

Rapport annuel 2009

Rapport annuel 2009

Rapport de gestion.....	3
Comptes consolidés.....	96
Comptes sociaux.....	216
Informations complémentaires.....	246

Profil du groupe.....	4
Message des présidents.....	8
Faits marquants 2009 et début 2010.....	10
Gouvernement d'entreprise.....	15
Informations aux actionnaires.....	48
Ressources humaines.....	51
Développement durable.....	54
Gestion des risques.....	56
Résultats financiers.....	70
Activité et résultats des métiers.....	75
Informations générales.....	87

Rapport de gestion

Profil du groupe

Dexia est une banque européenne qui compte 35234 collaborateurs au 31 décembre 2009. À la même date, ses fonds propres de base s'élèvent à EUR 18,5 milliards. L'activité du groupe se concentre sur la Banque de détail et commerciale en Europe (principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie) et sur la banque du secteur public (Public and Wholesale Banking), proposant des solutions bancaires et financières aux acteurs locaux du secteur public. Asset Management and Services propose une offre de gestion d'actifs, de services aux investisseurs et d'assurance, notamment aux clients des deux autres métiers. Les différents métiers interagissent en permanence afin de mieux servir les clients et de soutenir l'activité commerciale du groupe.

Métiers

Banque de détail et commerciale

Dexia propose une gamme complète de services de banque de détail, commerciale et privée à plus de huit millions de clients.

Dexia se classe parmi les trois principales banques de Belgique et du Luxembourg. En Belgique, Dexia sert ses quatre millions de clients à travers un réseau de plus de 900 agences. Les activités au Luxembourg constituent le centre international de gestion patrimoniale du groupe et couvrent également le pays au travers d'un réseau d'agences national. Dexia détient, en outre, une position solide en Turquie par le biais de DenizBank. Cette banque complète occupe actuellement la sixième place parmi les banques à capitaux privés et sert ses clients via un réseau de 450 agences. Dexia est également présent en Slovaquie.

Le groupe a pour objectif d'exploiter pleinement ses franchises en Belgique et au Luxembourg et de développer ses activités en Turquie.

Public and Wholesale Banking

Dexia joue un rôle majeur dans le financement des équipements collectifs et des infrastructures, des secteurs de la santé et du logement social, et de l'économie sociale. Le groupe accompagne ainsi les acteurs publics et parapublics dans la réalisation de leurs projets et participe au développement des infrastructures et services locaux.

Dexia concentre ses activités sur ses marchés historiques (France et Belgique), mais est également présent en Italie et dans la péninsule Ibérique. En outre, le groupe est implanté

en Allemagne, plate-forme d'accès aux sources de refinancement. Dexia est également actif dans le domaine des financements de projets, selon une approche sélective et dans des secteurs tels que les infrastructures et les énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord.

Proche de ses clients et à leur écoute, Dexia développe une gamme de produits sans cesse élargie. L'objectif est d'aller au-delà du rôle de prêteur spécialisé et de proposer aux acteurs publics et parapublics, en mettant à leur disposition l'ensemble de son expertise, les solutions les plus adaptées à leurs besoins.

Asset Management and Services

Ce métier regroupe les activités de Dexia dans le domaine de la gestion d'actifs, des services aux investisseurs et de l'assurance.

Avec EUR 82,4 milliards d'actifs sous gestion au 31 décembre 2009, Dexia Asset Management est le pôle de gestion d'actifs du groupe. Ses quatre centres de gestion (Belgique, France, Luxembourg et Australie) servent une large base de clientèle.

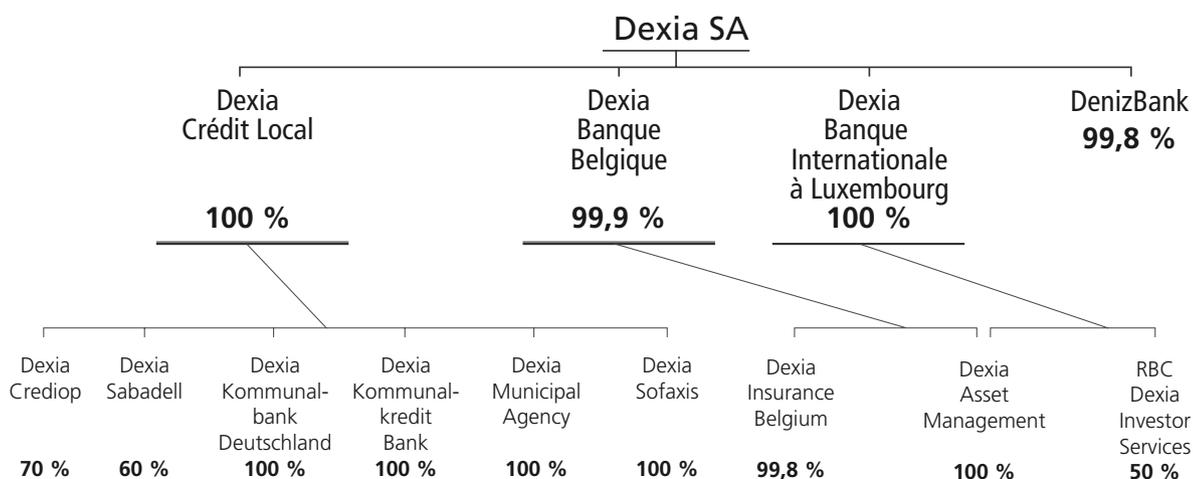
L'activité de services aux investisseurs est menée par RBC Dexia Investor Services, une joint venture avec la Banque Royale du Canada, qui met son savoir-faire à la disposition d'institutions du monde entier dans le domaine de la banque dépositaire globale, de l'administration de fonds et de fonds de pension, et de services aux actionnaires. Le total des actifs sous administration s'élève à USD 2456 milliards au 31 décembre 2009.

Les activités d'assurance de Dexia se concentrent essentiellement sur les marchés belge et luxembourgeois. Le groupe propose une gamme complète d'assurances vie et non vie aux clients de la banque de détail, commerciale et privée ainsi qu'aux clients publics et parapublics de Dexia au travers d'une approche de bancassurance et d'un réseau d'agents exclusifs.

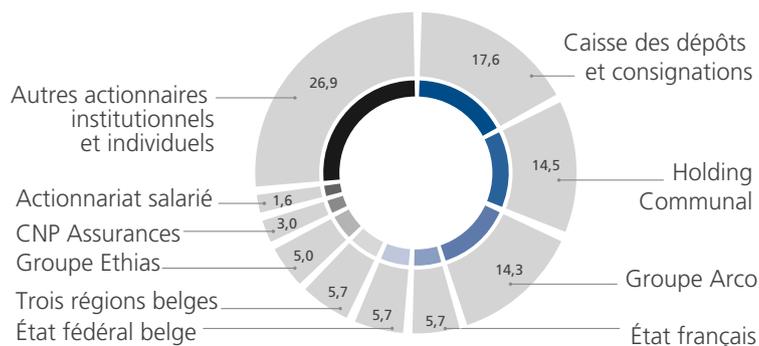
Notations

Les principales entités opérationnelles du groupe, Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg, sont notées A+ par Fitch, A1 par Moody's et A par Standard & Poor's. Trois filiales européennes de Dexia (Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia Lettres de Gage Banque) émettent des obligations sécurisées notées AAA.

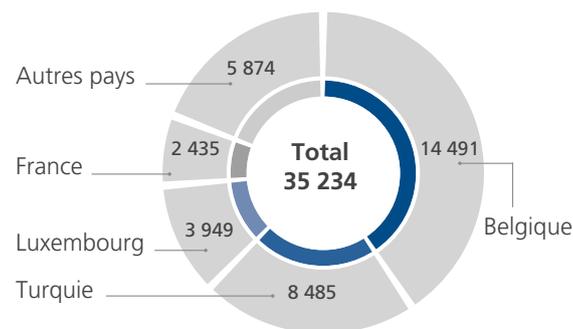
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE DEXIA



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT EN % AU 31 DÉCEMBRE 2009



NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2009 ⁽¹⁾



(1) Y compris réseaux indépendants et RBC Dexia Investor Services.

RÉSULTATS (en millions d'EUR)	Dexia GAAP					IFRS telles qu'adoptées par l'UE				
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Revenus	3 740	5 631	5 157	5 160	5 392	5 976	7 005	6 896	3 556	6 163
Coûts	(2 050)	(3 323)	(3 037)	(3 056)	(3 012)	(3 229)	(3 474)	(3 834)	(4 119)	(3 607)
Résultat brut d'exploitation	1 690	2 308	2 120	2 104	2 380	2 747	3 531	3 062	(563)	2 556
Résultat net part du groupe	1 001	1 426	1 299	1 431	1 772	2 038	2 750	2 533	(3 326)	1 010

BILAN (en milliards d'EUR)	Dexia GAAP					IFRS telles qu'adoptées par l'UE				
	31/12/00	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09
Total du bilan	257,8	351,4	350,9	349,9	389,2	508,8	566,7	604,6	651,0	577,6
Prêts et créances sur la clientèle	134,4	156,4	157,8	161,9	166,2	192,4	226,5	242,6	368,8	354,0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat et investissements financiers	77,7	125,9	134,7	127,9	144,5	198,9	223,2	257,9	141,1	115,3
Dettes envers la clientèle	52,4	84,0	85,3	92,3	97,6	97,7	116,2	126,7	114,7	121,0
Dettes représentées par un titre	134,4	140,9	146,5	134,9	143,9	175,7	184,7	204,0	188,1	213,1
Fonds propres de base ⁽¹⁾	8,1	10,3	10,9	11,6	12,3	11,5	14,4	16,1	17,5	18,5

(1) Pour les années 2000-2004 : fonds propres + fonds pour risques bancaires généraux.

RATIOS	Dexia GAAP					IFRS telles qu'adoptées par l'UE				
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	54,8%	59,0%	58,9%	59,2%	55,9%	54,0%	49,6%	55,6%	115,8%	58,5%
Rendement des fonds propres ⁽²⁾	17,7%	18,7%	16,2%	16,5%	19,8%	20,0%	23,1%	17,8%	-22,6%	5,6%
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	9,3%	9,3%	9,3%	9,9%	10,7%	10,3%	9,8%	9,1%	10,6%	12,3%
Ratio d'adéquation du capital	9,8%	11,5%	10,7%	11,2%	11,7%	10,9%	10,3%	9,6%	11,8%	14,1%

(1) Le rapport entre les coûts et les revenus.

(2) Le rapport entre le résultat net part du groupe et la moyenne pondérée des fonds propres de base (après déduction du montant estimé des dividendes).

QUALITÉ DES RISQUES	Dexia GAAP					IFRS telles qu'adoptées par l'UE				
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Prêts dépréciés sur la clientèle (en millions d'EUR)	905	1 897	1 942	1 708	1 722	1 473	1 359	1 218	3 535	4 808
Ratio de qualité des actifs ⁽¹⁾	0,68 %	1,20 %	1,23 %	1,05 %	1,04 %	0,78 %	0,61 %	0,50 %	0,99 %	1,39 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	65,0 %	66,7 %	68,0 %	72,8 %	73,2 %	69,1 %	69,3 %	67,2 %	58,9 %	55,3 %

(1) Le rapport entre les prêts dépréciés et l'encours brut des prêts.

(2) Le rapport entre les provisions pour portefeuille et les prêts dépréciés.

DONNÉES PAR ACTION	Dexia GAAP					IFRS telles qu'adoptées par l'UE				
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
(en EUR)										
Bénéfice par action ⁽¹⁾	1,15	1,25	1,13	1,24	1,58	1,87	2,49	2,18	(2,54)	0,57
Dividende brut	0,43	0,48	0,48	0,53	0,62	0,71	0,81	0,91	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾
Actif net ⁽⁴⁾	8,02	8,39	8,79	9,25	9,95	9,86	11,60	12,87	9,92	10,50
Taux de distribution ⁽⁵⁾	41,9 %	39,3 %	43,0 %	42,1 %	38,7 %	37,9 %	34,3 %	42,0 %	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾

(1) Le rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions (non dilué pour les années sous IFRS telles qu'adoptées par l'UE).

(2) Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2009, de ne pas verser, à titre exceptionnel, de dividende 2008.

(3) Le conseil d'administration souhaite faire bénéficier les actionnaires du résultat positif de Dexia en 2009 sous la forme d'actions nouvelles et proposera, par conséquent, à l'assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 12 mai 2010 de procéder à une augmentation de capital d'environ EUR 350 millions. Pour de plus amples informations, voir chapitre « Informations aux actionnaires » à la page 50 de ce rapport annuel.

(4) Le rapport entre les fonds propres de base et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites). Sous Dexia GAAP : y compris FRBG part du groupe.

(5) Le rapport entre le montant total des dividendes et le résultat net part du groupe.

NOTATIONS	Long terme	Perspective	Court terme
Fitch			
Dexia Banque Belgique	A+	Perspective stable	F1 +
Dexia Crédit Local	A+	Perspective stable	F1 +
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	A+	Perspective stable	F1 +
Dexia Municipal Agency (obligations foncières)	AAA	-	
Moody's			
Dexia Banque Belgique	A1	Perspective stable	P-1
Dexia Crédit Local	A1	Perspective stable	P-1
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	A1	Perspective stable	P-1
Dexia Municipal Agency (obligations foncières)	Aaa	-	
Standard & Poor's			
Dexia Banque Belgique	A	Perspective négative	A-1
Dexia Crédit Local	A	Perspective négative	A-1
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	A	Perspective négative	A-1
Dexia Municipal Agency (obligations foncières)	AAA	Perspective stable	
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)	AAA	Perspective négative	

Les principales entités du groupe – Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg – sont notées A+ avec perspective stable par Fitch (9 février 2010), A1 avec perspective stable par Moody's (12 février 2010) et A avec perspective négative par Standard & Poor's (10 février 2010).

La notation triple A des obligations foncières émises par Dexia Municipal Agency a été confirmée par Fitch (22 mars 2010), Moody's (23 janvier 2009) et Standard & Poor's (4 février 2010, perspective stable).

Message des présidents

En rejoignant Dexia au plus fort de la crise en octobre 2008, nous nous sommes fixé un objectif unique : sauver le groupe pour lui bâtir un avenir durable. Ensemble, nous avons pris des engagements clairs et précis, et lancé une profonde transformation de notre entreprise. Aujourd'hui, l'essentiel de ces engagements est tenu et, au prix d'un travail considérable réalisé par tous, nous sommes en avance sur notre plan de marche initial.

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru. En février dernier, les avancées de notre plan de transformation ont été reconnues par la Commission européenne, qui a validé notre plan de restructuration.

Nous avons à répondre à une première urgence : rétablir la situation de liquidité de Dexia. La tâche n'est pas terminée, mais nous avons dépassé nos objectifs. La moitié du programme de refinancement à moyen et long terme, qui s'élève à 46 milliards d'euros en 2009, a été réalisée sans l'aide de la garantie des États. Il s'agit d'un signal très encourageant pour le retour à l'autonomie de refinancement du groupe, signal qui nous a poussés à accélérer le calendrier de sortie de la garantie sur nos financements. Au 31 décembre 2009, nous avons cédé 16,5 milliards d'euros d'obligations, avec un impact limité sur les comptes. Tous ces éléments se sont traduits par une forte réduction de notre dépendance aux financements à court terme.

Nous nous étions également engagés à l'égard du conseil d'administration à réduire notre exposition aux États-Unis via la cession de notre filiale de rehaussement de crédit FSA. C'est chose faite depuis le 1^{er} juillet dernier, date à laquelle nous avons cédé 400 milliards de dollars d'exposition sur le marché américain. Le portefeuille Financial Products, que nous conservons après la vente de FSA, a été mis en run-off et bénéficie d'une garantie des États belge et français.

Dans le cadre d'une concertation dense et respectueuse avec nos partenaires sociaux, nous continuons de mettre en œuvre un plan de transformation avec une idée directrice : notre organisation doit gagner en efficacité, être orientée vers les besoins de nos clients et s'adapter à une concurrence plus intense sur tous nos marchés historiques.

Nous avons recentré l'activité sur nos métiers et franchises historiques.

Tout d'abord, nous nous sommes concentrés sur la Banque de détail et commerciale, qui a réalisé une excellente performance opérationnelle en 2009. Preuve du dynamisme de l'ensemble des équipes et du travail quotidien auprès de nos clients, la reprise de la collecte de dépôts nous a permis de récolter plus de 8 milliards d'euros supplémentaires en 2009. Nous avons également enregistré d'excellentes performances en Turquie.

Ensuite, nous avons redéfini le cadre de notre métier Public and Wholesale Banking. Nous avons recentré notre activité sur nos marchés historiques et sommes parvenus à défendre nos principales franchises commerciales tout en contenant l'usage de notre bilan, ce qui constitue un véritable succès.

Beaucoup a donc été accompli en 2009. Grâce à votre engagement et à votre soutien à tous, collaborateurs, actionnaires et clients. La profitabilité retrouvée du groupe, au cours de quatre trimestres consécutifs, est la preuve que nous allons dans le bon sens. Nous avons réalisé en 2009 un bénéfice net de 1 010 millions d'euros, à comparer à une perte nette de 3 326 millions d'euros en 2008. Nous souhaitons faire bénéficier nos actionnaires de ce résultat via l'émission en leur faveur d'actions nouvelles pour un montant équivalent à environ 350 millions d'euros.

Cependant, le système bancaire et Dexia évolueront en 2010 dans un environnement encore incertain et difficile. La transformation restera plus que jamais une exigence pour chacun d'entre nous. Et la dynamique engagée devra être non seulement poursuivie mais accélérée, conformément à l'accord conclu avec la Commission européenne. Comptant avant tout sur nos propres forces, nous mettrons tout en œuvre pour accompagner sans relâche nos clients tout en améliorant sans cesse notre excellence opérationnelle.

C'est à ces conditions que nous allons bâtir le futur de Dexia.

Bâtir un avenir durable, c'est tout d'abord retrouver pleinement notre autonomie de refinancement. C'est notre défi à tous : nous affranchir de la garantie des États français, belge et luxembourgeois sur tous nos financements dès la fin juin 2010.

Conformément à l'accord avec la Commission européenne, nous devons continuer à améliorer notre profil de liquidité. Nous nous sommes engagés à réduire la taille de notre bilan de 35 % entre 2008 et 2014. Nous réduirons également notre dépendance au financement à court terme, qui représentera environ 10 % du total du bilan en 2014. Au final, notre financement sera plus long et de meilleure qualité, basé sur des dépôts et sur des obligations émises par nos trois émetteurs d'obligations sécurisées bénéficiant d'une franchise bien établie.

Les conditions de marché et de concurrence changent et nous devons trouver les moyens de nous y adapter. Sur nos activités de banque commerciale et de détail, la mise en œuvre du nouveau modèle de distribution reste une priorité, afin de moderniser et dynamiser notre réseau d'agences en Belgique. Nous voulons également optimiser nos capacités de gestion de fortune et notre base de clients au Luxembourg et capitaliser sur le fort élan commercial en Turquie. Dans nos activités de Public and Wholesale Banking, en tant que partenaire historique des collectivités locales en France et en Belgique, nous nous emploierons à accompagner nos clients dans leurs initiatives nouvelles, tout en protégeant la rentabilité du groupe.

Afin d'assurer une visibilité encore meilleure de nos métiers principaux, nous avons décidé d'isoler nos portefeuilles en run-off (y compris le portefeuille Financial Products) ainsi que certains prêts non stratégiques au secteur public au sein d'une division spécifique. Les actifs de cette « Legacy Division » resteront inscrits au bilan du groupe mais bénéficieront d'un financement clairement alloué.

L'intuition que nous partagions en octobre 2008 était que Dexia, recentré sur l'essentiel, avait un avenir durable. Le chemin parcouru et chaque étape franchie depuis plus d'un an ont transformé cette intuition en une forte conviction. Les progrès accomplis ont été reconnus par la Commission européenne. Forts de ces résultats et grâce à la mobilisation de tous, collaborateurs, actionnaires et clients, nous continuerons à bâtir de nouvelles perspectives pour Dexia.



Jean-Luc Dehaene
Président du conseil
d'administration



Pierre Mariani
Administrateur
délégué

Faits marquants 2009 et début 2010

L'année 2009 a été fortement marquée par les conséquences de la crise financière qui a ébranlé le système bancaire en 2008 et par le plan de transformation initié par Dexia en novembre 2008 pour rétablir une assise solide au groupe. Les axes de ce plan de transformation, dont les étapes ont été annoncées en janvier 2009, visent à recentrer Dexia sur ses principales franchises commerciales, à améliorer son profil de risque ainsi qu'à optimiser sa base de coûts.

Différentes mesures ont été mises en œuvre en 2009 et début 2010 et des progrès importants ont d'ores et déjà été réalisés.

Recentrage sur les marchés et franchises historiques du groupe

Dans le cadre du plan de transformation, Dexia a recentré ses métiers sur ses marchés historiques (Belgique, France, Luxembourg) et sur la Turquie. Ce recentrage, qui participe à la réduction du bilan, s'est traduit par plusieurs cessions, dont la vente de FSA Insurance est la plus importante.

Banque de détail et commerciale

Vente de Crédit du Nord

Dexia a vendu à Société Générale sa participation de 20% dans Crédit du Nord, pour un montant en numéraire de EUR 676 millions.

La transaction a été finalisée le 11 décembre 2009 et a généré une plus-value de EUR 153 millions pour le groupe.

Dans le même temps, Dexia a acquis la participation de 20% du Crédit du Nord dans Dexia Crédit Local de France Banque pour un montant en numéraire de EUR 13 millions. À la suite de cette acquisition, Dexia détient 100% de Dexia Crédit Local de France Banque.

Vente de Dexia Épargne Pension

En décembre 2009, Dexia a signé un accord portant sur la vente de Dexia Épargne Pension, une filiale de Dexia spécialisée dans la vente de produits d'assurance vie en France, à BNP Paribas Assurance.

L'opération est soumise à l'approbation des autorités de contrôle compétentes et devrait être finalisée dans le courant du premier semestre 2010.

Autres désinvestissements

Dexia a recentré ses activités de banque privée sur le Luxembourg et la Suisse. Certaines implantations de banque privée ont ainsi été cédées ou fermées.

Public and Wholesale Banking

Cession de FSA Insurance

La vente de FSA Insurance à Assured Guaranty, annoncée en novembre 2008, a été clôturée le 1^{er} juillet 2009. Le montant total de la vente s'élève à USD 816,5 millions, dont USD 546 millions en numéraire et 21,85 millions d'actions ordinaires Assured⁽¹⁾, représentant 13,9% du capital d'Assured au moment de la clôture.

Dexia a conservé le portefeuille Financial Products de FSA, qui s'élève à USD 15,5 milliards au 31 décembre 2009. Ce portefeuille a été mis en run-off et est en grande partie contre-garanti par les États belge et français⁽²⁾. Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne en date du 13 mars 2009 et prévoit que Dexia couvrira la première perte à hauteur de USD 4,5 milliards dont USD 2 milliards sont déjà provisionnés au 31 décembre 2009. Si les pertes finales dépassent USD 4,5 milliards, Dexia pourra demander aux États d'intervenir en échange d'actions ordinaires ou de parts bénéficiaires de Dexia. Le mécanisme d'émission d'actions et de parts bénéficiaires a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia du 24 juin 2009.

Cette vente a permis à Dexia de se défaire d'une exposition de USD 416 milliards sur le marché américain, dont USD 113 milliards d'asset-backed securities.

Cession des actions Assured Guaranty

Le 11 mars 2010, Dexia a finalisé une offre publique secondaire de 21 848 934 actions ordinaires Assured Guaranty en sa possession depuis la vente des activités d'assurance de FSA à Assured Guaranty. Les actions vendues représentent toutes les actions ordinaires d'Assured détenues par Dexia. La transaction devrait générer une plus-value brute de USD 225 millions.

(1) Cours de clôture d'Assured au 30 juin 2009 : USD 12,38.

(2) Le portefeuille Financial Products est subdivisé en deux parties :

- USD 11,2 milliards d'actifs bénéficiant de la garantie ;

- USD 4,3 milliards d'actifs de haute qualité (100% investment grade) sont exclus de la garantie.

Sortie de Kommunalkredit Austria

Dans le cadre du plan de recapitalisation de Kommunalkredit Austria annoncé le 3 novembre 2008, Dexia a vendu sa participation de 49% dans Kommunalkredit Austria et a acheté la part de Kommunalkredit Austria dans Dexia Kommunalkredit Bank, portant ainsi sa participation à 100%.

Cette double transaction a été finalisée le 19 mars 2009. Elle a un impact limité sur les comptes de Dexia mais a permis au groupe de réduire son bilan de EUR 37,5 milliards.

Autres désinvestissements

La filiale de Dexia en Inde a été cédée; l'entité mexicaine a été fermée et ses actifs ont été transférés à la succursale de Dexia à New York, où ils ont été mis en run-off. Les effectifs de la filiale de Dexia en Australie et de sa succursale au Japon ont été réduits de moitié en 2009 et les activités ont été mises en run-off. Les activités commerciales dans le domaine du financement du secteur public en Suisse ont également été arrêtées; l'entité suédoise a été fermée et ses actifs ont été transférés et mis en run-off auprès du siège de Dexia à Paris.

Redimensionnement des activités de trading

La réorganisation des activités de trading initiée en 2008 est effective depuis début 2009 et se matérialise par :

- l'arrêt des activités de trading pour compte propre;
- la réduction de moitié des limites de VaR et la centralisation des autres activités de trading à Bruxelles;
- la centralisation de la gestion des portefeuilles obligataires en run-off à Dublin.

Politique active de réduction du bilan

En 2009, le groupe a poursuivi la politique active de réduction du bilan engagée fin 2008.

Le portefeuille obligataire en run-off a été réduit de EUR 24 milliards en 2009 et s'élève à EUR 134 milliards au 31 décembre 2009. Des obligations ont été vendues pour un total de EUR 16,5 milliards en 2009 (EUR 15 milliards de ventes nettes au sein du portefeuille obligataire en run-off et EUR 1,5 milliard en provenance des portefeuilles ALM).

Le portefeuille Financial Products s'est amorti de 4% en 2009 et s'élève à USD 15,5 milliards au 31 décembre 2009.

Le groupe a également vendu des prêts pour un montant total de EUR 1,7 milliard en 2009.

Par ailleurs, l'encours des lignes de liquidité non tirées aux États-Unis a diminué de USD 6 milliards en 2009.

Le total des pertes engendrées par les cessions d'obligations s'élève à EUR 136 millions et les pertes liées aux ventes de prêts sont de EUR 39 millions en 2009.

Cette politique, combinée à l'amortissement naturel des portefeuilles, a permis à Dexia de réduire son bilan de 11%, soit EUR 73 milliards en 2009. Au 31 décembre 2009, le bilan de Dexia s'élève à EUR 578 milliards.

Amélioration du profil de liquidité

Des progrès importants ont été accomplis en 2009 en termes de consolidation de la liquidité du groupe.

Pour rappel, en octobre 2008, les États belge, français et luxembourgeois ont accordé à Dexia une garantie sur une partie importante de ses financements à court et à moyen terme afin d'aider le groupe à faire face à la crise de liquidité à laquelle il était confronté.

La rémunération versée aux États au titre de cette garantie s'élève à 50 points de base pour toute transaction inférieure à 12 mois et à 86,5 points de base pour toute transaction à plus d'un an.

Par un avenant signé le 14 octobre 2009, cette garantie a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2010 et les modifications suivantes ont été apportées au mécanisme :

- le plafond des encours garantis a été abaissé de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards;
- l'échéance des nouveaux financements à long terme a été allongée à quatre ans maximum.

En outre, depuis le 16 octobre 2009, Dexia a renoncé au bénéfice de la garantie pour tous les nouveaux contrats assortis d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des nouveaux contrats à échéance indéterminée. Le groupe a aisément pu remplacer ces financements garantis par des financements non garantis.

Le 30 octobre 2009, la Commission européenne a autorisé provisoirement la prolongation de cette garantie sur les financements jusqu'à fin février 2010. Ensuite, dans le cadre de l'accord de la Commission européenne du 5 février 2010, une sortie anticipée du mécanisme de garantie a été annoncée, dont les détails sont exposés plus loin dans ce chapitre.

En 2009, le groupe a levé un total de EUR 45,7 milliards de ressources obligataires à moyen et long terme. La part des emprunts non couverts par la garantie des États s'établit à 51%, en progression constante sur l'année.

Cette bonne performance, combinée à la politique volontariste de réduction du bilan, a eu pour conséquence directe une forte réduction de l'encours de dette garantie. Ainsi, au 31 décembre 2009, l'encours total de dette garantie à court et moyen terme s'élève à EUR 50,4 milliards, en réduction de EUR 45,4 milliards par rapport à un pic d'utilisation de EUR 95,8 milliards en mai 2009. Au 15 mars 2010, l'encours garanti s'élève à EUR 45,8 milliards.

De plus amples informations sur l'amélioration du profil de liquidité à court et long terme de Dexia sont fournies dans la partie consacrée à la liquidité du chapitre «Gestion des risques» du présent rapport annuel (pages 63-64).

Réduction des coûts

Afin de maintenir la rentabilité du groupe recentré sur ses principales franchises, Dexia a annoncé en 2008 un objectif de réduction de sa base de coûts de 15% en trois ans, avec un impact positif de EUR 200 millions attendu sur les comptes dès 2009 et de EUR 600 millions à fin 2011.

L'objectif de 2009 a été dépassé avec une réduction effective des coûts de EUR 350 millions sur l'ensemble de l'année, soit une économie additionnelle de EUR 150 millions.

Revue des activités et adaptation de l'emploi

Le recentrage du groupe s'est accompagné, en 2009, d'une revue complète des activités, avec comme conséquence directe une adaptation de l'emploi.

Dans un premier temps, les projets liés à la transformation du métier Public and Wholesale Banking et des activités de trésorerie et marchés financiers, se sont traduits par la réduction de 888 postes de travail en 2009.

Dans un second temps, les discussions ont porté sur la transformation des métiers de Banque de détail et commerciale et d'assurance et sur la mise en place d'une organisation resserrée de l'ensemble des filières du groupe (Ressources humaines, Communication et marque, Opérations et systèmes d'information, Audit, Risques, Finance ainsi que Conformité, juridique et taxes).

Le projet de transformation des filières repose sur quatre principes directeurs :

- créer une structure resserrée au travers d'une organisation simple et claire afin d'optimiser le processus de décision et les flux d'information ;
- harmoniser le périmètre des filières entre toutes les entités afin de faciliter une gouvernance coordonnée ;
- élargir le périmètre de délégation des entités et les responsabiliser davantage, parallèlement au renforcement des lignes hiérarchiques et des procédures de contrôle du groupe ;
- renforcer la mission de pilotage du groupe et développer ses rôles d'impulsion et de contrôle.

Deux modèles d'organisation des filières sont créés : un modèle fonctionnel fort et un modèle directif.

Dans le modèle fonctionnel fort, la responsabilité formelle de la décision est partagée entre deux ou plusieurs parties bien que l'initiative et la maîtrise des processus ne reviennent qu'à l'une des parties (en principe la filière). Les filières Ressources humaines, Communication et marque et Opérations et systèmes d'information opéreront sous le modèle fonctionnel fort.

Dans le modèle directif, tant l'initiative et la maîtrise des processus que la responsabilité formelle de la décision, après consultation des tiers à impliquer au sein de la filière et/ou de l'entité, reviennent à une seule partie. Les filières Audit, Risques, Finance et Conformité, juridique et taxes opéreront sous le modèle directif.

Les filières Risques et Finance, de par leur caractère essentiel pour le groupe, ont été les premières à proposer une nouvelle organisation.

Les projets de transformation des métiers de Banque de détail et commerciale et d'assurance et la mise en place d'une organisation resserrée de l'ensemble des filières du groupe se traduiront par la suppression de 602 postes de travail en 2010.

Ces 1 490 réductions de poste en 2009 et 2010 s'inscrivent dans le cadre du programme de réduction de la base de coûts de EUR 600 millions.

Accord de la Commission européenne

Une nouvelle étape importante pour le groupe Dexia a été franchie le 5 février 2010, mettant fin à une longue période d'incertitude. Après plusieurs mois de discussion, les États belge, français et luxembourgeois et la Commission européenne ont conclu un accord de principe sur le plan de restructuration du groupe Dexia qui a été définitivement entériné par la nouvelle commission le 26 février 2010.

Cet accord positif et cohérent permet au groupe de continuer à développer ses métiers principaux sur ses marchés historiques, la France, la Belgique et le Luxembourg, ainsi qu'en Turquie.

D'autre part, il s'inscrit pleinement dans la dynamique du plan de transformation du groupe. Outre les mesures détaillées ci-dessus, qui ont été reconnues par la Commission, l'accord prévoit les mesures additionnelles suivantes dont la mise en œuvre fera l'objet d'un rapport semestriel à la Commission européenne par un expert indépendant.

Cessions supplémentaires

Dans le cadre des négociations avec la Commission européenne, il a été décidé de vendre Dexia Crediop en Italie (participation de 70%) et Dexia banka Slovensko en Slovaquie (participation de 85,5%) d'ici le 31 octobre 2012, ainsi que Dexia Sabadell en Espagne (participation de 60%) d'ici le 31 décembre 2013.

Dexia s'est également engagé à :

- céder AdInfo, sa filiale active dans la fourniture de services informatiques aux collectivités locales en Belgique (participation de 51%) d'ici le 31 décembre 2010, ainsi que sa participation dans SPE, deuxième fournisseur d'énergie (gaz et électricité) en Belgique d'ici le 31 décembre 2010 ;
 - céder ou introduire en Bourse DenizEmeklilik, la filiale d'assurances de DenizBank en Turquie d'ici le 31 octobre 2012.
- Sur la base d'une demande motivée des États belge, français et luxembourgeois, la Commission pourra autoriser Dexia à :
- reporter la cession d'un ou plusieurs actifs cités ci-dessus ;
 - substituer la cession d'un ou plusieurs actifs par un ou plusieurs autres actifs représentant une part équivalente dans le bilan de Dexia.

La Commission pourra également décider qu'un ou plusieurs des engagements repris ci-dessus cesse de s'appliquer.

Création d'une «Legacy Division»

En accord avec la Commission européenne, Dexia va regrouper ses portefeuilles en run-off ainsi que certains prêts et engagements hors bilan non stratégiques du métier Public and Wholesale Banking au sein d'une division spécifique, à côté des métiers principaux.

Cette division regroupera :

- le portefeuille obligataire en run-off (EUR 134 milliards au 31 décembre 2009);
- un certain nombre de prêts non stratégiques au secteur public (EUR 17,7 milliards au 31 décembre 2009);
- le portefeuille Financial Products (USD 15,5 milliards au 31 décembre 2009).

Ces actifs resteront inscrits au bilan du groupe et bénéficieront d'un financement clairement identifié et alloué. Ainsi, le financement garanti par les États sera entièrement alloué à la division.

La division inclura également EUR 25 milliards d'engagements hors bilan du métier Public and Wholesale Banking aux États-Unis et au Canada, correspondant principalement à des lignes de liquidité non tirées et mises en run-off.

Cette nouvelle segmentation analytique permettra d'améliorer sensiblement la visibilité des métiers principaux.

Restrictions sur les dividendes, les instruments hybrides et les acquisitions

L'accord prévoit également certaines restrictions sur les dividendes, les instruments hybrides et les acquisitions.

Jusqu'au 31 décembre 2011, Dexia et ses filiales, dont elle détient le contrôle exclusif ou conjoint, ne se porteront pas acquéreurs de plus de 5% du capital d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une société d'assurance, sans accord préalable de la Commission. De plus, Dexia informera la Commission de tout projet d'acquisition, y compris tout projet envisagé par des entités que Dexia contrôle conjointement.

Dexia ne pourra verser de dividendes sur les actions ordinaires que sous forme d'actions nouvelles jusqu'à fin 2011. Pendant cette période, le montant du dividende en actions ne pourra être supérieur à 40% du résultat net part du groupe de Dexia au cours de l'exercice auquel le dividende se rapporte.

Dexia ne paiera des coupons sur ses instruments de dette subordonnée et de capital hybride que s'il existe une obligation contractuelle et ne procédera à aucun exercice de call jusqu'à fin 2011.

D'autre part et jusqu'au 31 décembre 2014, Dexia limitera toute forme de dividende sur ses actions ordinaires et tout exercice de call ou paiement discrétionnaire de coupon sur des instruments de dette subordonnée et de capital hybride de manière à ce que, après le paiement, le ratio «core Tier 1» du groupe demeure supérieur ou égal à :

- 10,6% au 31 décembre 2010 et ensuite décroissant chaque année jusqu'à 10,2% au 31 décembre 2014;
- la somme de 12,5% des risques pondérés de la «Legacy Division» et de 9,5% des risques pondérés des autres métiers.

Dexia renoncera également à l'obligation convertible de EUR 376 millions, à souscrire par le grand-duché de Luxembourg.

Engagements concernant la rémunération des dirigeants

Dexia continuera à mettre en œuvre les principes de rémunération dégagés dans le cadre du G20 de Pittsburgh et des instances nationales concernées en ce qui concerne la rémunération des membres du comité de direction et du comité exécutif de Dexia SA et de ses principales entités opérationnelles.

Sortie anticipée de la garantie des États sur les financements

La réduction du besoin de liquidité du groupe permettra à Dexia de s'affranchir plus tôt que prévu de la garantie des États. Ainsi, Dexia ne fera plus usage de la garantie :

- pour ses contrats de dépôts, notamment les dépôts interbancaires, à compter du 1^{er} mars 2010, en avance par rapport au calendrier convenu avec la Commission européenne;
- pour ses émissions à court terme après le 31 mai 2010;
- pour ses émissions à long terme après le 30 juin 2010.

Conformément à ce qui avait été convenu lors du renouvellement de la garantie en octobre 2009, le montant total des encours garantis ne dépassera pas EUR 100 milliards.

En cas de dépassement du seuil de EUR 60 milliards, Dexia versera aux États une rémunération additionnelle de 50 points de base (croissante par seuil).

Amélioration de la structure de financement

Le bilan de Dexia sera réduit de 35% entre 2008 et 2014, soit une réduction de EUR 224 milliards. Au 31 décembre 2014, le total de bilan de Dexia s'élèvera à EUR 430 milliards, dont EUR 80 milliards pour la «Legacy Division» et EUR 350 milliards pour les autres métiers.

La dépendance au financement court terme sera réduite et représentera maximum 11% du total du bilan fin 2014, avec un objectif de 23% fin 2010.

La maturité moyenne des financements hors dépôts sera allongée d'un an d'ici décembre 2014 afin de réduire le gap de duration actifs/passifs.

Une grande partie du financement du groupe se basera sur des ressources stables et/ou à long terme : les dépôts de la Banque de détail et commerciale et de Public and Wholesale Banking, mais également des obligations émises par les trois émetteurs d'obligations sécurisées de Dexia bénéficiant d'une franchise bien établie. Le ratio des ressources stables (définies comme la somme des obligations sécurisées et des dépôts) sur le total des actifs, augmentera progressivement, pour atteindre 58% fin 2014, avec un objectif de 40% fin 2010.

Globalement, le financement sera donc plus long et son «mix» de meilleure qualité.

Métiers recentrés sur les marchés historiques et la Turquie

Bénéficiant d'une structure saine de financement, Dexia pourra exploiter pleinement le potentiel de ses franchises historiques (Belgique, France et Luxembourg) tant dans le domaine de la Banque de détail et commerciale qu'au niveau du métier Public and Wholesale Banking.

Sur le métier de Banque de détail et commerciale, le groupe poursuivra le développement de son nouveau modèle de distribution en Belgique. Un programme d'investissement de EUR 350 millions a été validé, dont EUR 105 millions ont été engagés en 2009. Environ 80 agences seront fermées en 2010, afin de rationaliser l'implantation du réseau.

Dexia optimisera ses capacités de gestion de fortune (recentrées en 2009 sur le Luxembourg et la Suisse) et sa base de clients au Luxembourg.

Le groupe poursuivra également le développement de ses activités de banque de détail en Turquie tout en assurant la pleine autonomie de financement de DenizBank. Conformé-

ment à la décision de la Commission européenne, Dexia mettra un terme aux financements intragroupes mis à disposition de DenizBank au plus tard le 30 juin 2011 et ne lui accordera aucun nouveau financement jusqu'au 31 décembre 2014. Dexia s'est parallèlement engagé à assurer son devoir d'actionnaire vis-à-vis de sa filiale.

Au niveau du métier Public and Wholesale Banking, Dexia détient des franchises solides et des avantages concurrentiels durables : une relation bancaire complète avec les collectivités locales en Belgique, une grande expertise du secteur local en France. Cette position continuera à être développée, en adéquation avec les conditions de refinancement du groupe. Concrètement, Dexia alignera son activité de prêt avec sa capacité d'émission d'obligations sécurisées. La nouvelle production du métier sera limitée à EUR 15 milliards en 2010, et à EUR 18 milliards en 2014 et respectera un niveau de risk-adjusted return on capital (RAROC) de minimum 10%.

En ce qui concerne le métier Asset Management and Services, des synergies avec le reste du groupe seront développées et un contrôle strict des coûts sera maintenu.

Gouvernement d'entreprise

Introduction : la charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA

Le Code belge de gouvernement d'entreprise, qui remplace les recommandations formulées en la matière par la Commission bancaire, financière et des assurances, la Fédération des entreprises de Belgique et Euronext Bruxelles, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et a été révisé, pour la première fois, en 2009, afin de tenir compte, notamment, des récentes évolutions dans l'environnement réglementaire en Belgique et en Europe, ainsi que des nouvelles aspirations de la société civile et des parties prenantes (stakeholders) quant à la conduite des sociétés et de leurs dirigeants.

Le Code belge de gouvernement d'entreprise comprend neuf principes obligatoires pour les sociétés cotées. Dexia entend respecter ces neuf principes.

Lors de sa réunion du 3 février 2005, le conseil d'administration de Dexia SA a constitué en son sein une commission «gouvernement d'entreprise», composée d'administrateurs de Dexia SA, chargée de mener une réflexion et de formuler des propositions sur les différents thèmes de gouvernance traités par le Code belge de gouvernement d'entreprise et sur les adaptations éventuelles par rapport à la situation existante chez Dexia.

Les travaux de cette commission ont notamment mené à l'élaboration d'une charte de gouvernement d'entreprise, d'un règlement d'ordre intérieur du comité d'audit, ainsi qu'à la révision des règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le conseil d'administration de Dexia SA a modifié son règlement d'ordre intérieur afin de renforcer encore sa gouvernance et le suivi des risques. D'une part, le comité d'audit a été dédoublé en deux comités spécialisés : le comité des comptes et le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Ces deux comités forment ensemble le comité d'audit, conformément à la loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et les établissements financiers. D'autre part, le comité des nominations et le comité des rémunérations ont été réunis en un seul comité. En 2009, le règlement d'ordre intérieur du conseil

d'administration a encore été adapté afin, notamment, d'aligner les critères d'indépendance des administrateurs retenus par Dexia SA sur les nouveaux critères légaux définis par le Code des sociétés, et de renforcer les règles applicables aux dirigeants de Dexia SA en matière d'opérations pour compte propre sur les titres Dexia.

La charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA (ci-après la «Charte») donne un aperçu détaillé des principaux aspects de gouvernance de la société. Ce document, que le conseil d'administration a voulu complet et transparent, contient cinq volets. Le premier volet traite de la structure et de l'organigramme du groupe Dexia. Il reprend également un bref historique du groupe depuis sa création en 1996. Le second volet décrit la structure de gouvernance de Dexia. Il comprend toutes les informations nécessaires sur la composition, les attributions et les modes de fonctionnement des organes de décision que sont l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration et le comité de direction. Les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction y sont, par ailleurs, intégralement repris. Cette partie de la Charte décrit également les compétences des directions générales au niveau du groupe et des fonctions centrales de Dexia. Le troisième volet traite des actionnaires et des actions Dexia. Il contient une description des relations que Dexia entretient avec ses actionnaires et un aperçu des caractéristiques du capital de Dexia et de ses actions. Le quatrième volet donne un aperçu du contrôle exercé sur et au sein du groupe Dexia. La partie «contrôle interne» de ce volet contient les informations relatives à l'audit interne, la déontologie et à la conformité. La partie «contrôle externe» traite des missions du commissaire et du protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia conclu avec la Commission bancaire, financière et des assurances. Le dernier volet de la Charte décrit la politique de rémunération de Dexia envers les administrateurs de la société et les membres du comité de direction.

Plusieurs éléments de la Charte de gouvernement d'entreprise sont repris, comme préconisé par le Code belge de gouvernement d'entreprise, dans le présent chapitre du rapport annuel de Dexia SA.

La Charte est, conformément au Code belge de gouvernement d'entreprise, publiée depuis le 31 décembre 2005 sur le site internet de la société (www.dexia.com) et régulièrement mise à jour.

Les relations avec les actionnaires

La structure de l'actionnariat

Les principaux actionnaires de Dexia SA au 31 décembre 2009 sont les suivants :

Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention d'actions existantes de Dexia SA au 31 décembre 2009
Caisse des dépôts et consignations	17,61 %
Holding Communal	14,51 %
Groupe Arco	14,25 %
État fédéral belge via Société fédérale de participations et d'investissement	5,73 %
État français via Société de prise de participation de l'État	5,73 %
Groupe Ethias	5,04 %
CNP Assurances	2,96 %
Région flamande via le Vlaams Toekomstfonds	2,87 %
Région wallonne	2,01 %
Région de Bruxelles-Capitale	0,86 %

Au 31 décembre 2009, Dexia SA détenait, directement ou indirectement, 0,02 % d'actions propres. Les collaborateurs du groupe Dexia possédaient 1,56 % du capital de la société.

À la même date, et à la connaissance de la société, aucun actionnaire individuel, à l'exception du groupe Arco, du Holding Communal, de la Caisse des dépôts et consignations, du groupe Ethias, de la Société de prise de participation de l'État, de la Société fédérale de participations et d'investissement, de CNP Assurances, de la Région flamande (via le Vlaams Toekomstfonds) et de la Région wallonne, ne détenait 1 % ou plus du capital de Dexia SA.

Également au 31 décembre 2009, les administrateurs de Dexia SA détenaient 10 420 actions de la société.

Les relations entre les actionnaires

Le 30 août 2007, Dexia SA a été informé de la conclusion par certains de ses actionnaires (Arcofin, le Holding Communal, la Caisse des dépôts et consignations, Ethias et CNP Assurances) d'un accord consistant à se concerter à certaines occasions, tout en conservant chacun la possibilité de décider librement quant aux résolutions à prendre en rapport avec la société.

Cet accord a fait l'objet d'une communication à Dexia SA, conformément à l'article 74, § 7, de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (voir section 6.4. du chapitre Informations générales à la page 94).

Cet accord ne porte pas atteinte aux principes de gouvernance en vigueur au sein de Dexia SA, en ce compris le rôle et le fonctionnement de l'assemblée générale et du conseil d'administration, ce dernier conservant toute son autonomie pour arrêter la stratégie et la politique générale du groupe Dexia.

Les relations avec les actionnaires

Dexia est attentif à la qualité des relations qu'il entretient avec ses actionnaires tant individuels qu'institutionnels qui constituent un enjeu important pour le groupe, soucieux de renforcer le dialogue et la transparence à leur égard.

Les relations avec les actionnaires individuels

Dexia entretient des relations régulières avec ses actionnaires individuels, avec en point d'orgue l'assemblée générale qui a lieu chaque année à Bruxelles le deuxième mercredi du mois de mai. En complément de l'assemblée, Dexia a développé au fil des années un dispositif d'information rigoureux, régulier et interactif avec ses actionnaires, qui s'articule autour du club européen des actionnaires individuels et du comité consultatif européen des actionnaires individuels. Les actionnaires individuels bénéficient également d'un centre d'appel et de rubriques dédiées sur le site internet.

L'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA

Moment fort de la vie de la société, l'assemblée générale annuelle des actionnaires fait l'objet d'une information dédiée : avis officiels à paraître au Moniteur belge et dans le BALO en France, annonces diffusées dans les supports de presse financière en Belgique, en France et au Luxembourg, informations données via le numéro vert, dossier de convocation disponible en français, néerlandais et anglais et téléchargeable sur le site internet.

L'assemblée générale est retransmise en direct sur internet, permettant ainsi aux actionnaires ne pouvant se déplacer de suivre les résolutions et débats de la séance.

Comme prévu par le Code belge des sociétés, le taux d'actionnariat requis pour permettre à un actionnaire de soumettre une proposition à l'assemblée générale est de 20 %.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 13 mai 2009 à Bruxelles, directement suivie d'une assemblée générale extraordinaire.

Une deuxième assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 24 juin 2009 pour se prononcer notamment sur l'émission de droits de souscription en faveur des États belge et français, dans le cadre de la garantie octroyée par ceux-ci pour certains engagements de Dexia liés à l'activité Financial Products conservée par Dexia après la vente de FSA Insurance à Assured Guaranty le 1^{er} juillet 2009.

Les rencontres avec les actionnaires individuels

En 2009, le management de Dexia a été à la rencontre des actionnaires parisiens à l'Espace Grande Arche à La Défense. Cette réunion était présidée par Pierre Mariani, administrateur délégué, et par Jean-Luc Dehaene, président du conseil d'administration.

Le club européen des actionnaires individuels

Le club européen des actionnaires individuels compte aujourd'hui près de 14 000 membres, principalement des actionnaires belges et français. Le club est un centre de diffusion de l'information financière vers les actionnaires qui souhaitent suivre les évolutions du groupe, à travers des publications et documents conçus pour eux. L'inscription au club européen des actionnaires de Dexia peut s'effectuer par téléphone, messagerie électronique ou à partir du site internet www.dexia.com.

Le comité consultatif européen des actionnaires individuels

Constitué en juin 2001, le comité consultatif européen de Dexia a pris le relais du comité consultatif de Dexia France, créé en 1997. Sa composition reflète l'identité européenne du groupe : le comité est composé de quatre actionnaires belges, cinq actionnaires français et trois actionnaires luxembourgeois.

Son rôle est de conseiller le groupe dans sa politique de communication en direction des actionnaires individuels.

En 2009, le comité consultatif s'est réuni deux fois, une première fois en mars afin de prendre connaissance des résultats annuels du groupe, une seconde fois en septembre afin d'assister à la présentation des résultats semestriels et à un point d'étape sur le plan de transformation.

Le service d'information téléphonique aux actionnaires individuels

Ce service est accessible depuis la France, gratuitement, au 0800 355 000, du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures.

Il est également accessible depuis la Belgique et le Luxembourg via le numéro d'appel gratuit bilingue (français-néerlandais) 00 800 33 942 942, selon la même plage horaire (uniquement à partir d'un téléphone fixe).

Ce service est régulièrement sollicité par les actionnaires pour toute question relative à Dexia et à son organisation en général mais également pour des questions plus spécifiques ayant trait au cours de l'action, à la fiscalité de l'action, au montant du dividende, à son mode d'imposition, aux strips VVPR et à l'assemblée générale de Dexia SA.

Les relations avec les actionnaires institutionnels

Pour Dexia, la relation avec les actionnaires institutionnels revêt une grande importance, ces derniers détenant près de 15% du capital. À cet effet, une équipe, basée à Paris et à Bruxelles, est spécialement chargée des relations avec les investisseurs et les analystes.

Le mode de relation avec les actionnaires institutionnels

Après chaque présentation de résultats ou dans d'autres circonstances, des road-shows sont organisés, à travers le monde, avec les principaux investisseurs institutionnels qui peuvent ainsi poser directement des questions concernant les résultats ou la stratégie du groupe, aux membres du comité de direction ou du management de Dexia.

Les vecteurs d'information

Un dispositif d'information régulier

Tout au long de l'année, Dexia diffuse des informations au travers de présentations thématiques et de communiqués de presse relatifs à l'activité, aux résultats financiers et à l'actualité du groupe. Lors de la publication des résultats, Dexia met également à disposition des rapports trimestriels, semestriel et annuel. L'ensemble de ces informations est disponible, dès publication, sur le site internet www.dexia.com, sous la rubrique « actionnaires/investisseurs ». Elles peuvent également être obtenues par courrier électronique.

Le site internet (www.dexia.com)

Avec une moyenne de 75 700 visiteurs par mois, le site www.dexia.com confirme son rôle de vecteur majeur d'information du groupe Dexia auprès des actionnaires individuels, des journalistes et des investisseurs institutionnels. Trilingue français, néerlandais et anglais, le site favorise l'accès rapide à toutes les informations concernant la vie du groupe, ses publications, ses activités, son actualité et le cours de l'action Dexia. Il est consulté majoritairement par des internautes européens, principalement belges et français.

En 2009, www.dexia.com a reçu près de 64 000 visiteurs sur l'espace actionnaires et 45 412 visiteurs sur l'espace investisseurs. À compter de la fin 2009, ces deux espaces ont été fusionnés avec un point d'accès commun « actionnaires/investisseurs ».

Les autres supports

Dexia édite plusieurs fois par an une lettre aux actionnaires en français, en néerlandais et en anglais. Les actionnaires individuels sont ainsi régulièrement informés des développements du groupe, de son actualité, ainsi que de ses résultats et des comptes rendus des assemblées générales de Dexia SA.

Les lettres aux actionnaires sont adressées aux membres du club et aux actionnaires qui en font la demande, et sont également disponibles sur le site internet.

Dexia publie une information annuelle complète à destination des actionnaires et des investisseurs. L'édition du rapport annuel de Dexia est disponible en trois langues : français, néerlandais et anglais. Le rapport sur les risques est disponible uniquement en anglais sur le site internet. Enfin, Dexia publie un rapport sur le développement durable quadrilingue (français, néerlandais anglais et italien) sur son site.

La circulaire FMI/2007-02 de la Commission bancaire, financière et des assurances

Un arrêté royal du 14 novembre 2007 «relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché belge réglementé» traite notamment des obligations des émetteurs en matière d'informations à fournir au public et de leurs obligations à l'égard des détenteurs d'instruments financiers. La Commission bancaire, financière et des assurances a publié en décembre 2007 une circulaire qui explicite cet arrêté royal. Conformément à cette réglementation, Dexia SA a fait le choix, depuis 2003, de faire usage de son site internet pour rencontrer ses obligations concernant la publication des informations visées par l'arrêté et la circulaire.

En faisant ce choix, Dexia SA s'est engagé à remplir plusieurs conditions, et notamment la création d'une partie distincte du site internet réservée aux informations financières mentionnées dans la circulaire.

L'utilisation maximale du site internet, également pour la communication des informations financières obligatoires, s'inscrit dans la politique de transparence de Dexia vis-à-vis de ses actionnaires et des investisseurs institutionnels. Les informations requises par la circulaire FMI/2007-02 de la Commission bancaire, financière et des assurances se trouvent sous la rubrique «Informations légales» du site internet de Dexia. Cette même politique de transparence vis-à-vis des actionnaires et investisseurs institutionnels se retrouve par ailleurs dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA.

Le respect des législations en vigueur

En tant que société de droit belge dont les titres sont cotés en Belgique, en France et au Luxembourg, Dexia s'assure du respect du principe d'égalité entre ses actionnaires et du respect de ses obligations légales et réglementaires en matière d'informations occasionnelles et périodiques.

La gestion du groupe Dexia

Le conseil d'administration de Dexia SA

Composition du conseil d'administration (situation au 31 décembre 2009) ⁽¹⁾

Les statuts de Dexia SA stipulent que le conseil peut compter minimum seize et maximum vingt administrateurs.

Au 31 décembre 2009, le conseil d'administration se compose de dix-sept membres et deux observateurs.

Sa composition est conforme au caractère franco-belge statutaire de Dexia SA. Il comporte, en effet, autant d'administrateurs belges que d'administrateurs français, chacune de ces nationalités représentant au moins un tiers du conseil.

(1) L'article 2 de la loi du 6 août 1931 (Moniteur belge du 14 août 1931) interdit aux ministres, anciens ministres et ministres d'État, membres ou anciens membres des chambres législatives, de faire mention desdites qualités dans les actes ou publications se rapportant à des sociétés à but lucratif.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
JEAN-LUC DEHAENE Administrateur indépendant 69 ans Belge Administrateur depuis 2008 Détient 700 actions Dexia	Président du comité des nominations et rémunérations Président du comité stratégique	2008-2013	Président du conseil d'administration de Dexia SA	Parlementaire européen Vice-président du conseil d'administration : • Fondation Roi Baudouin Administrateur : • Inbev • Lotus Bakeries • Umicore • Trombogenics • Novovil Autres fonctions au sein du groupe Dexia : • Président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local • Vice-président du conseil d'administration de Dexia Banque Belgique • Administrateur de Dexia Banque Internationale à Luxembourg
BIOGRAPHIE				
Docteur en droit, Université de Namur et K.U. Leuven. Il débute ses activités professionnelles comme commissaire pour le Vlaams Verbond van Katholieke Scouts et entre comme attaché au Service des études de l'ACW en 1965. Il commence une carrière politique en 1967 et a depuis lors exercé diverses fonctions gouvernementales et parlementaires au niveau fédéral et européen.				

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
PIERRE MARIANI 53 ans Français Administrateur depuis 2008 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité stratégique	2008-2013	Administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA	Membre du comité exécutif : • FBF Vice-président : • AFB Administrateur : • EDF Autres fonctions au sein du groupe Dexia : Administrateur : • Dexia Banque Belgique • Dexia Crédit Local • Dexia Banque Internationale à Luxembourg

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École nationale d'administration (ENA), il est licencié en droit. Entre 1982 et 1992, il exerce différentes fonctions au ministère de l'Économie et des Finances. En 1993, il est nommé directeur au cabinet du ministre du Budget et porte-parole du gouvernement chargé de la communication. En 1995, il est nommé directeur général de la Société française d'investissements immobiliers et de gestion, société foncière du groupe Fimalac. En 1996, il est nommé directeur général et membre du directoire de la Banque pour l'expansion industrielle (Banexi), la banque d'affaires de BNP, dont il devient président du directoire en 1997. Il rejoint le groupe BNP Paribas en 1999, dont il est nommé directeur du pôle de la banque de détail à l'international avant d'être nommé directeur du pôle de services financiers et banque de détail à l'international en 2003. En 2008, il est nommé directeur général adjoint, coresponsable des activités de banque de détail, en charge du pôle International Retail Services de BNP Paribas.

GILLES BENOIST Administrateur indépendant 63 ans Français Administrateur depuis 1999 Détient 300 actions Dexia	Président du comité des comptes Président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	2006-2010	Directeur général de CNP Assurances	Membre du comité de direction : • Groupe Caisse des Dépôts Président : • Fédération française des sociétés anonymes d'assurance Administrateur et membre du comité stratégique : • Suez Environnement Company SA
--	---	-----------	-------------------------------------	---

BIOGRAPHIE

Diplômé en droit. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA). En 1987, il devient membre du directoire et secrétaire général du Crédit local de France, et ensuite secrétaire général et membre du comité exécutif de la Caisse des dépôts et consignations à partir de 1993. Le 9 juillet 1998, il devient président du directoire de CNP Assurances, dont il est nommé directeur général lors du changement du mode de gouvernance le 10 juillet 2007.

OLIVIER BOURGES 42 ans Français Administrateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	2009-	Directeur général adjoint de l'Agence des participations de l'État (APE)	Administrateur : • GDF Suez Administrateur, membre du comité des comptes et du comité des rémunérations : • THALES Administrateur, membre du conseil de surveillance et du comité d'audit : • BPCE
--	---	-------	--	---

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un baccalauréat scientifique. Entre 1992 et 2000, il occupe diverses fonctions auprès de la Direction du Trésor (Paris), où il est adjoint au chef du bureau des banques de 1992 à 1996 et chef du bureau «Financement du Logement» de 1998 à 2000. Entre 1996 et 1998, il occupe le poste d'Alternate Executive Director de la BIRD, la Banque mondiale. En 2000, il rejoint Renault tout d'abord en tant que directeur des relations financières, ensuite en tant que directeur de la rentabilité des véhicules. En 2006, il devient Vice-President, Corporate Planning and Program Management Office de Nissan North America. En 2008, il retourne chez Renault en tant que Senior Vice-President et directeur du département contrôle de gestion au niveau du groupe.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
STEFAAN DECRAENE 45 ans Belge Administrateur depuis 2009 Détient 2 897 actions Dexia		2009-	Membre du comité de direction de Dexia SA Président du comité de direction de Dexia Banque Belgique	Membre du comité consultatif : • Ethias Droit Commun Président du conseil d'administration : • Febelfin Membre du comité de direction : • Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) Administrateur : • VOKA Autres fonctions au sein du groupe Dexia : Administrateur : • Dexia Banque Belgique • Dexia Banque Internationale à Luxembourg • Dexia Insurance Belgium • Dexia Nederland Holding • Dexia banka Slovensko • DenizBank • RBC Dexia Investor Services Président du conseil d'administration : • Dexia AM Luxembourg • Dexia Participations Luxembourg Membre du conseil des commissaires : • Dexia Bank Nederland

BIOGRAPHIE

Diplômé en sciences économiques appliquées avec une spécialisation en relations internationales, de la K.U. Leuven. Il consacre la première partie de sa carrière au corporate banking et à l'investissement banking en Belgique. En 2001, il est nommé président du comité de direction de Banque Artesia Nederland. En 2002, il rejoint Dexia Bank Nederland en tant que membre du comité de direction. En 2003, il devient membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique, responsable des assurances et du développement des activités de banque de détail à l'international, avant de prendre en charge en 2004, au sein du même comité de direction, les activités de Public and Wholesale Banking. Depuis janvier 2006, il occupe les fonctions de président du comité de direction de Dexia Banque Belgique. En 2008, il est nommé membre du comité de direction de Dexia SA.

AUGUSTIN DE ROMANET DE BEAUNE 48 ans Français Administrateur depuis 2007 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations Membre du comité stratégique	2007-2011	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations	Administrateur : • CDC Entreprises • CNP Assurances • Icade • Veolia Environnement • FSI-PME Portefeuille Président du conseil de surveillance : • Société nationale immobilière Président du conseil d'administration : • Fonds stratégique d'investissement
--	---	-----------	--	--

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA). Il a été, notamment, attaché financier de la Représentation permanente de la France auprès de la Communauté européenne à Bruxelles, directeur de cabinet au ministère du Budget, directeur de cabinet au ministère de l'Emploi et associé gérant d'Oddo Pinatton Corporate. Il a ensuite été nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République française avant d'être nommé directeur adjoint Finances et Stratégie et membre du comité exécutif du Crédit Agricole SA.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
ROBERT DE METZ Administrateur indépendant 58 ans Français Administrateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des comptes	2009-	Directeur exécutif de La Fayette Management Ltd	Membre du conseil de surveillance : • Canal+ France Administrateur : • Média-Participations (Paris Bruxelles) • LA Finances (Paris) Administrateur délégué : • Bee2Bees SA (Bruxelles) Membre du comité exécutif : • Fondation Demeure Historique pour l'avenir du patrimoine

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA), il commence sa carrière à l'Inspection générale des finances. Il entre à la banque Indosuez en 1983 où il occupe des fonctions à Hong-Kong et en France avant de rejoindre Demachy Worms & Cie. Actif chez Paribas à partir de 1991, il remplit de nombreuses missions, notamment en fusions-acquisitions, avant d'être nommé membre du directoire, responsable depuis Londres des marchés de taux, changes et dérivés. Il est administrateur de la Cobepa de 1993 à 1999. Entre 2002 et 2007, il est directeur général adjoint du groupe Vivendi en charge des fusions-acquisitions et de la stratégie.

CHRISTIAN GIACOMOTTO Administrateur indépendant 69 ans Français Administrateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations	2009-	Président du collège de gérance de Gimar Finance	Vice-président : • Réunion des musées nationaux
---	---	-------	--	--

BIOGRAPHIE

Diplômé d'études supérieures de droit, de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de la New York University (Finances américaines), il est président du collège de gérance de Gimar Finance. Il a débuté sa carrière à la Banque de l'Union européenne avant de devenir directeur général délégué du CIC en 1982. En 1987, il crée la banque Arjil dont il devient président du directoire avant d'occuper différentes fonctions d'administrateur ou de dirigeant au sein du groupe Lagardère, puis de Kleinwort Benson à Londres, banque avec laquelle il fonde en 1994 Kleinwort Benson, Gimar & Cie à Paris. Il est vice-président de la Réunion des musées nationaux. Il est commandeur de la Légion d'honneur et commandeur des Arts et Lettres.

CATHERINE KOPP Administrateur indépendant 60 ans Française Administrateur depuis 2008 Détient 250 actions Dexia		2008-2012		Administrateur : • Schneider Electric
---	--	-----------	--	--

BIOGRAPHIE

Après des études de mathématiques, elle mène une carrière au sein du groupe IBM, où elle occupe différents postes de management, ressources humaines, marketing et ventes, avant d'être nommée directeur général, puis président directeur général d'IBM France. De 2001 à 2002, elle occupe le poste de directeur du personnel et membre du comité exécutif du groupe LVMH. De 2002 à 2010, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Accor et membre du comité exécutif. Elle siège également au conseil d'administration de Schneider Electric. En 2006, elle est nommée par le Premier ministre français, membre du collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité. Elle a mené, au sein du MEDEF, les négociations interprofessionnelles sur la diversité (2006) et sur la modernisation du marché du travail (2008), qui ont débouché sur un accord. En 2009, elle est nommée par le Premier ministre français membre du Haut Conseil à l'Intégration. Catherine Kopp est chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
SERGE KUBLA 62 ans Belge Administrateur depuis 2005 Ne détient pas d'actions Dexia		2006-2010	Bourgmestre de Waterloo	Autres fonctions au sein du groupe Dexia : • Administrateur de Dexia Banque Belgique
BIOGRAPHIE École de commerce de Solvay. Élu depuis 1976 à Waterloo, où il a été échevin des Sports puis, dès 1982, bourgmestre. Depuis 1977, il est actif dans la politique régionale et fédérale. En 2002, il préside pendant un semestre le Conseil européen de l'industrie. Depuis 2004, il est actif dans la politique régionale.				
HUBERT REYNIER 47 ans Français Administrateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des comptes	2009-	Directeur des Finances, de la Stratégie et du Développement durable du groupe Caisse des Dépôts	Administrateur : • Qualium investissement Membre du conseil de surveillance : • Société nationale immobilière (SNI)
BIOGRAPHIE Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP). Il possède en outre un DEA d'Économie et est Inspecteur général des finances. En 1988, à l'issue de ses études, il débute à l'Inspection générale des finances, après quoi, en 1992, il rejoint la Banque Nationale de Paris (BNP). De 1993 à 1994, il occupe le poste de Senior Vice-President au département Investment Banking (New York), avant d'être nommé General Manager de la succursale londonienne. En 1998, il devient directeur général du groupe BNP pour la Belgique et les Pays-Bas. En mai 2000, il entre à la COB en tant que responsable du secteur Premier Marché, ensuite en tant que chef du Service des opérations et de l'information financière. En 2004, peu après la création de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), il devient secrétaire général adjoint en charge de la direction de la régulation et des affaires internationales. Simultanément, il a présidé les activités du comité permanent de l'organisation internationale des commissions de valeurs.				
FRANCINE SWIGGERS 57 ans Belge Administrateur depuis 2007 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations Membre du comité stratégique	2008-2012	Présidente du comité de direction du groupe Arco	Administrateur et présidente du comité de direction : • Arcoplus • Auxipar • Arcopar • Arcofin • Procura vzw Administrateur : • Arcosyn • Aquafin • Interfinance • De Warande vzw • Hogeschool Universiteit Brussel • L'Économie Populaire • Sociaal en Familiaal Toerisme Administrateur et membre du comité d'audit : • VDK Spaarbank Membre du Collège des censeurs : • Banque nationale de Belgique Autres fonctions au sein du groupe Dexia : • Administrateur de Dexia Crédit Local • Administrateur de Dexia Banque Belgique
BIOGRAPHIE Licenciée en sciences économiques appliquées et master en Business Administration (K.U. Leuven). Elle est membre du comité de direction du groupe Arco depuis 1997, dont elle est devenue présidente en 2007. Auparavant, elle a travaillé 20 ans chez BACOB Banque où elle a été responsable de la planification stratégique à partir de 1995.				

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
BERNARD THIRY 54 ans Belge Administrateur depuis 2009 Détient 2 000 actions Dexia		2009-	Président du comité de direction d'Ethias SA et d'Ethias Droit Commun AAM	<p>Professeur aux HEC – École de gestion de l'Université de Liège</p> <p>Membre de la Commission exécutive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ethias Banque • AMICE • AME Holding • AME Ré • AME LIFE LUX • AME LUX • AZUR-GMF Mutuelles d'Assurances Associées • SOLIDARIS <p>Administrateur délégué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ethias Finance <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUDI • Bel Ré • Nateus • Nateus Life • MNEMA ASBL • UAAM • NRB <p>Vice-président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FEBECOOP <p>Président du conseil de gérance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LEGIBEL <p>Gestionnaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GIEI • GI <p>Directeur général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CIRIEC ASBL <p>Autre fonction au sein du groupe Dexia :</p> <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dexia Banque Belgique

BIOGRAPHIE

Licencié et docteur en sciences économiques de l'Université de Liège et diplômé de l'université de Stanford, il est président du comité de direction d'Ethias. Il débute sa carrière à la Faculté d'économie, de gestion et de sciences sociales de l'Université de Liège où il est professeur ordinaire jusqu'en 2006. Entre 2000 et 2001, il est directeur administratif et membre du comité de direction de la Commission belge de régulation de l'électricité et du gaz. En 2006, il entre chez Ethias en tant que directeur des relations internationales. Il devient membre du comité de direction en février 2008 et président en octobre 2008. Il est également professeur aux HEC, l'école de gestion de l'Université de Liège.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
MARC TINANT 55 ans Belge Administrateur depuis 2001 Détient 100 actions Dexia	Membre du comité des comptes Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	2006-2010	Vice-président du comité de direction du groupe Arco (Arcofin, Arcopar, Arcoplus)	Vice-président du comité de direction et administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Arcofin • Arcoplus • Arcopar • Arcosyn • Interfinance Vice-président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • Auxipar Administrateur délégué et vice-président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • EPC Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Retail Estates (sicafi cotée à Bruxelles) • SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie) • Mediabel SA • SOFATO ASBL • SYNECO ASBL • Barthel Pauls Söhne AG Administrateur délégué et administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • FINEXPA • CETS ASBL Membre du comité financier de l'Université catholique de Louvain (UCL) Autres fonctions au sein du groupe Dexia : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Dexia Insurance Belgium

BIOGRAPHIE

Licencié et maître en sciences économiques. Avant de rejoindre le groupe Arco en 1991, il était conseiller général du comité de direction de la Société régionale d'investissement de Wallonie.

BRIAN UNWIN Administrateur indépendant 74 ans Britannique Administrateur depuis 2000 Ne détient pas d'actions Dexia	2006-2010	Président de Assettrust Housing Limited	Président de l'European Centre for Nature Conservation Administrateur de Federal Trust for Education & Research
---	-----------	---	--

BIOGRAPHIE

A étudié à Oxford et à Yale. Il a été diplomate et a occupé divers postes au ministère des Finances et au cabinet du Premier ministre du Royaume-Uni. Il accède à la présidence de la Banque européenne d'investissement en 1993. Il en est président honoraire depuis 2000.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
KOEN VAN LOO 37 ans Belge Administrateur depuis 2008 Détient 1 073 actions Dexia	Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité Membre du comité stratégique	2009-2013	Administrateur délégué et membre du comité stratégique de la Société fédérale de participations et d'investissement	Président du conseil d'administration : • Fedimmo Administrateur : • SN Airholding • Zephyr FIN • Certi-Fed • Bel to mundial ASBL • Zilver Avenue Participatiemaatschappij NV • Société Belge d'Investissement International • Fonds de réduction du coût global de l'énergie

BIOGRAPHIE

Licencié en sciences économiques appliquées. Au terme d'une licence spéciale en fiscalité, il a débuté sa carrière comme conseiller adjoint au Conseil central de l'économie. En septembre 1999, il rejoint le cabinet du ministre belge des Finances comme expert. En novembre 2000, il y est nommé conseiller, puis devient chef de cabinet de mai 2003 à novembre 2006. Depuis 2006, il est administrateur délégué et membre du comité stratégique de la Société fédérale de participations et d'investissement.

FRANCIS VERMEIREN 73 ans Belge Administrateur depuis 2004 Détient 3 100 actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations Membre du comité stratégique	2009-2013	Bourgmestre de Zaventem	Président du conseil d'administration : • Holding Communale Administrateur : • Elia • Asco Industries • Publi-T • Vivaqua Intercommunale
--	---	-----------	-------------------------	--

BIOGRAPHIE

Ancien inspecteur des assurances. Ancien gérant d'un bureau fiscal. Il a exercé des fonctions parlementaires au niveau fédéral et régional.

ISABELLE BOUILLOT 60 ans Française Observateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia		2009-2010	Présidente de China Equity Links	
--	--	-----------	----------------------------------	--

BIOGRAPHIE

Diplômée de l'École nationale d'administration (ENA), de l'Institut des études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un DES de droit public. Elle occupe différents postes dans les administrations publiques françaises, notamment comme conseillère économique du Président de la République de 1989 à 1991 et directrice du budget au ministère de l'Économie et des Finances de 1991 à 1995. Elle entre ensuite en 1995 à la Caisse des dépôts et consignations en tant que directeur général adjoint en charge des activités financières et bancaires. De 2000 à 2003, elle est présidente du directoire de la banque d'investissement du groupe CDC IXIS. Elle est actuellement présidente de China Equity Links. Elle est également administrateur des sociétés Umicore et Saint-Gobain.

BRIGITTE CHANOINE 44 ans Belge Observateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia		2009-2010	Professeur en finances et recteur de l'ICHEC Brussels Management School	
--	--	-----------	---	--

BIOGRAPHIE

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial (ICHEC), d'une maîtrise en finance et docteur en sciences de gestion (IAG – Université catholique de Louvain). Elle débute sa carrière professionnelle en 1988 comme Health and Safety Manager à General Devices (Indianapolis). Depuis 1990, elle a occupé différents postes au sein du département Finance de l'ICHEC dont elle est recteur depuis septembre 2008. Professeur à l'ICHEC et à l'Université catholique de Louvain, elle assure également divers enseignements, formations et missions de consultance en entreprises.

Critères d'éligibilité

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration indique que les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société.

Dans ce cadre, le comité des nominations et des rémunérations créé au sein du conseil d'administration est chargé d'établir des profils de compétences qui seront revus régulièrement afin de tenir compte de l'évolution du groupe Dexia et de ses activités.

Sur proposition du comité des nominations, le conseil d'administration a arrêté, le 15 novembre 2007, un profil de compétences des administrateurs. Ce profil de compétences fait partie intégrante du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration.

Tout membre du conseil d'administration doit avoir la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de ses obligations d'administrateur.

Les administrateurs non exécutifs ne peuvent exercer plus de cinq mandats d'administrateur dans des sociétés cotées.

Procédure de nomination et d'évaluation des administrateurs

Nomination

Le comité des nominations et des rémunérations est chargé de proposer au conseil d'administration la nomination de tout nouvel administrateur. Chaque candidat est proposé sur la base de sa contribution potentielle en termes de connaissance, d'expérience et de spécialisation dans un ou plusieurs domaines suivants : vision et stratégie, leadership et capacité de management, expertise en matière financière et comptable, expérience internationale et connaissance des métiers du groupe. Le candidat doit en outre disposer de la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de ses obligations d'administrateur.

Il est fait un rapport détaillé au conseil d'administration des éléments qui justifient cette proposition.

Dans ce but, le comité des nominations et des rémunérations procède à un examen des compétences, des connaissances et de l'expérience du candidat. Il est notamment procédé à un entretien entre le candidat et les membres de ce comité ou une délégation des membres de ce comité.

Évaluation

Le conseil d'administration procède périodiquement à une autoévaluation de son fonctionnement, qui est conduite par le président du conseil d'administration. Cet exercice d'autoévaluation peut également être réalisé par un consultant externe, ce qui fut le cas en 2006.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2009, le conseil d'administration s'est penché sur son propre fonctionnement, notamment au regard des recommandations de la version révisée du Code belge de gouvernement d'entreprise.

Évolution de la composition du conseil d'administration de Dexia SA au cours de l'exercice 2009

Les faits marquants intervenus au cours de l'exercice 2009 quant à la composition du conseil d'administration de Dexia SA sont les suivants.

1. Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009 :

- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2013, de Jean-Luc Dehaene, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de Pierre Richard, démissionnaire ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2013, de Pierre Mariani, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement d'Axel Miller, démissionnaire ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2013, de Bruno Bézard, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de Jacques Guerber, démissionnaire ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2013, de Koen Van Loo, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de Guy Burton, démissionnaire ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2013, d'Alain Quinet, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de Dominique Marcel, démissionnaire ;
- le renouvellement du mandat de Francis Vermeiren, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2013 ;
- le renouvellement du mandat de Bernard Lux, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2013.

2. Le conseil d'administration, en sa séance du 1^{er} juillet 2009, a coopté à l'unanimité Stefaan Decraene, Christian Giacomotto, Robert de Metz et Bernard Thiry en tant qu'administrateurs, avec effet immédiat, afin de pourvoir au remplacement de respectivement Jan Renders, Denis Kessler, André Levy-Lang et Bernard Lux, démissionnaires.

Leurs nominations définitives seront soumises à l'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA en 2010.

3. Le conseil d'administration a décidé, en sa séance du 26 août 2009, de nommer Isabelle Bouillot et Brigitte Chanoine en tant qu'observateurs permanents conformément à l'article 11 des statuts de la société. Leurs nominations en qualité d'administrateur seront proposées à l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010.

4. Le conseil d'administration a décidé, en sa séance du 12 novembre 2009, de coopter Olivier Bourges et Hubert Reynier en tant qu'administrateurs avec effet immédiat, afin de pourvoir au remplacement de respectivement Bruno Bézard et Alain Quinet, démissionnaires.

Leurs nominations définitives seront soumises à l'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA en 2010.

Les nouveaux administrateurs et les observateurs

Comme indiqué ci-dessus, il a été procédé au cours de l'exercice 2009 à la nomination de six nouveaux administrateurs, à savoir Stefaan Decraene, Christian Giacomotto, Robert de Metz, Bernard Thiry, Olivier Bourges et Hubert Reynier, et deux observateurs permanents, à savoir Isabelle Bouillot et Brigitte Chanoine.

- Stefaan Decraene est diplômé en sciences économiques appliquées avec une spécialisation en relations internationales, de K.U. Leuven. Il consacre la première partie de sa carrière au corporate banking et à l'investment banking en Belgique. En 2001, il est nommé président du comité de direction de Banque Artesia Nederland. En 2002, il rejoint Dexia Bank Nederland en tant que membre du comité de direction. En 2003, il devient membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique, responsable des assurances et du développement des activités de banque de détail à l'international, avant de prendre en charge en 2004, au sein du même comité de direction, les activités de Public and Wholesale Banking. Depuis janvier 2006, il occupe les fonctions de président du comité de direction de Dexia Banque Belgique. En 2008, il est nommé membre du comité de direction de Dexia SA.
- Christian Giacomotto est diplômé d'études supérieures de droit, de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de la New York University (Finances américaines). Il est président du collège de gérance de Gimar Finance. Il a débuté sa carrière à la Banque de l'Union européenne avant de devenir directeur général délégué du CIC en 1982. En 1987, il crée la banque Arjil dont il devient président du directoire avant d'occuper différentes fonctions d'administrateur ou de dirigeant au sein du groupe Lagardère, puis de Kleinwort Benson à Londres, banque avec laquelle il fonde en 1994 Kleinwort Benson, Gimar & Cie à Paris. Il est vice-président de la Réunion des musées nationaux. Il est commandeur de la Légion d'honneur et commandeur des Arts et Lettres.
- Robert de Metz est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA). Il commence sa carrière à l'Inspection générale des finances. Il entre à la banque Indosuez en 1983 où il occupe des fonctions à Hong-Kong et en France avant de rejoindre Demachy Worms & Cie. Actif chez Paribas à partir de 1991, il remplit de nombreuses missions, notamment en fusions-acquisitions, avant d'être nommé membre du directoire, responsable depuis Londres des marchés de taux, changes et dérivés. Il est administrateur de la Cobepa de 1993 à 1999. Entre 2002 et 2007, il est directeur général adjoint du groupe Vivendi en charge des fusions-acquisitions et de la stratégie.
- Bernard Thiry est licencié et docteur en sciences économiques de l'Université de Liège et diplômé de l'université de Stanford. Il est président du comité de direction d'Ethias. Il débute sa carrière à la Faculté d'économie, de gestion et de sciences sociales de l'Université de Liège où il est professeur ordinaire jusqu'en 2006. Entre 2000 et 2001, il est direc-

teur administratif et membre du comité de direction de la Commission belge de régulation de l'électricité et du gaz. En 2006, il entre chez Ethias en tant que directeur des relations internationales. Il devient membre du comité de direction en février 2008 et président en octobre 2008. Il est également professeur aux HEC, l'école de gestion de l'Université de Liège.

- Olivier Bourges est diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un baccalauréat scientifique. Entre 1992 et 2000, il occupe diverses fonctions auprès de la Direction du Trésor (Paris), où il est adjoint au chef du bureau des banques de 1992 à 1996 et chef du bureau «Financement du Logement» de 1998 à 2000. Entre 1996 et 1998, il occupe le poste d'Alternate Executive Director de la BIRD, la Banque mondiale. En 2000, il rejoint Renault tout d'abord en tant que directeur des relations financières, ensuite en tant que directeur de la rentabilité des véhicules. En 2006, il devient Vice-Président, Corporate Planning and Program Management Office de Nissan North America. En 2008, il retourne chez Renault en tant que Senior Vice-Président et directeur du département contrôle de gestion au niveau du groupe. Depuis septembre 2009, il est directeur général adjoint de l'Agence des Participations de l'État.
- Hubert Reynier est diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP). Il possède en outre un DEA d'Économie et est Inspecteur général des finances. En 1988, à l'issue de ses études, il débute à l'Inspection générale des finances, après quoi, en 1992, il rejoint la Banque Nationale de Paris (BNP). De 1993 à 1994, il occupe le poste de Senior Vice-Président au département Investment Banking (New York), avant d'être nommé General Manager de la succursale londonienne. En 1998, il devient directeur général du groupe BNP pour la Belgique et les Pays-Bas. En mai 2000, il entre à la COB en tant que responsable du secteur Premier Marché, ensuite en tant que chef du Service des opérations et de l'information financière. En 2004, peu après la création de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), il devient secrétaire général adjoint en charge de la direction de la régulation et des affaires internationales. Simultanément, il a présidé les activités du comité permanent de l'organisation internationale des commissions de valeurs.
- Isabelle Bouillot est diplômée de l'École nationale d'administration (ENA), de l'Institut des études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un DES de droit public. Elle occupe différents postes dans les administrations publiques françaises, notamment comme conseillère économique du Président de la République de 1989 à 1991 et directrice du budget au ministère de l'Économie et des Finances de 1991 à 1995. Elle entre ensuite en 1995 à la Caisse des dépôts et consignations en tant que directeur général adjoint en charge des activités financières et bancaires. De 2000 à 2003, elle est présidente du directoire de la banque d'investissement du groupe CDC IXIS. Elle est actuellement présidente de China Equity Links. Elle est également administrateur des sociétés Umicore et Saint-Gobain.

• Brigitte Chanoine est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial (ICHEC), d'une maîtrise en finance et docteur en sciences de gestion (IAG – Université catholique de Louvain). Elle débute sa carrière professionnelle en 1988 comme Health and Safety Manager à General Devices (Indianapolis). Depuis 1990, elle a occupé différents postes au sein du département Finance de l'ICHEC dont elle est recteur depuis septembre 2008. Professeur à l'ICHEC et à l'Université catholique de Louvain, elle assure également divers enseignements, formations et missions de consultation en entreprises.

Les administrateurs indépendants

À quelques exceptions près, les critères retenus en 2004 par le conseil d'administration de Dexia SA (basés tant sur le Code belge des sociétés que sur les principes de gouvernance français recommandés dans le rapport du groupe de travail du MEDEF (Mouvement des entreprises de France) et de l'AFEP (Association française des entreprises privées) en 2002) étaient identiques à ceux préconisés par le Code belge de gouvernement d'entreprise.

En 2007, le conseil d'administration a décidé de les aligner cumulativement sur les critères définis par le Code des sociétés et les Codes belge et français de gouvernement d'entreprise.

La loi du 17 décembre 2008, instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières, est venue renforcer les critères légaux minimaux d'indépendance et a remplacé les critères qui étaient repris dans le Code belge de gouvernement d'entreprise. Cette loi prévoit expressément que les administrateurs ayant été qualifiés d'indépendants en fonction des anciens critères d'indépendance peuvent continuer à siéger au conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

Le conseil d'administration du 29 janvier 2009 a décidé d'aligner les critères d'indépendance retenus par Dexia SA en fonction des nouveaux critères légaux repris à l'article 526ter du Code des sociétés. En conséquence, les critères d'indépendance appliqués par Dexia SA à ses administrateurs sont les suivants.

1. Durant une période de cinq années précédant sa nomination, l'administrateur indépendant ne peut avoir exercé un mandat de membre exécutif de l'organe de gestion, ou une fonction de membre du comité de direction ou de délégué à la gestion journalière, ni auprès de Dexia SA, ni auprès d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés.

2. L'administrateur indépendant ne peut pas avoir siégé au conseil d'administration de Dexia SA en tant qu'administrateur non exécutif pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans ;

3. Durant une période de trois années précédant sa nomination, l'administrateur indépendant ne peut pas avoir fait partie du personnel de direction.

4. L'administrateur indépendant ne peut recevoir, ni avoir reçu, de rémunération ou autre avantage significatif de nature patrimoniale de Dexia SA ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, en dehors des tantièmes et honoraires éventuellement perçus comme membre non exécutif de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance.

5. L'administrateur indépendant :

a) ne peut détenir aucun droit social représentant un dixième ou plus du capital, du fonds social ou d'une catégorie d'actions de la société.

b) s'il détient des droits sociaux qui représentent une quotité inférieure à 10% :

- par l'addition des droits sociaux avec ceux détenus dans la même société par des sociétés dont l'administrateur indépendant a le contrôle, ces droits sociaux ne peuvent atteindre un dixième du capital, du fonds social ou d'une catégorie d'actions de la société ; ou

- les actes de disposition relatifs à ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux auxquels le membre indépendant de l'organe de gestion a souscrit.

c) ne peut représenter en aucune manière un actionnaire répondant aux conditions du présent point.

6. L'administrateur indépendant ne peut pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice social, une relation d'affaires significative avec Dexia SA ou une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre de l'organe de gestion ou de membre du personnel de direction d'une société ou personne entretenant une telle relation.

7. L'administrateur indépendant ne peut pas avoir été, au cours des trois dernières années, associé ou salarié du commissaire, actuel ou précédent, de Dexia SA ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés.

8. L'administrateur indépendant ne peut pas être membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle un administrateur exécutif de Dexia SA siège en tant que membre non exécutif de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance, ni entretenir d'autres liens importants avec les administrateurs exécutifs de Dexia SA du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes.

9. L'administrateur indépendant ne peut avoir, ni au sein de Dexia SA, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, ni conjoint ni cohabitant légal, ni parents ni alliés jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat de membre de l'organe de gestion, de membre du comité de direction, de délégué à la gestion journalière ou de membre du personnel de direction, ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points 1 à 8.

Ces critères sont applicables à tout administrateur nommé pour la première fois au sein du conseil d'administration de Dexia SA en qualité d'administrateur indépendant à partir du 29 janvier 2009.

Ils ne sont pas applicables aux administrateurs qui ont été qualifiés d'indépendant avant le 29 janvier 2009, sur la base des critères précédemment fixés par le conseil d'administration de Dexia SA. Ces administrateurs indépendants peuvent continuer à siéger au conseil d'administration en qualité d'administrateurs indépendants jusqu'au 1^{er} juillet 2011, date à laquelle ils devront répondre aux présents critères d'indépendance pour pouvoir continuer à siéger en cette qualité. Ces critères leur

seront toutefois applicables en cas de renouvellement de leur mandat d'administrateur avant le 1^{er} juillet 2011. La perte éventuelle du statut d'administrateur indépendant à l'issue de cette période transitoire n'empêche pas le renouvellement du mandat en tant qu'administrateur non indépendant.

L'administrateur indépendant de Dexia dans le chef duquel un des critères précités n'est plus rencontré, notamment à la suite d'un changement important dans ses fonctions, en informe immédiatement le président du conseil d'administration qui en informera le comité des nominations et des rémunérations ; le comité des nominations et des rémunérations en informera le conseil d'administration et formulera un avis, le cas échéant.

Compte tenu de ces critères, le conseil d'administration de Dexia SA compte six administrateurs indépendants au 31 décembre 2009.

Il s'agit de :

- Jean-Luc Dehaene;
- Gilles Benoist;
- Christian Giacomotto;
- Catherine Kopp;
- Robert de Metz;
- Brian Unwin.

Les administrateurs non exécutifs

Un administrateur non exécutif est un administrateur qui n'exerce pas de fonctions exécutives dans une société du groupe Dexia. Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA prévoit que la moitié au moins du conseil d'administration est composée d'administrateurs non exécutifs. Il est à noter qu'à l'exception de Pierre Mariani et de Stefaan Decraene, respectivement président et membre du comité de direction, tous les membres du conseil d'administration de Dexia SA sont administrateurs non exécutifs.

La séparation des fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué

Les statuts de Dexia SA ainsi que le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA mentionnent explicitement la règle de séparation des fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué.

Ces fonctions doivent être nécessairement confiées à des personnes différentes et de nationalités différentes, même si le président du conseil d'administration est empêché et se fait remplacer par un autre administrateur pour présider une séance du conseil.

La durée des mandats

La durée du mandat des administrateurs nommés est de quatre ans maximum. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre de renouvellements de mandats d'administrateurs non exécutifs de la société est limité à deux. Seuls les renouvellements de mandats qui interviennent à partir du 10 mai 2006 sont pris en compte pour l'application de cette limitation.

La limite d'âge pour les administrateurs est fixée à 72 ans. Les administrateurs concernés démissionnent avec effet à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la

date anniversaire de leur naissance. Cette règle ne s'applique pas aux mandats en cours depuis l'assemblée générale des actionnaires de mai 2006 qui pourront être exercés jusqu'à leur date normale d'échéance.

Le conseil d'administration a le droit de déroger aux règles précitées au cas par cas, s'il juge cette dérogation dans l'intérêt de la société.

Les compétences et responsabilités du conseil d'administration

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration décrit les compétences et responsabilités du conseil d'administration, qui portent sur trois aspects :

- la stratégie et la politique générale;
- le contrôle de la gestion et le suivi du risque;
- les relations avec les actionnaires.

La stratégie et la politique générale

Le conseil d'administration de Dexia définit, au nom de tous les actionnaires et sur proposition ou après avis du comité de direction, la stratégie et la politique générale de la société et du groupe Dexia.

Il établit également les standards du groupe et veille à la mise en œuvre de la stratégie.

Le conseil veille également à ce que soient respectés les principes de bonne gouvernance.

Dans ce cadre, le règlement d'ordre intérieur de Dexia indique notamment que le conseil d'administration :

- se réunit au moins une fois par an pour évaluer les défis et les enjeux stratégiques auxquels sont confrontés Dexia et ses différents métiers;
- examine les propositions stratégiques faites par le comité de direction;
- décide la stratégie de Dexia et de ses différents métiers qui est mise en œuvre par le comité de direction, fixe les priorités, approuve le budget annuel et, plus généralement, s'assure de l'adéquation entre la stratégie choisie et les moyens humains et financiers engagés;
- définit les valeurs du groupe Dexia après avis du comité de direction.

Concernant les acquisitions et les cessions d'actifs importants, le règlement d'ordre intérieur du conseil lui donne des responsabilités particulières.

Le contrôle de la gestion et le suivi du risque

Le conseil d'administration contrôle et oriente la gestion de la société et du groupe et assure le suivi du risque.

À cette fin, le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia prévoit que le conseil d'administration :

- procède à l'évaluation de l'implémentation de fonctions de contrôle fortes et indépendantes, qui englobent notamment, dans un esprit de centralisation, la gestion des risques, l'audit interne et la conformité;
- prend les mesures nécessaires pour s'assurer de l'intégrité des états financiers;
- procède à l'évaluation des performances des membres du comité de direction;

- supervise les performances du (des) commissaire(s) et de l'audit interne;
- arrête l'organisation du comité de direction en ce qui concerne sa composition, son mode de fonctionnement et ses obligations sur proposition de l'administrateur délégué; le conseil fixe la rémunération des membres du comité de direction sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et sur proposition de l'administrateur délégué en ce qui concerne la rémunération des membres du comité de direction autres que lui-même.

Le rôle du conseil d'administration vis-à-vis des actionnaires de la société

L'action du conseil est guidée par le seul souci de l'intérêt de la société au regard des actionnaires, de la clientèle et du personnel.

Le conseil s'assure que ses obligations envers tous les actionnaires sont comprises et remplies et rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le fonctionnement du conseil d'administration

Les règles statutaires

Les statuts de la société prévoient les règles suivantes quant au fonctionnement du conseil d'administration :

- toute délibération requiert la présence ou la représentation de la moitié des membres au moins;
 - les décisions sont prises à la majorité des voix de tous les membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président ou du membre qui le remplace est prépondérante;
 - les décisions relatives aux opérations visées ci-après requièrent la présence ou la représentation de deux tiers des membres au moins et une décision prise à la majorité des deux tiers des voix de tous les membres présents ou représentés :
 - décision de faire usage du capital autorisé ou de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires une proposition visant à l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, de warrants ou d'autres instruments financiers donnant à terme droit à des actions, lorsque le montant des augmentations de capital qui résulteraient de l'émission de ces actions ou de la conversion ou du remboursement de ces obligations ou de l'exercice de ces warrants ou autres instruments financiers excède dix pour cent du montant du capital existant préalablement à ces décisions;
 - décision relative à des acquisitions ou cessions d'actifs représentant plus de dix pour cent des fonds propres de la société;
 - décision de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires des propositions de modifications aux statuts de la société;
 - décision relative à la nomination et à la révocation du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué.
- Le conseil d'administration peut inviter de manière ponctuelle ou générale des observateurs à participer à ses réunions. Ces observateurs n'ont pas de voix délibérative et sont tenus aux mêmes obligations, notamment de confidentialité, que les administrateurs.

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA, qui existe depuis 1999 et qui codifie un ensemble de règles visant à permettre au conseil d'exercer pleinement ses compétences et de renforcer l'efficacité de la contribution de chaque administrateur, a connu d'importantes évolutions. Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le conseil d'administration de Dexia SA a modifié son règlement d'ordre intérieur afin de renforcer encore sa gouvernance et le suivi des risques et de modifier à cette fin les missions et la composition des comités spécialisés créés en son sein. Le 29 janvier 2009, le règlement d'ordre intérieur a été adapté afin d'aligner les critères d'indépendance des administrateurs retenus par Dexia SA en fonction des nouveaux critères légaux repris à l'article 526ter du Code des sociétés. Les règles applicables aux dirigeants de Dexia SA en matière d'opérations pour compte propre sur les titres Dexia ont également été renforcées par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 août 2009.

Principes généraux d'organisation

Le conseil d'administration s'organise de manière à pouvoir assurer au mieux l'exercice de ses compétences et de ses responsabilités.

Les réunions du conseil sont suffisamment fréquentes pour permettre à celui-ci de remplir ses missions. Les administrateurs s'engagent à participer activement aux travaux du conseil et des comités dont ils sont membres. L'assiduité aux séances du conseil et des comités est la condition première de cette participation et une présence effective aux trois quarts au moins des réunions est souhaitée.

L'ordre du jour reprend les sujets à aborder et précise s'ils sont à titre d'information, en vue d'une délibération ou d'une prise de décision.

Les procès-verbaux font état des discussions et indiquent les décisions prises en précisant, le cas échéant, les réserves émises par certains administrateurs.

Obligation de confidentialité

Les informations communiquées aux administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, que ce soit à l'occasion des séances du conseil, des comités spécialisés, ou lors d'entretiens privés, leur sont données intuitu personae ; ils veillent à ce que la confidentialité de ces informations soit strictement respectée.

La connaissance d'informations privilégiées conduit à l'interdiction de réaliser pour son propre compte ou pour compte de tiers des opérations sur les titres des sociétés concernées et à l'interdiction de communiquer ces informations à des tiers.

Formation des administrateurs

Afin d'acquérir une bonne compréhension du groupe Dexia, les nouveaux membres du conseil d'administration sont invités, lors de leur prise de fonction, à une ou deux journées de contacts et de visites au sein du groupe.

Les administrateurs rejoignant les comités spécialisés sont choisis en fonction de leurs compétences spécifiques. Ils se font aider, le cas échéant, par des experts externes. Les missions de ces comités spécialisés sont par ailleurs clairement définies dans le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, et dans les règlements d'ordre intérieur spé-

cifiques au comité des comptes et au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs s'assurent que leur participation au conseil d'administration n'est pas source pour eux de conflit d'intérêts, direct ou indirect, tant sur le plan personnel qu'en raison des intérêts professionnels qu'ils représentent.

Les administrateurs veillent à ce que leur participation au conseil d'administration traduise une totale indépendance à l'égard d'intérêts étrangers à l'entreprise elle-même. En particulier, les échanges croisés d'administrateurs sont à éviter.

Les administrateurs remettent leur mandat à la disposition du conseil en cas de changement important dans leurs fonctions, le conseil décidant d'accepter ou non leur démission dans ce cas, après avis du comité des nominations et des rémunérations. Ils doivent démissionner si un changement de leur situation crée une incompatibilité avec leur mandat d'administrateur de Dexia.

Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision. De plus, il doit en informer les commissaires de la société.

En vue de la publication dans le rapport de gestion annuel, le conseil d'administration décrit, dans le procès-verbal, la nature de la décision ou de l'opération concernée et une justification de la décision qui a été prise ainsi que les conséquences patrimoniales pour la société. Le rapport de gestion contient le procès-verbal visé ci-dessus.

Le rapport des commissaires doit en outre comporter une description séparée des conséquences patrimoniales qui résultent pour la société des décisions du conseil d'administration, qui comportaient un intérêt opposé au sens des dispositions mentionnées ci-dessus.

L'administrateur dans le chef duquel existe une opposition d'intérêts ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration relatives aux opérations ou aux décisions concernées, ni prendre part au vote.

Les transactions entre une société du groupe

Dexia et les administrateurs

Les transactions entre une société du groupe Dexia et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Transactions sur les instruments financiers Dexia

Dans le but de favoriser la transparence des transactions sur les instruments financiers Dexia, le règlement d'ordre intérieur, modifié par le conseil d'administration en sa séance du 26 août 2009, stipule que tous les administrateurs de Dexia SA revêtent le statut d'«initié permanent» du fait de leur accès régulier à des informations privilégiées relatives à

Dexia. Les administrateurs exécutifs, ainsi que certains administrateurs non exécutifs, ont accès aux résultats consolidés estimés de Dexia et, de ce fait, sont inscrits sur la liste des «personnes ayant accès aux résultats consolidés estimés». En outre, dans le cadre de certains projets spécifiques, les administrateurs peuvent avoir accès à des informations privilégiées portant sur Dexia en relation avec ces projets et sont de ce fait inscrits sur la liste des «initiés occasionnels».

Les administrateurs, du fait de leur statut d'initié permanent :

- s'abstiennent de réaliser toute transaction sur instruments financiers Dexia pendant la période d'un mois précédant l'annonce des résultats trimestriels, semestriels et annuels;
- doivent obtenir une autorisation préalable du Group Chief Compliance Officer avant toute transaction sur instruments financiers Dexia.

Les administrateurs revêtant le statut de personne ayant accès aux résultats consolidés estimés de Dexia sont soumis à une période d'interdiction statutaire liée aux résultats estimés et s'abstiennent de réaliser toute transaction sur instruments financiers Dexia pendant une fenêtre négative débutant à J-15 de la date de clôture comptable et se terminant au jour de la publication des résultats. Ils doivent en outre obtenir une autorisation du Group Chief Compliance Officer avant toute transaction en raison de leur statut d'initié permanent.

Les administrateurs inscrits sur la liste des initiés occasionnels ne peuvent, pendant la durée de leur inscription sur cette liste, réaliser aucune transaction sur instruments financiers Dexia.

En ce qui concerne les stock options, et eu égard aux modalités dont elles sont assorties, il est possible de décorrélérer l'initiation de l'ordre de son exécution. En application de ce principe, il est admis qu'un administrateur donne une instruction relative à l'exercice des stock options durant une fenêtre positive en vue de leur exécution pendant une période négative, le cas échéant. Ce découplage n'est possible que si l'ordre donné est irrévocable et assorti d'un cours plancher limite.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées ont l'obligation de notifier à la CBFA les transactions sur instruments financiers Dexia réalisées pour leur compte. Les transactions notifiées sont automatiquement publiées par la CBFA sur son site internet.

Les administrateurs doivent déclarer au Group Chief Compliance Officer :

- au moment de leur entrée en fonction, l'ensemble des instruments financiers Dexia qu'ils détiennent;
- à la fin de chaque année, une actualisation de la liste des instruments financiers Dexia qu'ils détiennent.

Les règles et restrictions relatives aux opérations sur instruments financiers Dexia décrites ci-dessus sont applicables aux administrateurs et aux personnes qui leur sont étroitement liées. Elles s'appliquent également aux observateurs tels que définis dans les statuts de Dexia SA.

Fonctionnement et activités du conseil d'administration de Dexia SA au cours de l'exercice 2009

Assiduité des administrateurs

Le conseil s'est réuni onze fois en 2009. Le taux d'assiduité des administrateurs et des observateurs aux réunions du conseil d'administration était de 85 %.

TAUX D'ASSIDUITÉ DE CHAQUE ADMINISTRATEUR AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Luc Dehaene	91 %
Pierre Mariani	100 %
Gilles Benoist	91 %
Olivier Bourges	100 % ⁽¹⁾
Stefaan Decraene	86 % ⁽²⁾
Robert de Metz	86 % ⁽²⁾
Augustin de Romanet de Beaune	64 %
Christian Giacomotto	100 % ⁽²⁾
Catherine Kopp	91 %
Serge Kubla	64 %
Hubert Reynier	100 % ⁽¹⁾
Francine Swiggers	100 %
Bernard Thiry	100 % ⁽²⁾
Marc Tinant	82 %
Brian Unwin	80 %
Koen Van Loo	100 %
Francis Vermeiren	91 %

TAUX D'ASSIDUITÉ DE CHAQUE OBSERVATEUR AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabelle Bouillot	50 % ⁽³⁾
Brigitte Chanoine	75 % ⁽³⁾

(1) Sur un total de trois réunions.

(2) Sur un total de sept réunions.

(3) Sur un total de quatre réunions.

Activités du conseil d'administration

Outre les points relevant de la compétence ordinaire du conseil d'administration (suivi des résultats, approbation du budget, nomination et rémunération des membres du comité de direction, comptes rendus des réunions des comités spécialisés), le conseil s'est notamment penché sur les dossiers suivants :

- l'approbation des comptes 2008 ;
- le budget du groupe Dexia pour 2009, 2010 et 2011 ;
- le plan de transformation du groupe Dexia et la cession de FSA ;
- la situation de liquidité du groupe ;
- les stress tests sur le risque de crédit de Dexia ;
- la composition du conseil d'administration et des comités spécialisés créés en son sein ;
- la revue stratégique 2009 du groupe Dexia ;

- la stratégie en matière de banque de détail sur le marché belge ;
- la stratégie en matière de gestion d'actifs et en matière d'assurances ;
- la stratégie Public and Wholesale Banking ;
- la stratégie en matière de banque privée ;
- la rémunération variable des cadres dirigeants de Dexia et des professionnels de marché ;
- l'évolution des règles de gouvernance, notamment à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code belge de gouvernement d'entreprise ;
- la modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, dont notamment l'adaptation des règles relatives aux transactions sur les instruments financiers de Dexia ;
- la modification de la politique en matière de conformité du groupe et les règles de conformité concernant les mandats externes exercés par les administrateurs exécutifs et non exécutifs ;
- les discussions entre Dexia et la Commission européenne en vue de l'approbation et de la prolongation de la garantie des États ;
- la cession de la participation de Dexia dans Crédit du Nord.

Rémunération des administrateurs de Dexia SA pour 2009

Rappel des principes

L'assemblée générale ordinaire de Dexia SA a décidé en 2006 d'attribuer aux administrateurs, pour l'exercice de leurs mandats, une rémunération annuelle globale maximum de EUR 1 300 000, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

L'assemblée générale a également conféré au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les modalités pratiques de cette rémunération et de son attribution.

Lors de sa réunion du 23 mai 2002, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à chaque administrateur un montant annuel fixe de EUR 20 000 (soit une rémunération fixe de EUR 5 000 par trimestre), et des jetons de présence (rémunération variable) de EUR 2 000 par réunion du conseil d'administration ou d'un des comités spécialisés. Pour les administrateurs qui n'auraient pas exercé leur mandat sur une année complète, cette rémunération fixe est réduite au prorata du nombre de trimestres au cours desquels ils ont effectivement exercé leur mandat. Dans le cadre du volet du plan de transformation de Dexia consacré à la maîtrise des coûts, les administrateurs ont décidé de réduire leur rémunération pour 2009. Lors de sa réunion du 29 janvier 2009, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à chaque administrateur un montant annuel fixe de EUR 10 000 (soit une rémunération fixe de EUR 2 500 au lieu de EUR 5 000 par trimestre), et des jetons de présence (rémunération variable) de EUR 2 000 par réunion du conseil d'administration ou d'un des comités spécialisés. Ces principes sont d'application depuis le 1^{er} janvier 2009.

Rémunération attribuée au président du conseil d'administration

Le conseil d'administration a fixé, le 13 novembre 2008, la rémunération brute du président du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations du 10 novembre 2008. Les émoluments du président du conseil d'administration représentent le double des émoluments d'un autre

administrateur, tant en ce qui concerne la rémunération fixe que la rémunération variable en fonction des présences au conseil d'administration et dans les différents comités spécialisés. Le président ne perçoit pas de tantièmes pour ses mandats dans d'autres entités du groupe Dexia. Ce montant total est compris dans la rémunération globale précitée des administrateurs.

TANTIÈMES ET JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET OBSERVATEURS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT CHEZ DEXIA SA ET DANS LES AUTRES ENTITÉS DU GROUPE

(montants bruts en EUR)	CA (rém. fixe)	CA (rém. var.)	Comité stratégique	Comité des comptes	Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	Comité des nominations et des rémunérations	Total 2009	Total 2008	Autres entités du groupe 2009	Autres entités du groupe 2008
Administrateurs										
J.-L. Dehaene	20 000	36 000	4 000	0	0	28 000	88 000	38 000	0	0
P. Mariani	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
G. Benoist	10 000	18 000	0	12 000	12 000	0	52 000	74 000	0	0
B. Bézard	0	0	0	0	0	0	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾	0	0
O. Bourges	0	0	0	0	0	0	0 ⁽²⁾	n.a.	0	0
S. Decraene	0	0	0	0	0	0	0	n.a.	0	0
R. de Metz	5 000	10 000	0	6 000	0	0	21 000	n.a.	0	0
A. de Romanet de Beaune	0	0	0	0	0	0	0 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾	0	0
C. Giacomotto	5 000	12 000	0	0	0	8 000	25 000	n.a.	0	0
D. Kessler	5 000	6 000	0	0	0	4 000	15 000	60 000	0	0
C. Kopp	10 000	18 000	0	0	0	0	28 000	48 000	0	0
S. Kubla	10 000	14 000	0	0	0	0	24 000	52 000	16 875 ⁽⁴⁾	22 500 ⁽⁴⁾
A. Levy-Lang	5 000	4 000	0	2 000	0	0	11 000	72 000	0	0
B. Lux	5 000	4 000	0	0	0	0	9 000	50 000	4 218,75 ⁽⁴⁾	22 500 ⁽⁴⁾
A. Quinet	0	0	0	0	0	0	0 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾	0	0
J. Renders	5 000	8 000	0	0	0	0	13 000	58 000	4 218,75 ⁽⁴⁾	0
H. Reynier	0	0	0	0	0	0	0 ⁽³⁾	n.a.	0	0
F. Swiggers	10 000	20 000	2 000	0	0	14 000	46 000	64 000	35 375 ⁽⁵⁾	14 143 ⁽⁶⁾
B. Thiry	5 000	14 000	0	0	0	0	19 000	n.a.	16 875 ⁽⁴⁾	0
M. Tinant	10 000	16 000	0	10 000	12 000	0	48 000	74 000	0	0
B. Unwin	10 000	16 000	0	0	0	0	26 000	62 000	0	0
K. Van Loo	10 000	20 000	2 000	0	10 000	0	42 000	11 000	0	0
F. Vermeiren	10 000	20 000	2 000	0	0	14 000	46 000	42 000	0	0
Observateurs										
I. Bouillot	2 500	4 000	0	0	0	0	6 500	n.a.	0	0
B. Chanoine	2 500	6 000	0	0	0	0	8 500	n.a.	0	0

(1) En vertu de l'article 139 de la loi française sur la nouvelle réglementation économique, les jetons de présence concernant des mandats exercés par des représentants de l'État français doivent être versés sur le compte de l'État français. Les jetons de présence relatifs au mandat exercé par Bruno Bézard en qualité d'administrateur de Dexia SA s'élèvent au total à EUR 17 500 (EUR 7 500 de rémunération fixe et EUR 10 000 de rémunération variable à la suite de sa participation aux réunions du conseil d'administration) pour l'année 2009 et à EUR 11 000 pour l'année 2008, et ont été versés sur le compte de l'État français.

(2) Le 12 novembre 2009, Olivier Bourges a été coopté en remplacement de Bruno Bézard en tant que représentant de l'État français comme administrateur de Dexia SA. En vertu de l'article précité, un jeton de présence de EUR 10 500 a été versé sur le compte de l'État français en 2009. Ce montant se compose de EUR 2 500 de rémunération fixe et EUR 8 000 de rémunération variable à la suite de sa participation aux réunions du conseil d'administration.

(3) Ne souhaite pas recevoir de tantièmes ou de jetons de présence comme administrateur de Dexia SA.

(4) Tantièmes et jetons de présence obtenus en raison d'un mandat d'administrateur au sein de Dexia Banque Belgique.

(5) Tantièmes et jetons de présence obtenus en raison d'un mandat d'administrateur au sein de Dexia Banque Belgique (EUR 16 875) et Dexia Crédit Local (EUR 18 500).

(6) Tantièmes et jetons de présence obtenus en raison d'un mandat d'administrateur au sein de Dexia Crédit Local.

Prise en charge des cotisations sociales de certains administrateurs

Tout administrateur de Dexia SA est considéré en Belgique comme travailleur indépendant et doit, par conséquent, s'affilier à une caisse de travailleurs indépendants et, en principe, payer ses cotisations sociales. Certains administrateurs bénéficient déjà d'une protection sociale au titre d'un autre régime et pourraient donc être amenés à payer des cotisations en Belgique du seul fait du mandat exercé chez Dexia SA, sans bénéficier en retour de prestations sociales plus étendues.

Il en est ainsi, par exemple, des administrateurs ne résidant pas en Belgique qui bénéficient déjà, dans leur État de résidence, d'une protection sociale et qui sont, par conséquent, tenus de cotiser en Belgique à fonds perdus. Il en est de même pour l'administrateur résidant en Belgique qui est soumis au régime des travailleurs salariés ou au régime applicable aux fonctionnaires à titre principal, et qui est tenu de cotiser en tant que travailleur indépendant à titre complémentaire, du fait du mandat exercé en Belgique, sans bénéficier d'une protection sociale accrue par rapport à celle dont il bénéficie déjà du fait de son statut principal.

Afin de compenser les cotisations sociales payées à fonds perdus par les administrateurs se trouvant dans cette situation (ce qui fera l'objet d'un nouvel examen chaque année afin de tenir compte des modifications de statut), l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2006 a décidé que Dexia SA prendra en charge les cotisations sociales, les intérêts de retard et autres majorations résultant de l'exercice du mandat d'administrateur de Dexia et a, par conséquent, porté le plafond de rémunération des administrateurs de EUR 700 000 à EUR 1 300 000.

Peuvent bénéficier de cette prise en charge, les personnes qui étaient administrateurs de la société au 1^{er} janvier 2005 et qui remplissent les conditions prescrites, et tout nouvel administrateur qui remplit les conditions prescrites. Le montant des cotisations dues que Dexia prend en charge en 2009 s'élève à EUR 20 465,34.

Rémunération attribuée à l'administrateur délégué

L'administrateur délégué ne reçoit aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur. Par contre, il est rémunéré pour ses fonctions d'administrateur délégué et de président du comité de direction (voir ci-après).

Les comités spécialisés institués par le conseil d'administration

Pour pouvoir examiner en profondeur ses dossiers, le conseil d'administration a créé en son sein quatre comités spécialisés, à savoir :

- le comité stratégique;
- le comité d'audit qui est dédoublé depuis le 13 novembre 2008 en un comité des comptes et un comité de contrôle interne, des risques et de la conformité;
- le comité des nominations et des rémunérations, qui résulte de la fusion du comité des rémunérations et du comité des nominations le 13 novembre 2008.

Ces comités sont chargés de préparer les décisions du conseil, celles-ci demeurant de sa seule responsabilité. Sauf délégation

spéciale du conseil, les comités spécialisés n'ont en effet aucun pouvoir de décision.

Ces comités sont composés de trois à huit administrateurs nommés par le conseil d'administration pour une période de deux ans renouvelable. Après chaque réunion, un rapport sur les travaux du comité est présenté au conseil d'administration.

Le comité stratégique

Composition

Le comité stratégique est composé de huit administrateurs, parmi lesquels le président du conseil d'administration, qui le préside, et l'administrateur délégué.

Les membres du comité stratégique sont (au 31 décembre 2009) :

- Jean-Luc Dehaene, président du conseil d'administration, administrateur indépendant, président du comité;
- Pierre Mariani, administrateur délégué;
- Bernard Thiry, administrateur⁽¹⁾;
- Francine Swiggers, administrateur;
- Francis Vermeiren, administrateur;
- Augustin de Romanet de Beaune, administrateur;
- Koen Van Loo, administrateur;
- Olivier Bourges, administrateur⁽²⁾.

Attributions (au 31 décembre 2009)

Le comité stratégique se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative de l'administrateur délégué pour examiner le positionnement stratégique du groupe Dexia, compte tenu de l'évolution de l'environnement du groupe et de ses marchés ainsi que de ses axes de développement à moyen terme et pour étudier, avant leur examen par le conseil d'administration, des dossiers importants qui requièrent une confidentialité particulière en raison notamment de leurs répercussions sur les marchés financiers.

La convocation du comité stratégique peut également être demandée par un autre de ses membres.

La stratégie du groupe est élaborée sur la base des principes suivants :

- il revient au comité de direction de prendre l'initiative d'étudier et de proposer au comité stratégique et au conseil d'administration les projets de nature stratégique;
- le conseil d'administration et le comité stratégique constitué en son sein peuvent demander au comité de direction d'étudier une option stratégique;
- sont notamment considérés comme étant de nature stratégique les projets qui répondent à au moins un des critères suivants :
 - projet d'acquisition ou de cession d'actifs pour un montant égal ou supérieur à EUR 300 millions;
 - projet de joint venture, de consortium ou partenariat avec un tiers susceptible d'avoir une incidence sensible sur le périmètre du groupe et/ou sur ses résultats ou sur ceux de l'un de ses métiers;

(1) Bernard Thiry a été nommé membre du comité stratégique le 1^{er} juillet 2009 en remplacement d'André Levy-Lang.

(2) Olivier Bourges a été nommé membre du comité stratégique le 12 novembre 2009 en remplacement de Bruno Bézard.

- projet d'alliance ou de partenariat impliquant une modification sensible de l'actionnariat de Dexia SA.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2009

Le comité stratégique s'est réuni une fois en 2009.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité stratégique

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100% en 2009, sauf pour Bruno Bézard qui s'est fait excuser pour la réunion du 23 octobre 2009.

Le comité d'audit

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 13 novembre 2008, de modifier le fonctionnement du comité d'audit afin notamment de renforcer la gouvernance et le suivi des risques. Le comité est donc dédoublé en deux comités spécialisés : le comité des comptes et le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Ces deux comités, qui forment ensemble le comité d'audit – conformément à la loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et les établissements financiers –, se réunissent au moins une fois par an, en séance plénière. Le comité d'audit est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs parmi lesquels au moins un administrateur indépendant et un administrateur compétent en matière de comptabilité et d'audit.

• Le comité des comptes

Composition

Le comité des comptes est composé de trois à cinq administrateurs, tous non exécutifs, dont au moins un administrateur indépendant.

Le président du conseil d'administration peut assister au comité des comptes. L'administrateur délégué peut assister sans en être membre au comité des comptes.

Les membres du comité des comptes sont (au 31 décembre 2009) :

- Gilles Benoist, administrateur indépendant et président du comité;
- Marc Tinant, administrateur;
- Robert de Metz, administrateur indépendant⁽¹⁾;
- Hubert Reynier, administrateur⁽²⁾.

Attributions (au 31 décembre 2009)

En matière de comptes et d'informations financières

Le comité des comptes examine les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés du groupe, qui doivent être ensuite présentés, arrêtés et publiés par le conseil d'administration.

Il examine toutes les questions relatives à ces comptes et aux états financiers et vérifie, notamment, à partir des documents qui lui sont transmis, les conditions de leur établissement, le choix des référentiels comptables, les provisions, le respect

des normes prudentielles, la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté.

Le comité conseille le conseil d'administration en matière de communication financière sur les résultats trimestriels et sur les dossiers délicats et sensibles ayant un impact significatif sur les comptes.

En matière d'audit externe

Le comité des comptes assure l'adéquation de l'audit externe aux besoins du groupe et, dans ce cadre, il s'assure du respect de la politique d'indépendance des commissaires.

Le comité des comptes se réunit au minimum quatre fois par an, chacune de ces réunions devant se tenir avant la réunion du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes. Il peut se réunir à tout autre moment à la demande de l'un de ses membres ou du président du conseil d'administration. Les compétences et le mode de fonctionnement du comité des comptes sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du comité des comptes.

Le membre du comité de direction chargé des finances prend part aux réunions du comité des comptes. D'autres membres du comité de direction peuvent être invités à participer aux réunions, de même que l'auditeur général et les auditeurs externes. Le comité des comptes peut se faire assister, si nécessaire, par un expert.

Fonctionnement et activités du comité des comptes durant l'exercice 2009

Le comité des comptes s'est réuni sept fois en 2009 et a traité notamment des sujets suivants :

- l'examen des résultats du quatrième trimestre de l'année 2008 et des premier, deuxième et troisième trimestres 2009;
- l'approbation et la certification des comptes 2008;
- le budget 2009;
- la cession de FSA;
- les besoins de liquidités de Dexia;
- la reclassification et la valorisation par modèle dans le cadre des IFRS;
- les modifications des normes IAS39 et les nouvelles règles IFRS9;
- le programme de maîtrise des coûts;
- la diminution de la taille du bilan;
- les garanties des États et les négociations avec la Commission européenne.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité des comptes

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100% en 2009, sauf pour Marc Tinant dont le taux d'assiduité a été de 86%.

Pour André Levy-Lang, qui a quitté le comité le 1^{er} juillet 2009, le taux d'assiduité a été de 25%. Pour Alain Quinet, qui a quitté le comité le 12 novembre 2009, le taux d'assiduité a été de 50%.

(1) Robert de Metz a été nommé membre du comité des comptes le 1^{er} juillet 2009 en remplacement d'André Levy-Lang.

(2) Hubert Reynier a été nommé membre du comité des comptes le 12 novembre 2009 en remplacement d'Alain Quinet. Alain Quinet avait été nommé membre du comité des comptes le 1^{er} juillet 2009.

- Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Composition

Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est composé de trois à cinq administrateurs, tous non exécutifs, dont au moins un administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration peut assister au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. L'administrateur délégué peut assister, sans en être membre, au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Les membres du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sont (au 31 décembre 2009)⁽¹⁾ :

- Gilles Benoist, administrateur indépendant et président du comité;
- Marc Tinant, administrateur;
- Koen Van Loo, administrateur;
- Olivier Bourges, administrateur⁽²⁾.

Attributions (au 31 décembre 2009)

En matière de contrôle interne et de gestion des risques

Le comité a pour mission de surveiller la performance du système de contrôle interne mis en place par le comité de direction et du système de gestion des risques auxquels l'ensemble du groupe est exposé du fait de ses activités. Le comité examine également les rapports présentés par le responsable de la filière Conformité, juridique et taxes sur les risques juridiques et fiscaux du groupe.

En matière d'audit interne

Le comité s'assure de la performance et de l'indépendance du fonctionnement du département d'audit interne, tant au niveau de Dexia SA que pour l'ensemble du groupe.

En matière de conformité

Le comité s'assure de la performance et de l'indépendance du fonctionnement du département Conformité.

Le comité se réunit au moins quatre fois par an, chacune de ces réunions devant se tenir avant la réunion du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes trimestriels, semestriels ou annuels, selon le cas. Il peut se réunir à tout autre moment à la demande du président du conseil d'administration ou de l'un des membres du comité.

Les compétences et le mode de fonctionnement du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Le membre du comité de direction chargé de la gestion des risques, l'auditeur général et le responsable de la filière Conformité, juridique et taxes participent aux réunions du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Le Chief Compliance Officer du groupe est présent pour les points relatifs à la conformité.

Fonctionnement et activités du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité durant l'exercice 2009

Le comité s'est réuni six fois en 2009 et a traité notamment des sujets suivants :

- le règlement d'ordre intérieur du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité;
- audit interne : l'état d'avancement du plan d'audit 2008 et le plan d'audit pour 2009;
- le rapport sur le contrôle interne pour la CBFA au 30 septembre 2009;
- l'étude et le suivi des risques, entre autres des risques juridiques et des risques dans le cadre du plan de transformation;
- le rapport des activités 2008 de la filière Juridique et taxes et le plan d'action 2009;
- le rapport des activités 2008 de la filière Conformité et le plan d'action 2009;
- le code de déontologie;
- la création d'un comité de coordination du contrôle interne;
- l'examen du suivi des recommandations en matière d'audit;
- le projet relatif à la création d'une fonction « contrôle permanent » au niveau de groupe;
- les discussions avec la CBFA sur l'état d'avancement de certains dossiers;
- l'impact du plan de transformation sur les fonctions Risques, Conformité et Audit;
- les crédits structurés commercialisés, entre autres, sur le marché français.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100% en 2009, sauf pour Koen Van Loo dont le taux d'assiduité a été de 83%.

Pour Bruno Bézard et Alain Quinet, qui ont respectivement quitté le comité le 12 novembre 2009 et le 1^{er} juillet 2009, le taux d'assiduité a été respectivement de 0% et 33%.

(1) Le conseil d'administration a pris acte le 1^{er} juillet 2009 de la démission d'Alain Quinet du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et l'a nommé membre du comité des comptes. Alain Quinet n'a pas été remplacé au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

(2) Le 12 novembre 2009, Olivier Bourges a été nommé membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité en remplacement de Bruno Bézard.

Le comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois à cinq administrateurs non exécutifs, dont le président du conseil d'administration et au moins un administrateur indépendant. L'administrateur délégué peut assister au comité des nominations et des rémunérations, mais il ne peut pas en être membre.

Les membres du comité des nominations et des rémunérations sont (au 31 décembre 2009) :

- Jean-Luc Dehaene, président du conseil d'administration, administrateur indépendant et président du comité;
- Christian Giacomotto, administrateur indépendant⁽¹⁾;
- Francine Swiggers, administrateur;
- Augustin de Romanet de Beaune, administrateur;
- Francis Vermeiren, administrateur.

Attributions (au 31 décembre 2009)

En matière de rémunérations

Le comité propose :

- les éléments de la rémunération du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué et, sur proposition de ce dernier, ceux des membres du comité de direction;
- l'attribution d'options sur actions en application des principes généraux arrêtés par le conseil d'administration.

Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du groupe, ainsi que sur la politique d'actionnariat pour les salariés.

Il procède à des recommandations sur le montant des jetons de présence versés aux administrateurs et sur leur répartition.

Dans le cadre de ces missions, le comité se conforme aux recommandations du Code belge de gouvernement d'entreprise ainsi qu'au Code français des sociétés cotées et, en particulier, aux recommandations de l'AFEP (Association française des entreprises privées) et du MEDEF (Mouvement des entreprises de France), sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées en France.

En matière de nominations

Le comité prépare les décisions du conseil d'administration portant sur :

- les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs faites par le conseil à l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que les propositions de cooptation d'administrateurs;
- la détermination des critères d'indépendance permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant »;

- la qualification d'un membre existant ou d'un nouveau membre du conseil d'administration comme administrateur indépendant;
- la nomination des membres des comités spécialisés du conseil d'administration et de leur président;
- la nomination ou le renouvellement de l'administrateur délégué;
- la nomination ou le renouvellement du président du conseil;
- les propositions de l'administrateur délégué concernant la composition, l'organisation et le mode de fonctionnement du comité de direction de Dexia SA;
- les modifications du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration.

Dans ce but, le comité est responsable du suivi des pratiques des grandes sociétés cotées en matière de fonctionnement et de composition des conseils d'administration.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2009

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sept fois en 2009 et a traité notamment des sujets suivants :

- la qualification des administrateurs indépendants;
- la composition du conseil d'administration;
- la composition des comités spécialisés;
- les modifications du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, du comité des comptes et du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité;
- le plan de pension de certains dirigeants;
- l'indemnité de départ de certains anciens dirigeants;
- la politique en matière de rémunération des administrateurs;
- la politique en matière de rémunération des professionnels des salles des marchés et des gestionnaires de fonds de l'asset management;
- la rémunération variable 2008 des membres du comité de direction et du comité exécutif;
- les recommandations de l'AFEP et du MEDEF;
- le texte du rapport annuel concernant la rémunération des membres du comité de direction;
- l'entrée en vigueur du nouveau Code belge de gouvernement d'entreprise.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité des nominations et des rémunérations

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100% en 2009, sauf pour Augustin de Romanet de Beaune dont le taux d'assiduité a été de 71%.

(1) Christian Giacomotto a été nommé membre du comité des nominations et des rémunérations le 1^{er} juillet 2009 en remplacement de Denis Kessler.

Le comité de direction de Dexia SA

D'importantes modifications sont intervenues dans la composition du comité de direction et dans les mandats exercés par ses membres au sein du groupe à la suite des décisions prises par le conseil d'administration du 13 novembre 2008, afin notamment de simplifier le processus de décision et de réduire le comité de direction de dix à cinq membres.

Composition

Au 31 décembre 2009, le comité de direction, composé de cinq membres, est présidé par l'administrateur délégué auquel le conseil d'administration a confié la gestion journalière de Dexia.

Les membres du comité de direction, autres que l'administrateur délégué, sont nommés et révoqués par le conseil d'administration sur la proposition de l'administrateur délégué. À l'exception du président, ils sont nommés pour une période de quatre ans renouvelable sauf décision contraire du conseil d'administration.

Philippe RUCHETON
Chief Financial Officer

Pascal POUPELLE
Responsable du métier
Public and Wholesale
Banking
Directeur général
et président du comité
de direction de
Dexia Crédit Local SA

Pierre MARIANI
Président
du comité de direction
Administrateur délégué

Stefaan DECRAENE
Responsable du métier
Banque de détail
et commerciale
Président du comité
de direction de Dexia
Banque Belgique SA

Claude PIRET
Chief Risk Officer



Attributions

Dans le cadre des objectifs stratégiques et de la politique générale définis par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe et en pilote les différentes activités. Il assure également le suivi des décisions du conseil d'administration.

Fonctionnement

Le comité de direction s'est doté depuis la création de Dexia SA en 1999 d'un règlement d'ordre intérieur (ci-après «le Règlement»), adapté à plusieurs reprises, déterminant ses attributions et ses modalités de fonctionnement. La collégialité et les compétences du comité de direction, de même que certaines règles relatives au statut de ses membres font également l'objet de dispositions spécifiques dans le protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia signé avec la Commission bancaire, financière et des assurances belge.

Outre les règles concernant la composition du comité de direction (voir ci-dessus), le Règlement comprend notamment les règles suivantes.

• Règles relatives aux attributions du comité de direction dans le cadre de ses relations avec le conseil d'administration

Le règlement précise tout d'abord les attributions du comité de direction dans le cadre de ses relations avec le conseil d'administration. Ainsi, le comité de direction peut formuler un avis préalable à l'égard de toutes les propositions débattues au sein du conseil d'administration ou du comité stratégique en matière de stratégie ou de politique générale du groupe. Il peut adresser des propositions au conseil d'administration, par l'intermédiaire de l'administrateur délégué.

Lorsque l'administrateur délégué participe aux débats au sein du conseil d'administration ou des comités constitués en son sein, dans des matières dans lesquelles un droit d'initiative ou d'avis est reconnu au comité de direction, l'administrateur délégué défend au sein du conseil d'administration les points de vue préalablement délibérés par le comité de direction.

• Règles relatives au mode décisionnel

Le comité de direction fonctionne de manière collégiale et ses décisions procèdent du consensus de ses membres. Il en assume collégalement la responsabilité. Le cas échéant, le président du comité de direction peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Dans les cas exceptionnels, les décisions du comité de direction peuvent être prises par écrit moyennant le consentement unanime de ses membres.

• Règles relatives aux réunions

Le comité de direction se réunit, sur convocation de son président, en principe chaque semaine. Il peut, en tant que de besoin, être convoqué à tout autre moment par le président ou si deux membres au moins en expriment le souhait. Tout membre du comité de direction empêché peut se faire représenter, mais un membre ne peut représenter plus d'un autre membre. Chaque membre du comité peut proposer un point

à l'ordre du jour qui est arrêté par le président. Sur décision de son président, le comité de direction peut également se réunir sous forme d'un comité exécutif pour traiter de sujets transversaux d'une certaine importance.

- En 2009, le règlement d'ordre intérieur du comité de direction a été adapté afin de mettre à jour les règles relatives à la prévention des délits d'initié en relation avec les instruments financiers Dexia.

- Le règlement prévoit encore les principes de base en matière de rémunération des membres du comité de direction (voir ci-après).

Rémunération des membres du comité de direction

Introduction

La rémunération des membres du comité de direction est fixée par le conseil d'administration de Dexia SA sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

La rémunération des membres du comité de direction fait l'objet d'une étude périodique menée par le comité des nominations et des rémunérations avec l'appui d'un consultant externe spécialisé.

Le conseil d'administration a la ferme volonté de s'inscrire dans le cadre réglementaire tel qu'il évolue sur la base des dispositions issues du G20 de Pittsburgh. Ainsi, conformément à la requête de la Commission bancaire, financière et des assurances, Dexia a déposé auprès de cette institution une politique de rémunération conforme à la réglementation belge (qui entrera en application en 2010) et en applique les principes par anticipation dès cette année.

Rappel des décisions prises en 2009 en ce qui concerne la rémunération des membres du comité de direction

À l'occasion du conseil d'administration du 29 janvier 2009, le conseil a pris connaissance de la proposition des membres du comité de direction et du comité exécutif de Dexia SA ainsi que des membres des comités des principales entités du groupe de ne percevoir aucune rémunération variable au titre de l'année 2008.

Cette proposition a été acceptée par le conseil d'administration. Elle constitue une première dans l'ensemble du secteur financier. Plus de 50 dirigeants du groupe Dexia ont collectivement renoncé à la totalité de leur rémunération variable due au titre de 2008.

Durant cette séance, le conseil d'administration a également décidé de dénoncer le système de retraite supplémentaire mis en place, en France, au bénéfice de certains dirigeants.

Enfin, le conseil d'administration a décidé qu'aucune option sur actions ou action gratuite ne serait attribuée durant l'année 2009.

Par ailleurs, conformément au décret français n° 2009-348 du 22 avril 2009, Dexia a conclu une convention avec l'État français par laquelle il prend différents engagements de bonne gouvernance.

L'année 2009 a également été celle au cours de laquelle le groupe Dexia, et les membres du comité de direction au premier chef, ont présenté le plan de transformation de l'en-

treprise à la Commission européenne qui s'est prononcée favorablement début 2010.

L'exécution des décisions de la Commission européenne devra s'intégrer, dans les années à venir, dans le modèle d'analyse de la performance des membres du comité de direction, chacun pour ce qui le concerne.

Rémunération des membres du comité de direction au titre de 2009

Contexte

Le conseil d'administration estime que l'année 2009 doit faire l'objet d'un traitement spécifique en ce qui concerne la rémunération des dirigeants.

Le conseil d'administration a pris acte que tous les objectifs du plan de transformation ont été atteints et même dépassés en 2009 qu'il s'agisse de la réduction du profil de risque, de la maîtrise des coûts et du retour à la profitabilité sur quatre trimestres consécutifs permettant à Dexia de réaliser un résultat net de EUR 1 milliard après une perte de EUR 3,3 milliards en 2008.

En ce qui concerne les dirigeants du groupe, ils n'ont perçu, au titre de 2008, aucune rémunération variable.

Ce contexte justifie l'adoption de mesures spécifiques au titre de 2009.

Par ailleurs, étant donné que 2008 était une année de référence atypique et que la très grande majorité des membres du comité de direction sont entrés en fonction à la fin 2008, la comparaison avec les années antérieures n'est pas pertinente.

Rémunération fixe et variable

La rémunération des membres du comité de direction est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération fixe et variable des membres du comité de direction constitue un ensemble dont est déduit tout jeton de présence ou tantième payé à un membre du comité de direction par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

Rémunération fixe

La rémunération fixe est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun (et en tenant compte des références de marché pour des postes de dimension comparable).

En 2009, aucune rémunération fixe des membres du comité de direction n'a été augmentée.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS FIXES DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

(en EUR)	Rémunération fixe versée en 2009	Autres avantages ⁽¹⁾
Pierre Mariani	1 000 000	6 324
Stefaan Decraene	450 000 ⁽²⁾	6 096
Pascal Poupelle	500 000	-
Claude Piret	480 000	6 324
Philippe Rucheton	500 000	6 324

(1) Une voiture de fonction est mise à la disposition de chacun des membres du comité de direction pour un usage professionnel et privé. Les frais y afférents ne sont pas repris dans les montants indiqués dans cette section. Les montants représentent les indemnités forfaitaires annuelles pour frais de représentation.

(2) À compter du 1^{er} janvier 2010, la rémunération annuelle de Stefaan Decraene sera portée à EUR 500 000.

Rémunération variable

Le conseil d'administration a décidé d'appliquer, dès 2009, les principes de la réglementation belge qui seront applicables à partir de la rémunération variable 2010 à payer en 2011. Ces principes sont :

- un étalement de la rémunération variable sur trois ans ;
- une mesure de la performance sur le long terme ;
- un ajustement de la partie différée en cas de mauvaise performance ;
- une liaison de la partie différée avec le cours de l'action.

Le conseil d'administration a décidé, relativement aux prestations 2009 et compte tenu de ce qui a été précisé ci-dessus, de s'abstraire des principes appliqués dans le passé afin d'axer la fixation de la rémunération variable sur la réalisation du plan de transformation de Dexia et sur l'implication de chaque membre du comité de direction dans la mise en œuvre de ce plan.

Par ailleurs, le conseil d'administration a précisé que la rémunération variable, au titre de l'année 2009, doit être inférieure aux pratiques ante crise à niveau de fonction équivalente.

La réduction, au titre de 2009, appliquée aux membres du comité de direction est du même ordre que celle appliquée à la rémunération variable des 300 premiers dirigeants du groupe (soit une réduction moyenne de plus d'un tiers).

Conditions de l'attribution et du paiement de la rémunération variable

Au titre de 2009, le conseil d'administration a fixé trois conditions à l'attribution et au paiement des rémunérations variables des membres du comité de direction.

1. Le conseil d'administration a décidé que la rémunération variable attribuée aux membres du comité de direction de Dexia SA serait conditionnée à la non-reconduction des garanties des États sur les prêts interbancaires et émissions obligataires au-delà du 30 juin 2010, conformément aux engagements souscrits auprès de la Commission européenne.

En conséquence, les membres du comité de direction ne percevront aucun montant si cette condition n'est pas remplie.

En cas d'attribution d'une rémunération variable à la suite de la non-reconduction des garanties des États sur les prêts interbancaires et émissions obligataires, les principes suivants s'appliqueront.

2. Le conseil vérifiera, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, à chaque date de versement d'une partie différée que la performance du membre du comité de direction ne s'est pas dégradée et que les engagements pris auprès de la Commission européenne sont respectés.

3. La partie différée est indexée sur le cours de l'action durant cette période. Cette indexation permet d'associer étroitement les intérêts des membres du comité de direction à ceux de l'actionnaire et ce dans une vision à long terme.

Afin de tenir compte de la pénalité subie par les bénéficiaires du fait de l'indisponibilité des sommes différées, le membre du comité de direction pourra avoir droit à la contre-valeur du dividende intervenu pendant la période d'étalement.

Étalement de la rémunération variable

Conformément aux principes évoqués ci-dessus, la rémunération variable des membres du comité de direction fera l'objet d'un étalement du paiement sur trois ans. La partie différée est déterminée dans les conditions suivantes.

- En n+1 (i.e. 2010), le membre du comité de direction percevra :

- pour la partie de EUR 0 à EUR 50 000 : 100 % ;
- pour la partie de EUR 50 001 à EUR 100 000 : 50 % ;
- pour la partie au delà de EUR 100 001 : 33 %.

- Le membre du comité de direction percevra le solde, en n+2 (i.e. 2011) et n+3 (i.e. 2012), conformément aux conditions décrites au point « Conditions de l'attribution et du paiement de la rémunération variable ».

Le membre du comité de direction devra toujours être au service du groupe lors du paiement des différentes échéances sans quoi les parties différées seront perdues, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Application de ces principes au titre de 2009

Le conseil d'administration a pris acte que tous les objectifs du plan de transformation ont été atteints et même dépassés en 2009.

Le conseil rappelle qu'aucune option sur actions ou attribution gratuite d'actions n'a été réalisée durant l'année 2009. De même, aucune rémunération fixe n'a fait l'objet d'une revalorisation.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

(en EUR)	Rémunération variable relative à l'année 2009				
	Montants attribués sous conditions (voir point « Conditions de l'attribution et du paiement de la rémunération variable ») par date de versement éventuel				
	2010	2011	2012	Total	% différé
Pierre Mariani	308 333	245 833	245 834	800 000	61 %
Stefaan Decraene	141 667	79 166	79 167	300 000	53 %
Pascal Poupelle	141 667	79 166	79 167	300 000	53 %
Claude Piret	100 000	37 500	37 500	175 000	43 %
Philippe Rucheton	141 667	79 166	79 167	300 000	53 %

Les pourcentages de rémunération différée se situent dans la fourchette haute des recommandations de bonne gouvernance (Financial Stability Board).

Pensions extralégales

Certains membres du comité de direction bénéficient d'une pension complémentaire extralégale mise en place par Dexia. Divers régimes sont applicables à chacun de ces membres.

- Claude Piret et Stefaan Decraene ont droit, moyennant le respect de certaines conditions, notamment une carrière de 35 ans minimum, à une prestation équivalant à une rente de retraite annuelle, en cas de vie au moment du départ à la retraite, dont le montant équivaut à 80 % d'une rémunération fixe plafonnée. En 2007, Dexia a décidé de fermer ce régime de pension complémentaire extralégal tout en maintenant les droits acquis et à venir pour les personnes affiliées avant le 31 décembre 2006.

- Pierre Mariani et Philippe Rucheton bénéficient du nouveau régime de plan de pension extralégal pour les membres du comité de direction sous contrat belge. Au moment de la retraite, ils auront droit au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles. Ces dernières représentent un pourcentage fixe d'une rémunération annuelle fixe plafonnée.

Les primes annuelles de EUR 547 900 ont été payées en 2009 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction dont EUR 147 830 pour l'administrateur délégué.

Des primes annuelles collectives de EUR 199 910 ont été payées en 2009 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction, pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical, et de EUR 5 780 au bénéfice du membre sous contrat français du comité pour les couvertures obligatoires et supplémentaires décès, invalidité permanente et frais médicaux.

Conditions relatives au départ

Pierre Mariani a droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui le lie à Dexia, à une indemnité forfaitaire et unique dont le montant sera déterminé en fonction des règles adoptées par l'AFEP/MEDEF.

Stefaan Decraene et Claude Piret ont droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui les lie à Dexia, à une indemnité

égale aux rémunérations fixes et variables et autres avantages correspondant à une période de 24 mois.

Pascal Poupelle a droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui le lie à Dexia, à une indemnité calculée sur la base des conventions applicables au sein de l'entreprise.

Philippe Rucheton a droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui le lie à Dexia, dans les douze mois d'un changement de contrôle, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables correspondant à une période de 18 mois, sans préjudice des règles de droit commun qui pourraient, le cas échéant, être applicables.

Principes de rémunération des cadres dirigeants

Les rémunérations sont examinées une fois par an au cours du premier trimestre de l'année. Elles sont déterminées pour les cadres dirigeants des différentes filiales et sous-filiales du groupe en fonction des principes généraux et des orientations arrêtés par le comité des rémunérations du groupe. Les salaires fixes sont déterminés en tenant compte des références de marché locales et des responsabilités exercées. Les rémunérations variables prennent en compte à la fois des critères de performance du groupe mais également des critères de performance propres à l'activité du cadre dirigeant et à son métier. La prise en compte des performances individuelles s'opère notamment à partir de l'évaluation annuelle à laquelle chaque cadre dirigeant est soumis. En effet, chaque cadre dirigeant est apprécié au regard de la réalisation des objectifs notamment financiers et commerciaux qui lui ont été assignés dans le cadre des procédures budgétaires annuelles. Une analyse est réalisée annuellement et compare les pratiques concurrentielles observées pour les différentes activités du groupe (marchés financiers, banque privée, gestion d'actifs, banque commerciale...) dans des groupes comparables. Les systèmes de rémunération des principales filiales sont soumis pour validation au niveau du groupe pour s'assurer de leur cohérence avec les principes généraux arrêtés au niveau global.

Le contrôle du groupe Dexia

L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui a pour mission de donner au groupe Dexia une assurance sur le degré de maîtrise de ses risques. Pour cela, l'audit interne veille, conformément aux meilleurs standards et de façon homogène pour l'ensemble des activités et entités qui composent Dexia, au caractère performant et à l'application effective du système de contrôle interne en vigueur et formule si nécessaire les recommandations visant à en améliorer l'efficacité.

L'audit interne assiste les conseils d'administration de l'ensemble des entités du groupe dans leur rôle de surveillance ainsi que le comité de direction du groupe et les comités de direction des entités dans la réalisation de leurs objectifs.

Plus précisément, l'audit interne évalue notamment au travers de ses missions, si les risques encourus par le groupe Dexia dans le cadre de ses diverses activités et dans toutes les entités qui le composent, sont couverts de manière adéquate et que les risques résiduels sont conformes à la perception qu'en a le management. L'audit interne est également attentif à la constante amélioration du fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.

Une charte d'audit commune énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne dans le groupe Dexia en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Eu égard aux développements sur le plan de l'organisation et de la méthodologie d'audit au sein du groupe, cette charte fait actuellement l'objet d'une révision et d'une mise à jour.

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'audit interne du groupe Dexia sont fixés par le comité de direction de Dexia SA, dans un cadre approuvé par le comité d'audit du conseil d'administration de Dexia SA et qui tient compte des exigences des législations et réglementations locales ou des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

Dans le cadre de sa mission, l'audit interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux ou personnes du groupe.

Toutes les activités et entités du groupe Dexia appartiennent au champ d'action de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Ainsi la fonction d'audit interne du groupe Dexia couvre les activités de Dexia SA, des entités opérationnelles et des filiales ou succursales de ces dernières. Elle ne couvre en principe pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia ne détient qu'une participation minoritaire, sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de contrôle prudentiel. Il revient toutefois au représentant de Dexia au conseil d'administration de s'informer sur l'état du dispositif de contrôle interne et d'alerter si nécessaire le comité de direction et la direction d'audit de l'entité qui détient cette participation. La direction de l'audit interne, placée sous la conduite de l'auditeur général de Dexia SA,

est responsable de sa mission envers le président du comité de direction de Dexia SA, et le conseil d'administration de Dexia SA, assisté par son comité d'audit.

Les responsables des directions d'audit des filiales sont rattachés hiérarchiquement, soit au président de l'exécutif local, soit au conseil d'administration, au conseil de surveillance ou au comité d'audit de l'entité, et fonctionnellement à l'auditeur général de Dexia SA.

Les directions d'audit des succursales dépendent hiérarchiquement des auditeurs généraux des entités de rattachement.

Début 2007, la structure organisationnelle de l'audit interne s'est alignée sur l'organisation par métiers et fonctions de support du groupe de l'époque pour :

- offrir une vision transversale des risques, assurer une cohérence en approche/thématique et créer un réseau d'interlocuteurs clés (les correspondants) spécialistes d'un métier ou d'une fonction de support;
- aller dans le sens d'une plus grande intégration des équipes d'audit existantes et d'une gestion optimale des moyens, favoriser les échanges et le partage d'expériences.

À cette fin, un plan d'audit unique a été mis en place et le suivi des audits est désormais assuré par segment de manière transversale pour l'ensemble du groupe.

Les segments ont été définis de la manière suivante.

- Segment 1 : Public and Wholesale Banking, financement de projets et risques de crédit.
- Segment 2 : Banque de détail, assurance, conformité, juridique et taxes.
- Segment 3 : Wealth management, ressources humaines et communication.
- Segment 4 : TFM/ALM et risques (autres que crédit).
- Segment 5 : Finance, Operations & IT.

Les responsables de segment (ou Group Head of Audit) sont chargés de l'identification et de la surveillance des risques relatifs à leur périmètre, en liaison avec les directeurs opérationnels concernés.

Cette organisation, par segments transversaux, s'est superposée à celle qui préexistait, par entités, de manière à conserver une vue globale des risques par entité. Ainsi, les auditeurs généraux de Dexia SA, Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et Dexia Crédit Local continuent de jouer un rôle primordial d'interface locale avec le management et les régulateurs locaux. Ils s'assurent de la couverture adéquate de tous les risques générés par les activités de leurs entités respectives, de leurs filiales et succursales. Ils sont également associés au pilotage de la filière d'audit du groupe Dexia. Ce sont également eux qui mettent à disposition les moyens humains nécessaires à la réalisation des missions d'audit puisque les auditeurs restent employés de leurs entités respectives.

Deux structures de pilotage ont été mises en place pour assurer le pilotage de la filière : l'IAMC (Internal Audit Management Committee) et l'IAEC (Internal Audit Executive Committee).

Composé de l'auditeur général de Dexia SA, qui le préside, et des auditeurs généraux de Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg, l'IAEC définit la méthodologie d'audit interne applicable dans le groupe Dexia, arrête le plan d'audit global du groupe, définit les moyens, définit les segments et désigne les responsables de segment.

L'IAEC, quant à lui, est composé de l'auditeur général de Dexia SA, qui le préside, des auditeurs généraux de Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg, des cinq responsables de segments et du responsable de la cellule Audit Process Management and Organisation (APMO, anciennement Planning, Tools & Reporting). Ce comité définit l'univers d'audit et le met à jour régulièrement, valide la cartographie des risques préparée par chacun des responsables de segments, propose le plan d'audit global du groupe, veille à la planification optimale des missions d'audit, propose les évolutions nécessaires en termes de moyens de la filière, de méthodologie et d'outils, définit la politique de formation des équipes d'Audit, analyse les résultats du suivi de la performance de la filière, valide les reportings internes et externes.

La cellule APMO, mise en place au sein de Dexia SA et des entités opérationnelles, a pour rôle d'assurer le support de la filière Audit. Elle a ainsi pour objectifs de définir et mettre à jour la méthodologie, le processus d'audit, de gérer le planning d'audit, de préparer les rapports d'activité à l'attention de la direction, de mettre en place et de maintenir des outils nécessaires à la bonne prestation de la filière d'audit, de coordonner les travaux avec les équipes du risque opérationnel et de la conformité, de produire des indicateurs de performance pour la réalisation des missions et enfin d'organiser le plan de formation des auditeurs et des revues de qualité afin de s'assurer de la correcte application de la méthode et des processus d'audit.

Plusieurs chantiers méthodologiques ont été menés au cours de l'exercice 2009. Ils ont porté sur une analyse des risques et l'établissement du plan d'audit, un outil commun de suivi des recommandations pour la filière Audit interne et un nouveau modèle de rapport avec une mise à jour de la méthodologie d'audit « sous jacente ».

La nouvelle analyse des risques répond à la fois à :

- un souci renforcé d'efficacité de l'audit en permettant un ciblage plus précis des missions sur des unités d'audit critiques à l'origine des risques clés ou supportant des contrôles clés pour les objectifs des métiers et des fonctions de support et, en conséquence, un traitement plus léger des unités d'audit moins importantes;
- la nécessité de tenir compte des transformations des activités de Dexia en renforçant la phase « amont » d'analyse des risques liés aux activités exercées par l'ensemble des entités du groupe (en visant à « capter » les spécificités locales en termes d'objectifs et de risques) et de concertation avec les responsables métiers.

Missions 2009

Une partie importante du plan d'audit du groupe Dexia a été réalisée sous forme de « missions transversales », à savoir des missions conduites simultanément chez Dexia SA et dans les entités opérationnelles du groupe : Dexia Crédit Local, Dexia

Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et DenizBank ainsi que dans certaines de leurs filiales/succursales, en fonction des sujets traités. Ces missions ont porté sur différents sujets liés aux activités de marché. D'autres missions transversales ont porté sur l'organisation, la gestion des risques et les dispositifs de contrôle encadrant les lignes d'activité des principaux métiers. Les autres fonctions de support (comptabilité, contrôle de gestion, IT, ressources humaines) font l'objet de missions régulières dans le cadre du plan d'audit pluriannuel.

En outre, la crise financière et les difficultés qu'a connues le groupe Dexia ont entraîné une demande par le management de Dexia d'une série de missions et investigations hors plan qui sont venues s'ajouter au plan d'audit 2009.

Enfin, tout comme en 2008, près de 2 000 jours/homme, provenant de Dexia SA et des entités opérationnelles, ont été alloués à des missions menées dans les filiales/succursales de ces entités.

Les missions d'audit réalisées en 2009 ont donné lieu à l'établissement de plans de correction des faiblesses détectées dans le système de contrôle interne. Chaque plan d'action a été approuvé par le comité de direction de l'entité concernée et rapporté, en fonction de son importance, au comité de direction de Dexia SA, et fait l'objet d'un suivi régulier, de façon à s'assurer que les recommandations formulées sont effectivement mises en œuvre.

La transformation de la filière d'Audit, s'inscrivant dans le cadre de la réorganisation du groupe Dexia prévue en 2010, prévoit les principes suivants :

- mise en adéquation de l'organisation de la filière d'Audit avec la nouvelle organisation du groupe de sorte que chaque membre du comité de direction ait un interlocuteur de l'audit unique et clairement identifié qui ait une vue d'ensemble des risques sur son domaine de responsabilité;
- renfort du contrôle des filiales et succursales (en particulier les filiales et succursales du réseau international de Dexia);
- révision des méthodologies d'audit pour améliorer la pertinence et l'efficacité du processus d'audit;
- intégration complète de la fonction APMO pour avoir une définition unique des méthodologies d'audit, un suivi et un accompagnement de leur bonne application dans l'ensemble du groupe;
- création d'une structure « Investigation/suivi de l'audit agence » au niveau de Dexia SA en charge de la définition de méthodologies transversales ainsi que de la prise en charge des investigations à mener de façon transversale (impliquant plusieurs entités du groupe Dexia).

Les changements occasionnés par la mise en application des principes présentés ci-dessus se traduisent donc par :

- la fusion des rôles respectivement de « Group Head of Audit » Public and Wholesale Banking avec celui d'auditeur général de Dexia Crédit Local et de « Group Head of Audit » Banque de détail et commerciale avec celui d'auditeur général de Dexia Banque Belgique;
- la révision des périmètres d'intervention des autres Group Heads of Audit, de manière à avoir deux interlocuteurs pour l'ensemble des responsables des fonctions de support (Opérations & Systèmes d'information, Finance, Risque...) et fonctions transversales (activités de marché, liquidité...);

- le maintien d'un nombre minimal d'auditeurs dans les filiales/succursales internationales et la multiplication de missions d'audit « conjointes », à savoir des missions réalisées dans les filiales et succursales par des équipes centrales en lien avec les équipes locales;
- le regroupement des autres auditeurs en « centre de services partagés » au niveau de la France, de la Belgique (hors Dexia Insurance Belgium), du Luxembourg, de la Turquie ainsi que la constitution d'un pool d'auditeurs IT; ce regroupement permettra notamment une intégration renforcée et un pilotage resserré des missions d'audit transversales;
- un suivi renforcé, réalisé depuis Dexia SA, des instances de surveillance des filiales/succursales (comités d'audit, conseils de surveillance), ainsi que de l'ensemble des missions réalisées par les régulateurs locaux.

La Conformité

La conformité est une fonction indépendante et objective. Elle exerce ses activités sans influence, interférence ou restriction de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité et son objectivité.

Le rôle et les domaines relevant de la fonction Conformité ainsi que les principes de gouvernance qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia en matière de conformité sont repris dans la politique de conformité. L'apparition de nouvelles réglementations, l'évolution des best practices et l'évolution du groupe Dexia ont conduit à la mise à jour de cette politique en 2008, laquelle a été définitivement approuvée et est entrée en vigueur en 2009.

Les domaines de la Conformité sont les suivants :

- lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- abus de marché et transactions personnelles;
- intégrité des marchés d'instruments financiers;
- intégrité envers les clients dans le cadre de toutes les activités de Dexia;
- protection des données et secret professionnel;
- prévention des conflits d'intérêts;
- mandats externes;
- indépendance des commissaires;
- whistleblowing;
- prévention en matière de mécanismes particuliers (politique visant à prévenir les mécanismes particuliers mis en place à des fins d'évasion fiscale telle que prévue, le cas échéant, par la loi applicable);
- tout autre domaine désigné par le comité de direction ou le conseil d'administration.

Dans le cadre des domaines de compétence repris ci-dessus, la fonction Conformité remplit les missions suivantes.

- Elle analyse les développements légaux et réglementaires afin d'anticiper et d'évaluer les éventuelles conséquences sur les activités de Dexia. Elle assure une correcte interprétation des législations et réglementations nationales et internationales. Elle est en outre l'interlocuteur premier des régulateurs.

- Elle identifie, analyse et mesure les risques de non-conformité et de réputation pouvant découler des activités et produits financiers, notamment :

- les activités et produits existants;
- les nouveaux services/activités;
- les nouveaux produits/segmentations;
- les nouvelles entités;
- tout nouveau périmètre géographique.

- Elle apporte une aide aux métiers dans le cadre du développement et de la mise en place de procédures de conformité et autres documents, par exemple des manuels de conformité, codes de conduite internes et guides pratiques. Elle assiste et conseille afin d'assurer une correcte interprétation et mise en place ainsi que le respect de ces procédures et autres documents.

- Elle développe et assure des programmes de formation sur la conformité, adaptés en fonction des besoins des métiers, qui promeuvent une culture adéquate en matière de conformité ainsi qu'une prise de conscience et une compréhension des standards, procédures et lignes de conduite.

- Elle contrôle le respect des obligations en matière de conformité, en tenant notamment compte des risques encourus.

- Elle communique aux régulateurs financiers ou à toute autre autorité compétente tout incident ou transaction suspecte, dans la mesure où cela est requis par les réglementations locales.

- Elle fait régulièrement rapport aux comités de direction et comités de contrôle interne, des risques et de la conformité respectifs en ce qui concerne ses activités et le statut de tout manquement important.

Organisation et positionnement

Le Chief Compliance Officer du groupe rapporte au membre du comité exécutif de Dexia SA responsable de la filière Conformité, juridique et taxes. Une procédure d'escalade est mise en place afin de garantir le droit du Chief Compliance Officer du groupe de faire directement rapport au président du comité de direction de Dexia SA ou au président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité de Dexia SA sur tout incident significatif.

Ce mode organisationnel a déjà été, ou sera dupliqué au sein des entités de tête.

Le département Conformité de Dexia SA est subdivisé en quatre pôles :

- AML and CTF est en charge du pilotage de la filière en ce domaine, notamment à travers la définition des politiques et le support aux entités en termes de best practices et de mise en place des outils nécessaires.
- Data protection/professional secrecy

Le Data Protection Officer veille au respect des règles applicables en matière de protection des informations confidentielles et des données personnelles. Par son implication dans plusieurs projets d'outsourcing, la Conformité s'assure que la sous-traitance ne porte pas préjudice aux lois et réglementations auxquelles l'entité concernée est soumise.

- La division Reporting, tools and methodologies apporte un support méthodologique à l'ensemble de la filière, implémente et gère les outils nécessaires à son fonctionnement

(e-Room, dont le remplacement est en cours d'analyse, et OSCAR, l'outil de gestion intégré des risques, dont la mise en production interviendra en janvier 2010). Elle prépare les documents de suivi/pilotage de la filière à l'attention de la direction (rapports d'activités, plans d'action, cartographie des risques de conformité).

- TFM and Market Integrity assure la coordination transversale de la prévention et du suivi des risques de conformité inhérents aux activités de trésorerie et marchés financiers et est en charge de la prévention des abus de marché, en ce compris le monitoring des transactions sur instruments financiers pour les collaborateurs de Dexia SA. Cette division assure la revue des documents fondamentaux (tels que la politique de conformité et le code de déontologie) ainsi que l'élaboration et la mise en place des politiques/procédures relevant des domaines de la conformité (notamment en matière de conflits d'intérêts).

Enfin, cette cellule gère les projets (mise en place et monitoring) de conformité relatifs aux thèmes MiFID et Treat Your Customer Fairly.

Pilotage

Le groupe Dexia dispose d'un comité Conformité qui a pour mission :

- de répartir les compétences à l'intérieur du groupe en matière de conformité au sein des métiers et des centres de compétence;
- d'assurer une approche intégrée.

Sa composition reflète toutes les activités et/ou métiers exercés au sein de Dexia.

Par ailleurs, un reporting périodique est effectué par chaque entité du groupe. Un rapport consolidé est ensuite établi et soumis au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

En 2009, les règles relatives à la prévention des délits d'initié en relation avec les instruments financiers Dexia ont été intégralement mises à jour, assurant une harmonisation des principes en vigueur au sein de toutes les entités du groupe Dexia. Ces règles définissent des statuts, attribués aux collaborateurs en fonction de l'accès à des informations privilégiées/sensibles qu'ils ont ou sont susceptibles d'avoir de par l'exercice de leur fonction, et fixent les restrictions/obligations liées à chaque statut.

Le code de déontologie a été revu et des formations ont été organisées au profit des collaborateurs de Dexia SA afin de leur rappeler les principes clés en termes de conformité. Le nouveau code de déontologie est progressivement transposé au sein des entités du groupe.

Le développement de l'outil commun à plusieurs filières du groupe Dexia impliquées dans la gestion des risques, principalement les directions des Risques opérationnels, de la Conformité et de l'Audit interne entamé en 2008 s'est poursuivi en 2009 et a été mis en production fin janvier 2010. La solution retenue a pour objectifs :

- l'optimisation du processus global de gestion des risques auxquels se trouve confronté le groupe Dexia dans l'exercice de ses activités;
- l'amélioration du pilotage de l'ensemble des risques par les directions concernées (lien entre les recommandations et les actions qui en découlent);
- l'amélioration de la collaboration transversale entre ces différents acteurs par la mise en place d'un outil intégré devant permettre d'avoir une vue sur l'ensemble des recommandations émises par entité, métier...;
- la réalisation d'un reporting modulable en fonction des destinataires.

La nouvelle filière Conformité, juridique et taxes souhaite acquérir ou développer un outil informatique unique permettant un pilotage centralisé ainsi qu'une gestion transversale de ses processus et activités. Les travaux d'analyse en ce sens ont débuté fin 2009.

Les besoins de la filière Conformité couverts actuellement par l'outil collaboratif e-Room seront repris dans ce nouveau logiciel.

Le programme de monitoring sur les thèmes de la directive MiFID entamé en 2008 s'est traduit, en 2009, par un rapport trimestriel consolidé présenté au comité de coordination du contrôle interne, des risques et de la conformité. Ce rapport a pour objectif :

- de faire état de l'efficacité du dispositif MiFID, aussi bien par métier que par entité, sur la base d'indicateurs de risque et de tests réalisés selon une méthode aléatoire ;
- de mettre en perspective les plans d'action définis au niveau des entités pour améliorer les points de faiblesse ainsi identifiés.

En matière de pilotage du réseau de filiales, le plan d'action de DenizBank fait l'objet d'une implémentation progressive par les équipes locales avec le support de l'équipe Conformité de Dexia. L'implémentation d'outils de suivi des transactions suspectes et de contrôle des listes officielles est en cours au niveau de DenizBank.

Enfin, à la demande de la direction générale, une fonction de «contrôle permanent» rattachée à la Conformité sera créée en 2010 et se concrétisera par la mise sur pied d'une équipe de cinq personnes au niveau de Dexia SA et d'un correspondant au sein de chacune des principales entités opérationnelles.

Le contrôle externe

Le commissaire aux comptes

En vertu de l'article 14 des statuts de Dexia SA, le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de la société est confié à un ou plusieurs commissaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans au maximum par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la fonction de contrôle légal des comptes de Dexia SA est assurée par Deloitte – Reviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, société représentée par MM. B. De Meulemeester et F. Verhaegen, commissaires agréés, au terme et en remplacement des précédents commissaires, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2011.

Rémunération du commissaire aux comptes

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations que le commissaire a obtenues pour ses prestations en 2009 auprès de Dexia SA ainsi qu'au sein de l'ensemble du groupe Dexia.

DELOITTE	Prestations effectuées pour Dexia SA	Prestations effectuées pour le groupe Dexia (montants consolidés)
(en EUR)		
a) Mission d'audit des comptes	320 650 ⁽¹⁾	8 553 429 ⁽²⁾
b) Mission de certification	443 991 ⁽³⁾	821 454
c) Conseils fiscaux	-	60 400
d) Due diligence	-	-
e) Autres missions (non certification)	-	311 818
TOTAL	764 641	9 747 101

(1) Ce montant comprend EUR 135 250 d'honoraires relatifs à des missions complémentaires non budgétées.

(2) Ce montant comprend EUR 795 651 d'honoraires relatifs à des missions complémentaires non budgétées.

(3) Ce montant comprend essentiellement la certification dans l'octroi de la garantie des États.

Le protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia

Conformément aux dispositions des directives européennes de coordination bancaire, la surveillance prudentielle du groupe Dexia est exercée sur la base consolidée de la compagnie financière Dexia SA qui en est la maison mère. Cette surveillance est exercée par la Commission bancaire, financière et des assurances, en concertation avec la Commission bancaire et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (France) et la Commission de surveillance du secteur financier (Luxembourg).

La Commission bancaire, financière et des assurances et Dexia SA ont conclu en 2001 un protocole relatif à l'en-

cadrement prudentiel du groupe Dexia. Ce protocole, qui contient des accords importants entre la Commission bancaire, financière et des assurances et Dexia SA dans le cadre du gouvernement d'entreprise, traite notamment du statut des dirigeants de la société (honorabilité et expérience professionnelle, régime des incompatibilités de mandats des dirigeants, prêts aux dirigeants), de la qualité de l'actionnariat de Dexia SA, de la collégialité et des compétences du comité de direction de Dexia SA, et de l'exercice du contrôle consolidé du groupe Dexia. Une copie du texte de ce protocole peut être obtenue en s'adressant au siège de la société. Le texte du protocole, qui a été légèrement modifié en 2003, est également disponible sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

Informations aux actionnaires

Évolution du cours de Bourse en 2009

L'année boursière 2009 a été marquée par des mouvements extrêmes. Le premier trimestre a été marqué par un fort pessimisme qui a conduit les indices boursiers à des niveaux historiquement bas. Par la suite, l'intervention volontariste des gouvernements, par le biais de plans de relance ou de mesures fiscales, et des banques centrales, via de fortes injections de liquidité, ont progressivement permis de calmer les inquiétudes sur l'état de l'économie mondiale et de redonner des couleurs aux marchés boursiers qui, dès mi-mars, ont retrouvé le chemin de la hausse.

En ce qui concerne l'action Dexia, le premier trimestre 2009 a été caractérisé par une baisse très forte du titre, ce dernier accusant un recul de plus de 64 % entre fin 2008 et le 6 mars 2009, date à laquelle l'action a atteint son plus bas niveau historique, à EUR 1,100. Plusieurs éléments expliquent ce mouvement baissier. D'une part, une série de nouvelles alarmantes relatives au secteur bancaire ont pesé sur le cours

des valeurs financières en général. D'autre part, des raisons propres à Dexia et notamment la publication de résultats annuels 2008 fortement impactés par la crise, avec l'annonce d'une perte nette de EUR 3,3 milliards, ainsi que des incertitudes quant à la pérennité du business model, la capacité du groupe à assurer son financement et à opérer le rééquilibrage de son bilan.

À partir du mois de mars, des nouvelles plus positives en provenance des banques américaines ont exercé une influence favorable sur leurs pairs outre-Atlantique. L'action Dexia a progressé de manière significative, en multipliant son cours par 4 et positionnant Dexia parmi les plus fortes progressions du CAC 40 fin juin 2009. Au cours de la deuxième moitié de l'année, le cours de l'action a poursuivi sa progression, atteignant en octobre un plus haut à EUR 7,060. La hausse s'est ensuite réduite et l'action a clôturé l'année à EUR 4,460, soit en hausse de 39 % par rapport au 31 décembre 2008, progression moindre que celle de l'EURO STOXX Banks, qui s'est adjugé près de 49 % de hausse en 2009.

DONNÉES BOURSIÈRES	31/12/08	31/12/09
Cours de l'action ⁽¹⁾ (en EUR)	3,200	4,460
Capitalisation boursière (en millions d'EUR)	5 640	7 861

(1) Pour le 31 décembre 2008 : moyenne des cours sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. Le 14 janvier 2009, à la suite de la mise en place du carnet d'ordres unique, le marché de référence de l'action Dexia est devenu Euronext Bruxelles ; néanmoins l'action continue à être négociée sur Euronext Paris.

PARCOURS BOURSIER DE DEXIA	
Cours de l'action au 31/12/2008 (en EUR)	3,200
Cours de l'action au 31/12/2009 (en EUR)	4,460
Cours le plus haut/le plus bas (en EUR)	7,060/1,100
Volume quotidien moyen de transactions (en millions d'EUR)	21 365
Nombre quotidien de titres échangés (en milliers d'actions)	4 640

PARCOURS BOURSIER DE DEXIA (DE NOVEMBRE 1996 AU 31 DÉCEMBRE 2009)



POSITION DE DEXIA DANS LES PRINCIPAUX INDICES EUROPÉENS (AU 31 DÉCEMBRE 2009)	Poids dans l'indice	Position
BEL20 ⁽¹⁾	4,39 %	12
CAC 40 ⁽¹⁾	0,59 %	37
EURONEXT 100	0,49 %	54
Dow Jones EURO STOXX Banks	1,49 %	14

(1) Calculé sur le flottant.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09
Nombre d'actions	1 107 469 030	1 163 184 325	1 178 576 763	1 762 478 783	1 762 478 783
dont actions propres	20 550 020	490 607	8 932 736	293 570	293 570
Droits de souscription (warrants)	55 903 030	58 697 872	62 817 843	71 787 214	71 242 718
Nombre total d'actions et de droits de souscription ⁽¹⁾	1 163 372 060	1 221 882 197	1 241 394 606	1 834 559 567	1 833 721 499

(1) Pour plus de détails, consultez également les informations légales sur www.dexia.com.

DONNÉES PAR ACTION	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09
Bénéfice par action (en EUR)					
- de base ⁽¹⁾	1,87	2,49	2,18	(2,54)	0,57
- dilué ⁽²⁾	1,85	2,45	2,15	(2,54)	0,57
Nombre moyen pondéré d'actions					
- de base ⁽³⁾	1 091 316 100	1 104 950 054	1 162 666 262	1 309 993 150	1 762 185 213
- dilué ⁽³⁾	1 103 413 861	1 120 893 987	1 179 329 735	1 309 993 150	1 762 185 213
Actif net par action (en EUR) ⁽⁴⁾					
- relatif aux fonds propres de base ⁽⁵⁾	9,86	11,60	12,87	9,92	10,50
- relatif aux fonds propres du groupe ⁽⁶⁾	12,25	13,21	11,51	2,22	5,78
Dividende (en EUR)					
Dividende brut	0,71	0,81	0,91	- ⁽⁷⁾	- ⁽⁸⁾
Dividende net ⁽⁹⁾	0,53	0,61	0,68	- ⁽⁷⁾	- ⁽⁸⁾
Dividende net pour les actions accompagnées d'un strip VVPR ⁽¹⁰⁾	0,60	0,69	0,77	- ⁽⁷⁾	- ⁽⁸⁾

(1) Rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions.

(2) Rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions dilué.

(3) Ne comprend pas les actions propres.

(4) Rapport entre l'actif net et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites).

(5) Hors réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

(6) Y compris réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

(7) Aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2008.

(8) Le conseil d'administration souhaite faire bénéficier les actionnaires du résultat positif de Dexia en 2009 sous la forme d'actions nouvelles et proposera, par conséquent, à l'assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 12 mai 2010 de procéder à une augmentation de capital d'environ EUR 350 millions.

(9) Après prélèvement du précompte mobilier belge au taux de 25%.

(10) Après prélèvement du précompte mobilier belge au taux de 15% (la déduction est réduite à 15% pour les titres accompagnés d'un strip VVPR).

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE DEXIA

Pourcentage de détention du capital de Dexia SA au 31 décembre 2009

Caisse des dépôts et consignations	17,61 %
Holding Communal	14,51 %
Groupe Arco	14,25 %
État français	5,73 %
État fédéral belge	5,73 %
Trois régions belges	5,73 %
Groupe Ethias	5,04 %
CNP Assurances	2,96 %
Actionnariat salarié	1,56 %
Autres actionnaires institutionnels et individuels	26,88 %

RATIOS BOURSIERS

	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de distribution (en %) ⁽¹⁾	37,9	34,3	42,0	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾
Multiple de capitalisation ⁽⁴⁾	10,4x	8,3x	7,9x	non pertinent	7,8x
Multiple de l'actif net comptable ⁽⁵⁾	2,0x	1,8x	1,3x	0,3x	0,4x
Rendement annuel (en %) ⁽⁶⁾	3,6	3,9	5,3	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾

(1) Rapport entre le montant total des dividendes et le résultat net part du groupe.

(2) Aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2008.

(3) Le conseil d'administration souhaite faire bénéficier les actionnaires du résultat positif de Dexia en 2009 sous la forme d'actions nouvelles et proposera, par conséquent, à l'assemblée générale extraordinaire qui se réunira le 12 mai 2010 de procéder à une augmentation de capital d'environ EUR 350 millions.

(4) Rapport entre le cours moyen de l'action au 31 décembre et le bénéfice par action de l'année. Pour la période 2005-2008, moyenne des cours sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. Le 14 janvier 2009, à la suite de la mise en place du carnet d'ordres unique, le marché de référence de l'action Dexia est devenu Euronext Bruxelles.

(5) Rapport entre le cours moyen de l'action au 31 décembre et l'actif net par action au 31 décembre (relatif aux fonds propres de base).

(6) Rapport entre le dividende brut par action et le cours de l'action au 31 décembre.

Politique de dividende

Pour rappel, conformément à l'accord avec la Commission européenne, Dexia n'est pas autorisé à verser de dividende en espèces jusqu'à la fin 2011.

Cependant, le conseil d'administration souhaite faire bénéficier les actionnaires du résultat positif de Dexia en 2009 et envisage de proposer à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 12 mai 2010 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approuver une augmentation de capital d'environ EUR 350 millions, par distribution d'actions de bonus aux actionnaires.

Les actions de bonus sont des actions nouvelles, créées par incorporation au capital de réserves disponibles existantes, et distribuées aux actionnaires au prorata de leur participation. Le taux d'échange du nombre de coupons donnant droit à une action nouvelle sera fixé le 11 mai 2010.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Dexia sur le marché Euronext Bruxelles au cours des trente jours calendaires précédant le 12 mai 2010, jour de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le rapport spécial du conseil d'administration du 31 mars 2010, disponible sur le site internet www.dexia.com.

Les relations avec les actionnaires

Dexia est attentif à la qualité des relations qu'il entretient avec ses actionnaires. Ces relations sont décrites en détail dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » aux pages 16 à 17 de ce rapport annuel.

Dexia rencontre ses actionnaires en 2010 à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui aura lieu à Bruxelles le mercredi 12 mai.

Ressources humaines

Ressources humaines et crise financière

En 2009, les conséquences de la crise financière se sont fait ressentir sur les missions et les priorités des équipes Ressources humaines du groupe Dexia. Tout comme l'année précédente, les équipes ont concentré une bonne part de leurs activités sur l'accompagnement du personnel et sur l'élaboration d'un plan de transformation destiné à adapter Dexia à son nouvel environnement.

Dans le contexte actuel de crise financière et de restrictions budgétaires, il importe en premier lieu de fixer les priorités. C'est pourquoi les Ressources humaines ont, dans un premier temps, eu pour mission de rassurer et d'apporter leur support aux collaborateurs, de mettre à la disposition des managers les moyens pour répondre aux questions des collaborateurs, de soutenir les équipes commerciales dans leurs échanges avec les clients et d'informer régulièrement les partenaires sociaux de la situation.

Dans un deuxième temps, les équipes Ressources humaines se sont mobilisées pour préparer, avec le management, les conséquences du plan de transformation. La réorganisation des activités des métiers (réduction de la taille du bilan, arrêt ou limitation de l'activité internationale, redimensionnement des activités de marché et plan général d'économie) a été suivie par celle des filières.

Cette nouvelle organisation des filières répond à quatre objectifs principaux :

- la création d'une structure resserrée permettant la mise en place d'une organisation simple et claire, afin d'homogénéiser et d'optimiser les processus de décision;

- l'harmonisation du périmètre des filières entre toutes les entités pour faciliter une gouvernance coordonnée;
- l'accroissement de la délégation et de la responsabilisation des entités, parallèlement au renforcement des lignes hiérarchiques et des procédures de contrôle du groupe;
- le renforcement de la mission de pilotage du groupe et le développement de ses rôles d'impulsion et de contrôle.

L'élaboration et l'implémentation de ce plan global seront poursuivies en 2010.

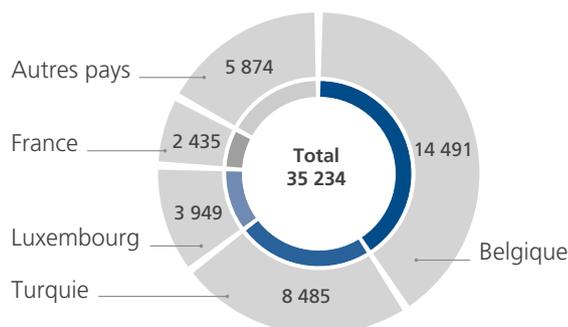
Toutes les compétences seront mobilisées en 2010 pour réussir la transformation de Dexia et pour limiter au maximum les impacts sur les équipes. Des solutions seront recherchées dans le cadre du dialogue social et conformément aux principes de gestion sociale de Dexia.

Chiffres clés

Fin 2009, Dexia compte 35 234 collaborateurs, de 70 nationalités différentes, répartis dans 37 pays (y compris RBC Dexia Investor Services et les réseaux indépendants en Belgique).

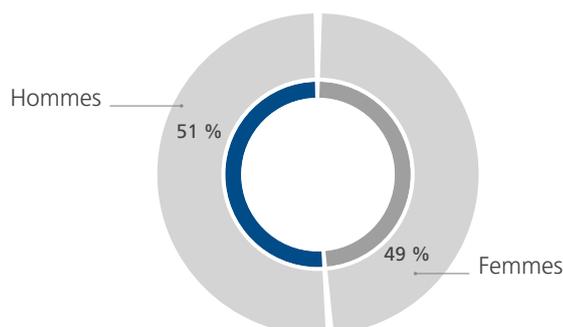
- Ancienneté – Plus de 60 % des collaborateurs ont rejoint le groupe depuis moins de dix ans et l'ancienneté moyenne des collaborateurs du groupe est de 10,8 années.
- Âge – Les collaborateurs du groupe sont jeunes; au total, 41,5% des effectifs ont moins de 35 ans et 58,9% ont moins de 40 ans. La moyenne d'âge s'établit à 39,1 ans pour les hommes et à 36,6 ans pour les femmes, l'âge moyen global étant de 37,9 ans.

NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2009 ⁽¹⁾

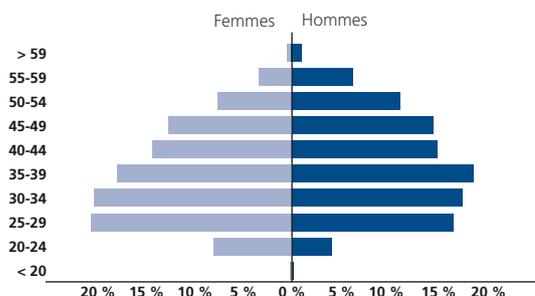


(1) Y compris réseaux indépendants et RBC Dexia Investor Services.

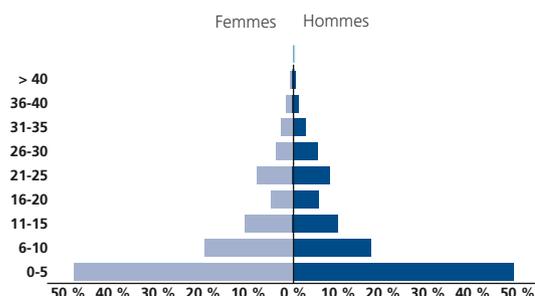
RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



PYRAMIDE DES ÂGES



PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS



- Hommes/femmes – La répartition globale des effectifs entre les hommes et les femmes est bien équilibrée, respectivement 51 % et 49 %.
- Rotation – 94,8 % des effectifs sont sous contrat à durée indéterminée.
- Temps partiel – 15 % des collaborateurs du groupe travaillent à temps partiel.
- Jours de formation – Le nombre moyen de jours de formation par collaborateur (équivalent temps plein) est de 1,7 jour par an pour l'ensemble du groupe et monte à 3,5 jours pour les bassins d'emploi en France, Belgique et Luxembourg.

Le recrutement, la gestion des talents et la mobilité

Compte tenu de l'évolution de la situation économique et de son impact sur le monde bancaire, 2009 a été marquée par une continuité de la politique de gestion des Ressources humaines entamée fin 2008.

Dexia a donc très fortement limité les recrutements externes et favorisé une politique de mobilité au sein du groupe. Dans ce cadre, des centres de mobilité ont été créés afin de permettre aux collaborateurs dont la fonction a été supprimée de retrouver un poste au sein du groupe.

Ainsi, pour les trois principaux bassins d'emploi et pour toutes les entités internationales, une équipe Ressources humaines dédiée a été mise en place pour gérer les mobilités et les reclassements professionnels entre les entités : le Dexia Mobility Center.

En rassemblant sur un même support accessible à tous l'ensemble des postes vacants du groupe et en recueillant les besoins de reclassements inter-entités, celui-ci a pu recher-

cher des solutions de reclassement à travers tout le groupe et mettre en relation les équipes RH locales avec les collaborateurs dont la fonction serait supprimée dans une autre entité. L'analyse au cas par cas des actions de formation ou d'adaptation à prévoir pour faciliter la mobilité professionnelle a été également abordée.

En sus de ces efforts de reclassement et de mobilité interne, des solutions de départs volontaires, de départs à la retraite et préretraites ont permis d'éviter tout licenciement contraint dans les principaux bassins d'emploi du groupe (France, Belgique, Luxembourg).

Cette période a également vu se renforcer l'identification et la gestion des « Key People » et des Hauts Potentiels du groupe. Des efforts accrus ont été faits en termes de motivation et d'actions de rétention de ces équipes, par le biais notamment de rencontres avec le Top Management, de formations et d'actions de communication spécifiques.

L'optimisation des outils de gestion de carrière et de performance du groupe a de plus permis de réaliser un travail plus pointu sur l'adéquation entre les besoins de l'entreprise et les compétences des collaborateurs, et sur la conception de parcours de carrière spécifiques et de plans de relève, ces deux derniers aspects ayant vocation à être encore développés au cours de l'année 2010.

Les conditions de travail

La mise en œuvre du plan de transformation a des conséquences importantes en matière d'évolution des conditions de travail des collaborateurs. Le groupe s'attache depuis longtemps à donner à ses salariés la meilleure visibilité possible sur leur société et sur leur évolution en son sein, à prévenir et détecter les situations de stress, notamment par la mise en place d'une politique de prévention des « risques mentaux ».

De nombreux dispositifs de détection, prévention et prise en charge de la gestion du stress existent au sein des entités. Plusieurs vecteurs de remontée d'information permettent actuellement la détection de ces risques au sein des entités (représentants du personnel, médecine du travail, assistants sociaux, équipes conseils internes et externes, outils de remontée dans le cadre de la démarche de certification qualité, enquêtes de satisfaction...).

En matière de prévention, en plus des mesures existantes (consultations médicales préventives, conseils ergonomiques, formation des collaborateurs et des managers...) de nouvelles mesures telles que l'extension des actions de formation et de coaching ont été menées et seront accentuées en 2010. Enfin, les situations déclarées de stress sont prises en charge et sont accompagnées par différents moyens : via la direction des Ressources humaines, des experts internes et/ou externes, des mesures de coachings, des hotlines psychologiques, des entretiens, un aménagement du temps de travail.

La Dexia Corporate University a également créé des formations nouvelles axées sur l'accompagnement du changement et la gestion du stress à l'attention de tous : collaborateurs, managers, équipes Ressources humaines (voir ci-après).

En 2010, ces mesures seront encore renforcées et harmonisées afin de systématiser un ensemble d'actions obligatoires dans chaque entité, ce qui constituera un tronc commun minimum tant au niveau préventif que correctif.

La formation

Malgré les réductions budgétaires liées à l'impact de la crise financière, Dexia a continué à investir dans le développement de ses managers et de ses collaborateurs, notamment à travers des trajets de formation obligatoires liés aux étapes de carrière.

En 2009, l'objectif principal de la Dexia Corporate University a été d'aider le groupe et ses collaborateurs à gérer le changement et l'incertitude liés à la crise, via des actions spécifiques lancées au sein de la faculté Management & Leadership : mise en place de nouveaux workshops et formations pour faire face au changement, à l'incertitude, au burn-out et au stress (Dealing with People Reactions, Communicating through Uncertainty...) et développement important du coaching individuel et d'équipe.

La faculté Management & Leadership est celle qui a accueilli le plus grand nombre de participants en 2009 (plus de 51 % du total), chiffre qui a progressé de plus de 17 % par rapport à 2008.

L'année 2009 a également été marquée par le lancement d'un trajet de formation en gestion de projets. Ce trajet s'intègre dans les trois premiers niveaux du Dexia Personal Training Path (Start, Grow et Lead). Il inclut aussi bien des formations techniques (*hard skills*) que des formations en management (*soft skills*).

D'autres formations techniques ont été mises en place de façon ponctuelle pour répondre aux besoins des métiers du groupe : Advanced Corporate Valuation, The Art of Credit Risk Modelling, etc.

Par ailleurs, en étroite collaboration avec le métier Public and Wholesale Banking, la Dexia Corporate University a participé à la mise au point et à l'organisation d'une offre de programmes de formation destinés aux clients du métier en Belgique.

Le nombre de salariés ayant reçu une formation par la Dexia Corporate University est en constante augmentation depuis plusieurs années et a encore progressé de 11 % en 2009.

Les rémunérations

Les projets récurrents ont été poursuivis en 2009. Il en est ainsi de la gestion de la sortie du plan d'actionnariat 2004 qui a permis aux équipes de continuer le travail d'information des collaborateurs quant aux modalités liées à cette échéance.

Par ailleurs, la politique de rémunération du groupe Dexia a été impactée par les nouvelles réglementations, qu'elles soient belges, françaises, voire européennes. L'équipe People Reward a participé aux discussions avec les régulateurs et les fédérations du secteur et a préparé les modifications adéquates à la politique de Dexia afin de se conformer à ces enjeux.

La matière réglementaire a fortement évolué en 2009 et ce mouvement devrait se poursuivre dans le courant de l'année 2010 afin de continuer à aligner le développement durable de l'entreprise et son profil de risque avec les pratiques en termes de rémunération.

Ainsi, conformément à la circulaire de la Commission bancaire, financière et des assurances, le groupe Dexia adoptera en 2010 une politique générale de rémunération dont les principes s'inscriront dans les lignes directrices établies par le G20 de Pittsburgh.

La mise en œuvre du plan de transformation et le recentrage de Dexia sur ses franchises principales ont engendré la gestion d'un nombre important de mouvements internationaux et nécessité un accompagnement de ces mouvements internes par les départements des Ressources humaines locaux.

Enfin, les questions de rémunération et de gestion des aspects de rémunération liés à la performance ont fait l'objet d'une attention particulière afin, notamment, que ces rémunérations variables tiennent compte, d'une part, des résultats des entités concernées et du groupe dans sa globalité et, d'autre part, de la performance des collaborateurs.

Le dialogue social

Le Comité d'entreprise européen (CoEE) de Dexia compte 30 membres permanents provenant de 13 entités différentes de Dexia et de 4 pays. Cette instance sociale est compétente pour débattre avec la direction de toute question importante d'ordre transnational.

Compte tenu de l'actualité et du processus d'information-consultation du plan de transformation, l'année sociale a été particulièrement chargée et de nombreuses réunions ont été organisées (9 réunions du Comité européen, 15 réunions du bureau du Comité) afin d'informer les représentants du personnel et de répondre à leurs demandes.

Le Comité d'entreprise européen a remis son avis sur le plan de transformation du groupe concernant la transformation des métiers et la réorganisation des filières (Finance, Risques, Conformité, juridique et taxes, Ressources humaines, Communication et marque, Opérations et systèmes d'information, Audit).

Au niveau local, le dialogue social est resté très actif tout au long de l'année dans les différentes entités du groupe. Les partenaires sociaux y ont mené les processus d'information-consultation des déclinaisons locales du plan de transformation.

En témoigne le nombre de réunions des comités et conseils d'entreprise qui a plus que doublé dans les principales entités en 2009 : 35 réunions du comité d'entreprise de Dexia Crédit Local en France, 21 réunions du conseil d'entreprise de Dexia Banque Belgique, 15 réunions du conseil d'entreprise de Dexia Insurance Belgium, 8 réunions du comité mixte d'entreprise de Dexia Banque Internationale à Luxembourg. De nombreuses négociations locales ont également été menées afin de mettre en place des mesures de réorientation ou d'accompagnement des collaborateurs dont la fonction a été supprimée. Le nombre de réunions de rencontre avec les partenaires sociaux est également très significatif pour 2009 : 24 réunions pour Dexia Crédit Local en France, une quarantaine de réunions pour Dexia Banque Belgique, 10 réunions pour Dexia Insurance Belgium, 12 réunions pour Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Développement durable

Le rapport développement durable 2009 de Dexia

Orientation du rapport 2009

Soucieux de maintenir un dialogue de qualité avec ses parties prenantes, Dexia échange régulièrement avec les organisations non gouvernementales et les agences de notations extrafinancières. L'attention accrue qu'elles portent aux informations relatives aux impacts indirects, liés à nos métiers, nous a amenés à faire évoluer notre rapport développement durable, qui est construit en 2009 autour de deux axes : nos impacts indirects, liés à nos activités commerciales, et nos impacts directs. Reflet de nos actions en matière de développement durable, cette articulation nous permet, dans la continuité de nos précédents rapports, de mettre l'accent sur les réponses que nous apportons aux enjeux liés à nos métiers, tout en conservant la qualité des informations publiées sur nos impacts directs.

Afin de limiter son impact environnemental direct, Dexia a par ailleurs, comme en 2008, supprimé toute impression papier de son rapport développement durable 2009 pour adopter un support exclusivement dématérialisé, disponible sur son site internet www.dexia.com.

Principales thématiques abordées

Identité et stratégie

- Engagements
- Indicateurs clés
- Faits marquants 2009
- Objectifs 2010

Nos réponses aux principaux enjeux du secteur bancaire

- **Lutter contre le changement climatique**
 - Accompagner nos clients dans leur démarche
 - Mesurer les impacts de nos financements
 - Soutenir le développement des énergies renouvelables

- **Favoriser l'accessibilité aux services**

- Soutenir les populations exclues des services bancaires traditionnels
- Favoriser l'accès au logement et aux infrastructures

- **Adopter une démarche transparente**

- Nos processus d'investissement responsable et durable
- Notre politique Compliance
- Processus internes de déploiement de nos politiques sectorielles
- Commercialisation de nos produits financiers

Notre responsabilité face à nos impacts directs

- **Responsabilité vis-à-vis de la société environnante**

- Dialogue avec nos parties prenantes
- Mécénat

- **Responsabilité sociale de l'entreprise**

- Gérer les conséquences sociales de la crise
- La politique de Ressources humaines

- **Responsabilité environnementale**

- Vers la neutralité carbone
- Une gestion responsable des consommables

Mesure de notre performance

- Processus de reporting
- Indicateurs de performance
- Rapport du commissaire aux comptes
- Tableau de concordance des référentiels

Rendre compte de notre impact environnemental

Soucieux de limiter ses impacts environnementaux indirects, Dexia est devenu en 2008 la première banque au monde à s'engager sur un objectif quantitatif en matière d'intensité carbone de son portefeuille de projets de production d'électricité. Dans ce cadre, le groupe communique chaque année sur l'intensité carbone de ce portefeuille ainsi que sur la part du montant cumulé de ses financements de centrales électriques dont le fonctionnement n'engendre aucune émission de CO₂.

En outre, Dexia mesure chaque année son impact environnemental direct grâce à un reporting semestriel effectué dans chaque entité. Les indicateurs de performance suivants sont collectés, consolidés et publiés dans le rapport développement durable :

- consommation d'énergie et de fluides ;
- déplacements professionnels ;
- émissions de gaz à effet de serre ;
- consommation de papier ;
- gestion des déchets ;
- charte fournisseurs.

Gestion des risques

Introduction

En 2009, les activités de la filière Risques ont été fortement impactées par la crise financière et par le plan de transformation initié par Dexia fin 2008 pour rétablir une assise solide au groupe. Les axes de ce plan de transformation visent à recentrer Dexia sur ses principales franchises commerciales, à réduire le profil de risque du groupe et à optimiser sa base de coûts.

La réduction du profil de risque du groupe s'est concrétisée en 2009 par un certain nombre de désinvestissements, dont la vente de FSA Insurance finalisée en juillet 2009, et par une politique volontariste de réduction du portefeuille obligataire en run-off. Des obligations ont été vendues pour un montant de EUR 16,5 milliards en 2009 (EUR 15 milliards de ventes nettes au sein du portefeuille obligataire en run-off et EUR 1,5 milliard en provenance des portefeuilles ALM). Les désinvestissements et la réduction du portefeuille en run-off se sont traduits par une diminution de EUR 371 milliards de l'exposition au risque de crédit du groupe en 2009. Les risques pondérés ont naturellement suivi la même tendance et affichent une baisse de EUR 9,7 milliards sur l'année tandis que le ratio des fonds propres de base (Tier 1) s'améliore, passant de 10,6 % fin 2008 à 12,3 % fin 2009. À noter également une normalisation du coût du risque qui s'établit à EUR 1 096 millions en 2009 contre EUR 3 291 millions en 2008.

Des progrès importants ont été accomplis en termes de consolidation de la liquidité. Le groupe a en effet été confronté à une grave crise de liquidité à la suite de la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 et de l'assèchement sévère des marchés monétaire et des capitaux qui s'en est suivi. En octobre 2008, les États belge, français et luxembourgeois ont accordé à Dexia une garantie sur ses financements à court et à long terme. Cette garantie a été prolongée en 2009 (le fonctionnement et les modalités de renouvellement de la garantie sur les financements de Dexia sont détaillés au chapitre «Faits marquants 2009 et début 2010» pages 11 et 13). Les montants garantis s'élèvent à EUR 50,4 milliards au 31 décembre 2009, à comparer à un maximum de EUR 95,8 milliards en mai 2009, ce qui atteste de l'amélioration du financement du groupe ainsi que de la diminution de son total bilantaire.

La filière Risques a également accompagné la réorganisation de l'activité «marchés financiers», la réduction des activités de trading et, en particulier, l'abandon complet des activités de trading de crédit. Cela s'est traduit par une réduction des

limites marchés (limite VaR 99%-10 jours de EUR 130 millions à EUR 100 millions) et par une refonte globale des procédures.

Une autre réalisation notable en 2009 est la continuation de la mise en œuvre d'une valorisation par modèle des encours illiquides. Appliquée depuis fin 2008 aux actifs disponibles à la vente, elle a été étendue, pour la valorisation de fin d'année, aux encours classés dans les prêts et autres créances.

Dans le domaine du risque opérationnel, 2009 a été une année de consolidation des acquis via la collecte constante des incidents et la mise à jour des scénarios d'autoévaluation. La collaboration avec les autres services en charge de Risk & Control (en particulier l'Audit, la Conformité et les Services juridiques) a également été renforcée, grâce au développement d'un outil commun de suivi des plans d'action induits par les recommandations de l'audit et par les évaluations de risques.

Enfin, les principaux projets transversaux se sont poursuivis et développés :

- de nouveaux modèles ont été développés et seront progressivement utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires à partir du 31 décembre 2010 ;
- les stress tests Pilier 1 et 2 ont étendu leurs champs d'application à travers le groupe ;
- la mise en place d'un cadre formel d'indicateurs d'appétit au risque a été défini ;
- les mesures de capital économique ont été affinées et recalibrées pour intégrer les enseignements tirés de la crise.

En 2010, les efforts de consolidation de la liquidité et de réduction du profil de risque se poursuivront dans la même ligne.

De nombreux chantiers seront aussi induits par le cadre réglementaire : réponse aux recommandations de la mission Pilier 2 menée par les régulateurs ; mise en œuvre des exigences liées au calcul des fonds propres des activités de marché (en particulier le déploiement d'un système intégré de calcul de VaR historique et la définition de VaR stressée) ; évolution des réglementations IFRS concernant le provisionnement et la valorisation des encours ; évolutions liées au nouveau cadre réglementaire proposé par la BIS (Bank for International Settlements) dans le cadre d'une *Quantitative Impact Study*, notamment sur les aspects de définition des fonds propres, *buffer* de capital, *leverage ratio* et risque de contrepartie.

Enfin, 2010 verra la finalisation de la réorganisation de la filière Risques selon une approche de gouvernance simplifiée et alignée sur la nouvelle organisation du groupe.

Le cadre de Bâle II

Le groupe Dexia utilise depuis le 1^{er} janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes (*Advanced Internal Rating Based Approach* – AIRBA) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité. De nouveaux modèles ont été développés et seront progressivement utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires à partir du 31 décembre 2010.

L'année 2009 a été marquée par les progrès de la mise en place du Pilier 2. Ce dispositif, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer valablement leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process* – ICAAP). Ce processus est ainsi basé sur deux processus principaux : l'analyse des risques par le département de la gestion des risques et le plan financier (incluant une allocation de capital et l'analyse de l'évolution des résultats des métiers ainsi que de l'offre interne de capital) par le département Finance. Le Pilier 2 de Bâle II étant une démarche totalement intégrée et transversale, le dossier Pilier 2 est constitué essentiellement par le dossier établi au niveau de Dexia SA, dont certaines parties sont déclinées au niveau des entités.

Le premier reporting quantitatif ICAAP a été remis le 15 mars 2009 et une première présentation de l'approche Pilier 2 de Dexia a été faite le 25 mars 2009 à ses douze principaux régulateurs. Le dossier complet a été remis le 30 juin 2009 sur la base de la réorientation stratégique du groupe. Les inspections approfondies du Pilier 2 par le collège des régulateurs ont eu lieu au quatrième trimestre 2009.

Le conseil d'administration et le comité de direction de Dexia SA ont été étroitement informés des développements menés au titre du Pilier 2.

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au plus haut niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de la communication externe de Dexia SA depuis 2008 (voir le document *Risk Report – Pillar 3 of Basel II* publié sur le site internet www.dexia.com).

Enfin, Dexia s'est étroitement impliqué dans les consultations nationales et internationales au sujet des amendements de la directive sur l'adéquation des fonds propres et, plus généralement, dans les débats en cours sur le niveau optimal de capitalisation des banques (provisionnement dynamique, *leverage ratio*, définition des fonds propres...).

Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Gouvernance

La direction des risques de Dexia supervise le risque de crédit de Dexia sous l'égide du comité de direction et de comités de risques spécialisés. Elle est chargée d'élaborer les politiques et lignes directrices relatives au risque de crédit, dont le processus de décision et le cadre pour les délégations, et de superviser les processus d'analyse/de notation ainsi que les fonctions de contrôle des expositions. Afin d'optimiser l'adéquation des compétences de chacun au sein de la direction des risques à son domaine d'intervention, la filière Risques évoluera courant 2010 vers une organisation par centre d'expertise spécialisé en cohérence avec les différents métiers de Dexia (risque de crédit Banque de détail et commerciale, risque de crédit Public and Wholesale Banking et risque de crédit sur opérations de marché) donnant lieu à la mise en place de comités des risques spécialisés par centre d'expertise dont la coordination d'ensemble sera assurée par des comités transversaux.

Comités transversaux

Le comité de politique des risques, organisé sur une base trimestrielle, approuve les règles d'attribution des risques de crédit, qui sont détaillées dans les politiques de risque de crédit.

Le comité exécutif des risques, organisé sur une base hebdomadaire, décide de la stratégie en matière de gestion des risques et de l'organisation de la filière.

Le *Management Credit Committee*, organisé sur une base hebdomadaire, prend les décisions d'engagement sur les grands dossiers ou les dossiers de crédit présentant un risque élevé.

La gestion du risque de crédit s'inscrit dans le cadre plus général du processus d'adéquation interne des fonds propres (cf. partie Adéquation interne des fonds propres dans le présent chapitre).

Comités spécialisés par centre d'expertise

Le processus décisionnel appliqué aux transactions est organisé au travers d'une série de comités de crédit. Ceux-ci sont organisés par centre d'expertise spécialisé et approuvent les transactions qui ne sont pas déléguées aux entités. L'ensemble de ces comités opèrent sous la délégation du *Management Credit Committee*. La délégation d'une transaction se fait sur la base de règles de délégation spécifiques, en fonction du type de contrepartie, des niveaux de notation et de l'exposition au risque de crédit. Des sous-comités ont été créés au sein du groupe (entités, filiales et succursales) pour gérer ces transactions. Chaque dossier présenté à un comité de crédit contient une analyse indépendante réalisée par la direction des risques.

Les comités de suivi des actifs sous surveillance des centres d'expertise et des entités suivent les actifs « sensibles » mis sous surveillance. Ces comités sont organisés sur une base trimestrielle.

Les comités de défaut des centres d'expertise et des entités qualifient et suivent les contreparties en défaut conformément à Bâle II en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia. Ces comités sont organisés sur une base trimestrielle. Les comités de provisions des centres d'expertise et des entités arrêtent tous les trimestres le montant des provisions affectées et surveillent le coût du risque. Ces comités sont organisés sur une base trimestrielle.

Les comités des notations des centres d'expertise et des entités s'assurent de l'application correcte des systèmes de notation interne ainsi que de l'adéquation des processus de notation. Ces comités sont organisés sur une base trimestrielle.

Le comité des lignes de crédit attribue et contrôle les limites pour certaines contreparties suivies par le centre d'expertise risque crédit sur opérations de marché. Ce comité est organisé sur une base trimestrielle.

Gestion du risque

Dexia gère son risque de crédit en le mesurant, en le contrôlant et en prenant les mesures nécessaires afin de limiter les risques.

Les limites de risques de crédit sont définies pour gérer le profil général du risque et limiter les concentrations de risques. Une limite est fixée pour chaque contrepartie conformément aux politiques de risque de crédit. Cette limite représente l'exposition maximale au risque de crédit que Dexia est prêt à accepter pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées. Pour tenir compte des événements les plus récents, des limites spécifiques peuvent être gelées à tout moment par la direction de la gestion des risques.

Dans le cadre de la gestion de ses dérivés, Dexia surveille de manière approfondie les clauses juridiques liées aux conventions de compensation et aux échanges de nantissements. Durant l'année 2009, des efforts importants ont été effectués pour rationaliser les processus d'évaluation des dérivés dans des perspectives de gestion des nantissements et de la réduction des risques de crédit. Des *Credit Default Swaps* sont utilisés dans le contexte d'activité d'intermédiation et de diminution des risques de concentration.

Afin de mesurer son risque de crédit, Dexia s'appuie notamment sur l'ensemble des systèmes de notation interne mis en place dans le cadre de Bâle II. Les analystes du risque crédit sont responsables de l'attribution d'une notation à l'ensemble des contreparties. Chaque notation correspond à une évaluation du niveau de risque de la contrepartie exprimée au travers d'une échelle interne qui, sauf exception dûment justifiée, tient compte du risque éventuel lié au pays dans lequel elle est établie. Lors de l'octroi, la notation interne constitue un élément clé dans la décision du comité de crédit. La revue des notations sur une base annuelle permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi plus régulier qui seront dès lors intégrées à une liste de surveillance revue trimestriellement, conjointement par la

direction des risques de crédit et le département commercial, au sein d'un comité de suivi des actifs sous surveillance.

L'environnement global du risque de crédit en 2009

2009 aura été l'année des politiques économiques de relance grâce aux interventions des gouvernements et des banques centrales. Le contexte économique a cependant été défavorable, marqué par l'augmentation du chômage et la perte de confiance des consommateurs et des entrepreneurs. Cette année aura été aussi à bien des égards une année de paradoxe. Ainsi, si le montant de l'encours de la dette des entreprises au niveau mondial a diminué pour la première fois depuis au moins 15 ans, les investisseurs obligataires sont revenus massivement sur le marché des capitaux et un volume record d'obligations non financières a été placé en Europe. Dans un contexte de taux bas, ce segment a offert en début d'année des primes substantielles qui se sont ensuite nettement resserrées.

Les principaux marchés de crédit domestiques ont connu une évolution analogue, avec une progression du financement des ménages et un recul de celui des entreprises. Celles-ci ont aussi diversifié leurs sources de financement en faisant davantage appel au marché, d'autant que le secteur bancaire, confronté à des exigences de capital plus élevées, restait contraint dans sa capacité à fournir des prêts. Cela explique en partie le tassement global de ce marché, qui s'est poursuivi tout au cours de l'année avec des flux nets saisonnalisés négatifs. Par contre, le marché du crédit hypothécaire a progressé, du fait des taux d'intérêt faibles et des incitants publics aux investissements verts.

Fondamentaux du risque de crédit de Dexia en 2009

La détérioration de l'environnement macroéconomique est perceptible en 2009 dans le portefeuille de Dexia. Si le niveau de notation moyen des portefeuilles s'est détérioré en cours d'année et spécialement au cours du premier trimestre, engendrant la constitution de provisions collectives pour faire face aux conséquences possibles de cette dégradation, la base d'actifs de Dexia a néanmoins bien résisté permettant de confirmer le faible profil de risque des métiers du groupe. Le portefeuille de Dexia a en outre connu une réduction significative à la suite de la vente de FSA Insurance, finalisée le 1^{er} juillet 2009.

Dans sa gestion du risque de crédit, Dexia a continué en 2009 à intégrer la fragilisation du système économique (hausse des taux de défaut observés, conjoncture macroéconomique défavorable...) découlant de la crise financière actuelle et a poursuivi le renforcement du processus d'identification et de suivi des dossiers et secteurs sensibles. Par ailleurs, les limites qui le nécessitaient ont été revues à la baisse et, en particulier, sur les contreparties bancaires, grandes entreprises, pays et souverains; certaines activités ont été suspendues et les opérations de réduction du bilan ont été poursuivies (cf. dessous).

Le métier de Banque de détail et commerciale a connu une hausse modérée du coût du risque en Belgique et au Luxembourg, mais la dégradation est plus sensible en Turquie, où

la crise a touché le portefeuille commercial et entraîné des migrations de notation défavorables.

Pour le métier Public and Wholesale Banking, les fondamentaux restent globalement très solides. Dans le domaine du crédit aux entreprises, un suivi étroit a été mis en place (revue des délégations, abaissement des limites) sur les secteurs du financement de projets les plus fragilisés (shipping, activité portuaire et infrastructure autoroutière), avec une part importante de la dette en restructuration.

L'année 2009 est marquée par une décroissance importante du portefeuille d'obligations et de produits structurés. La production a été arrêtée et le programme de vente d'obligations du portefeuille s'est poursuivi. Si on ne note pas d'incident ni de détérioration sensible en termes de performance ou de perte attendue, l'impact de la crise s'est ressenti et a entraîné des baisses de notations. La dégradation est surtout sensible dans les segments des CLO (risques mitigés en grande partie) et des RMBS en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Le portefeuille obligataire reste à 97% de niveau investment grade et de portefeuille Financial Products à la maturité la plus longue, voit sa qualité (43 % de niveau investment grade) et son niveau de provisions spécifiques stabilisés.

Le risque souverain a été réduit pour les pays présentant un risque élevé ou considérés comme plus vulnérables. Le risque sur contreparties bancaires a évolué en sens divers sans qu'un défaut se soit produit dans le portefeuille. Les risques indirects sur les rehausseurs de crédit sont par ailleurs réduits à la suite de l'arrêt de l'activité d'octroi de lignes de liquidité à New York et à la cession de certains actifs.

Exposition au risque de crédit

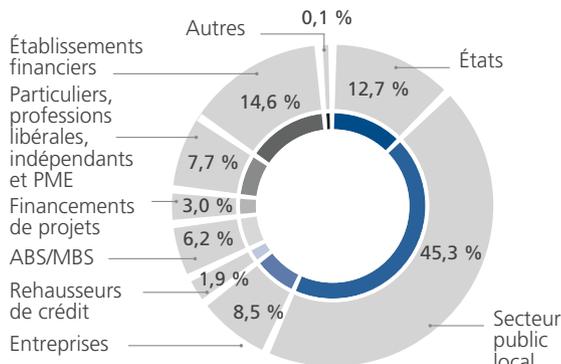
L'exposition au risque de crédit reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques);
- la valeur de marché pour les produits dérivés;
- le total des engagements hors bilan : l'engagement total est soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers. Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique. L'exposition au risque de crédit comprend les filiales du groupe Dexia entièrement consolidées et 50 % de la joint-venture RBC Dexia Investor Services.

L'exposition totale au risque de crédit du groupe s'élève à EUR 586 131 millions au 31 décembre 2009.

Exposition par type de contrepartie (au 31 décembre 2009)

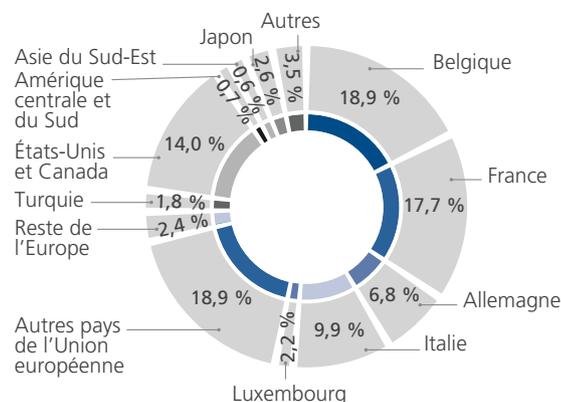
Du côté des contreparties, la composition du portefeuille de Dexia est très stable. La moitié de l'exposition concerne des entités du secteur public local.



Note : les contreparties sont les contreparties finales, c'est-à-dire après prise en compte de la garantie éligible de Bâle II (principe de substitution). L'exposition aux rehausseurs de crédit est essentiellement une exposition indirecte.

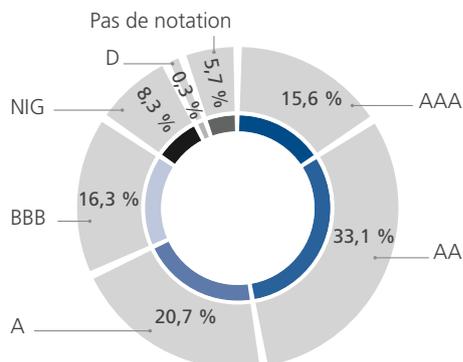
Exposition par zone géographique (au 31 décembre 2009)

Au 31 décembre 2009, les expositions du groupe demeurent majoritairement concentrées dans l'Union européenne (74,4 %, EUR 436,2 milliards fin 2009), principalement en France (17,7 %) et en Belgique (18,9 %).



Exposition par notation (au 31 décembre 2009)

Au 31 décembre 2009, environ la moitié des expositions de Dexia sont notées AAA ou AA. Seulement 8 % des expositions sont notées Non Investment Grade (NIG).



Qualité des actifs

Fin 2008, les prêts dépréciés étaient en hausse sensible en raison de l'accroissement de l'encours des prêts et autres créances consécutif au reclassement des actifs (application de la norme IAS 39 modifiée). Une grande partie du portefeuille Financial Products a été reclassée dans les prêts et autres créances. Le total des provisions cumulées de ce portefeuille s'élève à USD 2 milliards fin 2008. Elles sont toujours au même niveau fin 2009.

En 2009, les prêts dépréciés augmentent de EUR 1 273 millions essentiellement à la suite de financements de projets et du risque lié à la Turquie (un tiers de la variation). Ces risques sont des prêts récemment dépréciés, pour la plupart

sécurisés, identifiés comme douteux et dont le ratio de couverture est moins élevé que pour les prêts irrécouvrables. Ceci explique la baisse du ratio de couverture, qui aurait été plus élevé si les provisions collectives cumulées avaient été prises en compte. Les prêts dépréciés s'élèvent à EUR 4 808 millions au 31 décembre 2009.

En 2009, les provisions pour portefeuille ont été affectées par des provisions spécifiques liées aux prêts dépréciés récemment identifiés. Un montant de EUR 574 millions a été enregistré en 2009 et a généré un ratio de couverture de 55,3 % qui aurait été plus élevé si les provisions collectives cumulées avaient été prises en compte (cf. ci-dessus).

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	31/12/08	31/03/09	30/06/09	30/09/09	31/12/09
Prêts dépréciés sur la clientèle	3 535	3 652	3 624	3 720	4 808
Provisions pour portefeuille ⁽¹⁾	2 083	2 318	2 324	2 366	2 657
Ratio de qualité des actifs ⁽²⁾	0,99 %	1,03 %	1,04 %	1,09 %	1,39 %
Ratio de couverture ⁽³⁾	58,9 %	63,5 %	64,1 %	63,6 %	55,3 %

(1) Sans la provision globale constituée pour couvrir les risques potentiels liés aux produits de leasing d'actions.

(2) Le rapport entre les prêts dépréciés et l'encours brut des prêts.

(3) Le rapport entre les provisions pour portefeuille et les prêts dépréciés.

Risque de marché

Définition

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, découlant des risques liés au taux d'intérêt, au cours des actions, au taux de change et autres (inflation et risque CO₂).

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique (spread) lié à l'émetteur. Ce dernier est dû à des variations de spread au sein d'une classe de notation.

Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle de l'action. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises.

Les autres risques de marché ont trait à une perte de valeur potentielle imputable à des variations intervenant sur les marchés organisés ou de gré à gré et non prises en compte dans les définitions précédentes, telles que l'inflation, le carbone (CO₂) et les matières premières.

Gouvernance

Les équipes en charge de la gestion des risques de marchés financiers (*Financial Markets Risk Management* – FMRM) font office de centre de compétence, couvrant toutes les activités de Trésorerie et de marchés financiers à l'échelle du groupe. FMRM est une filière intégrée au sein du groupe. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris l'aspect valorisation).

Des politiques, des directives et des procédures documentent et encadrent toutes les activités. FMRM veille à leur application effective. Les équipes risques ont également pour mis-

sion de définir les méthodes de calcul du compte de résultats et de mesure des risques, ainsi que de garantir une mesure, un reporting et un suivi consolidés des données relatives au risque et aux résultats au niveau du groupe Dexia.

Implantés au niveau des entités opérationnelles, les FMRM locaux sont chargés de l'activité journalière c'est-à-dire, entre autres, l'évaluation et le suivi des risques à l'échelon local (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des triggers, etc.), le reporting local, le rapprochement avec le contrôle de gestion et la comptabilité à l'échelon local, et le rapprochement avec le système d'information local. Chaque entité opérationnelle est également responsable du suivi et du reporting aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

Comités

Le comité des risques de marché et des guidelines (*Market Risk and Guidelines Committee* – MRGC) se réunit tous les mois et traite de nombreuses thématiques : analyse des rapports relatifs aux risques et triggers des résultats ⁽¹⁾ et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesures des risques.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques par ligne d'activité au sein de TFM (Trésorerie et marchés financiers).

(1) Les triggers relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

Le comité des risques de marché de Dexia (*Dexia Market Risk Committee – DMRC*) se réunit toutes les deux semaines et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

Gestion du risque

Mesures du risque

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la VaR (Value at Risk) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre des approches VaR multiples pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- Le risque d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique.
- Le risque d'intérêt spécifique, le risque lié aux actions et les autres risques (inflation et CO₂) dans le portefeuille de trading sont mesurés au travers d'une VaR historique.
- Les risques non linéaires et les risques particuliers sont mesurés au travers de VaR spécifiques et de VaR historiques, en vue d'une meilleure évaluation de l'exposition à la volatilité du marché.

L'exposition de Dexia au risque de marché, mesurée en termes de Value at Risk (VaR), provient principalement du risque de taux général et spécifique (spread), reflétant la volatilité actuelle des marchés de crédit, tandis que son exposition au risque de marché résultant des activités de trading en actions, en change et en autres facteurs de risque reste nettement moins élevée.

Dexia utilise le modèle interne de VaR pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de trading.

Les méthodologies VaR sont constamment améliorées. En 2009, les back-testings n'ont généré aucune exception pour les risques d'intérêt et de change, le risque lié aux actions et le risque lié au spread de crédit, ce qui prouve que les résultats des back-testings pour les principaux facteurs de risque sont satisfaisants.

En complément aux mesures de VaR et aux triggers de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes de nominal, limites en termes d'échéances et de marchés autorisés, limites en termes de sensibilité aux options (Greeks) et analyse de scénarios).

Le stress testing gagne en importance dans l'optique d'une gestion rigoureuse du risque, car il entend explorer un éventail d'événements à faible probabilité sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le stress testing le quantifie dans une conjoncture anormale.

Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios ont été constamment révisées et mises à jour pendant l'exercice 2009.

Le portefeuille obligataire (bancaire) n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent. Faisant suite au plan de transformation de Dexia, ce portefeuille a été essentiellement mis en run-off.

Expositions au risque de marché

Value at Risk

Le détail de la VaR utilisée par l'activité Trésorerie et marchés financiers (TFM) – portefeuille obligataire bancaire non compris – est repris dans le tableau ci-dessous. La Value at Risk moyenne s'élève à EUR 78,4 millions en 2009, contre EUR 126,6 millions en 2008.

Les limites ont été fortement revues à la baisse pour se conformer au principe de réduction de l'appétit au risque énoncé dans le plan de transformation de Dexia. La limite de TFM a été ramenée de EUR 178 millions au troisième trimestre de 2008 à EUR 130 millions fin 2008 et à EUR 100 millions depuis le 1^{er} trimestre 2009.

VALUE AT RISK DE TFM

(en millions d'EUR)

		2008				2009			
VaR (10 jours, 99 %)	Par activité	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾	EQT ⁽⁴⁾	Spread	Autres	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾	EQT ⁽⁴⁾	Spread	Autres
		(Trading et Banking) ⁽³⁾	Trading	Trading	risques ⁽⁵⁾	(Trading et Banking) ⁽³⁾	Trading	Trading	risques ⁽⁵⁾
	Moyenne	43,6	7,3	73,3	2,3	30,1	4,6	39,3	4,6
	Maximum	90,6	14,4	116,0	5,9	86,5	9,7	59,2	7,8
Global	Moyenne	126,6				78,4			
	Maximum	179,1				137,8 ⁽⁶⁾			
	Fin de période	127,5				45,7			
	Limite	178 (fin 2008 : 130)				100,0			

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR & FX : hors gestion du bilan (BSM).

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, CO₂, matières premières.

(6) Limite temporaire fixée en janvier 2009 à cause de la forte volatilité du spread BMA sur les TOB.

Portefeuille obligataire

Dexia gère des portefeuilles obligataires, essentiellement mis en run-off, pour un montant de EUR 165,5 milliards au 31 décembre 2009 (contre EUR 181,2 milliards au 31 décembre 2008).

La sensibilité de ces portefeuilles obligataires aux variations de taux d'intérêt est très limitée, le risque de taux étant couvert.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité en juste valeur après augmentation du spread d'un point de base s'élève à EUR -115,7 millions pour le portefeuille obligataire bancaire (contre EUR -129,7 millions par point de base au 31 décembre 2008⁽¹⁾).

Compte tenu de l'illiquidité des marchés et de la plus faible visibilité des cours/spreads dans le processus de valorisation, des valorisations par modèle ont été appliquées au périmètre illiquide des actifs disponibles à la vente à la fin 2008.

Les spreads de crédit fournis par ce modèle se basent sur les composantes de crédit majorées d'une prime de liquidité. En 2009, des améliorations méthodologiques et opérationnelles ont été apportées au modèle avancé pour le périmètre illiquide des actifs disponibles à la vente. Au 31 décembre 2009, ce modèle avancé a aussi été appliqué au périmètre des prêts et autres créances reclassés dans le cadre de la communication selon IFRS.

Gestion du bilan

Définition

Les risques liés à la gestion du bilan (*Balance Sheet Management* – BSM) comprennent le risque de marché structurel (risque de taux d'intérêt structurel et spécifique – spread de crédit –, risque de change, risque lié aux actions générés au bilan et au hors bilan par les métiers commerciaux) et le risque de liquidité.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique, du risque de change et du risque lié aux actions sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité se définit comme la probabilité que la banque ne soit pas capable de faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et inattendus.

Gouvernance

Comités

L'ensemble des risques BSM sont gérés au travers du comité ALCo du groupe (Group Assets & Liabilities Committee) mensuel. Le comité ALCo du groupe fixe les limites et garantit la cohérence de la stratégie et du cadre de risque global de BSM. Il décide des couvertures à mettre en œuvre (investissements/désinvestissements à réaliser au niveau des activités d'assurance) et valide les mécanismes de prix de cession interne au niveau du groupe. Des comités ALCo locaux existent également au niveau des entités. Ils gèrent les risques spécifiques locaux dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCo du groupe.

Le comité du funding et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee* – FLC), par délégation du comité ALCo du groupe, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller l'évolution des besoins de financement à court et long terme et d'élaborer la stratégie de financement globale de Dexia. Il a aussi pour mission d'examiner et d'actualiser les scénarios de « stress » à considérer en matière de liquidité, de mettre en place des plans d'urgence, de proposer des actions correctives visant à améliorer le profil de liquidité, de coordonner le reporting général sur la liquidité à destination des conseils, des agences de notation, des régulateurs, des banques centrales et des gouvernements.

Le FLC se réunit sur une base hebdomadaire et mensuelle (formation élargie).

Gestion du risque

Mesures du risque

Taux d'intérêt

L'objectif de BSM consiste à réduire la volatilité du compte de résultats, de façon à immuniser la marge commerciale générée par les métiers et à préserver la création de valeur globale du groupe.

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe. Un calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM est actuellement utilisé comme indicateur principal. En 2010, Dexia optimisera les calculs d'Earnings at Risk (EaR) dans des scénarios de stress au sein des entités du groupe de manière à intégrer cet indicateur dans le processus décisionnel.

L'exposition au risque, telle qu'elle est mesurée en termes économiques et comptables, se concentre surtout sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à la sensibilité de premier et de second ordre et au risque de comportement. Les calculs de VaR constituent des mesures complémentaires.

Spread de crédit

Le risque de spread de crédit est défini comme le risque de taux d'intérêt spécifique lié à l'émetteur. Ce dernier est dû à des variations de spread au sein d'une classe de notation et est mesurée sur la base de la sensibilité exprimée en points de base.

Actions

L'approche de la Value at Risk sert à mesurer la sensibilité du portefeuille à des changements défavorables des cours, de la volatilité ou de la corrélation des actions. Le cadre de gestion des risques de marché comprend notamment des mesures Earnings at Risk et stress test qui fournissent une indication de la perte comptable maximale dans différents scénarios probabilistes. Les portefeuilles d'actions des entités bancaires ont été mis en run-off. Au sein du périmètre des assurances, un système de préalerte a été instauré dans l'optique de réaffecter les actifs en cas de scénarios de stress, et ce pour préserver les ratios de solvabilité.

(1) En tenant compte du portefeuille de Crediop Public Finance, Dexia Municipal Agency et du portefeuille de l'activité de gestion du cash et de la liquidité.

Change (structurel)

La devise de consolidation de Dexia est l'euro mais ses actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans de nombreuses devises. Le comité ALCo du groupe fixe les couvertures à mettre en place, afin de réduire la volatilité des bénéficiaires, résultant du risque de change structurel, et d'atténuer la volatilité du ratio de solvabilité liée aux expositions (crédit, participations) en devises étrangères.

Compagnies d'assurance et fonds de pension

Des rapports spécifiques sur les compagnies d'assurance et sur les fonds de pension sont présentés au comité ALCo du groupe. Ils couvrent les facteurs de risque liés au taux d'intérêt, à l'inflation et aux actions. Le calcul des indicateurs de risque repose sur une méthodologie harmonisée au niveau du groupe, assortie de facteurs de gestion du risque spécifiques.

Exposition de BSM

Exposition au risque de taux d'intérêt de BSM (sensibilité)

La sensibilité au risque de taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux d'intérêt augmente de 1% sur l'ensemble de la courbe. La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -104 millions au 31 décembre 2009 (contre EUR -198 millions au 31 décembre 2008), hors positions des compagnies d'assurance et des fonds de pension. La limite de sensibilité au taux d'intérêt s'élève à EUR -400 millions/% au 31 décembre 2009, contre EUR -486 millions/% à la fin 2008).

Cette évolution est totalement conforme à la nouvelle stratégie de BSM, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultats tout en préservant la création de valeur globale.

Le portefeuille Financial Products de Dexia s'élève à USD 15,5 milliards (EUR 10,7 milliards) au 31 décembre 2009. Le risque de taux d'intérêt de ce portefeuille est de EUR -6,2 millions/% (contre une limite de EUR -42 millions/%).

Exposition de BSM au risque de spread de crédit

BSM gère des portefeuilles obligataires dont l'exposition est de EUR 17,5 milliards (entités bancaires) et de EUR 15,8 milliards (assurance) au 31 décembre 2009. Le risque de taux d'intérêt de ces portefeuilles obligataires est intégré dans la gestion du risque de taux d'intérêt de BSM.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité en juste valeur après une augmentation d'un point de base du spread de crédit est de EUR -15,7 millions par point de base (entités bancaires) et de EUR -12,9 millions par point de base (assurance).

La sensibilité au spread du portefeuille Financial Products est de EUR -4,4 millions par point de base au 31 décembre 2009.

Sensibilité de BSM aux actions (actions cotées)

La Value at Risk des actions (VaR avec un intervalle de confiance de 99% pour une période de détention de 10 jours) traduit la variation potentielle de la valeur de marché. La notion de Earnings at Risk (EaR) des actions représente l'impact sur le compte de résultats. La VaR utilisée à la fin 2009 s'élève à EUR 16 millions (hors participation Assured Guaranty), pour une limite VaR de EUR 70 millions. Le portefeuille d'actions des entités bancaires est en run-off.

En ce qui concerne les compagnies d'assurances et les fonds de pension, le portefeuille d'actions se chiffre à EUR 1 435 millions fin 2009. À la même date, le seuil de VaR est de EUR 160 millions et la VaR utilisée s'élève à EUR 119 millions.

Liquidité

Forte amélioration du profil de liquidité

Des progrès importants ont été accomplis en 2009 en termes de consolidation de la liquidité.

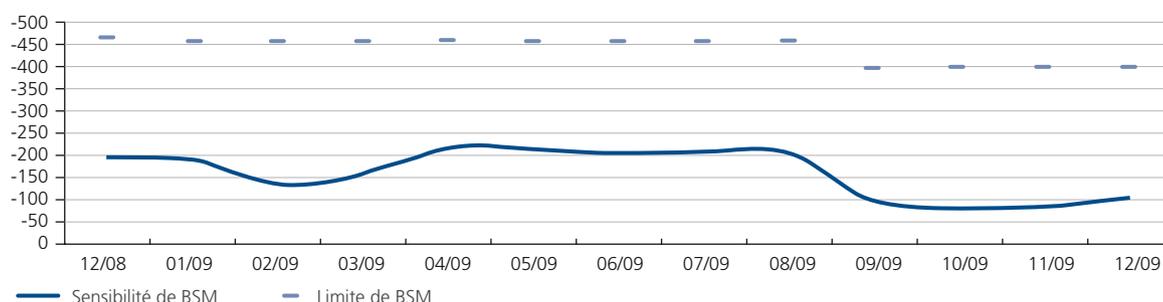
Pour rappel, une garantie sur une partie importante des financements à court et à long terme de Dexia a été accordée en octobre 2008 par les États belge, français et Luxembourgeois. Par un avenant signé le 14 octobre 2009, cette garantie a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2010.

Les modifications suivantes ont été apportées au mécanisme :

- le plafond des encours garantis a été abaissé de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards;
- l'échéance des nouveaux financements à long terme émis a été allongée à quatre ans maximum.

En outre, depuis le 16 octobre 2009, Dexia a renoncé au bénéfice de la garantie pour tous les nouveaux contrats assortis d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des nouveaux contrats à échéance indéterminée. Dexia a aisément pu remplacer ces financements garantis par des financements non garantis.

SENSIBILITÉ DE BSM PAR RAPPORT À LA LIMITE



Le 30 octobre 2009, la Commission européenne a autorisé provisoirement la prolongation de cette garantie sur les financements jusqu'à fin février 2010. Ensuite, dans le cadre de l'accord de la Commission européenne du 5 février 2010, une sortie anticipée du mécanisme de garantie a été annoncée, dont les détails sont exposés au chapitre « Faits marquants 2009 et début 2010 », page 13.

En 2009, le groupe a levé un total de EUR 45,7 milliards de ressources obligataires à moyen et long terme (d'une échéance moyenne de 5 ans). La part des emprunts non couverts par la garantie des États s'établit à 51 %, en progression constante sur l'année.

Cette bonne performance a été rendue possible par :

- la réouverture du marché des obligations sécurisées au deuxième trimestre 2009, ce qui a permis d'émettre un total d'obligations sécurisées de EUR 13,0 milliards en 2009 via ses trois émetteurs Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia Lettres de Gage Banque;
- un accès renouvelé au financement non garanti non sécurisé, en particulier à partir du troisième trimestre 2009, se concrétisant par un volume d'émissions à moyen et long terme non garanties non sécurisées de EUR 10,3 milliards en 2009.

Le profil de financement à court terme s'est également sensiblement amélioré dans la deuxième partie de l'année du fait de l'augmentation progressive des financements levés via le marché du Repo bilatéral et tripartite et d'un accès amélioré à la liquidité non garantie à court terme.

Globalement, le besoin de financement à court terme du groupe a fortement diminué en 2009 du fait de la politique volontariste de réduction du bilan engagée par le groupe depuis le quatrième trimestre 2008 (vente de EUR 15 milliards d'actifs au sein du portefeuille obligataire en run-off en 2009, d'une échéance moyenne de 4,5 ans) et de la forte dynamique du programme d'émissions à long terme.

L'ensemble de ces éléments a eu pour conséquence une forte réduction des encours de dette garantie à court et à long terme. Ces encours s'élevaient à EUR 50,4 milliards au 31 décembre 2009, par rapport à un maximum de EUR 95,8 milliards en mai 2009.

En 2010, les efforts de consolidation de la liquidité se poursuivront avec pour objectif une sortie complète de la garantie au 30 juin 2010, ce qui signifie que le groupe n'émettra plus aucun nouveau financement garanti par les États après cette date.

Gestion du risque de liquidité

L'approche de Dexia en matière de gestion du risque de liquidité a été revue à la lumière de la crise financière et de liquidité. Elle est basée sur le principe général selon lequel les besoins de financement futurs de Dexia ne dépassent jamais sa capacité prouvée de financement sécurisé. En d'autres termes, Dexia s'assure que son besoin de financement court terme peut toujours être couvert par l'utilisation d'actifs liquides dans le marché interbancaire.

Dexia veille à maintenir un *buffer* de liquidité suffisant pour faire face aux sorties de cash prévues selon différents scénarios. Ce *buffer* de liquidité est constitué de titres librement disponibles acceptés en sous-jacent par les banques centrales auxquelles Dexia a accès.

Les besoins de financement futurs sont évalués de façon dynamique et exhaustive, en tenant compte des besoins de liquidité issus des transactions actuelles et prévues (bilan et hors bilan). La capacité de financement sécurisé est déterminée de manière prudente, en tirant les leçons de la crise actuelle. La concordance des besoins de liquidité futurs de Dexia avec sa capacité de financement sécurisé est contrôlée dans le cadre d'un scénario normal ainsi que d'un scénario comportant plusieurs facteurs de stress. Ceux-ci incluent des stress spécifiques à la banque, au marché et combinent également les deux.

La surveillance des besoins de financement à court terme est assurée sur une base journalière. Les besoins de financement à plus long terme (jusqu'à trois ans) sont suivis sur une base mensuelle. Plus généralement, la gestion du risque de liquidité est au cœur même de la définition du plan financier triennal de Dexia. Le résultat de cette surveillance est présenté sur une base hebdomadaire au FLC, qui détermine les grandes orientations de la gestion de la liquidité. Cet encadrement est contrôlé *a posteriori* et mis à jour régulièrement conformément aux meilleures pratiques de gestion des risques et en intégrant toutes les contraintes réglementaires locales.

La diversité des sources de financement de Dexia permet d'atténuer son risque de liquidité. Les principales sources de financement de Dexia sont :

- les dépôts de la banque de détail (essentiellement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie);
- le financement à long terme :
 - les obligations sécurisées,
 - les obligations non sécurisées bénéficiant de la garantie des États ou non (notamment les obligations distribuées via les réseaux de Dexia);
- le financement à court terme :
 - les transactions de Repo bilatérales et tripartites,
 - les appels d'offres des banques centrales,
 - une grande variété de sources de financement à court terme non sécurisées dont certaines bénéficient de la garantie des États.

Le risque de liquidité de Dexia est géré en utilisant une approche centralisée. Bien que les positions de liquidité soient gérées par les différentes entités du groupe, la stratégie de financement de Dexia est gérée de façon centralisée et intégrée.

Dexia mène aussi des opérations de titrisation, dans le contexte de sa gestion de liquidité, via des opérations de ventes d'actifs à des tiers ou « internes », qui permettent d'améliorer la liquidité et l'éligibilité de certaines classes d'actifs au refinancement auprès des banques centrales.

Depuis le mois de juin 2009, la CBFA a instauré un ratio d'observation stress test mensuel sur la liquidité. Ce ratio mesure la position de liquidité d'une banque dans des circonstances exceptionnelles en comparant la liquidité potentiellement requise avec sa liquidité disponible au bilan et au hors bilan. Cette approche combine l'impact d'un choc dit « idiosyncratique » (lié à l'établissement) avec les conséquences d'une crise de liquidité générale.

Les hypothèses de ce stress sont principalement basées sur l'impossibilité de se refinancer en non sécurisé, l'impossibilité de titriser ou de vendre des actifs illiquides, un recours limité ou impossible à certaines sources de financement.

Risque opérationnel

Définition

Dexia définit le risque opérationnel comme suit : le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel et des systèmes, ou de facteurs exogènes. Cette définition comprend la technologie de l'information, le risque juridique et de conformité, mais exclut le risque stratégique.

La définition du risque opérationnel donnée par Dexia s'inspire, de manière non limitative, de celle donnée par le comité de Bâle, qui met l'accent sur les pertes (impacts financiers négatifs). La politique de Dexia suppose également la collecte de données concernant les événements ayant engendré des gains financiers.

Gouvernance

Le cadre de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, qui implique des responsabilités et des rôles clairement définis.

Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et prend les décisions qui s'imposent.

Le comité de politique des risques, un comité stratégique comprenant des représentants du comité de direction, approuve la politique pour l'ensemble du groupe. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle.

Le comité des guidelines « risques opérationnels », présidé sur une base trimestrielle par le responsable de la gestion des risques au niveau du groupe, traduit en détail la politique approuvée en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit transversalement les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Le comité de gestion des risques opérationnels, présidé sur une base mensuelle par le responsable des risques opérationnels du groupe, développe un dispositif cohérent pour l'ensemble du groupe, incluant la continuité de l'activité, la gestion de crise, la sécurité de l'information et la politique d'assurance.

Le *Line Management* est le principal responsable de la gestion des risques opérationnels. Dans son domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locale.

Gestion du risque

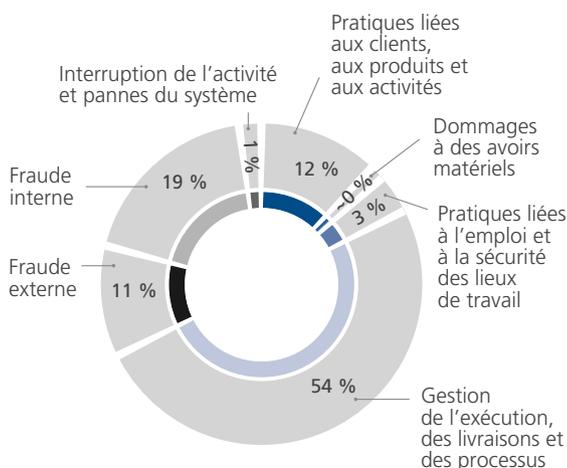
Le dispositif de gestion du risque opérationnel est basé sur les éléments suivants.

Banque de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les exigences principales du comité de Bâle, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul du capital (mesure standard ou avancée) : « les séries historiques sur les pertes peuvent fournir des informations utiles afin d'évaluer l'exposition au risque opérationnel et d'élaborer une politique pour maîtriser/atténuer ce risque ».

En conséquence, la collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia de se conformer aux exigences réglementaires et d'obtenir des informations précieuses pour améliorer la qualité de son système interne. En termes de reporting, des recommandations ont été formulées et diffusées au niveau du groupe, afin d'assurer que les informations cruciales soient répercutées en temps utile à la direction (en particulier, le seuil de déclaration obligatoire a été fixé à EUR 2 500). Le comité de direction reçoit un rapport des principaux événements, y compris un plan d'action permettant de réduire les risques, défini par le *Line Management*.

Sur les trois dernières années, la répartition du total des pertes entre les catégories d'incidents standard est la suivante :



La part la plus importante des pertes est due à des incidents liés à la gestion de l'exécution, des livraisons et des processus, qui représentent aussi la majorité du nombre d'incidents, présents dans tous les métiers et fonctions de support. Ces événements et les plans d'action en conséquence sont revus sur une base trimestrielle avec les principaux acteurs impliqués (en particulier les lignes d'activité Operations & IT).

La part des fraudes a, par ailleurs, augmenté dans les activités de banque de détail. Des plans de réduction des risques ont été approuvés par le comité de direction, ces processus pouvant être adaptés à toutes les menaces de pertes potentielles.

Les autres catégories restent limitées en nombre et en montant de pertes. Les principaux événements intervenant sont bien évidemment sujets à des actions correctrices approuvées par les organes de direction.

Autoévaluation des risques et du contrôle

Outre l'établissement d'un historique des pertes, il convient aussi de cerner l'exposition de Dexia aux principaux risques grâce à une cartographie des risques de toutes les activités importantes. Pour ce faire, toutes les entités du groupe Dexia se prêtent à des exercices *bottom-up* d'autoévaluation des risques et du contrôle. Ces exercices portent surtout sur l'identification et l'évaluation des principaux risques et contrôles. Ils peuvent donner lieu à la définition d'actions de limitation des risques. Ils fournissent une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités et activités, afin de rendre compte des résultats à la direction, à tous les échelons de l'entreprise. Ces exercices sont répétés à intervalles réguliers.

Gestion de la sécurité de l'information et de la continuité des activités

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y afférentes visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia.

Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités bien définies, tous les métiers s'inscrivent dans un cadre sécurisé.

Comme l'exige la politique du groupe sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, le comité de direction valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'action dans une optique d'amélioration continue.

Gestion des politiques d'assurance

La réduction des risques opérationnels auxquels est exposé Dexia est aussi garantie par la souscription à des polices d'assurance collective, qui couvrent la responsabilité professionnelle, la fraude, le vol et l'interruption des activités. Au travers de la police d'assurance collective, l'objectif est d'établir des recommandations en matière d'assurance, relatives aux différents risques encourus au sein du groupe et à mettre en œuvre au niveau du groupe et au niveau des entités. Il consiste aussi à encadrer de manière centralisée les négociations avec les courtiers et les compagnies d'assurances.

Définition et suivi des plans d'actions

Le *Line Management* définit les actions correctives inhérentes aux grands événements ou aux risques notables identifiés. Un suivi régulier et des rapports trimestriels pour toutes les activités ont été établis par la fonction gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

Coordination accrue avec d'autres fonctions impliquées dans le système de contrôle interne

Un nouveau logiciel a été développé en 2009 afin de couvrir la plupart des éléments constitutifs du cadre de la gestion du risque opérationnel et de mettre certaines fonctionnalités clés à la disposition d'autres fonctions centrales (audit interne, conformité, contrôle permanent ou contrôle qualité). L'installation de ce software en 2010 permettra d'utiliser un langage et des systèmes de référence communs à ces fonctions, ainsi que de générer des informations consolidées à l'intention du *Line Management*, en particulier en ce qui concerne tout type de plan d'action ou de recommandation à suivre au fil du temps.

Calcul des exigences de fonds propres réglementaires

Dexia a décidé d'appliquer l'approche standard de Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Cette approche consiste principalement à appliquer un pourcentage (appelé facteur bêta, dans une fourchette de 12 % à 18 %) à un indicateur approprié, calculé pour chacun des huit métiers définis par le Comité de Bâle (Financement d'entreprise, Banque commerciale, Banque de détail, Activités de marché, Gestion d'actifs, Fonctions d'agent, Courtage de détail, Paiements et règlements).

L'indicateur en question se compose pour l'essentiel du résultat d'exploitation des activités sous-jacentes (c'est-à-dire hors éléments non récurrents et impact de la crise financière), qui comprend les revenus nets de commissions et d'intérêts. Les revenus provenant des activités d'assurances ne sont pas pris en compte, puisqu'ils ne sont pas soumis à la réglementation Bâle II.

La somme des fonds propres réglementaires pour chaque métier est utilisée pour calculer les exigences totales en fonds propres du risque opérationnel. Il s'agit d'une moyenne sur les trois dernières années. Le calcul est actualisé annuellement, aux fins du reporting réglementaire annuel de fin d'année.

Les exigences de fonds propres pour les dernières périodes de calcul sont les suivantes :

Exigences en fonds propres (en millions d'EUR)	
2008	2009
821,5	833,5

Une augmentation de 1,5 % de l'exigence de fonds propres est à noter entre 2008 et 2009. Elle est liée au fait que dans le calcul qui est une moyenne sur trois ans les revenus de l'année 2006 sont remplacés par ceux de 2009, qui sont légèrement supérieurs du fait du développement des activités de DenizBank qui font plus que compenser la réduction des autres activités.

Stress tests

Dexia a mis en place un plan d'action relatif au stress testing en 2009 : le programme de stress tests effectué par Dexia s'est ainsi étoffé de façon importante, couvrant l'ensemble de ses risques, métiers et entités.

En termes de stress tests Pilier 1 (stress tests individuels des modèles de notation internes Bâle II), Dexia a atteint l'objectif qu'il s'était fixé de couvrir plus de 80 % des risques de crédit pondérés.

En termes de stress tests Pilier 2 (stress tests globaux), le stress test mené par Dexia sur la base d'un scénario historique ou d'un scénario expert de récession économique conduit à un maintien du ratio des fonds propres de base (Tier 1) à un niveau largement supérieur à 8%.

Enfin, Dexia a fait partie en 2009 des 22 établissements européens soumis par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS) à un exercice de stress test commun, bâti sur différents scénarios de dégradation de la qualité du crédit. Dans cet exercice également, le ratio des fonds propres de base (Tier 1) de Dexia reste largement supérieur à 8%.

Outre les stress tests « classiques » des risques de marché et de liquidité, Dexia dispose désormais d'une batterie de stress tests (analyses de sensibilité, mise en œuvre de scénarios de stress et évaluations de vulnérabilités potentielles), lui permettant d'évaluer les effets potentiels d'un ou d'une combinaison d'événements hypothétiques sur sa santé financière, et d'avoir une vision globale de la déformation possible des éléments du compte de résultats ou de ses ratios de capitaux sous stress.

Adéquation interne des fonds propres

En 2009, Dexia a progressivement mis en place et formalisé son dispositif d'adéquation interne des fonds propres répondant ainsi aux exigences du Pilier 2 de Bâle II. Au-delà de ces exigences externes, ce processus est au cœur de la gestion de la banque et répond à son objectif d'adéquation des fonds propres au profil de risque. Il repose sur une comparaison entre l'offre de fonds propres disponibles (Available Financial Resources) et la demande de capital nécessaire à la couverture des risques dont la mesure sont les fonds propres économiques.

Appétit au risque

L'appétit au risque exprime le niveau de risque qu'une institution est prête à prendre, étant donné les attentes des principales parties prenantes (actionnaires, créanciers, régulateurs, agences de rating, clients...), pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

En 2009, le groupe a encore renforcé son approche d'appétit au risque.

Basé sur une approche holistique, l'appétit au risque est un point de référence central pour :

- supporter la stratégie et la planification ;
- supporter la performance en termes de croissance et de création de valeur ;
- aider dans les décisions quotidiennes d'investissement.

Un cadre formalisé a été développé en 2009, intégrant une série de ratios qui constituent un élément clé pour définir des limites au niveau des grands équilibres financiers. Le cadre est basé sur un mix de ratios comptables (*gearing*), réglementaires (Tier 1, RWA), économiques (fonds propres économiques, Earnings at Risk), et intègre naturellement des ratios de liquidité et de structure de financement, ainsi que des limites de concentration de crédit.

Des limites sont définies sur chacun de ces ratios et validées par le conseil d'administration chaque année. Le plan financier du groupe est analysé en prenant en compte des objectifs de respect de l'ensemble du cadre de l'appétit au risque. Les filières Risques et Finance sont en charge du suivi de ces ratios, et proposent le cas échéant des mesures au comité de direction pour s'assurer du respect des limites.

Cette approche d'appétit au risque sera formalisée et d'application à partir de 2010.

Fonds propres économiques

Les fonds propres économiques se définissent comme la déviation potentielle de la valeur économique du groupe par rapport à la valeur attendue à un intervalle de confiance et à un horizon de temps donnés. Le processus de quantification des fonds propres économiques est organisé en trois étapes : l'identification des risques (définition et cartographie mise à jour annuellement jusqu'au niveau local), leur mesure (essentiellement sur la base de méthodes statistiques) et leur agrégation sur la base d'une matrice de diversification inter-risques. La plupart des risques sont capitalisés en fonction d'une mesure de perte attendue ; certains risques ne sont cependant pas capitalisés si d'autres modes de gestion (limites, scénarios, gouvernance...) sont considérés comme plus à même de les couvrir.

L'évaluation des risques capitalisés se fait à un niveau de sévérité élevé (99,97 % à un an).

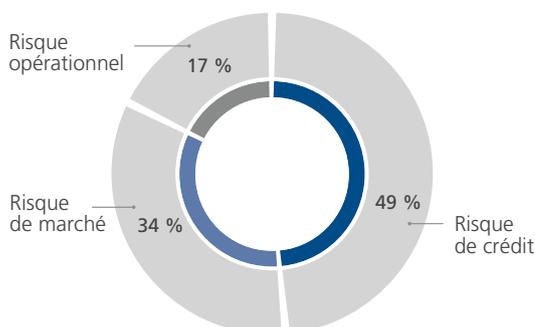
Au cours de l'année 2009, la rapidité et la qualité du processus de calcul des fonds propres économiques ont été encore améliorés. Les analyses et le reporting ont été adaptés à la nouvelle organisation du groupe et les projections de fonds propres économiques ont été intégrées dans le processus du plan financier du groupe, notamment à travers l'appétit au risque et l'analyse de la rentabilité de la production nouvelle. Les fonds propres économiques de Dexia s'élèvent à EUR 14 196 millions à la fin de 2009.

Le risque de crédit représente environ la moitié de l'utilisation des fonds propres économiques.

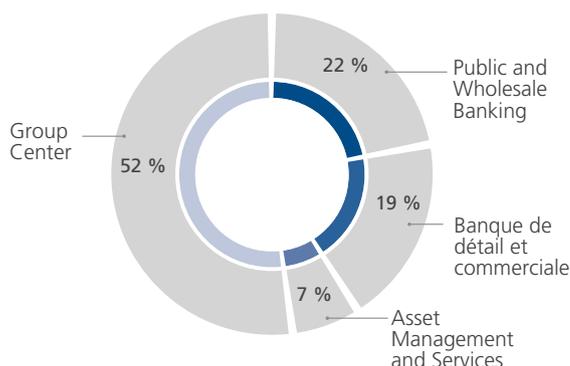
Le risque de marché, qui inclut les risques de taux, de change et le risque lié aux actions, est le deuxième facteur de risque.

Le risque opérationnel (y compris le risque commercial) est le troisième facteur de risque.

FONDS PROPRES ÉCONOMIQUES PAR TYPE DE RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2009



FONDS PROPRES ÉCONOMIQUES PAR MÉTIER AU 31 DÉCEMBRE 2009



Le métier Group Center est le premier consommateur de fonds propres économiques. Il inclut principalement les activités de trésorerie et les portefeuilles obligataires en run-off (obligations du secteur public et portefeuille Financial Products qui faisaient précédemment partie du métier Public and Wholesale Banking ; les portefeuilles de credit spread et certains portefeuilles de trading précédemment inclus dans le métier Trésorerie et marchés financiers). En conséquence, Public and Wholesale Banking devient le second consommateur de fonds propres économiques. Il est suivi de près par le métier de Banque de détail et commerciale.

Les ressources financières disponibles dépassent significativement le total des fonds propres économiques requis par les métiers pour faire face à des pertes inattendues de sévérité extrême.

Adéquation des fonds propres économiques

Le comité d'analyse de la performance économique (*Economic Performance Analysis Committee* – EPAC), créé en 2009, gère le processus d'adéquation des fonds propres au risque et a pour mission de proposer des solutions adaptées à la stratégie de Dexia. Sur une base trimestrielle, l'EPAC examine les ratios, limites et triggers (réglementaires et économiques) définis dans la politique d'appétit au risque et le cadre budgétaire, et les écarts éventuels par rapport aux prévisions. Il évalue la capacité du groupe à les absorber et étudie des propositions d'action. Les informations qui constituent le rapport EPAC sont établies conjointement par les filières Risques et Finance; le comité de direction en prend connaissance.

Adéquation des fonds propres réglementaires

Risques pondérés

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le groupe Dexia utilise le cadre de Bâle II pour le calcul de ses exigences de fonds propres en matière de risque de crédit et la publication de ses ratios de solvabilité. De plus amples informations sont disponibles dans la partie consacrée à Bâle II dans le présent chapitre.

Fin 2009, le total des risques pondérés de Dexia s'élève à EUR 143,2 milliards contre EUR 152,8 milliards fin 2008. Cette baisse de EUR 9,7 milliards est essentiellement due à la diminution des risques de crédit pondérés dans le cadre du plan de transformation de Dexia et, plus particulièrement, les efforts de réduction du bilan et du profil de risque du groupe (combinée à la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro).

(en millions d'EUR)	31/12/08	31/03/09	30/06/09	30/09/09	31/12/09
Risques de crédit pondérés	139 495	139 231	135 381	132 069	129 758
Risques de marché pondérés	3 073	3 814	2 980	2 503	2 993
Risques opérationnels pondérés	10 269	10 269	10 269	10 269	10 419
TOTAL	152 837	153 314	148 630	144 841	143 170

Adéquation des fonds propres réglementaires

À la fin de 2009, les fonds propres de base Tier 1 s'élevaient à EUR 17 573 millions, soit une hausse de 9 % consécutive à un bénéfice reporté plus élevé.

Les réserves disponibles à la vente sur obligations et les réserves de couverture de cash-flow ne font pas partie des fonds propres réglementaires. Les réserves disponibles à la vente positives sur actions sont ajoutées aux fonds propres Tier 2. Elles auraient été déduites des fonds propres Tier 1 si elles avaient été négatives. Ceci est expliqué dans les règles de

présentation et d'évaluation des comptes consolidés publiées dans ce rapport annuel.

En 2009, le ratio des fonds propres de base (Tier 1) s'est encore amélioré de 172 points de base, à 12,3 % soutenu par une croissance organique de capital Tier 1 de EUR 1,45 milliard (ou 95 points de base), et par une diminution des risques pondérés de EUR 9,7 milliards (ou 77 points de base). Le ratio « core Tier 1 » s'établit à 11,3 %, en hausse de 170 points de base par rapport à fin 2008, illustrant ainsi la solidité de la solvabilité du groupe.

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	31/12/08	31/03/09	30/06/09	30/09/09	31/12/09
Fonds propres de base (Tier 1)	16 126	16 427	16 831	17 089	17 573
Total fonds propres prudentiels	18 077	18 383	19 383	19 591	20 251
Risques pondérés	152 837	153 314	148 630	144 841	143 170
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	10,6 %	10,7 %	11,3 %	11,8 %	12,3 %
Ratio d'adéquation des fonds propres	11,8 %	12,0 %	13,0 %	13,5 %	14,1 %

Notations

Les principales entités du groupe – Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg – sont notées A+ avec perspective stable par Fitch (9 février 2010), A1 avec perspective stable par Moody's

(12 février 2010) et A avec perspective négative par Standard & Poor's (10 février 2010).

La notation AAA des obligations foncières émises par Dexia Municipal Agency a été confirmée par Fitch (22 mars 2010), par Moody's (23 janvier 2009) et par Standard & Poor's (4 février 2010 – perspective stable).

NOTATIONS	Long terme	Perspective	Court terme
Fitch			
Dexia Banque Belgique	A+	Perspective stable	F1+
Dexia Crédit Local	A+	Perspective stable	F1+
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	A+	Perspective stable	F1+
Dexia Municipal Agency (obligations foncières)	AAA	-	
Moody's			
Dexia Banque Belgique	A1	Perspective stable	P-1
Dexia Crédit Local	A1	Perspective stable	P-1
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	A1	Perspective stable	P-1
Dexia Municipal Agency (obligations foncières)	Aaa	-	
Standard & Poor's			
Dexia Banque Belgique	A	Perspective négative	A-1
Dexia Crédit Local	A	Perspective négative	A-1
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	A	Perspective négative	A-1
Dexia Municipal Agency (obligations foncières)	AAA	Perspective stable	
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)	AAA	Perspective négative	

Résultats financiers

Note préliminaire aux comptes consolidés

Modifications du périmètre de consolidation

En 2008

Dexia se retire de Kommunalkredit Austria AG (précédemment détenu à hauteur de 49 %) et prend le contrôle total de Dexia Kommunalkredit Bank AG (précédemment détenu à hauteur de 51 %).

Dexia a signé un accord contraignant en vue de la cession de FSA Holdings Ltd à Assured Guaranty Ltd, un rehausseur de crédit coté à la Bourse de New York. L'activité Financial Products ne fait pas partie de la transaction. Dexia a enregistré au quatrième trimestre 2008 l'ensemble des conséquences comptables et prudentielles liées à la cession de FSA Insurance.

En 2009

À partir du 1^{er} avril 2009, Dexia ne consolide plus les activités de Financial Security Assurance Holdings Ltd vendues à Assured Guaranty Ltd. Le résultat dégagé par FSA Insurance au premier trimestre 2009 est consolidé en ligne à ligne dans le compte de résultats et ce résultat net est retranché en « Résultat net sur investissements ». La vente a été finalisée le 1^{er} juillet 2009.

À partir du quatrième trimestre 2009, Crédit du Nord n'est plus repris dans les comptes consolidés de Dexia en raison de l'accord conclu avec Société Générale sur la vente de la participation des 20 % détenus dans Crédit du Nord par Dexia. Les neuf premiers mois du résultat de Crédit du Nord sont repris dans le résultat annuel de Dexia. Simultanément, Dexia a acquis la participation de 20 % de Crédit du Nord dans Dexia Crédit Local de France Banque. À la suite de cette acquisition Dexia détient 100 % de Dexia Crédit Local de France Banque.

Le 9 décembre 2009, Dexia a confirmé avoir signé un accord portant sur la vente de Dexia Épargne Pension à BNP Paribas Assurance. L'opération est soumise à l'approbation des autorités de contrôle compétentes et sa finalisation est attendue au premier semestre 2010. Le résultat final réalisé par Dexia sera enregistré à la clôture de la transaction.

Traitement analytique

Le 1^{er} janvier 2009, Dexia a modifié le reporting de ses activités conformément à sa nouvelle organisation et a appliqué pour la première fois la norme IFRS 8. Les chiffres au 31 décembre 2008 ont été retraités, afin de permettre des comparaisons.

La segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques de Dexia. Le groupe s'articule à présent autour de trois métiers représentant des activités opérationnelles centrées sur des franchises commerciales homogènes (Banque de détail et commerciale, Public and Wholesale Banking, Asset Management and Services). Un quatrième métier, dénommé « Group Center » comprend les activités de trésorerie, les portefeuilles obligataires en run-off (y compris le portefeuille Financial Products) ainsi que l'ancien segment « Central Assets ».

Analyse du compte de résultats consolidé

Résultat net part du groupe

La rentabilité du groupe s'est améliorée tout au long de l'année. En 2009, le résultat net part du groupe s'établit à EUR 1 010 millions par rapport à une perte nette de EUR 3 326 millions en 2008, exercice ayant subi l'impact de la crise financière à hauteur de EUR -5 868 millions. En 2009, la crise financière a eu une influence sur les comptes nettement plus limitée (EUR -687 millions). Ces impacts ont été comptabilisés essentiellement lors du premier semestre de l'année. En 2008, Dexia avait déjà intégré dans ses comptes toutes les conséquences comptables de la cession de FSA Insurance. À la suite de la finalisation de cette transaction le 1^{er} juillet 2009, FSA Insurance est déconsolidé depuis le deuxième trimestre 2009.

Tous les métiers commerciaux ont enregistré des résultats positifs en 2009 : EUR 608 millions pour la Banque de détail et commerciale, EUR 502 millions pour Public and Wholesale Banking et EUR 74 millions pour Asset Management and Services. Le métier Group Center, a enregistré une perte nette de EUR 173 millions en 2009 par rapport à une perte de EUR 3 570 millions en 2008, exercice ayant fortement subi l'effet de la crise.

Revenus

Les revenus s'établissent à EUR 6 163 millions en 2009, en hausse de 73 % par rapport à l'année précédente. Une plus-value de EUR 153 millions liée à la vente de la participation de 20 % du groupe dans Crédit du Nord a été réalisée au quatrième trimestre de 2009. Les revenus cumulés des métiers Banque de détail et commerciale, Public and Wholesale Banking et Asset Management and Services augmentent de 16 % à EUR 5 265 millions fin 2009. Les revenus du Group Center, qui avaient été fortement touchés par la crise en 2008 (EUR -994 millions), se montent à EUR 898 millions en 2009.

Coûts

Les coûts s'élèvent à EUR 3 607 millions en 2009, en baisse de 12 % par rapport à 2008. Conformément à son plan de transformation, Dexia s'est engagé à réduire sa base de coûts de EUR 600 millions à l'horizon 2011, dont une économie de EUR 200 millions à réaliser en 2009.

Hors charges de restructuration, EUR 434 millions d'économies ont été réalisées en 2009, dont EUR 73 millions liés à la vente de FSA Insurance. À périmètre constant, Dexia a dépassé son objectif de réduction de coûts de EUR 161 millions en 2009.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,5 % pour l'année 2009.

Résultat brut d'exploitation

En 2009, le résultat brut d'exploitation atteint EUR 2 556 millions, contre une perte de EUR 563 millions en 2008, exercice fortement touché par la crise financière.

Coût du risque et dépréciations

En 2009, le coût du risque et les dépréciations s'élèvent à EUR 1 153 millions, un chiffre bien supérieur à celui d'avant la crise (EUR 170 millions en 2007), mais inférieur aux EUR 3 314 millions de 2008 lorsque ce poste avait subi très fortement les effets de la crise (dont EUR 1 665 millions dus à la cession de FSA Insurance). En 2009, EUR 382 millions sont liés à la crise financière, dont EUR 230 millions de provisions sur le portefeuille Financial Products. Compte non tenu de ces éléments atypiques, le coût du risque représente en moyenne 12 points de base de l'encours moyen des crédits à la clientèle en 2009.

Impôts et résultat avant impôts

Le résultat avant impôts s'établit à EUR 1 403 millions en 2009. Les charges d'impôts s'établissent à EUR -314 millions contre un montant positif de EUR 629 millions en 2008 en raison de la comptabilisation d'impôts différés à l'actif sur des provisions et des ajustements de la juste valeur.

Intérêts minoritaires

En 2009, les intérêts minoritaires sont stables par rapport à l'année précédente, à EUR 79 millions.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

(en millions d'EUR)	2008	2009	Évolution
Revenus	3 556	6 163	+73,3 %
Coûts	(4 119)	(3 607)	-12,4 %
Résultat brut d'exploitation	(563)	2 556	n.s.
Coût du risque et dépréciations	(3 314)	(1 153)	-65,2 %
Résultat avant impôts	(3 877)	1 403	n.s.
Charges d'impôts	629	(314)	n.s.
Résultat net	(3 248)	1,089	n.s.
Intérêts minoritaires	(78)	(79)	n.s.
Résultat net part du groupe	(3 326)	1 010	n.s.
Rendement des fonds propres ⁽²⁾	-22,6 %	+5,6 %	
Coefficient d'exploitation ⁽³⁾	115,8 %	58,5 %	
Bénéfice par action ⁽⁴⁾ (en EUR)	(2,54)	0,57	

(1) FSA Insurance est déconsolidé depuis le deuxième trimestre 2009.

(2) Le rapport entre le résultat net part du groupe et la moyenne pondérée des fonds propres de base (après déduction du montant estimé des dividendes).

(3) Le rapport entre les coûts et les revenus.

(4) Le rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions.

Solvabilité

	31/12/08	31/12/09	Évolution
Fonds propres de base Tier 1 (en millions d'EUR)	16 126	17 573	+9,0 %
Risques pondérés (en millions d'EUR)	152 837	143 170	-6,3 %
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	10,6 %	12,3 %	
Ratio « core Tier 1 »	9,6 %	11,3 %	

Fin décembre 2009, les fonds propres de base Tier 1 de Dexia s'élevaient à EUR 17,6 milliards, en hausse de 9 % par rapport à la fin de décembre 2008.

Fin décembre 2009, le total des risques pondérés s'élève à EUR 143,2 milliards, en recul de 6 % par rapport à fin décembre 2008. La diminution des risques pondérés en 2009 s'explique principalement par les efforts de réduction du bilan du groupe et par la dépréciation du dollar par rapport à l'euro. En 2009, le ratio des fonds propres de base (Tier 1) du groupe s'est encore amélioré de 172 points de base, à 12,3 %, soutenu par une croissance organique des fonds propres de base Tier 1 de EUR 1,45 milliard (95 points de base), et par une diminution des risques pondérés de EUR 9,7 milliards (77 points de base). Le ratio « core Tier 1 » s'élève à 11,3 %, en progression de 172 points de base par rapport à fin décembre 2008, illustrant ainsi la solidité de la solvabilité du groupe.

Rendement des fonds propres

Le rendement des fonds propres est de +5,6 % en 2009.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action s'établit à EUR 0,57 en 2009, contre EUR -2,54 en 2008.

Analyse du bilan consolidé

Le **total du bilan consolidé** s'élève à EUR 577,6 milliards au 31 décembre 2009, en baisse de EUR 73,4 milliards par rapport au 31 décembre 2008 (-11 %).

L'évolution du total du bilan reflète :

- la politique active de réduction du bilan (EUR -18,2 milliards) et le recentrage sur les principales franchises commerciales dans le cadre de l'exécution du plan de transformation ;
- les changements de spreads de taux d'intérêt, de taux de change et de crédit ;
- la cession des activités d'assurance de FSA (FSA Inc.) qui ont été déconsolidées (EUR -5,6 milliards).

Fonds propres

Les fonds propres du groupe comprennent les fonds propres de base (capital, primes d'émission et d'apport, réserves, bénéfice de l'exercice avant affectation moins les actions propres) et les gains ou pertes latents ou différés (*Other Comprehensive Income*). Les **fonds propres du groupe** s'élevaient à EUR 10,2 milliards au 31 décembre 2009, contre EUR 3,9 milliards le 31 décembre 2008. Cette hausse de EUR 6,3 milliards résulte principalement du résultat courant de 2009 (EUR 1,0 milliard) et de l'évolution positive des gains ou pertes latents ou différés (EUR 5,3 milliards) en raison du resserrement des spreads de crédit et de liquidité. Les gains ou pertes latents ou différés comprennent la réserve de variation de juste valeur d'actifs disponibles à la vente qui s'améliore de EUR 4,8 milliards en 2009.

Les **fonds propres de base** augmentent de EUR 1,0 milliard à EUR 18,5 milliards sous l'effet du résultat courant.

Les **gains ou pertes latents ou différés**, qui comprennent la juste valeur des actifs disponibles à la vente, la juste valeur des instruments dérivés de couverture et les écarts de conversion s'améliorent de EUR 5,3 milliards en 2009 (voir ci-dessus) pour s'établir à EUR -8,3 milliards fin 2009.

- La réserve d'actifs disponibles à la vente, en hausse de EUR 4,8 milliards, a été influencée par l'amélioration des marchés financiers qui a généré un resserrement des spreads de crédit et de liquidité et une évolution positive des marchés des actions.

Dans le cadre de l'amendement à IAS 39 et à IFRS 7, un montant de EUR 91,6 milliards d'actifs disponibles à la vente a été reclassé dans les prêts et autres créances en 2008. La réserve des actifs disponibles à la vente qui s'y rapporte s'amortit dans le temps et s'élève à EUR -5,6 milliards au 31 décembre 2009 (par rapport à EUR -6,5 milliards au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, la valeur comptable de ces actifs reclassés atteint EUR 83,8 milliards. Si le reclassement n'avait pas été fait, un montant supplémentaire de EUR -0,6 milliard aurait été enregistré au niveau de la réserve des actifs disponibles à la vente en 2009. Ceci est expliqué à la note 7.7. aux comptes consolidés de ce rapport annuel.

- La réserve de couverture de cash-flow augmente de EUR 0,5 milliard en raison de l'évolution des taux d'intérêt. Les écarts de conversion restent stables à EUR -0,5 milliard.

Les **intérêts minoritaires** restent également stables à EUR 1,8 milliard.

Dettes

Les dettes envers la clientèle et les dettes représentées par un titre (bons de caisse, certificats et obligations) s'élèvent à EUR 334,0 milliards au 31 décembre 2009 (+10%). Elles représentent 58% du total de bilan fin 2009, contre 47% fin 2008.

Les **dettes envers la clientèle** s'établissent à EUR 121,0 milliards, en hausse de 5% ou EUR +6,2 milliards au cours de l'année. Les comptes d'épargne, les dépôts à vue et les autres dépôts (EUR +13 milliards) sont largement privilégiés au détriment des dépôts à terme – banque de détail et ban-

que privée – (EUR -18 milliards) et des investissements en fonds communs de placement. Les conventions de cession-rétrocession augmentent de EUR 11 milliards et le collatéral sous forme de cash de EUR 1 milliard.

Les **dettes représentées par un titre** augmentent de EUR 25 milliards (ou +13%) à EUR 213,1 milliards essentiellement sous l'effet des certificats de dépôt (EUR +17 milliards) et des bons de caisse (EUR +8 milliards). Les dettes non subordonnées restent stables.

Les **dettes subordonnées** restent également stables, à EUR 4,1 milliards.

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR)

	31/12/08	31/12/09
ACTIF	651 006	577 630
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 448	2 673
Prêts et créances sur établissements de crédit	61 864	47 427
Prêts et créances sur la clientèle	368 845	353 987
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	16 044	10 077
Investissements financiers	125 029	105 251
Dérivés	55 213	40 728
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 938	3 579
Investissements dans des entreprises associées	682	171
Immobilisations corporelles	2 353	2 396
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	2 193	2 177
Actifs fiscaux	4 139	2 919
Autres actifs	1 998	1 895
Actifs non courants destinés à être cédés	6 260	4 350
PASSIF	651 006	577 630
Dettes envers les établissements de crédit	213 192	123 724
Dettes envers la clientèle	114 728	120 950
Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	18 952	19 345
Dérivés	75 834	58 364
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 543	1 939
Dettes représentées par un titre	188 120	213 065
Dettes subordonnées	4 407	4 111
Provisions techniques des sociétés d'assurance	16 739	13 408
Provisions et autres obligations	1 487	1 581
Dettes fiscales	302	238
Autres passifs	4 393	4 585
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	5 691	4 332
Total des dettes	645 388	565 642
Capital souscrit	8 089	8 089
Primes d'émission et d'apport	13 618	13 618
Actions propres	(23)	(25)
Réserves et report à nouveau	(870)	(4 194)
Résultat net de la période	(3 326)	1 010
Fonds propres de base	17 488	18 498
Gains ou pertes latents ou différés	(13 572)	(8 317)
Fonds propres du groupe	3 916	10 181
Intérêts minoritaires	1 702	1 806
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	0	1
Fonds propres totaux	5 618	11 988

Les **dettes envers les établissements de crédit**, dont les trois quarts proviennent de banques centrales, s'élevaient à EUR 123,7 milliards fin 2009, en baisse de EUR 89,5 milliards. Le montant dû aux banques centrales était particulièrement élevé en décembre 2008 en raison de la crise financière.

Les **passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés** fléchissent de EUR 1,4 milliard pour s'établir à EUR 4,3 milliards. Les activités d'assurance de FSA cédées à Assured Guaranty y contribuaient pour un montant de EUR 5,7 milliards au 31 décembre 2008 alors que Dexia Épargne Pension y représente EUR 4,3 milliards au 31 décembre 2009.

Actif

Les **prêts et créances sur la clientèle** ont diminué de EUR 14,9 milliards (-4 %) en 2009 et s'élevaient à EUR 354,0 milliards en fin d'année en raison de la politique de réduction du bilan. Les conventions de cession-rétrocession sont en retrait de EUR 3,5 milliards.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le résultat** baissent de EUR 6,0 milliards (-37 %) pour s'établir à EUR 10,1 milliards. Cette évolution s'explique par le débouclage de transactions de prêts de bilan (*negative basis trade*) d'un montant de EUR 5,7 milliards dans le cadre de la politique de réduction du bilan.

Les **investissements financiers**, qui comprennent les actifs disponibles à la vente, reculent à EUR 105,3 milliards (-16 %). Les obligations disponibles à la vente baissent de EUR 19 milliards en raison de la politique de réduction du bilan et de la reclassification de Dexia Épargne Pension en actifs destinés à être cédés (EUR -1,7 milliard). Les actions disponibles à la vente ont diminué de EUR 0,3 milliard, dont EUR 0,5 milliard, en raison de la reclassification de Dexia Épargne Pension en actifs destinés à être cédés.

Les **prêts et créances sur établissements de crédit** fléchissent pour s'établir à EUR 47,4 milliards, soit une évolution négative de EUR 14,4 milliards par rapport à décembre 2008. Cette évolution résulte essentiellement de conventions de cession-rétrocession (EUR -6 milliards), de collatéral sous forme de cash (EUR -1,3 milliard), de crédits (EUR -4,7 milliards) et de comptes à vue (EUR -1,8 milliard).

Les **caisses et avoirs auprès des banques centrales** s'élevaient à EUR 2,7 milliards.

Au 31 décembre 2009, les **actifs non courants destinés à être cédés** comprennent un montant de EUR 4,4 milliards lié à Dexia Épargne Pension pour lequel un accord de vente a été signé. Un montant de EUR 6,3 milliards avait été transféré en 2008 à la suite de la signature de l'accord de vente des activités d'assurance de FSA à Assured Guaranty Ltd.

Activités et résultats des métiers

Banque de détail et commerciale

Activité

En **2009**, le groupe a mis l'accent sur le développement de ses franchises de détail, à la fois sur ses marchés historiques et en Turquie, ce qui a engendré une excellente performance

commerciale de la Banque de détail et commerciale et s'est traduit par une augmentation de la base de clientèle et des dépôts.

AVOIRS DE/CRÉDITS À LA CLIENTÈLE (en milliards d'EUR)	31/12/08⁽¹⁾	31/12/09	Évolution
TOTAL DES AVOIRS DE ET DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	170,7	179,5	+5,2 %
Avoirs de la clientèle	121,6	128,8	+5,9 %
Dépôts	72,8	81,0	+11,3 %
<i>Comptes à vue</i>	8,9	10,4	+16,2 %
<i>Comptes d'épargne</i>	24,2	32,6	+34,3 %
<i>Bons de caisse et comptes à terme</i>	28,0	25,9	-7,4 %
<i>Obligations émises par le groupe</i>	11,7	12,2	+4,4 %
Produits hors bilan	37,7	36,9	-2,1 %
<i>Fonds communs de placement</i>	21,4	18,3	-14,5 %
<i>Dossiers-titres⁽²⁾</i>	16,3	18,6	+14,2 %
Réserves techniques d'assurance vie	11,1	10,8	-2,2 %
Crédits à la clientèle	49,1	50,8	+3,4 %
Crédits hypothécaires	23,6	24,7	+4,1 %
Crédits à la consommation	2,6	2,5	-2,1 %
Crédits aux PME et aux indépendants	18,1	19,1	+5,4 %
Autres crédits	4,8	4,4	-7,0 %

(1) Pro forma car une nouvelle segmentation des métiers est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. De plus amples informations sur cette nouvelle segmentation sont fournies dans la note 3 aux comptes consolidés du présent rapport annuel (pages 130 à 132).

(2) Avoirs financiers de la clientèle (notamment actions, obligations et parts de coopérateurs) détenus par la banque en dossiers-titres.

En 2009, le **total des dépôts** atteint EUR 81,0 milliards, soit un accroissement de EUR 8,2 milliards (ou 11 %). La recherche de sécurité a orienté le flux d'épargne et d'investissement vers les produits bilanciaires à long terme, tels que les comptes d'épargne, les bons de caisse et les émissions obligataires. La croissance des dépôts, englobant comptes à vue et dépôts à terme, a été remarquable en Turquie : DenizBank a augmenté ses encours de plus de 20 % sur l'année grâce à une concentration des efforts commerciaux sur ces produits dans l'ensemble des segments.

- L'encours des comptes d'épargne, à EUR 32,6 milliards à fin 2009, s'est fortement accru. EUR 8,4 milliards (+34 % depuis fin 2008) ont été collectés au cours de l'année sous l'influence de l'évolution des taux, du transfert des placements à terme vers les comptes d'épargne et de l'accroissement sensible du taux d'épargne des ménages (il atteint environ 18 % en Belgique). Les comptes d'épargne internet représentent en Belgique environ un cinquième de l'ensemble. Le mouvement en faveur des comptes d'épargne a été particulièrement sensible à Luxembourg, avec un encours multiplié par 3,5 au cours de l'année.

- Les bons de caisse, à EUR 13 milliards fin 2009, ont également rencontré un vif succès (EUR 7,1 milliards collectés sur l'année). À titre d'exemple, la collecte des « bons de caisse pour les projets locaux » qui a fait l'objet d'une campagne institutionnelle sur le thème du financement des projets collectifs locaux par l'investissement particulier a atteint plus d'EUR 1 milliard en 4 semaines.

- Les obligations structurées émises par le groupe (EUR 12,2 milliards à fin 2009), principalement via Dexia Funding Netherlands qui a lancé 7 émissions importantes en 2009, ont enregistré une croissance de 4 % par rapport à l'an dernier. Au Luxembourg, l'accent mis via des campagnes commerciales ciblées sur les produits d'investissement à capital garanti a permis de faire croître l'encours des produits structurés émis par Dexia de près de 50 %.

Nonobstant un effet de marché positif, l'aversion au risque des clients s'est traduite par un recul de 2 % des **avoirs hors bilan** (y compris les produits d'assurance vie) à EUR 47,7 milliards, dont un recul de 15 % des fonds communs de placement. Les **réserves techniques d'assurance vie** sont quasi stables à EUR 10,8 milliards (ou -2 % par rapport à 2008).

Le **total des avoirs de la clientèle** s'est établi à EUR 128,8 milliards à fin décembre 2009, soit une augmentation de 6 % résultant essentiellement de l'augmentation sensible des dépôts de la clientèle.

Malgré le tassement de la conjoncture, les **crédits à la clientèle** ont augmenté de EUR 1,7 milliard en 2009 pour s'inscrire à EUR 50,8 milliards à fin 2009. Les crédits hypothécaires se sont accrus de 4 % et les crédits aux PME et aux indépendants de 5 %. La Belgique et la Turquie ont été les principaux contributeurs à cette croissance.

En **Belgique**, la base de clientèle a augmenté de 3,5 % et atteint 4,5 millions de clients, y compris activités d'assurance. Les enquêtes de satisfaction de clientèle ont donné des résultats qui se sont largement améliorés en cours d'année dans la plupart des segments de clientèle importants. Par ailleurs, Dexia a lancé un programme de déploiement de sa nouvelle plate-forme pour la banque de détail représentant un investissement de EUR 350 millions, dont EUR 105 millions ont été engagés en 2009. 133 agences ouvertes sans cash ont été inaugurées pendant l'année sur un objectif de 308 en 2011, et 400 account managers supplémentaires ont été nommés. Ce nouveau concept a été particulièrement bien accueilli par les clients. Des campagnes marketing ont permis au groupe de clairement « reprendre la parole » en termes de communication et ont soutenu la collecte des dépôts. Ceci a contribué à une augmentation des dépôts de EUR 7,2 milliards sur l'année (+14 %). Les crédits ont progressé de 5 %, soutenus essentiellement par les crédits aux entreprises et par les crédits hypothécaires.

Au **Luxembourg**, la franchise a bien résisté malgré un environnement difficile. Une légère hausse des avoirs de l'activité internationale de banque privée a été enregistrée et la part de marché sur le marché local est restée stable. Des campagnes commerciales ont été lancées dès le deuxième trimestre sur les segments de clientèle particuliers et professionnels. En ce qui concerne la banque privée, la dynamique commerciale et un effet de marché favorable ont permis de maintenir la franchise tout au long de l'année.

En **Turquie**, l'expansion dynamique de la plate-forme de banque de détail de DenizBank a été confirmée par l'acquisition de 615 000 nouveaux clients (particuliers et entreprises), soit une augmentation de 20 % sur l'année, et par l'ouverture de 50 nouvelles agences. La notoriété de la banque s'est accrue et DenizBank est passé de la 9^e à la 6^e place en termes de reconnaissance par le public. Fin décembre 2009, les dépôts s'élevaient à TRY 14,7 milliards (EUR 7,3 milliards), soit une hausse de 24 % par rapport à l'année précédente. L'encours des crédits atteint TRY 18,6 milliards fin 2009 (EUR 8,7 milliards), en progression de 7 % par rapport à fin 2008. En conséquence, le ratio des crédits sur les dépôts s'est fortement amélioré (126 % fin 2009 contre 146 % fin 2008).

En **2010**, Dexia poursuivra le déploiement de son nouveau modèle de distribution en Belgique. Dexia optimisera ses capacités de gestion de fortune et sa base de clients au Luxembourg pour renforcer ses activités de banque privée et, également, capitalisera sur un fort élan commercial en Turquie.

Conformément à l'accord avec la Commission européenne relatif au plan de restructuration de Dexia, il a été décidé de vendre Dexia banka Slovensko en Slovaquie (participation de 85,5 %) et de vendre ou introduire en Bourse Deniz Emeklilik, la filiale d'assurances de DenizBank en Turquie d'ici le 31 octobre 2012.

L'accord avec la Commission européenne est détaillé au chapitre « Faits marquants 2009 et début 2010 » aux pages 12 à 14 de ce rapport annuel.

Résultats

En 2009, le **résultat net part du groupe** s'établit à EUR 608 millions, soit un niveau 3,3 fois plus élevé qu'en 2008, qui avait été fortement impacté par la crise financière.

Les **revenus** augmentent de 12 % par rapport à 2008, s'établissant à EUR 3 035 millions en 2009 dont EUR 153 millions de plus-value sur la vente de la participation de 20 % dans Crédit du Nord. Sans tenir compte de cette plus-value, les revenus se sont améliorés de 6 % par rapport à 2008.

Conséquence du plan de réduction des coûts initié fin 2008, les **coûts** diminuent de 5 % sur l'année, pour s'établir à EUR 1 875 millions en 2009, contre EUR 1 978 millions en 2008.

Le **coefficient d'exploitation** du métier s'améliore à 61,8 % en 2009, comparé à 72,7 % en 2008.

Le **coût du risque et les dépréciations** s'élèvent à EUR 363 millions en 2009, contre EUR 508 millions en 2008, en baisse de 29 % par rapport à 2008, qui avait subi les effets d'importantes prises de provisions.

En conséquence, le **résultat avant impôts** a plus que triplé par rapport à 2008, pour s'établir à EUR 797 millions en 2009, contre EUR 235 millions en 2008.

COMPTE DE RÉSULTATS

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)

	2008 ⁽¹⁾	2009	Évolution
Revenus	2 722	3 035	+11,5 %
Coûts	(1 978)	(1 875)	-5,2 %
Résultat brut d'exploitation	744	1 160	+56,1 %
Coût du risque et dépréciations	(508)	(363)	-28,5 %
Résultat avant impôts	235	797	x3,4
Charges d'impôts	(64)	(190)	x3,0
Résultat net	171	607	x3,5
Intérêts minoritaires	(14)	(1)	-93,5 %
Résultat net part du groupe	184	608	x3,3
Coefficient d'exploitation	72,7 %	61,8 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	2 341	2 716	
Risques pondérés	26 072	26 887	

(1) Pro forma car une nouvelle segmentation des métiers est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. De plus amples informations sur cette nouvelle segmentation sont fournies dans la note 3 aux comptes consolidés du présent rapport annuel (pages 130 à 132).

Public and Wholesale Banking

Activité

Public and Wholesale Banking a fait l'objet d'une importante refonte en 2009 en raison de facteurs internes et externes. 2009 a vu la mise en œuvre du plan de transformation de Dexia qui a eu un impact considérable sur le métier. En outre, le métier a dû faire face et s'adapter à des modifications importantes des caractéristiques de la demande, des marges et des conditions de financement.

Public and Wholesale Banking dispose d'atouts importants, notamment sa spécialisation et son expertise reconnue en matière de financement du secteur public local et de projets et sa capacité de refinancement sous forme d'obligations foncières via ses véhicules de financement dédiés. Enfin, son portefeuille de qualité supérieure en termes de risque de crédit lui permet de dégager une rentabilité significative et lui donne le temps de conduire les évolutions nécessaires.

En 2009, le métier s'est recentré sur ses marchés historiques afin de se donner les moyens de se développer de façon saine et durable sur ces marchés, en particulier en Belgique et en France.

Le métier a participé activement à la politique de réduction et d'optimisation du bilan du groupe grâce à la vente de

EUR 1,7 milliard de prêts, la réduction de USD 6 milliards de l'encours des lignes de liquidité non tirées aux États-Unis et grâce à une accélération des transferts d'actifs vers les véhicules AAA du groupe Dexia.

Conséquence du recentrage rapide du métier sur ses franchises principales, les engagements à long terme (EUR 260 milliards) ont baissé de 7 % par rapport à l'année précédente (EUR 280 milliards). Sur les marchés historiques, l'activité de financement du secteur public a cependant bien résisté, avec des engagements en baisse de seulement 1 % en Belgique et de 4 % en France par rapport à 2008.

La production de l'année a été sensiblement inférieure à celle des années précédentes, à EUR 11,8 milliards (contre EUR 52,1 milliards en 2008), en ligne avec le recentrage sur les franchises principales. Une demande plus faible en France et en Italie a contribué à préserver la franchise commerciale, tout en contenant l'usage du bilan. Tout au long de l'année 2009, la production de Public and Wholesale Banking a été rentable, dans la mesure où les marges sur les nouveaux prêts ont plus que compensé la hausse du coût de financement de Dexia.

ENGAGEMENTS ET PRODUCTION À LONG TERME

(en millions d'EUR,

montants à taux de change courant)

	Engagements à long terme			Production à long terme		
	31/12/08 ⁽¹⁾	31/12/09	Évolution	2008 ⁽¹⁾	2009	Évolution
Dexia	280 481	260 612	-7,1 %	52 084	11 778	-77,4 %
<i>dont secteur public</i>	239 330	221 806	-7,3 %	39 513	9 458	-76,1 %
<i>dont financement de projets</i>	31 123	29 469	-5,3 %	9 320	1 387	-85,1 %
<i>dont grandes entreprises</i>	10 028	9 337	-6,9 %	3 251	934	-71,3 %
Marchés historiques	133 805	129 472	-3,2 %	17 588	8 498	-51,7 %
Belgique	47 726	47 169	-1,2 %	7 754	4 796	-38,1 %
France	86 079	82 303	-4,4 %	9 834	3 702	-62,4 %
Autres marchés	146 675	131 139	-10,6 %	34 494	3 282	-90,5 %
Italie	38 315	35 987	-6,1 %	3 173	686	-78,4 %
États-Unis ⁽²⁾ et Canada	40 503	30 354	-25,1 %	12 430	318	-97,4 %
Péninsule Ibérique (Espagne et Portugal)	15 364	16 916	+10,1 %	5 333	1 593	-70,1 %
Allemagne	13 569	11 421	-15,8 %	2 532	3	-99,9 %
Royaume-Uni	11 246	12 450	+10,7 %	2 681	159	-94,1 %
Israël	794	894	+12,6 %	185	172	-7,3 %
Siège social	6 334	5 544	-12,5 %	1 338	253	-81,1 %
Japon	6 958	5 073	-27,1 %	3 835	55	-98,6 %
Suisse	5 467	5 003	-8,5 %	425	0	n.s.
Europe centrale et orientale	2 433	2 255	-7,3 %	508	43	-91,6 %
Australie	1 267	1 376	+8,6 %	639	0	n.s.
Suède	3 229	2 713	-16,0 %	948	0	n.s.
Mexique	1 196	1 153	-3,6 %	467	0	n.s.

(1) Pro forma car une nouvelle segmentation des métiers est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. De plus amples informations sur cette nouvelle segmentation sont fournies dans la note 3 aux comptes consolidés du présent rapport annuel (pages 130 à 132).

(2) Dont USD 47 951 ou EUR 34 322, en 2008, et USD 35 123 ou EUR 24 394, en 2009, de lignes de liquidité équivalentes.

Au niveau des financements de projets, Dexia a confirmé son expertise et la solidité de ses franchises. La production s'élève à EUR 1,4 milliard en 2009. Dexia a été Mandated Lead Arranger de la majorité des 41 transactions conclues sur des secteurs clés tels que les énergies renouvelables et l'environnement, les infrastructures sociales, les transports et les partenariats public-privé, pour lesquels Dexia bénéficie d'un savoir-faire reconnu. L'année 2009 a été caractérisée par des niveaux de tarification élevés, surtout aux États-Unis et au Canada, par des échéances beaucoup plus courtes et par un taux de participation finale réduit. Parmi les principales réussites de l'année 2009, on relèvera l'opération de construction de la ferme éolienne offshore Belwind à qui ont été décernés les prix « Renewable Deal of the Year 2009 » d'*Infrastructure Journal* et « EMEA Power Deal of the Year 2009 » de Thomson Reuters/PFI.

Conformément à une stratégie privilégiant des solutions plus diversifiées et moins consommatrices de cash, la collecte de dépôts et les produits d'investissement s'élèvent à EUR 35,8 milliards fin 2009, en hausse de 4 % par rapport à fin 2008. En outre, des solutions de gestion de dette et de taux d'intérêt ont été mises en œuvre pour un montant de EUR 9 milliards en 2009 en particulier auprès de clients belges et français. Afin de développer sur ce point une relation de confiance durable et transparente, Dexia a pris en novembre 2009 dix engagements relatifs à la commercialisation des crédits structurés auprès de ses clients en France. Ces engagements tirent les enseignements de la crise financière et des besoins exprimés par les clients. Ils portent notamment sur les produits commercialisés, leur adaptation au profil de risque de chaque client, et sur de nouveaux engagements d'information et de suivi. Ils s'inscrivent dans les principes édictés par la « Charte de bonne conduite » entre les établissements bancaires et les collectivités locales, et constituent le

cadre de la politique commerciale de Dexia en France dans ce domaine.

En **2010** et pour les années suivantes, Dexia alignera son activité de prêt à sa capacité de financement, concentrera son nouveau business de manière à protéger la rentabilité du groupe. Ayant retrouvé l'accès à ses sources de refinancement à long terme, le groupe devrait être en mesure de prêter EUR 15 milliards en 2010 et croissant chaque année jusqu'à EUR 18 milliards en 2014. Cette production respectera un niveau minimal de risk-adjusted return on capital (RAROC) de 10 %, comme demandé par la Commission européenne.

En fonction de la nature des projets et des besoins de chaque client, des solutions alternatives de financement pourront également être proposées, telles que des financements de projets et des partenariats public-privé, des financements locatifs ou d'autres solutions d'externalisation. Dexia pourra également proposer à ses clients de taille significative une diversification de leurs sources de financement, via la mise en place d'émissions obligataires adaptées à leur stratégie financière et à leurs besoins.

Conformément à l'accord conclu avec la Commission européenne relatif au plan de restructuration de Dexia, Dexia s'est engagé à céder Dexia Crediop en Italie au 31 octobre 2012 et Dexia Sabadell en Espagne au 31 décembre 2013. Il a également été décidé de regrouper certains prêts non stratégiques au secteur public pour un montant de EUR 17,7 milliards (y compris des prêts au Japon, en Suisse, en Suède, en Europe centrale et orientale, en Australie, au Mexique et aux États-Unis), ainsi que les portefeuilles en run-off, au sein d'une division spécifique dénommée « Legacy Division ».

L'accord avec la Commission européenne est détaillé dans le chapitre « Faits marquants 2009 et début 2010 » aux pages 12 à 14 de ce rapport annuel.

COLLECTE DE DÉPÔTS ET PRODUITS D'INVESTISSEMENT

(en millions d'EUR)	31/12/08	31/12/09	Évolution
Bilan	23 982	24 768	-3,2 %
Hors bilan	13 371	11 035	+21,2 %
TOTAL	37 353	35 803	+4,3 %

Résultats

Public and Wholesale Banking a confirmé sa rentabilité en 2009 avec un **résultat net part du groupe** de EUR 502 millions, contre EUR 388 millions en 2008, qui avait été négativement influencé par la crise financière.

Les **revenus** s'élevaient à EUR 1 482 millions en 2009, contre EUR 1 483 millions en 2008. Alors que les revenus de 2008 avaient été affectés par la crise financière (essentiellement sous la forme d'une moins-value sur Kommunalkredit Austria), les revenus de 2009 ont subi l'impact de coûts de financement plus élevés : le coût de la garantie des États affecté au métier est passé de EUR 6 millions en 2008 à EUR 140 millions en 2009.

Trimestre après trimestre, la pression sur les revenus causée par des coûts de financement plus élevés s'est un peu relâchée grâce aux importantes réductions de coûts. Globalement, les **coûts** sont en baisse de 8 % sur l'année pour s'établir à EUR 589 millions en 2009, contre EUR 637 millions fin 2008. Ceci entraîne une baisse du **coefficient d'exploitation** du métier de 42,9 % en 2008 à 39,7 % en 2009.

Le **coût du risque et les dépréciations** restent peu élevés à EUR 141 millions en 2009, contre EUR 234 millions en 2008, qui avait été influencé négativement par des charges sur Kommunalkredit Austria.

Le **résultat avant impôts** augmente de EUR 612 millions en 2008 à EUR 752 millions en 2009 (+23 %).

COMPTE DE RÉSULTATS			
(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	2008 ⁽¹⁾	2009	Évolution
Revenus	1 483	1 482	-0,1 %
Coûts	(637)	(589)	-7,5 %
Résultat brut d'exploitation	846	893	+5,5 %
Coût du risque et dépréciations	(234)	(141)	-39,7 %
Résultat avant impôts	612	752	+22,9 %
Charges d'impôts	(183)	(222)	+20,9 %
Résultat net	429	530	+23,5 %
Intérêts minoritaires	40	28	-29,7 %
Résultat net part du groupe	388	502	+29,2 %
Coefficient d'exploitation	42,9 %	39,7 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	3 081	3 022	
Risques pondérés	52 158	49 972	

(1) Pro forma car une nouvelle segmentation des métiers est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. De plus amples informations sur cette nouvelle segmentation sont fournies dans la note 3 aux comptes consolidés du présent rapport annuel (pages 130 à 132).

Asset Management and Services

En 2009, la segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques de Dexia. Asset Management and Services regroupe les activités de Dexia dans le domaine de l'Asset Management, des services aux investisseurs et des assurances.

Activité

Asset Management

En 2009, Dexia Asset Management s'est aligné sur l'environnement de l'industrie de l'asset management de l'après-crise. La société s'est employée à renforcer son efficacité commerciale en plaçant le client au centre de ses activités et a continué à rechercher des synergies et des gains d'efficacité au sein du groupe. Dexia Asset Management reste un gestionnaire d'actifs solide. Il s'appuie sur ses quatre centres de production à Bruxelles, Luxembourg, Paris et Sydney combinés à une présence commerciale locale dans plusieurs pays européens, en Australie, au Moyen-Orient et au Canada.

Dexia Asset Management peut se prévaloir d'une longue expérience et d'un palmarès reconnu dans la gestion actions, fixed income et l'allocation des actifs. La société détient également de fortes positions dans la gestion alternative et les investissements responsables et durables.

La performance des fonds gérés par Dexia Asset Management a à nouveau été confirmée en 2009. Près de 80 % des fonds traditionnels de Dexia Asset Management ont une notation 3, 4 et 5 de Morningstar pour toutes les classes d'actifs. En

termes de distinctions, Dexia Asset Management a remporté 6 récompenses en tant que gestionnaire d'actifs et 25 récompenses pour des fonds spécifiques en 2009.

Les actifs sous gestion augmentent de EUR 3,1 milliards (ou +4 %) en 2009 et atteignent EUR 82,4 milliards à la fin de l'année, les effets de marché positifs ayant plus que compensé les flux nets de sortie. Dans le contexte économique et financier incertain, les clients de banque de détail ont continué à se montrer peu enclins à prendre des risques et se sont concentrés sur les produits du bilan (dépôts). Cela s'est traduit par EUR 7,9 milliards de flux nets de sortie au niveau des fonds d'investissement retail et des mandats privés. L'effet de marché positif s'élève à EUR 3,3 milliards. Par conséquent, le total des actifs gérés dans les fonds retail et les mandats privés est de EUR 27,6 milliards à la fin de l'année.

Les fonds d'investissement et les mandats institutionnels augmentent de EUR 7,7 milliards (ou +16 %) depuis le début de l'année pour atteindre EUR 54,8 milliards. Cela s'explique par un effet de marché positif de EUR 6,2 milliards et des flux nets d'entrée de EUR 1,5 milliard.

La clientèle de Dexia Asset Management est bien équilibrée : au 31 décembre 2009, les actifs institutionnels représentent deux tiers du total des actifs sous gestion, le tiers restant se constituant des actifs provenant de la clientèle de la banque de détail et de la banque privée.

Les actifs sous gestion sont bien répartis entre les différentes classes d'actifs : 20 % actions, 32 % obligations, 14 % marché monétaire, 27 % gestion diversifiée et 7 % gestion alternative et produits structurés. Les investissements responsables et durables représentent 22 % du total des actifs.

ACTIFS SOUS GESTION ⁽¹⁾ (en milliards d'EUR)	31/12/08	31/12/09	Évolution
TOTAL	79,3	82,4	+4,0 %
Par type de gestion			
Fonds communs de placement	44,8	42,6	-4,8 %
<i>Fonds institutionnels</i>	15,9	18,6	+17,4 %
<i>Fonds retail</i>	28,9	24,0	-17,0 %
Mandats privés	3,3	3,6	+9,9 %
Mandats institutionnels	31,3	36,2	+15,9 %
Par classe d'actifs			
Actions	10,6	16,2	+52,7 %
Fixed income	24,4	26,7	+9,3 %
Gestion diversifiée	26,4	22,3	-15,6 %
Marché monétaire	12,2	11,8	-3,2 %
Gestion alternative et produits structurés	5,7	5,5	-3,2 %

(1) Actifs sous gestion de Dexia Asset Management. Actifs doublement comptés compris.

Services aux investisseurs

La reprise des principaux marchés des actions au printemps 2009 a influencé positivement l'activité de RBC Dexia Investor Services, qui s'est redressée en 2009 après un premier trimestre morose.

RBC Dexia Investor Services reste un acteur clé, qui se classe parmi les dix premières banques dépositaires au monde. Il s'appuie sur un réseau d'implantations réparties dans 15 pays sur 4 continents (Europe, Amérique du Nord, Asie et Australie). En 2009, RBC Dexia a consolidé sa présence en Italie en acquérant les activités de banque dépositaire du groupe UBI Banca.

Les **actifs sous administration** représentent USD 2 456 milliards à la fin décembre 2009, progressant de 30 %, prin-

cipalement en raison d'effets de marché positifs. La valeur de marché des actifs des clients commence à retrouver des niveaux d'avant la crise. De même, les actifs en dépôt affichent une hausse de 33 % sur l'ensemble de l'année à USD 1 883 milliards à la fin décembre 2009 en raison d'impacts de change et d'effets de marché.

Le **nombre de fonds administrés** progresse de 2 % (ou +112 portefeuilles) par rapport à décembre 2008, une hausse essentiellement due à la croissance organique.

Le **nombre de comptes gérés au sein de l'activité d'agent de transfert** augmente de 10 % (ou +788 000 comptes) par rapport à fin 2008. Cette évolution s'explique par de la croissance organique et par l'arrivée de nouveaux clients.

SERVICES AUX INVESTISSEURS	2008	2009	Évolution
Actifs sous administration ⁽¹⁾ (en milliards d'USD)	1 896	2 456	+29,6 %
Nombre de fonds administrés	6 008	6 120	+1,9 %
Nombre de comptes d'actionnaires dans l'activité d'agent de transfert (en milliers)	8 125	8 913	+9,7 %

(1) Actifs en dépôt, fonds administrés et activité d'agent de transfert.

Assurances

Dexia Insurance Services est le pôle d'assurances de Dexia pour les clients de la Banque de détail et commerciale (particuliers, banque privée, PME) et les clients Public and Wholesale Banking (public, social profit), principalement actif en Belgique et au Luxembourg.

Au Luxembourg, Dexia offre ses produits d'assurance, en particulier à une clientèle aisée en s'appuyant sur le réseau bancaire. En Belgique, Dexia combine les atouts des AP assurances, un réseau d'agents exclusifs (principalement non-vie), à une approche de bancassurance au travers du réseau bancaire. Cette approche multicanaux est complétée par Corona Direct, un assureur direct.

L'activité rebondit à la fin 2009 après plusieurs trimestres de production faible à la suite de la crise de 2008 qui a amené les clients à donner la priorité aux produits de bilan. Le total des primes brutes encaissées s'élève à EUR 2,8 milliards en 2009. Les réserves d'assurance vie de Dexia Insurance Services augmentent de 6 % cette année.

Les primes brutes des produits d'assurance vie atteignent EUR 2,4 milliards (ou 83 % du total) en 2009, contre EUR 3,9 milliards l'année dernière. Cette baisse s'explique par la diminution des ventes de produits d'investissement d'assurance vie (branche 21 et 23) compte tenu de l'accent mis sur les produits de

bilan. Le repli de la production en France influence également la baisse. Néanmoins, à la fin de 2009, tous les canaux de distribution enregistrent des niveaux plus élevés de production. Ils sont plus particulièrement soutenus par des campagnes commerciales relatives aux produits d'assurance garantis (branche 21) dans le réseau des AP assurances et par l'évolution commerciale positive de Dexia Life & Pensions à Luxembourg (développement de canaux de distribution à l'extérieur du groupe).

En Belgique, où Dexia occupe la 5^e place sur le marché des assurances avec une part de marché totale de près de 10 % (12 % en vie et 4 % en non-vie), le développement commercial est particulièrement bon pour le canal Public and Wholesale Banking et dans le réseau des AP assurances, qui génèrent 52 % des primes non-vie, tandis que le réseau bancaire génère 54 % des primes vie. Corona Direct engrange pratiquement 10 % des primes non-vie.

En 2009, des synergies ont été développées entre les canaux de distribution afin d'offrir de meilleurs services à la clientèle.

En décembre 2009, Dexia a signé un accord portant sur la vente de Dexia Épargne Pension, une filiale de Dexia spécialisée dans la vente de produits d'assurance vie en France, à BNP Paribas Assurance. L'opération est soumise à l'approbation des autorités de contrôle compétentes et devrait être finalisée dans le courant du premier semestre 2010.

TOTAL DES PRIMES BRUTES ENCAISSÉES	2008	2009	Évolution
(en millions d'EUR)			
TOTAL DES PRIMES	4 316	2 839	-34,2 %
Non-vie	462	486	+5,2 %
Vie	3 854	2 353	-38,9 %
<i>Branche 21 (y compris vie classique)</i>	<i>3 494</i>	<i>1 826</i>	<i>-47,7 %</i>
<i>Branche 23 (contrats en unités de compte)</i>	<i>360</i>	<i>527</i>	<i>+46,4 %</i>

Résultats

En 2009, après un premier trimestre difficile marqué par des provisions et des pertes sur les portefeuilles de placement de l'activité d'assurance, les résultats du métier Asset Management and Services, qui regroupe l'Asset Management, les services aux investisseurs et les assurances, se sont améliorés en permanence tout au long de l'année. Le métier a enregistré un résultat net part du groupe de EUR 74 millions pour l'ensemble de l'année, contre une perte de EUR 329 millions en 2008.

Asset Management

Le **résultat net part du groupe** s'élève à EUR 37 millions en 2009, un niveau plus de trois fois supérieur à celui de 2008, année fortement touchée par la crise financière. Néanmoins, les résultats du segment sont contrastés en 2009, étant donné que l'année a débuté modestement avant que la situation ne se redresse au second semestre.

Le total des **revenus** s'élève à EUR 179 millions en 2009, en hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à l'impact de la crise financière en 2008, à la hausse des commissions de performance (+44 %) et à la baisse des commissions de gestion (-29 %) due à des actifs sous gestion moyens moins élevés.

Les **coûts** reculent à EUR 128 millions (-11 % par rapport à l'an dernier) grâce à une gestion active des coûts et, plus particulièrement, des coûts de personnel, de marketing et IT. Le ratio coûts sur actifs sous gestion s'établit à 16 points de base.

Le **résultat avant impôts** de l'année s'élève à EUR 51 millions, pratiquement trois fois plus élevé qu'en 2008.

Services aux investisseurs

Le **résultat net part du groupe** se chiffre à EUR 19 millions en 2009, en baisse de EUR 62 millions (-77 %) par rapport à 2008, principalement à la suite d'une diminution des actifs sous gestion moyens et des intérêts perçus sur les dépôts des clients.

Les **revenus** s'établissent à EUR 327 millions en 2009, en baisse de EUR 81 millions (-20 %) en raison d'un recul des commissions sur les activités principales et de la marge d'intérêt.

Les **coûts** de l'année reculent légèrement (EUR -4 millions) à la suite des initiatives de réduction des coûts, en particulier au niveau IT.

Le **coût du risque et les dépréciations** s'élèvent à EUR 6 millions en 2009, à la suite d'une provision liée à une procédure juridique au premier trimestre.

Le **résultat avant impôts** diminue et s'établit à EUR 27 millions à la fin 2009 par rapport à EUR 110 millions en 2008.

Assurances

Le **résultat net part du groupe** se monte à EUR 19 millions en 2009 par rapport à une perte nette de EUR 420 millions en 2008, qui incluait EUR 594 millions nets de provisions et de pertes sur les portefeuilles d'investissement, essentiellement en obligations et actions. En 2009, les activités d'assurance renouent avec la rentabilité après avoir enregistré quelques provisions et pertes supplémentaires au premier semestre 2009, qui ont été atténuées par des plus-values et des reprises de provisions au quatrième trimestre 2009.

Les **revenus** s'élèvent à EUR 242 millions en 2009 à la suite de l'augmentation des revenus financiers (y compris une reprise de provisions et des plus-values) après une évolution défavorable au premier semestre de l'année. L'amélioration des revenus financiers a été atténuée au dernier trimestre de 2009 par la dotation aux participations bénéficiaires.

Les **coûts** reculent de EUR 2 millions à EUR 251 millions en 2009 à la suite du contrôle des coûts en cours.

Par conséquent, le **résultat avant impôts** atteint EUR -25 millions en 2009.

Les **impôts** s'élèvent à EUR 44 millions à la suite d'impôts différés à l'actif et d'un ajustement comptable exceptionnel de EUR 32 millions.

COMPTE DE RÉSULTATS			
(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	2008 ⁽¹⁾	2009	Évolution
Revenus	345	748	x2,2
Coûts	(694)	(672)	-3,1 %
Résultat brut d'exploitation	(349)	76	n.s.
Coût du risque et dépréciations	(1)	(23)	n.s.
Résultat avant impôts	(350)	53	n.s.
Charges d'impôts	28	26	-10,1 %
Résultat net	(378)	79	n.s.
Intérêts minoritaires	7	4	-39,0 %
Résultat net part du groupe	(329)	74	n.s.
<i>dont</i>			
<i>Asset Management</i>	11	37	x3,4
<i>Services aux investisseurs</i>	80	19	-76,9 %
<i>Assurances</i>	(420)	19	n.s.
Coefficient d'exploitation	n.s.	89,9 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	947	961	
Risques pondérés	3 351	2 533	

(1) Pro forma car une nouvelle segmentation des métiers est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. De plus amples informations sur cette nouvelle segmentation sont fournies à la note 3 aux comptes consolidés du présent rapport annuel (pages 130 à 132).

Group Center

Activité

En 2009, la segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques de Dexia. Le groupe s'articule à présent autour de trois métiers représentant des activités opérationnelles (Banque de détail et commerciale, Public and Wholesale Banking et Asset Management and Services). Le quatrième métier, Group Center, comprend les activités de trésorerie, les portefeuilles obligataires en run-off (y compris le portefeuille Financial Products) et le segment Central Assets.

Conformément à son plan de transformation, Dexia a mis un portefeuille obligataire en run-off, afin de réduire activement sa taille et sa contribution au gap de financement du groupe. Il comprend principalement l'ancien portefeuille de credit spread, les engagements du secteur public sous forme d'obligations et les portefeuilles de trading du groupe. Le portefeuille a été réduit de EUR 158 milliards fin 2008 à EUR 134 milliards fin 2009. Ce portefeuille reste à 97 % de niveau investment grade fin 2009. Les provisions cumulées s'élèvent à EUR 956 millions fin 2009 et ont essentiellement trait aux expositions du groupe à Lehman et aux banques islandaises qui ont été provisionnées dans le courant du troisième trimestre de 2008.

Dexia a également mis en run-off le portefeuille Financial Products d'un montant de USD 15,5 milliards fin 2009. La majorité de ce portefeuille est composée de US RMBS (68 %). Fin 2009, ce portefeuille est à 43 % de niveau investment grade. Un mécanisme de garantie spécifique octroyé par les États belge et français a été mis en œuvre pour couvrir les actifs les plus sensibles du portefeuille Financial Products (environ 75 % du portefeuille total). Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne en date du 13 mars 2009 et prévoit que Dexia couvrira la première perte à hauteur de USD 4,5 milliards dont USD 2 milliards sont déjà provisionnés au 31 décembre 2009. Si les pertes finales dépassent USD 4,5 milliards, Dexia pourra demander aux États d'intervenir en échange d'actions ordinaires ou de parts bénéficiaires de Dexia. Le mécanisme d'émission d'actions et de parts bénéficiaires a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia du 24 juin 2009.

Outre ce mécanisme de garantie, les contrats d'investissement garantis (GIC) pour un montant de USD 10,2 milliards, finançant partiellement le portefeuille Financial Products, bénéficient d'une garantie de liquidité des États. Il convient de remarquer que les fonds propres de base Tier 1 de Dexia sont protégés contre toute perte future potentielle de ce portefeuille grâce à la prise en compte de l'entiereté de la première perte de USD 4,5 milliards dans ses ratios de solvabilité au premier trimestre 2008.

Les activités de trésorerie du groupe ont connu une année record en 2009, car Dexia a bénéficié de spreads exceptionnellement élevés entre fixings overnight et Libor, en particulier au cours du premier semestre de l'année. Les revenus de trésorerie ont considérablement baissé depuis le troisième trimestre de 2009 à la suite de la réduction du bilan et de l'évolution des marchés (aplatissement de la courbe des taux courts).

Central Assets regroupe les portefeuilles d'actions du groupe, la gestion du risque de taux d'intérêt du bilan, les revenus sur

le capital excédentaire, le portefeuille de leasing d'actions de Dexia Bank Nederland et les coûts de participation. Il comprenait également la contribution de FSA Insurance jusqu'à sa cession le 1^{er} juillet 2009.

Conformément à l'accord conclu avec la Commission européenne relatif au plan de restructuration de Dexia, il a été décidé de regrouper les portefeuilles en run-off (portefeuille obligataire en run-off et portefeuille Financial Products) et certains prêts non stratégiques au secteur public pour un montant de EUR 17,7 milliards au sein d'une division spécifique dénommée « Legacy Division ». Pour plus de détails concernant la « Legacy Division », veuillez consulter le chapitre « Faits marquants 2009 et début 2010 » à la page 13 de ce rapport annuel.

Résultats

Le métier Group Center enregistre une perte nette de EUR 173 millions en 2009 par rapport à une perte de EUR 3 570 millions en 2008, année qui avait été fortement touchée par la crise.

Portefeuilles obligataires en run-off

La contribution du **portefeuille obligataire en run-off** de EUR 134 milliards a subi l'impact négatif de plusieurs éléments :

- un effet négatif croissant des coûts de financement eu égard à la volonté du groupe de rallonger la maturité des sources de refinancement de ce portefeuille ;
- les commissions payées aux États pour la garantie sur les financements du groupe (EUR 291 millions en 2009) ;
- le coût de la réduction de ce portefeuille : des obligations ont été vendues pour un total de EUR 16,5 milliards en 2009 (EUR 15 milliards de ventes nettes au sein du portefeuille obligataire en run-off et EUR 1,5 milliard en provenance des portefeuilles ALM), avec une perte nette de EUR 136 millions ;
- les ajustements négatifs au prix du marché sur la partie trading du portefeuille ;
- les ajustements de valeur de crédit sur l'exposition aux rehausseurs de crédit et les provisions collectives sur les asset-backed securities.

Ces éléments ont largement dépassé les revenus générés par le portefeuille et ont entraîné une perte nette part du groupe de EUR 160 millions en 2009.

À l'avenir, le coût de la réduction du bilan pèsera sur les résultats du portefeuille obligataire en run-off, tout en réduisant en même temps le coût négatif du portage de ce portefeuille.

La perte nette part du groupe liée au **portefeuille Financial Products** est ramenée à EUR 354 millions en 2009 par rapport à EUR 1 111 millions en 2008. En 2009, les provisions s'élèvent à EUR 230 millions. La contribution du portefeuille Financial Products en 2009 a subi l'effet des coûts liés à la garantie des États (EUR 60 millions en 2009) que Dexia a commencé à payer au troisième trimestre 2009 et de son risque de crédit propre négatif lié aux GIC.

Trésorerie

Le résultat net part du groupe du segment Trésorerie atteint en 2009 le niveau record de EUR 469 millions, contre une contribution déjà élevée de EUR 454 millions en 2008. Le résultat de 2009 a été essentiellement généré au cours du premier semestre de l'année (EUR 297 millions).

Central Assets

Central Assets enregistre une perte nette de EUR 128 millions en 2009, contre une perte nette de EUR 1 922 millions en 2008.

COMPTE DE RÉSULTATS			
(en millions d'EUR)	2008 ⁽¹⁾	2009	Évolution
Revenus	(994)	898	n.s.
Coûts	(809)	(471)	-41,9 %
Résultat brut d'exploitation	(1 804)	428	n.s.
Coût du risque et dépréciations	(2 569)	(626)	-75,6 %
Résultat avant impôts	(4 373)	(198)	n.s.
Charges d'impôts	848	73	-91,4 %
Résultat net	(3 525)	(125)	-96,5 %
Intérêts minoritaires	45	48	+5,7 %
Résultat net part du groupe	(3 570)	(173)	n.s.
<i>dont</i>			
<i>Portefeuilles obligataires en run-off</i>	<i>(2 102)</i>	<i>(514)</i>	<i>n.s.</i>
<i>Trésorerie</i>	<i>454</i>	<i>469</i>	<i>+3,2 %</i>
<i>Central Assets</i>	<i>(1 922)</i>	<i>(128)</i>	<i>n.s.</i>
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	6 910	6 973	
Risques pondérés	71 257	63 778	

(1) Pro forma car une nouvelle segmentation des métiers est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. De plus amples informations sur cette nouvelle segmentation sont fournies à la note 3 aux comptes consolidés du présent rapport annuel (pages 130 à 132).

Informations générales

1. Capital autorisé (article 608 du Code des sociétés)

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2009 a décidé d'annuler le solde non utilisé du capital autorisé existant à la date de l'assemblée générale et de créer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 8 080 000 000 à cette même

date pour une période de 5 ans, décision entrée en vigueur le 27 mai 2009. Au cours de l'exercice 2009, le conseil d'administration n'a pas fait usage du capital autorisé.

2. Acquisition d'actions propres (article 624 du Code des sociétés)

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES

Période du 31/12/2008 au 31/12/2009	Nombre d'actions en circulation (capital souscrit)	Actions propres (Dexia SA et ses filiales directes)				
		Nombre d'actions propres	Pair comptable (EUR)	Contre-valeur par action (EUR)	% dans le capital	
					31/12/08	31/12/09
Situation en début de période	1 762 478 783	293 570	4,59	9,544	0,76 %	0,02 %
Acquisitions de la période		0	4,59		1,16 %	0 %
Annulations de la période	0	0	4,59		1,89 %	0 %
Cessions de la période		0	4,59		0,00 %	0 %
Émissions de la période		0				
Situation en fin de période	1 762 478 783	293 570	4,59	9,544	0,02 %	0,02 %

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2009 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration, pour une nouvelle période de 5 ans :

- d'acquérir en Bourse ou de toute autre manière des actions propres de la société à concurrence du nombre maximum légal pour une contre-valeur établie conformément au prescrit de toute loi ou règlement applicable au moment du rachat, et qui ne pourra être inférieur à un euro par action ni supérieure de plus de 10 % par rapport au dernier cours de clôture sur Euronext Brussels ;
- pour autant que de besoin, à aliéner les actions propres de la société, éventuellement au-delà de la période de 5 ans maximum prévue pour leur acquisition. Les filiales directes au sens de l'article 627 §1 du Code des sociétés sont autorisées à acquérir ou aliéner des actions de la société aux mêmes conditions.

L'assemblée générale a délégué tous les pouvoirs au conseil d'administration qui a, à son tour, confié ces pouvoirs pour :

- déterminer, le cas échéant, les modalités et les conditions de revente ou d'aliénation des actions propres ;
- décider et mettre en œuvre, le cas échéant, l'aliénation des dites actions propres.

Le conseil d'administration n'a toutefois pas lancé de programme de rachat d'actions propres en 2009.

Le solde du portefeuille d'actions propres au 31 décembre 2009 correspond au nombre d'actions Dexia encore détenues par Dexia Crédit Local (filiale directe de Dexia SA au sens de l'article 627 §1 du Code des sociétés), dans le cadre d'un plan d'options sur actions mis en place par cette filiale en 1999. Les mouvements indiqués dans la rubrique « Cessions de la période » du tableau Récapitulatif des opérations sur actions propres ci-dessus résultent de l'exercice de ces options.

3. Aperçu des participations directes de Dexia SA au 31 décembre 2009

Les 11 participations directes de Dexia SA au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- 100 % dans Dexia Banque SA (Belgique);
- 100 % dans Dexia Crédit Local SA (France);
- 57,68 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA (Luxembourg);
- 100 % dans Dexia Management Services Ltd (Royaume-Uni) ;
- 99,99 % dans Dexia Participation Luxembourg SA (Luxembourg), qui détient 42,23 % de Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA;
- 10 % dans Dexia Holdings Inc., la maison mère de Dexia FP Holdings Inc. (États-Unis);
- 100 % dans Dexia Nederland Holding NV (Pays-Bas);
- 100 % dans Dexia Funding Luxembourg SA (Luxembourg);
- 95,39 % dans Dexia Participation Belgique SA, qui détient 99,84 % de DenizBank AS;
- 99,40 % dans Associated Dexia Technology Services SA (Luxembourg);
- 0,01 % dans Deniz Faktoring AS (Turquie), 99,99 % étant détenus par DenizBank AS;

Dexia SA a deux établissements stables, l'un situé en France et l'autre au Luxembourg.

4. Litiges

4.1. Dexia Bank Nederland NV

4.1.1. Contexte

Les difficultés liées aux activités de leasing d'actions de l'ancienne Banque Labouchere (devenue depuis Dexia Bank Nederland NV, ci-après « DBnl ») sont apparues à l'occasion de la chute rapide et prononcée de la Bourse d'Amsterdam à la fin de 2001. La valeur utilisée pour garantir des emprunts octroyés par DBnl s'est avérée insuffisante pour de nombreux contrats, ce qui a entraîné une dette résiduelle au lieu de la plus-value initialement espérée. Nous nous référons aux informations détaillées contenues dans le rapport annuel 2008 de Dexia (notamment aux pages 93 et 94, y compris les conséquences de la décision de la cour suprême des Pays-Bas en date du 28 mars 2008 concernant la question du consentement du conjoint) et dans les rapports financiers publiés en 2009, qui sont disponibles sur www.dexia.com.

4.1.2. Litiges spécifiques

Le 5 juin 2009, la cour suprême des Pays-Bas a rendu un jugement important en ce qui concerne les contrats de leasing d'actions de DBnl. De nombreuses charges ont été rejetées, parmi lesquelles les accusations d'erreurs, la publicité

mensongère, les abus de circonstances et l'applicabilité de la législation néerlandaise sur le crédit à la consommation.

Toutefois, cette décision affirme également que, de manière générale, DBnl était spécialement tenue d'informer et de prévenir ses clients « en termes clairs et univoques... » des risques liés aux contrats de leasing d'actions, y compris la possibilité d'une dette résiduelle. En outre, elle précise que DBnl a manqué à son devoir de vérification préalable des revenus et de la situation financière des clients avant la conclusion des contrats. Dès lors, DBnl doit accorder une décote de 60 % sur la dette résiduelle totale aux clients qui disposaient d'une capacité financière suffisante à la date de signature du contrat de leasing d'actions. D'autres clients, qui sont confrontés à une charge financière déraisonnable, se voient attribuer – en plus d'une décote sur la dette résiduelle totale – un remboursement de 60 % sur les versements qu'ils ont effectués. La distinction entre ces deux catégories de clients devait encore être interprétée par les juges, au cas par cas, selon les faits.

Par la suite, la cour d'appel d'Amsterdam a rendu quatre jugements détaillés le 1^{er} décembre 2009 concernant la manière précise dont la cour suprême des Pays-Bas aurait dû distinguer ces deux catégories de clients. Les clients qui déclarent être confrontés à une charge financière déraisonnable sont tenus de fournir des preuves. La cour d'appel a également statué sur d'autres questions, notamment sur le fait que les gains réalisés sur des produits de leasing d'actions antérieurs doivent être pris en compte et sur la date de commencement de l'intérêt juridique.

4.1.3. Nombre de procès en cours

Au 31 décembre 2009, DBnl était toujours concerné par 3 400 procédures civiles. La grande majorité de ces procédures ont toutefois été suspendues. Le nombre de clients en procès diminuera en 2010 en raison d'accords attendus à la suite des jugements de la cour suprême et de la cour d'appel d'Amsterdam.

4.1.4. Litiges en général

Plusieurs litiges sont survenus entre DBnl et ses clients concernant des produits de leasing d'actions. En ce qui concerne la nature spécifique de ces litiges, Dexia se réfère à ses rapports antérieurs et à ses rapports financiers. D'une manière générale, seuls les quelque 19 000 clients qui ont complété la déclaration de retrait (*opt-out*) avant le 1^{er} août 2007 et qui n'ont pas accepté de proposition d'accord depuis lors sont toujours habilités à entamer ou poursuivre une procédure à l'encontre de DBnl.

4.1.5. Dutch Securities Institute (DSI)

À la fin de 2009, plus aucun dossier n'était encore à l'étude au Grievance Committee de DSI et à la commission d'appel de DSI.

4.1.6. Depot Lease

L'accord Duisenberg ne s'applique pas aux quelque 5 500 clients qui avaient conclu des contrats de leasing liés à un

dépôt-titres (« Depot Lease »). À la fin de 2009, des accords ont été conclus avec pratiquement tous les clients concernés. DBnl est confrontée à moins de dix procédures pénales impliquant des clients Depot Lease et s'attend à pouvoir régler un grand nombre d'entre elles.

4.1.7. Provisions au 31 décembre 2009

En 2009, DBnl a augmenté ses provisions afin de couvrir les conséquences supposées que pourrait avoir ce jugement relatif au devoir de diligence dans certains cas et certaines circonstances spécifiques. Une provision supplémentaire a été constituée concernant la question du consentement du conjoint, au cas où son appel sur le délai de prescription de trois ans serait rejeté. Toutefois, DBnl continue d'affirmer que dans nombre de ces cas, le délai de prescription de trois ans a expiré et qu'en conséquence, ceux-ci sont nuls et non avenue.

Les provisions sont adaptées tous les trimestres et peuvent être influencées par les fluctuations de valeur du sous-jacent des contrats de leasing d'actions, le comportement des clients et les jugements futurs.

4.2. Lernout & Hauspie

Dexia Banque est concernée de diverses manières par la faillite de Lernout & Hauspie Speech Products SA (LHSP) et par ses conséquences. Les détails sont notamment repris dans les rapports annuels de 2007 et 2008.

Les faits importants suivants se sont produits depuis la publication du rapport annuel de 2008.

4.2.1. Créance sur Lernout & Hauspie Speech Products (LHSP)

Au 31 décembre 2009, Dexia Banque a une créance en USD dans la faillite de LHSP à concurrence d'un montant de EUR 27 926 275,50 en principal (taux de change USD/EUR 1,43985) – dont EUR 176 941,28 d'intérêts réservés – pour laquelle une réduction de valeur de EUR 23 377 584,70 a été comptabilisée. Cette créance trouve son origine dans la participation de l'ancienne Artesia Banking Corporation (ci-après ABC) à un crédit consorsial accordé à LHSP pour un montant de USD 430 000 000 le 5 mai 2000. La part d'ABC était de USD 50 000 000.

La liquidation des actifs de LHSP est soumise à des procédures distinctes en Belgique et aux États-Unis.

Selon les curateurs belges de LHSP, Dexia Banque et les autres créanciers chirographaires ne recevront probablement aucun dividende à la suite de la faillite de LHSP en Belgique.

Dès 2008, Dexia Banque a renoncé à sa créance dans la faillite de LHSP aux États-Unis, en échange de la renonciation par le liquidateur des actifs américains de LHSP (« Litigation Trustee ») à toutes les actions intentées par ce dernier contre Dexia Banque.

4.2.2. Créance sur Lernout & Hauspie Investment Company (LHIC)

L'encours total de EUR 40 500 000 EUR et les réductions de valeur ont définitivement été extournés en juin 2009.

4.2.3. Poursuite pénale de Dexia Banque en Belgique

Le 4 mai 2007, Dexia Banque a été assignée, avec vingt autres parties, à comparaître devant la cour d'appel de Gand. Dexia Banque est poursuivie en raison du fait que l'ancienne Artesia Banking Corporation (« ABC ») est accusée d'être coauteur de faux dans les comptes annuels de LHSP et d'autres délits, notamment de faux en écriture, délit d'émission et manipulation de cours.

En substance, le ministère public accuse ABC d'avoir aidé et incité LHSP à créer des revenus fictifs en accordant un prêt de USD 20 millions à messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, alors qu'ABC aurait su que la direction de LHSP utiliserait ces fonds pour gonfler le chiffre d'affaires. Le ministère public a requis la condamnation de Dexia Banque à une « forte amende », sans citer de montant. En outre, le ministère public exige la confiscation d'un montant d'environ EUR 29 000 000 à charge de Dexia Banque.

Dexia Banque estime avoir des arguments sérieux pour contester ces accusations.

Les plaidoiries sur le dossier pénal se sont clôturées le 19 décembre 2008. La cour d'appel a délibéré sur le volet pénal le 30 janvier 2009. Aucune date n'a été fixée pour la décision. Le traitement des actions des parties civiles a été reporté pour une durée indéterminée.

Les parties qui prétendent avoir subi des pertes dans le cadre des délits poursuivis, peuvent se porter parties civiles dans le cadre de la procédure pénale et introduire une demande de dommages-intérêts jusqu'au dernier jour du procès et ce, tant que la procédure pénale n'est pas prescrite. Cela signifie qu'en principe, de nouvelles parties civiles seront encore possibles si la cour d'appel condamne Dexia Banque.

Le 31 décembre 2009, Dexia Banque avait connaissance des demandes de dommages-intérêts suivantes (seules les plus importantes sont mentionnées ci-dessous).

- Environ 15 000 actionnaires individuels, dont les actionnaires représentés par Deminor et Spaarverlies, exigent ensemble environ EUR 318 000 000.
- Les curateurs belges de LHSP SA demandent EUR 744 128 638,37. Cette demande fait partiellement double emploi avec celle d'autres parties. Dans l'état actuel de l'analyse de la banque, ce chevauchement n'est pas de nature à entraîner une réduction substantielle de la demande de la curatelle de LHSP SA.
- Mercator & Noordstar exige EUR 17 662 724.
- Les curateurs de The Learning Kernel SA réclament EUR 7 259 107,06.
- La curatelle de L&H Holding réclame EUR 1 provisionnel pour la perte de valeur de la participation dans LHSP (plus de 12 000 000 actions). La valeur comptable de cette participation au 31 décembre 2000 s'élevait à EUR 51 702 739,05, comme l'attestent les comptes annuels de L&H Holding.

Tous les montants précités s'entendent en principal et il convient d'y ajouter les intérêts. L'ampleur et la date de début de la période des intérêts font encore l'objet d'une discussion.

Dans le pire des cas, le taux d'intérêt à appliquer est le taux légal, qui a fluctué entre 7 et 5,5 % entre 2000 et 2009.

Les diverses parties civiles adoptent une approche différente pour déterminer la date à partir de laquelle les intérêts sont calculés : une date bien déterminée (par exemple, le 9 novembre 2000 – date de suspension de l'action LHSP –, la date d'achat des actions LHSP ou la date de la faillite de LHSP en octobre 2001) ou une moyenne de ces dates.

Jusqu'ici, il est très difficile de déterminer le montant réel des indemnités réclamées, ce notamment pour les raisons suivantes :

- plusieurs parties demandent actuellement des montants à titre provisionnel ;
- il y a des discussions sur le taux d'intérêt et le cours de conversion USD/EUR ;
- le nombre définitif de parties civiles n'est pas encore connu ;
- la preuve du lien causal entre les dommages subis par les investisseurs et la prétendue faute d'ABC est un point extrêmement compliqué.

En octobre 2007, Dexia Banque s'est, à son tour, constituée partie civile contre messieurs Lernout, Hauspie, Willaert et Bastiaens et contre LHSP SA. Dexia Banque réclame des dommages-intérêts pour un montant provisionnel de EUR 2. L'action de Dexia Banque a trait aux pertes subies sur son portefeuille LHSP (Dexia Banque détient toujours 437 000 actions LHSP) et à un montant de EUR 27 926 275,50 que lui doit LHSP dans la cadre d'une facilité de crédit consortial de USD 430 millions conclue le 5 mai 2000 (voir point 4.2.1. ci-dessus). La solvabilité de ces parties est cependant douteuse.

4.2.4. Procédures civiles contre Dexia Banque en Belgique

4.2.4.1. Action des curateurs de LHSP

En juillet 2005, les curateurs belges de LHSP ont intenté une action civile devant le tribunal de commerce d'Ypres contre vingt et une parties, dont Dexia Banque. Ils exigent une indemnisation pour le passif net de la faillite de LHSP. Selon l'évaluation provisoire de la créance par les curateurs, celle-ci se chiffrerait à quelque EUR 439 millions. Cette action fait largement double emploi avec celle qui a été introduite par la curatelle dans le cadre de la procédure pénale et ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin de cette dernière, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

4.2.4.2. Actions individuelles

Certaines actions ont été intentées devant le tribunal de commerce d'Ypres par des groupes d'actionnaires de LHSP à l'encontre de diverses parties, dont Dexia Banque. L'action principale est celle de Deminor, pour le compte de 4 941 investisseurs. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour des pertes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation. En outre, 151 investisseurs affiliés à Spaarverlies ont également intenté des actions au civil. Ces actions, qui font largement double emploi avec celles qui

ont été introduites dans le cadre de la procédure pénale, ne devraient pas connaître d'évolution avant la fin de cette dernière, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

4.2.5. Procédures civiles contre Dexia Banque aux États-Unis

Toutes les procédures introduites aux États-Unis contre Dexia Banque ont été définitivement et intégralement clôturées en 2008.

4.2.6. L&H Holding

Le 27 avril 2004, le curateur de L&H Holding a assigné messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, ainsi que la Banque Artesia Nederland (BAN) et Dexia Banque, pour le versement d'un montant de USD 25 millions en principal.

Cette action est liée à un prêt de USD 25 millions octroyé à monsieur Bastiaens par BAN en juillet 2000 pour l'acquisition par monsieur Bastiaens d'actions LHSP détenues par L&H Holding. Le prix de vente de USD 25 millions n'a pas été crédité sur le compte de L&H Holding mais bien sur trois comptes individuels ouverts par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert. Considérant que cet argent était dû à L&H Holding, le curateur de L&H Holding réclame son remboursement.

Cette action ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin de la procédure pénale, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

Dexia Banque conteste vigoureusement le bien-fondé de cette action.

4.2.7. Banque Artesia Nederland (BAN)

En octobre 2006, Dexia Banque a vendu sa filiale BAN à General Electric (GE). Dans le cadre de cette opération, il a été convenu essentiellement que Dexia Banque supporterait les conséquences financières de l'affaire LHSP en ce qui concerne BAN, plafonnées à un montant égal au prix payé par GE pour l'achat de BAN.

La majorité des procédures en cours ont trait au prêt octroyé par BAN à monsieur Bastiaens. Elles comprennent l'action intentée par le curateur de L&H Holding devant le tribunal civil (voir point 4.2.6. ci-dessus).

Elles comprennent également les procédures que BAN, en tant que créancier, a intentées à charge de monsieur Bastiaens et de messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, qui s'étaient portés garants pour monsieur Bastiaens.

La procédure à l'encontre de monsieur Bastiaens est encore en cours. La solvabilité de monsieur Bastiaens est douteuse.

Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert ont été condamnés au remboursement à BAN d'un montant de USD 24 999 999.

Ces condamnations sont à présent définitives. La solvabilité de messieurs Lernout, Hauspie et Willaert est douteuse. La seule véritable possibilité de récupération consiste à pouvoir vendre les actions Parvest au profit de BAN.

Plusieurs parties ont cependant fait valoir des droits sur ces actions Parvest, qui avaient été acquises par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert avec le produit de la vente des actions LHSP à monsieur Bastiaens (voir paragraphe 4.2.6. ci-dessus) : le juge d'instruction, au nom de l'État belge, dans la

procédure pénale LHSP, en vue de la confiscation (sur la base du fait que ces actions constituent le produit d'un délit); la curatelle de L&H Holding (parce que ces actions ont été acquises par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert avec le prix de vente des actions LHSP propriété de L&H Holding) et KBC Bank (en qualité de créancier de L&H Holding). BAN a également fait saisir ces actions et invoque un droit de gage. C'est le résultat, entre autres, de la procédure pénale qui déterminera à qui ces actions seront finalement attribuées (voir point 4.2.3. ci-dessus).

En outre, la cour d'appel de Luxembourg a rendu un jugement le 12 juillet 2006 à la requête du Crédit Agricole Indosuez Luxembourg (CAIL) en vertu duquel il a été ordonné à BNP Paribas Luxembourg de fournir les actions Parvest à CAIL pour le 30 juin 2007 ou de payer à CAIL le 30 juin 2007 leur contre-valeur si elles n'étaient pas délivrées à CAIL avant le 1^{er} juillet 2007. La cour d'appel de Luxembourg a condamné BAN à dégager BNP Paribas Luxembourg de toute responsabilité et à l'indemniser de tout dommage découlant de sa condamnation.

Comme la mainlevée des différentes saisies sur les actions Parvest n'a pas été obtenue, BAN en a payé la contre-valeur à BNP Paribas Luxembourg. Dexia Banque a remboursé cette somme (USD 30 039 336,54) à BAN le 9 juillet 2007 en exécution de la garantie précitée au profit de GE (voir le premier alinéa du présent paragraphe).

Tant BNP Paribas Luxembourg que BAN ont fait appel de la décision de la cour d'appel de Luxembourg auprès de la cour de cassation. Ces pourvois en cassation ont entre-temps été rejetés.

Selon l'évaluation effectuée le 20 novembre 2009, les actions Parvest ont une valeur de USD 31 457 469,42.

4.2.8. Provisions et réductions de valeur

Au 31 décembre 2009, le risque de Dexia Banque ayant trait aux actions en cours relatives à des facilités de crédit octroyées dans l'affaire Lernout & Hauspie s'élève à environ EUR 42 284 075,60 – dont EUR 8 746 160,54 d'intérêts réservés (voir les points 4.2.1., 4.2.2. et 4.2.7. ci-dessus). À la même date, les réductions de valeur dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie s'élèvent à quelque EUR 29 052 745,21. Dexia Banque s'attend à récupérer la différence, au vu des sûretés fournies.

Dexia Banque n'a pas constitué de provisions pour les actions intentées contre elle en Belgique, et ce pour les motifs suivants.

- Dans l'état actuel des choses, la banque estime que la probabilité d'une décision judiciaire la condamnant à payer des dommages-intérêts est inférieure à 50 %. Les conseils de la banque pensent que celle-ci peut avancer des arguments solides pour contester les charges retenues contre elle.
- Au civil, Dexia Banque constate que plusieurs citations (Deminor...) réclament des montants provisionnels ou ne justifient pas le montant réclamé.
- Dexia Banque a déposé des conclusions détaillées et a développé ses arguments concernant l'irrecevabilité ou au moins le non-fondé des actions de la majorité des parties civiles.

Dexia Banque conteste fermement la recevabilité et le bien-fondé de toutes les actions à sa charge.

4.3. Financial Security Assurance

Financial Security Assurance Holdings Ltd et sa filiale, Financial Security Assurance Inc. (dorénavant dénommée Assured Guaranty Municipal Corp.) (toutes deux désignées sous le sigle FSA), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la Division antitrust du Département de la Justice, des autorités fiscales américaines et de la SEC (Securities and Exchange Commission) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements en vigueur lors de la commercialisation de contrats d'investissement garantis (Guaranteed Investment Contracts ⁽¹⁾ – GICs) conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En lien avec cette procédure, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles FSA, Dexia et/ou Assured Guaranty, ont été assignées en dommages et intérêts, aussi bien lors d'actions de groupe (*class action*) que de procédures individuelles, pour manquements aux lois antitrust et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Parmi ces actions, qui sont actuellement suivies par la US Federal District Court de New York, certaines continuent de citer FSA, Dexia SA et Assured Guaranty, qui de leur côté ont demandé leur abandon.

Dans le cadre de la cession de FSA à Assured Guaranty, Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser FSA et Assured Guaranty pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites ci-dessus.

Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que les éventuelles conséquences financières.

4.4. Enquête sur les manquements présumés de la communication financière

Un actionnaire, M. Robert Casanovas, a déposé plainte auprès des parquets de Bruxelles et Paris le 11 mars 2009. Ces plaintes ont donné lieu à l'ouverture de deux enquêtes préliminaires.

M. Casanovas a, par ailleurs, fait délivrer une citation directe à comparaître le 29 octobre 2009 devant le tribunal correctionnel de Paris à la société Dexia SA ainsi qu'à plusieurs dirigeants anciens ou actuels du groupe. Un résumé de ces plaintes ainsi que la position de Dexia sont reprises dans le rapport financier du troisième trimestre 2009.

À l'audience du 29 octobre 2009, M. Robert Casanovas et son épouse Mme Marie Christine Guil, qui n'étaient pas

(1) Les contrats d'investissements garantis (GICs) étaient émis par des filiales de FSA Holdings, en échange de fonds remis par les collectivités publiques américaines ou par des émetteurs de titrisation. Les GICs, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable). Le principal et les intérêts des contrats étaient garantis par FSA Inc. et le restent après le rachat de cette société par Assured Guaranty.

présents, se sont désistés de leur instance à l'encontre de la société Dexia SA, qui en a pris acte. Ce désistement a eu lieu après que le Procureur de la République de Paris, par une décision en date du 14 octobre 2009, eut classé sans suite la plainte déposée par M. Robert Casanovas et son épouse Mme Marie Christine Guil.

S'agissant de la plainte déposée à Bruxelles, le Procureur du Roi a décidé, le 15 décembre 2009, de classer celle-ci sans suite.

4.5. Dexia banka Slovensko

Dexia banka Slovensko avait constitué une provision de EUR 100 millions en 2008 dans le cadre d'opérations sur devises réalisées par des clients qui se sont révélés dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par ces transactions. En juin 2009, l'un de ces clients a engagé une action en justice à l'encontre de la banque en réclamant EUR 162 millions pour non-respect de la législation et des contrats. Dexia a de son côté déposé des conclusions tendant à l'indemnisation du préjudice que lui a fait subir cette contrepartie. La juridiction compétente a désigné un expert pour évaluer le dommage et les procédures de Dexia banka Slovensko et les parties au dossier ont recours à leurs propres experts. D'après l'estimation de l'expert du client, le préjudice de ce dernier s'élèverait à EUR 110 millions, ce que conteste la banque qui, considérant cette action injustifiée, n'a pas constitué de provision complémentaire. À ce stade de la procédure, Dexia n'est pas en mesure de prévoir l'issue du litige.

4.6. Dexia Crediop

Des investigations sont en cours en Italie sur le recours des collectivités locales aux produits dérivés et Dexia Crediop a été, comme d'autres établissements bancaires, entendu sur ses activités et pratiques par une commission parlementaire. La banque a répondu aux demandes de documentation dans le cadre des enquêtes en cours. Une action a été engagée par deux clients à l'encontre de la banque.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité. Dans ces contentieux, la question juridique posée consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture. Les deux affaires en cause, dont les enjeux financiers sont modestes, en sont à leur phase initiale. Leur issue ne peut être raisonnablement estimée à ce stade.

4.7. Dexia Israël

En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël invoquant le non-respect de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de *class action* formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la cour suprême. Les parties devront remettre leurs arguments à la mi-2010 pour un jugement en novembre 2010.

5. Ordre du jour des assemblées générales

Les ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendront le mercredi 12 mai 2010 à Bruxelles, sont disponibles sur le site internet de Dexia SA : www.dexia.com.

6. Capital social

6.1. Capital social au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à EUR 8 089 020 254,08 représenté par 1 762 478 783 actions sans valeur nominale, dont 467 500 179 actions nominatives, 1 278 959 732 actions dématérialisées et 16 018 872 actions (physiques) au porteur. Les actions sont cotées sur Euronext Bruxelles, Euronext Paris et à la Bourse de Luxembourg.

6.2. Tableau récapitulatif des droits de souscription (« warrants ») Dexia (au 31 décembre 2009)

	Prix d'émission (en EUR)	Période d'exercice		Nombre de warrants octroyés	Nombre de warrants exercés	Nombre de warrants annulés car caducs	Nombre de warrants résiduels avant cession
		du	au				
Warrants attribués en 2000							
Warrants « ESOP 2000 »	14,58	30 nov. 2000 ⁽¹⁾	31 déc. 2010 ⁽¹⁾	5 915 000	2 831 037		3 083 963
Warrants attribués en 2001							
Warrants « ESOP 2001 »	17,86	30 juin 2004 ⁽¹⁾	31 déc. 2011 ⁽¹⁾	8 100 000	2 715 038	115 750	5 269 212
Warrants attribués en 2002							
Warrants « ESOP 2002 »	13,66/11,88 ⁽²⁾	30 sept. 2005 ⁽¹⁾	23 juillet 2012 ⁽¹⁾	10 000 000	5 541 057	234 774	4 224 169
	13,66						1 118 938
	11,88						3 105 231
Warrants attribués en 2003							
Warrants « ESOP 2003 »	11,37	30 sept. 2006 ⁽¹⁾	24 juillet 2013 ⁽¹⁾	10 000 000	2 247 878		7 752 122
Warrants attribués en 2004							
Warrants « ESOP 2004 »	13,56	30 sept. 2007 ⁽¹⁾	24 juillet 2014 ⁽¹⁾	10 000 000	81 250		9 918 750
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2004 »	15,77	30 oct. 2009	30 oct. 2009	184 074	0	184 074	0
Warrants attribués en 2005							
Warrants « ESOP 2005 »	18,03	30 juin 2008 ⁽¹⁾	29 juin 2015 ⁽¹⁾	9 994 950	15 000	110 100	9 869 850
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2005 »	18,20	29 oct. 2010	29 oct. 2010	189 972	0		189 972
Warrants attribués en 2006							
Warrants « ESOP 2006 »	18,62	30 juin 2009 ⁽¹⁾	29 juin 2016 ⁽¹⁾	9 760 225	15 000	125 650	9 619 575
Warrants « plan d'actionnariat réseau 2006 »	21,25	29 oct. 2011	29 oct. 2011	197 748	0		197 748
Warrants « ESOP 2006 » (DenizBank)	20,71	15 déc. 2009	14 déc. 2016	235 000	0		235 000
Warrants attribués en 2007							
Warrants « ESOP 2007 »	23,25	30 juin 2010 ⁽¹⁾	29 juin 2017 ⁽¹⁾	10 322 550	0		10 322 550
Warrants attribués en 2008							
Warrants « ESOP 2008 »	10,09	30 juin 2011	29 juin 2018	7 093 355	0		7 093 355
Warrants « ESOP 2008 »	12,65	30 juin 2012	29 juin 2018	3 466 450	0		3 466 450
Warrants « garantie des États FP » ⁽³⁾		24 juin 2009	23 juin 2014 ⁽⁴⁾	2	0	0	2

(1) Sauf conditions particulières.

(2) 13,66 : France/11,88 : autres pays.

(3) Concerne l'émission, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009, d'un droit de souscription (« warrant ») en faveur de l'État belge, et d'un droit de souscription (« warrant ») en faveur de l'État français, en rapport avec le mécanisme de remboursement de la garantie octroyée par les États belge et français au titre de certaines obligations de Dexia liées aux activités Financial Products du groupe FSA, dans le cadre de la vente de FSA à Assured Guaranty. Pour une description des caractéristiques spécifiques de ces droits de souscription, veuillez consulter le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009 : http://www.dexia.com/docs/2009/2009_legal/20090519_rapportSpecialFSA_FR.pdf.

(4) Les warrants sont émis pour une durée de cinq ans et leur réémission, moyennant l'annulation des warrants alors en circulation, sera soumise chaque année à l'assemblée générale à la date de l'assemblée générale.

6.3. Notifications dans le cadre de la législation sur la transparence

Aux termes de la loi du 2 mai 2007 (la « Loi ») relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et de son arrêté royal d'exécution du 14 février 2008 entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2008, et sur la base de l'article 5 des statuts de Dexia SA, les actionnaires sont tenus de notifier leur participation à la Commission bancaire, financière et des assurances et à Dexia, pour autant qu'elle atteigne un seuil de 1 %, 3 %, puis de 5 % ou un multiple de 5 %.

Pour le calcul des pourcentages de participation, le numérateur se compose du nombre de droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote ou non liés à des titres, diminué ou augmenté du nombre de droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice d'instruments financiers assimilés détenus par la personne établissant la déclaration. Le dénominateur se compose du total des droits de vote existants de Dexia SA tel que publié sur le site internet.

En outre, en application du « Protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia » (chapitre sur le gouvernement d'entreprise à la page 47), Dexia SA a demandé à ses actionnaires significatifs d'informer au préalable et au plus tôt la société et la Commission bancaire, financière et des assurances de toute opération précitée.

Durant l'année 2009, Dexia SA a reçu diverses notifications de la part de ses actionnaires, à savoir :

- le 19 février 2009, une notification d'actionnaires ayant conclu une convention aux termes de laquelle ils sont réputés constituer des « personnes agissant de concert » (voir point 6.4.) au sens de la législation belge relative aux offres publiques d'acquisition ;
 - le 29 juin 2009, la Région wallonne a adressé une notification de laquelle il ressortait qu'elle dépassait le seuil statutaire de 1 % du capital de la société ;
 - le 1^{er} juillet 2009, la Région flamande, via le Vlaams Toekomstfonds, a notifié sa participation supérieure à 1 % dans le capital de la société ;
 - le 6 octobre 2009, les actionnaires ayant conclu une convention aux termes de laquelle ils sont réputés constituer des « personnes agissant de concert » ont notifié à la société le franchissement à la hausse du seuil de 5 % d'une des parties, à savoir Ethias ;
 - le 24 novembre 2009, Natixis Asset Management a adressé deux notifications successives desquelles il ressortait qu'ils ont franchi à la hausse et, ensuite, à la baisse le seuil statutaire de 1 % via la détention de leurs fonds communs de placement.
- L'ensemble de ces notifications sont publiées en intégralité sur le site internet de Dexia SA sous la rubrique « Informations légales/Déclarations de transparence ».

6.4. Législation en matière d'offres publiques d'acquisition

6.4.1. Régime transitoire

Aux termes de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les personnes qui détiennent au 1^{er} septembre 2007, seules ou de concert, plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société belge admise à la négociation sur un marché réglementé, ne sont pas soumises à l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition sur les titres de ladite société, à condition notamment qu'elles aient adressé pour le 21 février 2008 au plus tard, une notification à la Commission bancaire, financière et des assurances et une communication à ladite société.

Le 30 août 2007, Dexia SA a été informé de la conclusion par certains de ses actionnaires (Arcofin, le Holding Commercial, la Caisse des dépôts et consignations, Ethias et CNP Assurances) d'une convention aux termes de laquelle ceux-ci sont réputés constituer des « personnes agissant de concert » au sens de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. La participation des actionnaires agissant de concert dans le capital de Dexia SA excède un seuil de 50 %.

Cet accord a fait l'objet d'une notification à la CBFA et d'une communication à Dexia SA, conformément à l'article 74 §6 et 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Les principaux éléments de cette communication, qui est publiée sur le site internet de Dexia SA, sont repris ci-après. En outre, conformément à l'article 74 §8 de ladite loi, les parties agissant de concert doivent notifier annuellement toute modification de leur participation intervenue depuis le 1^{er} septembre 2007.

Dans ce cadre, Dexia SA reçoit chaque année une mise à jour reprenant les opérations effectuées sur le titre Dexia par les différents actionnaires agissant de concert (et parties liées) ainsi que, le cas échéant, les modifications de la participation de contrôle au sens de l'article 74 §8 de ladite loi. L'essentiel des notifications reçues en 2009, et qui sont disponibles en intégralité sur le site internet de Dexia SA sous la rubrique « Informations légales/Législation en matière d'offres publiques d'acquisition », est repris dans le tableau suivant.

	Nombre de titres avec droit de vote détenus	Pourcentage de titres avec droit de vote détenus
Arcofin SCRL	246 450 499 ⁽¹⁾	13,98 %
Arcopar SCRL	1 867 684 ⁽¹⁾	0,11 %
Arcoplus SCRL	388 739 ⁽¹⁾	0,02 %
Arcosyn SA	464 139 ⁽¹⁾	0,03 %
Auxipar SA	790 502 ⁽¹⁾	0,04 %
Holding Communal	256 981 170 ⁽²⁾	14,58 %
CNP Assurances SA	52 292 439 ⁽³⁾	2,97 %
Caisse des dépôts et consignations	310 436 225 ⁽³⁾	17,61 %
Ethias Vie en liquidation	0 ⁽²⁾	0 %
Ethias Droit Commun	0 ⁽²⁾	0 %
Belré SA	11 695 763 ⁽²⁾	0,66 %
Nateus Life SA	144 000 ⁽²⁾	0,01 %
Nateus SA	48 710 ⁽²⁾	0,03 %
Ethias SA (anciennement Nateus SA)	72 758 790 ⁽²⁾	4,13 %
Ethias Investment RDT-DBI SA	3 350 500 ⁽²⁾	0,19 %
Ethias Finance SA	0 ⁽²⁾	0 %

(1) Au 30 août 2009.

(2) Au 31 août 2009.

(3) Au 1^{er} septembre 2009.

6.4.2. Informations relatives aux pouvoirs de l'organe d'administration

Conformément aux articles 607 et 620 du Code des sociétés, le conseil d'administration peut se voir confier par l'assemblée générale certains pouvoirs en matière d'augmentation de capital et d'acquisition d'action propres. Dans ce cadre, l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2007 a décidé de renouveler les autorisations suivantes octroyées au conseil d'administration.

Autorisation d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé en période d'offre publique d'acquisition

L'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2007 a expressément autorisé le conseil d'administration, conformément aux conditions légales, pour une période de trois ans, à augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé en période

d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la société, moyennant apports en nature ou en numéraire avec possibilité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants, sans que le montant total de ces augmentations de capital (hors prime d'émission) ne puisse dépasser le solde du capital autorisé.

Autorisation d'acquisition d'actions propres pour éviter un dommage grave et imminent

L'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2007 a renouvelé pour une période de trois ans les autorisations du conseil d'administration visées à l'article 7 §2 et 3 des statuts de la société, d'acquérir et d'aliéner des actions propres de la société pour éviter à la société un dommage grave et imminent (ces autorisations sont également valables pour les filiales directes au sens de l'article 627 §1 du Code des sociétés).

Bilan consolidé	98
Compte de résultats consolidé	100
Variation des fonds propres consolidés	101
État consolidé de résultat global	104
Tableau des flux de trésorerie consolidé	105
Notes aux comptes consolidés	106
Note 1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes	106
Note 2. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation	128
Note 3. Analyse par métier	130
Note 4. Éléments significatifs repris dans le compte de résultats	133
Note 5. Événements postérieurs à la clôture	133
Note 6. Litiges	134
Note 7. Notes sur l'actif du bilan consolidé	139
Note 8. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé	152
Note 9. Autres notes annexes au bilan consolidé	161
Note 10. Notes sur les éléments hors bilan	179
Note 11. Notes annexes au compte de résultats consolidé	180
Note 12. Notes annexes sur l'exposition au risque	189
Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2009	214

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2009

Bilan consolidé

ACTIF				
(en millions d'EUR)		Notes	31/12/08	31/12/09
I.	Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2.	2 448	2 673
II.	Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3.	61 864	47 427
III.	Prêts et créances sur la clientèle	7.4.	368 845	353 987
IV.	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	7.5.	16 044	10 077
V.	Investissements financiers	7.6.	125 029	105 251
VI.	Dérivés	9.1.	55 213	40 728
VII.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 938	3 579
VIII.	Investissements dans des entreprises associées	7.8.	682	171
IX.	Immobilisations corporelles	7.9.	2 353	2 396
X.	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.10.	2 193	2 177
XI.	Actifs fiscaux	7.11. & 9.2.	4 139	2 919
XII.	Autres actifs	7.12. & 9.3.	1 998	1 895
XIII.	Actifs non courants destinés à être cédés	7.13. & 9.5.	6 260	4 350
TOTAL DE L'ACTIF			651 006	577 630

Les notes de la page 106 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

DETTES				
(en millions d'EUR)				
	Notes	31/12/08	31/12/09	
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1.	213 192	123 724
II.	Dettes envers la clientèle	8.2.	114 728	120 950
III.	Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	8.3.	18 952	19 345
IV.	Dérivés	9.1.	75 834	58 364
V.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 543	1 939
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4.	188 120	213 065
VII.	Dettes subordonnées	8.5.	4 407	4 111
VIII.	Provisions techniques des sociétés d'assurances	9.3.	16 739	13 408
IX.	Provisions et autres obligations	8.6.	1 487	1 581
X.	Dettes fiscales	8.7. & 9.2.	302	238
XI.	Autres passifs	8.8.	4 393	4 585
XII.	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	8.9. & 9.5.	5 691	4 332
TOTAL DES DETTES			645 388	565 642

FONDS PROPRES				
(en millions d'EUR)				
	Notes	31/12/08	31/12/09	
XIV.	Capital souscrit	9.6.	8 089	8 089
XV.	Primes d'émission et d'apport		13 618	13 618
XVI.	Actions propres		(23)	(25)
XVII.	Réserves et report à nouveau		(870)	(4 194)
XVIII.	Résultat net de la période		(3 326)	1 010
FONDS PROPRES DE BASE			17 488	18 498
XIX.	Gains ou pertes latents ou différés		(13 572)	(8 317)
	a) Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente		(11 866)	(7 084)
	b) Autres réserves		(1 706)	(1 233)
FONDS PROPRES DU GROUPE			3 916	10 181
XX.	Intérêts minoritaires		1 702	1 806
XXI.	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	9.3.	0	1
FONDS PROPRES TOTAUX			5 618	11 988
TOTAL DU PASSIF			651 006	577 630

Les notes de la page 106 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)		Notes	31/12/08	31/12/09
I.	Intérêts perçus	11.1.	107 859	63 980
II.	Intérêts payés	11.1.	(101 786)	(58 950)
III.	Dividendes	11.2.	171	114
IV.	Résultat net des entreprises associées	11.3.	(1)	39
V.	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat	11.4.	(614)	61
VI.	Résultat net sur investissements	11.5.	(3 515)	23
VII.	Honoraires et commissions perçus	11.6.	1 756	1 507
VIII.	Honoraires et commissions versés	11.6.	(325)	(279)
IX.	Primes et produits techniques des activités d'assurance	11.7. & 9.3.	4 577	2 710
X.	Charges techniques des activités d'assurance	11.7. & 9.3.	(4 513)	(3 059)
XI.	Autres résultats nets d'exploitation	11.8.	(53)	17
PRODUIT NET			3 556	6 163
XII.	Frais de personnel	11.9.	(2 021)	(1 847)
XIII.	Frais généraux et administratifs	11.10.	(1 390)	(1 089)
XIV.	Frais du réseau		(370)	(366)
XV.	Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11.11.	(296)	(298)
XVI.	Frais d'acquisition reportés		(42)	(7)
COÛTS			(4 119)	(3 607)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			(563)	2 556
XVII.	Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit	11.12.	(3 292)	(1 096)
XVIII.	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	11.13.	(10)	(51)
XIX.	Dépréciation d'écarts d'acquisition	11.14.	(12)	(6)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS			(3 877)	1 403
XX.	Charges d'impôts	11.15.	629	(314)
RÉSULTAT NET			(3 248)	1 089
Part des minoritaires dans le résultat			78	79
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère			(3 326)	1 010
(en EUR)				
Résultat par action		11.16.		
- de base			(2,54)	0,57
- dilué			(2,54)	0,57

Les notes de la page 106 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des fonds propres consolidés

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2007	5 307	10 399	(176)	(1 951)	2 533	16 112
Mouvements de la période						
- Émission de capital	2 782	3 219		(6)		5 995
- Acquisition d'actions propres			(231)			(231)
- Activités de trading sur actions propres			(24)			(24)
- Ventes ou annulation d'actions propres			408	(407)		1
- Transfert aux réserves				2 533	(2 533)	0
- Dividendes				(1 052)		(1 052)
- Paiement fondé sur des actions : valeur des services du personnel				23		23
- Variation du périmètre de consolidation				(4)		(4)
- Autres mouvements				(6)		(6)
- Résultat net de la période					(3 326)	(3 326)
AU 31 DÉCEMBRE 2008	8 089	13 618	(23)	(870)	(3 326)	17 488

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Gains ou pertes latents ou différés				Gains ou pertes latents ou différés – part du groupe
	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Entreprises associées	Écarts de conversion	
(en millions d'EUR)					
AU 31 DÉCEMBRE 2007	(1 490)	74	(24)	(147)	(1 587)
Mouvements de la période					
- Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	(11 786)		(120)		(11 906)
- Variation des réserves de juste valeur en raison de transferts en résultat – titres disponibles à la vente	1 352				1 352
- Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente	79				79
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39	229				229
- Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		(1 194)			(1 194)
- Variation rapportée au résultat de la juste valeur des instruments dérivés		(15)			(15)
- Écarts de conversion	(229)	(22)		(398)	(649)
- Variation du périmètre de consolidation	(21)	1	135	4	119
AU 31 DÉCEMBRE 2008	(11 866)	(1 156)	(9)	(541)	(13 572)

Les notes de la page 106 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

INTÉRÊTS MINORITAIRES	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires	ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE DES CONTRATS D'ASSURANCE		
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 721	33	1 754	115		
Mouvements de la période						
- Émission de capital	97		97			
- Dividendes	(62)		(62)			
- Résultat net de la période	78		78			
- Variation de la juste valeur par les réserves		(118)	(118)	(115)		
- Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente		5	5			
- Variation de la juste valeur rapportée au résultat		4	4			
- Écarts de conversion		4	4			
- Variation du périmètre de consolidation	(79)	15	(64)			
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39		3	3			
- Autres	1		1			
AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 756	(54)	1 702	0		
Fonds propres de base				17 488		
Gains ou pertes latents ou différés attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				(13 572)		
Intérêts minoritaires				1 702		
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008				5 618		
FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2008	8 089	13 618	(23)	(870)	(3 326)	17 488
Mouvements de la période						
- Émission de capital				(1)		(1)
- Activités de trading sur actions propres			(2)			(2)
- Transfert aux réserves				(3 326)	3 326	0
- Paiement fondé sur des actions : valeur des services du personnel				9		9
- Variation du périmètre de consolidation				(5)		(5)
- Autres mouvements				(1)		(1)
- Résultat net de la période					1 010	1 010
AU 31 DÉCEMBRE 2009	8 089	13 618	(25)	(4 194)	1 010	18 498

Les notes de la page 106 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Gains ou pertes latents ou différés				Gains ou pertes latents ou différés – part du groupe
	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôts	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôts	Entre- prises associées	Écarts de conversion	
(en millions d'EUR)					
AU 31 DÉCEMBRE 2008	(11 866)	(1 156)	(9)	(541)	(13 572)
Mouvements de la période					
- Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	3 412		22		3 434
- Variation des réserves de juste valeur en raison de transferts en résultat – titres disponibles à la vente	261				261
- Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente	232				232
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39	716				716
- Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		454			454
- Variation rapportée au résultat de la juste valeur des instruments dérivés		(11)			(11)
- Écarts de conversion	174	11		10	195
- Variation du périmètre de consolidation	(13)		(13)		(26)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	(7 084)	(702)	0	(531)	(8 317)

INTÉRÊTS MINORITAIRES	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires	ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRÉTION- NAIRE DES CONTRATS D'ASSURANCE
(en millions d'EUR)				
AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 756	(54)	1 702	0
Mouvements de la période				
- Émission de capital	2		2	
- Dividendes	(10)		(10)	
- Résultat net de la période	79		79	
- Variation de la juste valeur par les réserves		15	15	1
- Annulation de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente		2	2	
- Écarts de conversion		1	1	
- Variation du périmètre de consolidation	(14)	13	(1)	
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39		16	16	
AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 813	(7)	1 806	1
Fonds propres de base				18 498
Gains ou pertes latents ou différés attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				(8 317)
Intérêts minoritaires				1 806
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance				1
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009				11 988

Les notes de la page 106 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de résultat global

(en millions d'EUR)	31/12/08	31/12/09
RÉSULTAT NET COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	(3 248)	1 089
Gains (pertes) latents ou différés sur investissements financiers disponibles à la vente, avant impôt	(13 078)	6 086
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie, avant impôt	(1 549)	527
Écarts de conversion	(391)	9
Gains (pertes) sur couvertures d'investissement net, avant impôt	0	1
Gains (pertes) latents ou différés des entreprises associées	14	9
Impôt relatif aux composantes du résultat latent ou différé	2 932	(1 330)
GAINS (PERTES) LATENTS OU DIFFÉRÉS, APRÈS IMPÔT	(12 072)	5 302
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL, NET D'IMPÔT	(15 320)	6 391
Part attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(15 311)	6 264
Part des minoritaires	(9)	127

Les notes de la page 106 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/08	31/12/09
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après taxes	(3 248)	1 089
Ajustements pour :		
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	347	391
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	3 215	(112)
- Gains ou pertes nets sur investissements	1 040 ⁽¹⁾	659
- Charges pour provisions (principalement activités d'assurance)	3 980	1 441
- Pertes et profits non réalisés	(169)	36
- Revenus des entreprises associées	1	(39)
- Dividendes des entreprises associées	47	33
- Impôts différés	(883)	74
- Autres ajustements	22	9
Variation des actifs et des dettes opérationnels	(9 778)	(14 852)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(5 426)	(11 271)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(622)	(636)
Ventes d'immobilisations	142	170
Acquisitions d'actions non consolidées	(2 334)	(1 534)
Ventes d'actions non consolidées	2 520	2 412 ⁽²⁾
Acquisitions de filiales et d'unités d'exploitation	(15)	(54)
Ventes de filiales et d'unités d'exploitation	7	371
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(302)	729
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions	6 142	1
Émission de dettes subordonnées	318	20
Remboursement de dettes subordonnées	(703)	(217)
Achat d'actions propres	(231)	0
Vente d'actions propres	1	0
Dividendes payés	(1 114)	(10)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	4 413	(206)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	(1 315)	(10 748)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	51 603	49 715
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	(5 426)	(11 271)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(302)	729
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 413	(206)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(573)	429
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	49 715	39 396
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Impôt payé	(119)	(384)
Dividendes reçus	218	147
Intérêts perçus	106 193	65 824
Intérêts payés	(99 980)	(59 221)

(1) Comprend EUR 951 millions liés à l'accord de vente de l'activité d'assurances de FSA.

(2) Comprend EUR 676 millions pour la vente de la participation de Dexia dans Crédit du Nord.

Les notes de la page 106 à 213 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux comptes consolidés

1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

Information générale

Notes aux comptes consolidés

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	107		
1.1. Règles comptables de base		1.18. Dérivés de couverture	115
1.2. Changements dans les règles et méthodes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia	107	1.19. Couverture du risque de taux d'un portefeuille	116
1.3. Consolidation	108	1.20. Gain ou perte au premier jour de la transaction (<i>Day one profit or loss</i>)	116
1.4. Compensation des actifs et passifs financiers	109	1.21. Immobilisations corporelles	116
1.5. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères	109	1.22. Immobilisations incorporelles	117
1.6. Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement	109	1.23. Écarts d'acquisition	117
1.7. Plus-values ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers	109	1.24. Autres actifs	117
1.8. Dépréciation des actifs financiers	110	1.25. Contrats de location	117
1.9. Charges et produits d'intérêts	110	1.26. Opérations de pensions et prêts de titres	118
1.10. Honoraires et commissions	111	1.27. Emprunts	118
1.11. Activités d'assurance et de réassurance	111	1.28. Impôts différés	118
1.12. Frais du réseau	114	1.29. Avantages au personnel	118
1.13. Frais d'acquisition reportés	114	1.30. Provisions	119
1.14. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	114	1.31. Capital et actions propres	119
1.15. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ou actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats	114	1.32. Activités fiduciaires	120
1.16. Prêts et titres disponibles à la vente – Titres détenus jusqu'à l'échéance	114	1.33. Trésorerie et équivalents de trésorerie	120
1.17. Dérivés	115	1.34. Résultat par action	120
		1.35. Juste valeur	120
		2. INFORMATION SECTORIELLE	120
		2.1. Secteurs d'activités (segmentation primaire)	120
		2.2. Secteurs géographiques (segmentation secondaire)	121
		3. RÈGLES DE GESTION DES RISQUES ET D'ACTIVITÉS DE COUVERTURE	121
		3.1. Juste valeur des instruments financiers	121
		3.2. Risque de marché	122
		3.3. Gestion du bilan	123
		3.4. Risque de crédit	125
		4. ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	126
		4.1. Fonds propres éligibles selon la BRI	127
		4.2. Actifs pondérés selon la BRI	127

Information générale

Dexia est un prestataire de services financiers au secteur public local, et est l'un des intervenants majeurs au niveau mondial sur le marché du Public and Wholesale Banking. En Europe, Dexia offre des services de banque de détail et de banque privée mais aussi de gestion d'actifs et d'assurance.

La société mère du groupe est Dexia SA, qui est une société anonyme de droit belge. Son siège est situé Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles (Belgique).

Dexia est coté sur le marché boursier NYSE Euronext à Bruxelles et également sur la place boursière de Luxembourg.

Les présents états financiers ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration en date du 24 février 2010.

Notes aux comptes consolidés

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

ARC : Accounting Regulatory Committee (comité de réglementation comptable)

EFRAG : European Financial Reporting Advisory Group (comité technique chargé du suivi des travaux de l'IASB)

EU GAAP : Normes internationales d'information financière adoptées dans l'Union européenne

IASB : International Accounting Standards Board

IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee (comité des interprétations des normes internationales de reporting financier)

IFRS : International Financial Reporting Standard

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Règles comptables de base

1.1.1. Généralités

Les états financiers consolidés de Dexia sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement CE 1606/2002, qui impose aux groupes cotés l'application des normes IFRS, à partir du 1^{er} janvier 2005. Cette réglementation a été mise à jour à plusieurs reprises depuis 2002.

Les états financiers de Dexia ont été établis « conformément à l'ensemble des normes IFRS adoptées par l'Union européenne » et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2009, en incluant les conditions d'application de la couverture de risque de taux sur la base de portefeuille et la possibilité de couvrir des dépôts à vue.

Les états financiers consolidés sont préparés sur une hypothèse de continuité d'exploitation. Ils sont présentés en millions d'EUR sauf mention contraire.

1.1.2. Estimations comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés, le management se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Bien que la direction pense avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des estimations et des hypothèses sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- détermination de la juste valeur des actifs non cotés ;
- détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles ;
- évaluation des passifs pour les contrats d'assurance ;
- hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension ;
- estimation des obligations présentes résultant d'événements passés dans la comptabilisation de provisions ;
- estimation de profits futurs taxables pour l'évaluation d'impôts différés actifs ;
- jugement sur la dépréciation d'actifs financiers ;
- estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition.

1.2. Changements dans les règles et méthodes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia

1.2.1. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés

L'IASB a publié une nouvelle norme et deux interprétations :

- **IFRS 9 – « Instruments financiers »**, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cette norme introduit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. Elle représente l'achèvement de la première phase d'un projet en trois parties destiné à remplacer IAS 39 « Instruments financiers ».

L'IASB a publié IFRS 9 en novembre 2009. Dexia a évalué l'impact de cette nouvelle norme. D'une manière générale, l'application d'IFRS 9 va se traduire par un usage accru de l'évaluation à la juste valeur principalement dû aux nouvelles règles applicables aux actifs financiers basées notamment sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie qui y sont rattachés ainsi qu'aux principes comptables retenus pour les tranches émises par les entités *ad hoc*.

- **IFRIC 18 – « Transferts d'actifs par les clients »**, applicable de manière prospective, depuis le 1^{er} juillet 2009.
- **IFRIC 19 – « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »**, qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2010.

Cette interprétation s'applique aux entités émettant des instruments de capitaux propres afin d'éteindre tout ou partie d'un passif financier, souvent désigné par le terme de « swap de dettes contre capitaux propres ».

Ces interprétations IFRIC n'ont pas d'impact pour Dexia.

L'IASB a publié **plusieurs amendements aux normes et interprétations existantes**.

- **Amendements à IFRS 7 – «Amélioration des informations à donner sur les instruments financiers»**, applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.

Ces amendements visent à améliorer l'information fournie sur l'évaluation à la juste valeur (par l'introduction d'une hiérarchie en trois niveaux) et le risque de liquidité. Ces amendements n'ont pas d'impact sur le compte de résultats ni sur le bilan de Dexia mais seulement sur les notes annexes.

- **Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 – «Dérivés incorporés»**, applicables à partir du 30 juin 2009.

Ces amendements requièrent un réexamen des dérivés incorporés à la date du reclassement. Ils n'ont pas d'impact sur les états financiers de Dexia.

- **Amendements à IFRS 2 – « Paiement fondé sur des actions », « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »**, applicables à partir du 1^{er} janvier 2010.

Ces amendements visent à clarifier le champ d'application d'IFRS 2. Il n'y a pas d'impact pour Dexia qui n'effectue pas de paiement fondé sur des actions réglé en trésorerie.

- **Amendements à IFRS 1 – « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants »** applicables à partir du 1^{er} janvier 2010.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur Dexia qui n'est plus un premier adoptant.

- **Amendement à IAS 32 « Classification des droits d'émission »**, applicable à partir du 1^{er} février 2010.

Cet amendement précise les modalités de comptabilisation de certains droits d'émission (droits, options, warrants) émis dans une devise autre que celle de fonctionnement de l'émetteur. Il a été retenu, sous réserve que certaines conditions soient remplies, que ces droits d'émission sont classés en fonds propres, quelle que soit la devise dans laquelle le prix d'exercice est libellé. Cet amendement n'impactera pas Dexia qui n'a pas de droits d'émission en devises étrangères.

- **Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »**, applicable à partir du 1^{er} janvier 2011.

Cet amendement n'impactera pas Dexia.

- **Amendement à IAS 24 « Informations relatives aux parties liées »**, applicable à partir du 1^{er} janvier 2011.

Cette norme remplace IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » (dans sa version révisée en 2003). Elle simplifie les exigences en matière d'information qui sont contrôlées ou sous influence significative d'un État et clarifie la définition d'une partie liée. Cet amendement n'aura pas d'impact pour Dexia.

L'IASB a également publié :

- **« Améliorations à des normes existantes », qui sont une série d'amendements à des normes internationales de reporting financier existantes.** Sauf mention contraire, ces amendements sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2010. Aucun impact significatif n'est attendu pour Dexia.

1.2.2. Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne

Les textes suivants (amendements à des normes IFRS ou interprétations IFRIC existantes) ont été avalisés par la Commission européenne et sont sans impact significatif sur les états financiers de Dexia :

- **« Améliorations 2008 aux IFRS »** publiées par l'IASB en mai 2008. Sauf indication contraire, applicables depuis le 1^{er} janvier 2009.

- **Amendements à IAS 32 et à IAS 1 « Instruments financiers cessibles et obligations »**, applicables depuis le 1^{er} janvier 2009.

- **Amendement à IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et à IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » intitulé « Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »**, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009.

- **IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »**, qui remplace la norme publiée en 2004, applicable à partir du 1^{er} juillet 2009.

- **IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS »**, applicable à partir du 1^{er} janvier 2010.

- **IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »**, applicable à partir du 1^{er} juillet 2009.

- **Amendement à IAS 39 « Éléments de couverture éligibles »**, applicable à partir du 1^{er} juillet 2009. Cet amendement a un impact sur un nombre limité de transactions de couverture.

- **Amendement à IAS 39 « Reclassement d'actifs financiers : date d'effet et transition »**, qui clarifie la date d'effet et les modalités de transition de l'amendement à IAS 39 sur la reclassification des actifs financiers publié en octobre 2008.

- **Amendements à IFRS 7 – « Amélioration des informations à donner sur les instruments financiers »**, applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.

- **Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 – « Dérivés incorporés »**, applicables à partir du 30 juin 2009.

- **Amendement à IAS 32 « Classification des droits d'émission »**, applicable à partir du 1^{er} février 2010.

- **IFRIC 12 « Accords de concession de services »**, applicable à partir du 1^{er} janvier 2008.

- **IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »**, applicable à partir du 1^{er} janvier 2009.

- **IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »**, applicable à partir du 1^{er} janvier 2009.

- **IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires »**, applicable à partir du 1^{er} juillet 2009.

- **IFRIC 18 - « Transfert d'actifs par les clients »**, applicable à partir du 1^{er} juillet 2009.

1.3. Consolidation

1.3.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent la société mère, les filiales et des entités *ad hoc* (*Special Purpose Entities*). Les filiales et entités *ad hoc* sont des sociétés sur lesquelles Dexia exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion et sur la politique financière.

Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès que le contrôle effectif est transféré à Dexia et sortent du périmètre de consolidation dès que le contrôle exercé par Dexia cesse. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés, ainsi que les gains et pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Il y a lieu de noter que les pertes intragroupe peuvent constituer l'indice d'une perte éventuelle de valeur qui doit être constatée par une dépréciation dans les états

financiers consolidés. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des filiales ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia. La part des minoritaires dans les capitaux propres est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des minoritaires dans le résultat de l'exercice est identifiée sur une ligne distincte.

1.3.2. Coentreprises, sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle. Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs, les produits et les charges sont intégrés au prorata de leur pourcentage de détention. Les opérations intragroupe suivent le même traitement que celui appliqué aux filiales. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des coentreprises ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

1.3.3. Entreprises associées

Les sociétés associées sont consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. En général, relèvent de cette catégorie les participations dans lesquelles Dexia possède entre 20 et 50% des droits de vote. Le résultat net de l'exercice auquel est appliqué le pourcentage de détention est comptabilisé comme résultat de société associée et la participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un montant égal à l'actif net, y compris les écarts d'acquisition après application du pourcentage de détention. Les gains latents résultant d'opérations entre Dexia et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Dexia. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si l'opération indique une dépréciation de l'actif transféré. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Dexia ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

1.4. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent, seul le montant net apparaît au bilan) quand Dexia a un droit réel de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit d'effectuer simultanément cette compensation sur les actifs et les passifs.

1.5. Conversion des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont établis en EUR.

1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la

monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia (EUR) au cours moyen de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une telle filiale, l'écart de conversion correspondant est réintégré au compte de résultats.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.5.2. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations des entités libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires mais comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture sont comptabilisés au cours de clôture. Les autres actifs et passifs non monétaires sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées en fonds propres ou en résultat en fonction du classement comptable retenu pour l'élément revalorisé.

1.6. Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement

Tous les achats et ventes « normalisés » d'actifs ou de passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement, qui est la date à laquelle l'actif ou le passif financier est livré à ou par Dexia. Cependant, les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

En ce qui concerne les actifs et passifs évalués à l'origine à la juste valeur, Dexia utilise la date de la transaction pour comptabiliser les plus-values ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur à la date d'arrêt des comptes. Ces plus-values ou moins-values latentes sont comptabilisées en résultat, sauf si cette opération de transactions a été classée en couverture de flux de trésorerie (*cash flow hedge*) ou provient d'actifs disponibles à la vente.

1.7. Plus-values ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers

Les plus-values ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui n'ont pas fait l'objet de revalorisation par le compte de résultats sont calculées par différence entre le montant reçu (net de frais de transaction) et le coût de l'actif, ou le coût amorti de l'actif (net de dépréciation).

1.8. Dépréciation des actifs financiers

Dexia déprécie un actif financier, lorsqu'il y a une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, comme indiqué par la norme IAS 39 § 58-70. La dépréciation représente la meilleure estimation des pertes de valeur de l'actif faite par la direction à chaque clôture.

Un actif qui génère des intérêts doit être déprécié si son montant à l'actif du bilan est supérieur à sa valeur recouvrable estimée.

Le montant de la dépréciation des actifs évalués au coût amorti résulte de la différence entre leur valeur comptable et la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt effectif initial ou au dernier taux d'intérêt effectif pour les instruments à taux variable. Le montant recouvrable d'un instrument évalué à la juste valeur est la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché applicable à un actif financier similaire.

Les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple : les garanties ou les *stand-by letters of credit* (lettres de crédit)) et les lignes de crédit sont généralement convertis en engagements au bilan, lorsqu'ils sont appelés. Toutefois, dans certaines circonstances (incertitudes sur la solvabilité de la contrepartie notamment), l'engagement hors bilan doit être considéré comme déprécié. Les lignes de crédit doivent être dépréciées si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

Les dotations pour dépréciation des créances sont comptabilisées à l'actif en diminution des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle de la manière suivante :

- **Dépréciation spécifique** – Le montant de la dépréciation d'un actif donné est la différence entre sa valeur bilantaire et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux attendus, nets des garanties et des nantissements. L'actualisation se fait en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif en vigueur au moment où est effectué le test de dépréciation ou en utilisant le taux d'intérêt effectif à la date de reclassification, pour les actifs reclassés. Les actifs financiers de faible montant (y compris les prêts à la consommation) qui présentent des caractéristiques de risque similaires sont généralement regroupés pour une évaluation globale de la dépréciation. Lorsqu'un actif est jugé comme devant être déprécié, une dépréciation spécifique sera comptabilisée et cet actif sera exclu du portefeuille sur lequel une dépréciation collective sera calculée.

- **Dépréciation collective** – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur lorsqu'il n'y a pas de dépréciation spécifique, mais qu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours à la date d'arrêtés des comptes. Ces pertes sont estimées sur la base de l'expérience et de l'historique de chaque segment, et en tenant compte également de la situation économique de la zone dans laquelle se trouve le débiteur.

À cet effet, Dexia a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant les probabilités de défaut (PD) et de perte en cas de défaut (*Loss Given Default*: LGD). Ce modèle est régulièrement testé *a posteriori*; il est fondé sur les données de Bâle II et sur les modèles de risques. En considérant des conditions de marché de stress, Dexia a

recalibré ses modèles afin de mieux refléter l'impact de la crise financière sur les ratings et les pertes attendues.

- **Composante de risque pays** – incluse dans les dépréciations spécifique et collective.

Lorsque la direction estime qu'un actif financier est irrécouvrable, il est entièrement déprécié en dotant le complément nécessaire à la dépréciation éventuelle existante et une compensation est effectuée entre le montant brut et la dépréciation. Si par la suite, des paiements sont reçus au titre de cet actif, ils sont repris via le compte de résultats sous la rubrique « Dépréciation des prêts et provisions pour engagements de crédit ». Si, ultérieurement, le montant de dépréciation nécessaire se trouve réduit, à la suite d'un événement donné, la reprise de provision est imputée en « Dépréciation des prêts et provisions pour engagements de crédit ».

Les actifs disponibles à la vente ne sont soumis qu'à la dépréciation spécifique.

Les fluctuations de valeur de marché des actions cotées, classées en actifs disponibles à la vente (AFS), sont comptabilisées dans la ligne « Gains ou pertes latents ou différés » ou en compte de résultats en cas de dépréciation. Dexia analyse toute action dont le cours a baissé de plus de 25 % par rapport au prix d'acquisition ou pour laquelle la direction estime qu'un risque existe. Dexia décide de comptabiliser une perte de valeur moyennant l'existence de preuves objectives de dépréciation sur la base d'IAS 39. Un maintien significatif ou prolongé de la valeur de marché en dessous de son cours d'acquisition constitue également un indice objectif de perte de valeur. Une perte de valeur constatée sur des actions ne peut pas être reprise en compte de résultats à la suite d'une reprise ultérieure du cours de Bourse.

Les reprises de dépréciation sur des titres de dette sont effectuées au cas par cas conformément à la norme.

Lorsque des actifs financiers classés en actifs disponibles à la vente sont dépréciés, les pertes de valeur cumulées liées à ces actifs financiers sont incluses en compte de résultats dans la ligne « Résultat net sur investissements ».

Le paragraphe « 3.3. Risque de crédit » donne des explications complémentaires sur la gestion du risque de crédit par Dexia.

1.9. Charges et produits d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts, en tenant compte des intérêts courus et en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif basé sur le prix d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier. Ils sont inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Un coût additionnel est un coût qui ne serait pas survenu si l'entité n'avait pas acquis l'instrument financier.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

Une fois qu'un actif financier a été inscrit à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêt est par la suite comptabilisé sur la base du taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer le montant recouvrable.

1.10. Honoraires et commissions

La norme IAS 18 régit la comptabilisation des commissions et des honoraires. L'essentiel des commissions générées par l'activité de Dexia est comptabilisé au prorata comme la norme le requiert et étalé sur la durée de l'opération génératrice de la commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation pour compte de tiers, telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'opération génératrice de commission, à partir du moment où l'opération est signée.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de SICAV et de fonds communs de placement (FCP). Les produits résultant de ce type d'opérations sont comptabilisés, lorsque le service est rendu. Les commissions liées à la performance (bonus ou intéressements) ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont définitivement acquises, c'est-à-dire lorsque toutes les conditions sont réunies.

Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit sont comptabilisées comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif si la ligne de crédit est utilisée. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en tant que commission à la date d'expiration de la ligne de crédit.

1.11. Activités d'assurance et de réassurance

1.11.1. Assurance

Dexia est principalement actif sur le marché des produits bancaires. Certains produits d'assurance vendus par des sociétés d'assurances sont considérés comme des produits financiers, car ils ne remplissent pas les caractéristiques des produits d'assurance, selon IFRS 4.

La norme IFRS 4 prévoit la possibilité de continuer à comptabiliser les contrats d'assurance en conformité avec les normes comptables locales, s'ils sont qualifiés comme tels par cette norme.

De ce fait, Dexia a décidé d'utiliser les normes comptables locales pour évaluer les provisions techniques pour les contrats qui sont régis par la norme IFRS 4, ainsi que les contrats d'investissement comprenant des éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat qui remplit les conditions d'un contrat d'assurance demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations y afférents cessent d'exister ou arrivent à expiration. Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'assureur) accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police.

Un contrat peut être comptabilisé initialement comme un contrat d'investissement et devenir un contrat d'assurance lorsque des composants d'assurance significatifs apparaissent au fur et à mesure du déroulement du contrat.

Les montants reçus et payés relatifs aux produits d'assurance (incluant les produits non vie) sont enregistrés respectivement

en primes et produits techniques et charges techniques des activités d'assurance, tandis que les pertes et les changements dans les provisions pour rehaussement de crédit, qui sont similaires aux activités bancaires, sont classés dans la rubrique « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ».

Tous les autres éléments provenant d'activités d'assurance sont classés selon leur nature au bilan, à l'exception des provisions techniques, qui sont identifiées dans une rubrique séparée.

Les activités d'assurance de Dexia sont principalement le fait de Dexia Insurance Services (DIS) (produits vie et non vie) et de Financial Security Assurance (FSA) aux États-Unis (rehaussement de crédit d'obligations émises par des collectivités locales et des entreprises).

Activités de DIS: vie et non vie

Les produits d'assurance de DIS sont comptabilisés selon les normes locales. Ce groupe est principalement constitué d'entités belges, pour lesquelles les normes belges (arrêté royal du 17 novembre 1994) sont applicables, s'ils sont reconnus comme tels selon IFRS 4. Toutefois, les provisions pour catastrophes et égalisation sont extournées.

Le portefeuille d'assurance vie comprend :

- les contrats d'assurance incluant les contrats de réassurance et les conventions de réassurance acceptées, à l'exception des régimes à prestations définies gérés pour le groupe ;
- les instruments financiers émis incluant une clause discrétionnaire de participation bénéficiaire (clause de participation discrétionnaire) ;
- les contrats en unités de compte stipulant que le détenteur de la police d'assurance peut convertir celle-ci à tout instant, sans frais, en produit d'investissement à taux de rendement garanti et avec partage probable des bénéfices.

Classification

La classification est effectuée contrat par contrat, tandis que pour les assurances groupe, la classification est faite au niveau de l'employeur.

Le portefeuille non vie inclut seulement les contrats d'assurance contenant un risque d'assurance significatif.

Comptabilité miroir

Un assureur est autorisé à, mais n'est pas tenu de, changer de méthodes comptables afin qu'une plus-value ou une moins-value comptabilisée mais latente sur un actif affecte les évaluations de la même façon que le fait une plus-value ou une moins-value réalisée. L'ajustement correspondant du passif d'assurance (ou des coûts d'acquisition reportés ou des immobilisations incorporelles) doit être comptabilisé en capitaux propres si, et seulement si, les plus-values ou moins-values non réalisées sont directement comptabilisées en capitaux propres. Le groupe Dexia a décidé d'appliquer la comptabilité miroir si, selon les conditions légales et/ou contractuelles, la réalisation de profits est de nature à affecter l'évaluation de tout ou partie de ces contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire.

Ajustement miroir des pertes

Afin de déterminer le besoin d'un ajustement miroir des pertes, Dexia détermine si des provisions techniques addi-

tionnelles seront nécessaires, sur la base des taux de marché actuels plutôt que du taux estimé de rendement des actifs. Si le niveau de provisions techniques nécessaires est supérieur au passif total, alors la différence doit être diminuée des profits latents comptabilisés en fonds propres et augmentée des passifs, via une prime différentielle d'ajustement miroir.

Ceci requiert que le test d'adéquation des passifs soit réalisé à l'issue de l'ensemble des ajustements miroirs – s'il y a lieu. S'il n'y a pas suffisamment, en fonds propres, de gains latents pour compenser l'ajustement miroir négatif, l'augmentation de passif additionnelle doit être comptabilisée en compte de résultats.

Élément de participation discrétionnaire

Un élément de participation discrétionnaire est un droit contractuel de recevoir, outre les prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une quote-part importante du total des avantages contractuels ; dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrat spécifié ;
 - les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Toutes les plus-values ou moins-values latentes provenant des valeurs représentatives et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont réparties proportionnellement pour la partie relative aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement comportant des clauses de participation bénéficiaire discrétionnaire. Elles sont présentées sur une ligne distincte des fonds propres.

Des calculs proportionnels sont effectués sur la base de la réserve bilantaire et par une gestion distincte des actifs.

Contrats d'assurance avec une composante « dépôt » (décomposition)

Tous les contrats libellés en unités de compte qui contiennent à la fois une composante « assurance » ainsi qu'une composante « dépôt » font l'objet d'une décomposition. La norme relative aux contrats d'assurance s'applique à la composante assurance ; tandis que la norme relative aux instruments financiers s'applique à la composante « dépôt ».

Les produits libellés en unités de compte qui peuvent être convertis en produits d'investissement à taux garantis (Branche 21) avec clause de partage des bénéfices sont régis par la norme IFRS 4 (investissement avec élément de participation discrétionnaire) et ne sont pas décomposés.

Dérivés incorporés

La norme IAS 39 s'applique aux dérivés incorporés dans un contrat d'assurance à moins que la composante dérivé incorporée ne réponde aux caractéristiques d'un contrat d'assurance. Les tests de suffisance du passif requis pour les contrats d'assurance avec élément de participation discrétionnaire s'appliquent aussi aux instruments financiers avec élément de participation discrétionnaire.

Par dérogation aux dispositions d'IAS 39, Dexia n'a pas besoin de séparer et d'évaluer à la juste valeur l'option de rachat pour un montant fixe (ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt) d'un contrat d'assurance, détenue par un titulaire de police même si le prix d'exercice diffère de la valeur comptable du passif d'assurance hôte. Toutefois, la disposition d'IAS 39 s'applique à une option de vente ou à une option de rachat immédiat incorporée dans un contrat d'assurance si la valeur de rachat varie en fonction d'une variable financière (telle qu'un cours ou un indice d'instruments de capitaux propres ou de marchandises) ou d'une variable non financière, qui n'est pas spécifique à une des parties au contrat.

Contrats d'assurance avec élément de participation discrétionnaire

Si l'émetteur classe une partie de cet élément comme une composante distincte des fonds propres, l'engagement reconnu pour l'ensemble du contrat ne pourra être inférieur au montant qui aurait résulté de l'application de la norme IAS 39 à l'élément garanti.

À chaque date de publication, Dexia vérifie si ce minimum requis est respecté et ajuste les passifs correspondants en cas d'insuffisance.

Test de suffisance du passif

Un assureur applique un test de suffisance du passif pour ses produits d'assurance et ses contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Dexia vérifie à chaque date de clôture que ses passifs d'assurances comptabilisés sont adéquats au regard des flux futurs estimés.

Si ce test (sur la base de l'ensemble des portefeuilles d'assurance vie et non vie pris séparément) montre que la valeur comptable des passifs d'assurance (déduction faite des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées) n'est pas suffisante par rapport aux flux de trésorerie, cette insuffisance doit être comptabilisée en compte de résultats.

Pour les contrats d'assurance vie, le test d'adéquation des passifs utilise les paramètres suivants, fondés sur l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'assurance vie :

- primes : primes d'encours collectées plus primes contractuelles d'encours ;
- taux d'intérêt pour actualisation des flux de trésorerie : taux de rendement des actifs couvrant les passifs d'assurance ;
- table de mortalité : table du pays (Assuralia pour la Belgique) ;
- frais : calculs fondés sur la dernière mise à jour des tarifs et des frais comptabilisés ;
- les frais de tarification prennent en compte les charges additionnelles d'encours et commerciales ainsi que des frais fixes ;
- les frais réels prennent en compte les coûts de gestion, les dépenses de traitement des litiges et les commissions. Ces frais sont stipulés par type de produits et sont indexés. En considérant les défaillances, les décès et les expirations, le delta annuel est déterminé entre les coûts contractuels et les coûts réels. Les différents deltas ainsi obtenus sont actualisés au taux du test d'adéquation des passifs.

Pour les contrats non vie, le test de suffisance du passif est inclus dans la norme IFRS 4 ; il examine si la prime et la pro-

vision du litige sont suffisantes pour régler définitivement le montant du litige, ainsi que celui de tout litige qui pourrait survenir pendant la durée des contrats.

Un test de suffisance du passif est pratiqué pour tous les produits. Ce test est subdivisé en deux parties. Durant la première phase, Dexia examine si les réserves constituées sont suffisantes pour couvrir les litiges en cours, et durant la 2^e phase, Dexia réalise une estimation des pertes attendues sur les portefeuilles d'assurance pour les risques potentiels et examine l'adéquation des ressources.

Concernant les réserves pour les litiges en cours, Dexia a effectué des calculs statistiques utilisant des estimations des charges liées aux litiges.

Pour l'estimation de la charge des pertes liées au portefeuille d'assurance, Dexia tient un raisonnement fondé sur des pourcentages (perte moyenne des cinq derniers exercices et frais généraux de l'exercice).

Activités de FSA

Généralités

Dexia est actif sur le marché du rehaussement de crédit en matière de financement des collectivités locales et des asset-backed obligations à travers sa filiale Financial Security Assurance Inc. (FSA) située aux États-Unis. Certains produits d'assurance vendus par des sociétés d'assurances sont considérés comme des contrats d'assurance selon IFRS 4. Dexia applique IFRS 4 depuis le 1^{er} janvier 2005, afin d'être cohérent avec sa date de 1^{re} application d'IAS 32 et 39.

Un contrat de garantie financière prévoit en général une garantie inconditionnelle et irrévocable, qui protège le titulaire d'une dette financière contre le risque de non-paiement du principal et des intérêts à l'échéance. En cas de défaut de paiement sur une dette assurée, Dexia est en principe tenu de payer le principal, les intérêts et toute autre somme due conformément aux termes de l'échéancier de paiement du contrat, ou à sa discrétion sur une base accélérée. Le contrat sera, le cas échéant, considéré comme un dérivé ou comme un contrat d'assurance, sur la base de ses caractéristiques.

Les primes brutes rétrocédées qui ont été payées *upfront* sont prises en résultat au *pro rata* de l'évolution du montant du risque sur la durée attendue du contrat. Les revenus de primes reportées et les primes de réassurance payées à l'avance correspondent à la partie de la prime destinée à couvrir les risques futurs sur les contrats en cours.

Dexia établit des provisions de pertes sur la base d'estimations de pertes spécifiques et non spécifiques. Dexia met également en place des provisions afin d'ajuster les dépenses liées aux pertes, qui se composent du coût estimé de règlement des litiges, des honoraires d'avocats et autres honoraires et charges liés au suivi du litige. Dexia calcule une perte et une provision d'ajustement de pertes sur la base des risques identifiés dans l'ensemble du portefeuille assuré. S'il semble vraisemblable qu'un contrat donné puisse donner lieu à une perte à la date de clôture, une provision spécifique est constituée. Pour les risques relatifs aux autres contrats du portefeuille, une provision collective est constituée pour faire face aux pertes de crédit qui peuvent être estimées sur une base statistique.

Dexia constitue une provision spécifique pour la valeur actuelle des pertes estimées, nette des sommes recouvrées lorsque, selon l'avis de la direction, la survenance d'une perte future sur une garantie spécifique donnée est probable et estimable

raisonnablement à la date de clôture. Lorsqu'une dette assurée répond aux conditions applicables pour constituer une provision spécifique et que cette transaction prévoit le paiement par annuité de la prime, cette prime, lorsque son paiement est attendu, est comptabilisée comme un recouvrement et non pas comme revenu de prime.

Une provision spécifique est déterminée sur la base de flux de trésorerie ou de modèles équivalents indiquant pour Dexia l'estimation de la valeur actuelle de la différence prévue entre :

- les paiements attendus sur la dette assurée, majorée des ajustements de pertes anticipés et
- les flux anticipés à recevoir sur la vente de toute garantie liée à la dette et des récupérations attendues.

La perte estimée, nette de récupération, sur une opération est actualisée au taux sans risque applicable à la dette au moment de la constitution de la provision.

Dexia établit une provision générale pour refléter le risque de crédit inhérent à son portefeuille. Les provisions générales et les provisions spécifiques constituent l'ensemble des provisions de Dexia. Généralement, lorsqu'un crédit assuré vient à se détériorer au point qu'un litige devienne probable, une provision spécifique est constituée.

Le montant de la provision générale englobe tous les niveaux de protection (par exemple : réassurance et surcollatéralisation). La valeur nette de l'encours au pair des contrats émis en cours d'année est multipliée par un taux de survenance de défaut et par un facteur de résistance. Les facteurs de perte utilisés sont le taux de survenance des défauts tel que fourni par Moody's et les facteurs de résistance obtenus de S & P. Moody's a été choisi du fait de sa forte notoriété, de l'importance de ses échantillonnages statistiques, du type de statistiques fournies et de la fiabilité des mises à jour de ses paramètres.

Test d'adéquation des passifs

Un assureur applique le test d'adéquation des passifs pour ses produits d'assurance, conformément à IFRS 4. Dexia évalue à chaque arrêté comptable si les passifs d'assurance comptabilisés sont adéquats, en utilisant une estimation des cash-flows actualisés sur ces contrats d'assurance. Ce test est appliqué à tous les contrats d'assurance.

Dans le cadre de l'assurance non vie, le test est un test de suffisance tel que décrit dans IFRS 4, qui détermine si les primes et provisions sont suffisantes pour couvrir tous sinistres déclarés ou susceptibles d'être déclarés dans la période que couvre le contrat.

1.11.2. Réassurance

Les contrats de réassurance de Dexia avec des tiers qui présentent suffisamment de risques d'assurance pour être classés en contrats d'assurance restent comptabilisés suivant les normes locales.

Un actif de réassurance est déprécié si, et seulement si :

- il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le bénéficiaire peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat ; et si
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que le bénéficiaire recevra du réassureur.
- Pour mesurer la solvabilité d'un réassureur, Dexia se réfère à sa notation de crédit et à ses règles de dépréciation.

1.12. Frais du réseau

Ce poste contient les commissions payées aux agents en vertu d'un mandat de vente exclusif pour l'apport d'opérations avec la clientèle.

1.13. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés sont seulement applicables aux activités de FSA et sont constitués par les dépenses nécessaires à la production des contrats d'assurance, incluant les commissions payées sur la part réassurée, les coûts imputables au marketing et à l'acquisition, certains frais d'agence, les impôts payés sur les primes perçues, diminués des primes cédées aux réassureurs et des commissions perçues de leur part.

Les coûts d'acquisition reportés sont amortis sur la période pendant laquelle les primes du contrat sont perçues. L'amortissement des frais d'acquisition reportés est présenté sur une ligne séparée dans les frais généraux.

Si le risque assurantiel est levé avant la fin de la période de couverture initialement prévue, les frais d'acquisition restants sont comptabilisés en résultat. La recouvrabilité des frais d'acquisition reportés est déterminée en considérant :

- des revenus futurs (les primes non acquises et les primes de remboursement anticipées) ;
- et la valeur actuelle des pertes anticipées ainsi que les frais de gestion de sinistres.

1.14. Prêts et créances sur établissements de crédits et sur la clientèle

Les prêts comptabilisés dans la catégorie « Prêts et créances » et qui ne font partie ni des actifs financiers détenus à des fins de transaction, ni des actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat, ni des actifs financiers disponibles à la vente, sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire à leur coût historique, constitué par le montant du principal, ajusté de toute commission différée et de tout coût annexe au prêt s'il est significatif, et net de toute prime ou décote non amortie.

1.15. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ou actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats

1.15.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Les prêts détenus à des fins de transaction relèvent de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et sont comptabilisés à la juste valeur, avec prise en compte des gains et pertes latents enregistrés en « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont comptabilisés dans la rubrique « Produit net d'intérêt ».

Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en tirant parti des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille dont la gestion est orientée vers l'obtention de plus-values à court terme. Les titres détenus à des fins de transaction

sont initialement comptabilisés à la juste valeur, et sont par la suite revalorisés par variation de juste valeur. Toutes les plus-values ou moins-values latentes ou réalisées sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts courus pendant la durée de détention des titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts perçus ». Les dividendes reçus sont inclus dans la rubrique « Dividendes ».

Tous les achats ou ventes de titres détenus à des fins de transaction, qui doivent être livrés dans les délais réglementaires ou dans les délais d'usage des marchés (achats et ventes normaux), sont comptabilisés à leur date de comptabilisation. Les autres opérations de transaction sont considérées comme des dérivés jusqu'à la date de règlement (voir également paragraphe « 1.6. Date de comptabilisation des opérations et de leur règlement »).

1.15.2. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs détenus à des fins de transaction suivent les mêmes règles comptables que celles qui régissent les prêts et titres détenus à des fins de transaction.

1.15.3. Prêts et titres désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Les prêts et titres désignés à la juste valeur par le compte de résultats suivent les mêmes règles comptables que celles appliquées aux prêts et titres détenus à des fins de transaction. Dans le cadre de l'option juste valeur, un actif ou un passif financier ou encore un groupe d'instruments financiers peuvent être désignés par l'entité comme valorisés « à la juste valeur par le compte de résultats » si cette option comptable permet d'améliorer la qualité et la fiabilité de l'information financière. L'utilisation de l'option juste valeur est un choix comptable qui doit être effectué globalement pour un actif ou passif financier, dès l'origine, et dans le respect de certaines conditions de documentation.

L'option juste valeur simplifie l'application de la norme IAS 39 et est notamment utilisée :

- lorsque ladite désignation à la juste valeur permet d'éliminer ou de réduire de manière significative les incohérences qui surviendraient, si elle n'était pas utilisée ;
- lorsqu'un groupe d'actifs, de passifs ou d'actifs et de passifs financiers sont évalués sur la base de la juste valeur, en accord avec une stratégie de gestion du risque ou d'investissement dûment documentée ;
- lorsqu'un instrument contient un dérivé incorporé non étroitement relié.

1.15.4. Passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultats

Les commentaires relatifs à l'option juste valeur, s'appliquent également aux passifs désignés à la juste valeur.

1.16. Prêts et titres disponibles à la vente – Titres détenus jusqu'à l'échéance

La direction de Dexia détermine la catégorie comptable à utiliser au moment de l'acquisition d'un prêt ou d'un titre. Toutefois, sous certaines conditions, des actifs financiers pourraient être reclassés par la suite.

Les titres cotés ayant une échéance déterminée, sont comptabilisés sous la rubrique « Titres détenus jusqu'à l'échéance » (HTM), lorsque la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Les titres, prêts et autres créances détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse, sont comptabilisés dans la catégorie « Prêts et titres disponibles à la vente » (AFS).

Les titres, prêts et autres créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite revalorisés à leur juste valeur sur la base des prix offerts (*bid*) pour les titres cotés et/ou sur la base des prix offerts dérivés de données de marchés disponibles ou sur la base de modèles d'évaluation interne dans le cas de marchés inactifs. Les plus-values ou moins-values latentes résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres. Lorsque les titres sont vendus, les ajustements de juste valeur y afférents sont enregistrés en compte de résultats sur la ligne de publication « Résultat net sur investissements ».

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM) sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur.

1.17. Dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent essentiellement les contrats de change à terme, les contrats de futurs de taux ou de change, les FRA (*Forward Rate Agreements*), les swaps de taux ou de change et les options de taux ou de change (émises et achetées). Tous les dérivés sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur, puis sont revalorisés à la juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur des marchés cotés, ou en ayant recours selon le cas à des modèles de flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation d'options.

Les dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative.

Le montant porté au bilan comprend la prime payée ou reçue après amortissement, le montant des variations de juste valeur et les intérêts courus. La somme de tous ces éléments représente la juste valeur dite « dirty » du dérivé.

Certains dérivés, incorporés dans d'autres instruments financiers hybrides, sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ; et que
- le contrat hybride n'est pas encore comptabilisé à la juste valeur avec enregistrement au compte de résultats des plus-values ou moins-values latentes.

1.18. Dérivés de couverture

Lors d'une opération sur dérivé, Dexia classe les dérivés dans les catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est censé être un dérivé détenu à des fins de transaction ou faire partie d'une stratégie d'utilisation de l'option de juste valeur. La comptabilité de couverture peut être utilisée pour comptabiliser les dérivés, dans le respect de conditions limitatives. Pour qu'un dérivé puisse être comptabilisé en tant que couverture, il faut notamment que les conditions suivantes soient réunies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent, doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % à 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture ;
- la couverture doit débuter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Les entités du groupe Dexia utilisent des contrats dérivés internes (couverture interne), essentiellement pour couvrir leur risque de taux. Ces contrats internes sont compensés avec des contreparties externes. Si les contrats ne peuvent pas être compensés avec des contreparties externes, les conditions d'éligibilité de la relation de couverture ne sont pas réunies. Les contrats de dérivés internes entre plusieurs divisions distinctes au sein d'une même entité juridique, et entre des entités juridiques séparées du groupe consolidé, peuvent être éligibles à la comptabilité de couverture dans les états financiers consolidés du groupe, si et seulement si, les contrats internes peuvent être adossés à des contrats de dérivés conclus avec des tiers externes au périmètre de consolidation du groupe. Dans ce cas, c'est le contrat externe qui est considéré comme l'instrument de couverture.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, sont comptabilisées en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie en résultat, sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, sont comptabilisées dans les capitaux propres en réserve de couverture dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des fonds

propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultats. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains et pertes précédemment inscrits en fonds propres sont transférés des fonds propres et inclus dans la valorisation initiale du coût de l'actif ou du passif. Dans les autres cas, les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

Certains dérivés qui contribuent à la couverture économique des risques ne qualifient pas pour la comptabilité de couverture, compte tenu des conditions strictes imposées par les normes IFRS. Ils sont alors comptabilisés comme des dérivés détenus à des fins de transaction, dont la variation de juste valeur est reprise en résultat.

1.19. Couverture du risque de taux d'un portefeuille

Dexia a décidé d'appliquer la norme IAS 39, telle qu'adoptée par l'Union européenne. Cette norme permet de présenter d'une manière plus fidèle la manière dont Dexia gère ses activités.

L'objectif des relations de couverture est de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs financiers, désignés comme éléments couverts.

La société effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité. L'entité sélectionne les actifs et les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Elle définit ensuite, dès la mise en place du contrat, le risque à couvrir, la durée retenue, la méthode de test et la fréquence à laquelle ce test est effectué. L'entité applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et passifs financiers du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont inclus sur une base cumulative dans toutes les classes de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact.

L'entité peut sélectionner les actifs et/ou passifs financiers qu'elle souhaite placer dans le portefeuille, à condition qu'ils soient inclus dans l'analyse globale. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille. Ces derniers sont repris dans des classes de maturité sur la base d'études comportementales. L'entité peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente », comme des éléments à couvrir.

Dans ce cas, les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés. De tels portefeuilles de couverture peuvent contenir des positions qui se compensent. Les éléments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (y compris

les intérêts courus à payer ou à recevoir). Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultats.

Les tests d'efficacité visent à vérifier que l'objectif de couverture est bien atteint, à savoir que la couverture a effectivement réduit le risque de taux. L'inefficacité ne peut provenir que d'une surcouverture résultant d'événements non contractuels qui surviennent sur les catégories d'actifs ou de passifs inclus dans les portefeuilles.

Lorsque la réévaluation de la composante couverte pour leur risque d'intérêts porte sur des éléments comptabilisés au coût, elle est présentée dans la ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

1.20. Gain ou perte au 1^{er} jour de la transaction (*Day one profit or loss*)

La meilleure représentation de la juste valeur d'un dérivé à l'origine est son prix de transaction (i.e. la juste valeur du montant versé ou reçu) sauf si la juste valeur de cet instrument est mise en évidence par la comparaison avec d'autres transactions actuelles et observables sur un marché, sur ce même instrument (i.e. sans modification ni restructuration) ou basée sur des techniques d'évaluation dont les variables incluent seulement des données de marché observables. La différence entre le prix de transaction et la juste valeur basée sur une technique d'évaluation est communément dénommée *day one profit or loss*.

Lorsque la juste valeur est déterminée en utilisant des modèles d'évaluation validés pour lesquels toutes les données sont observables, Dexia enregistre le *day one profit or loss* à l'origine dans le compte de résultats. Lorsque cette information n'existe pas, le *day one profit or loss* est différé et enregistré dans le compte de résultats dans la mesure où il résulte d'un changement de facteur (incluant le temps) que les participants au marché prendraient en compte dans la fixation du prix. Le montant non comptabilisé du *day one profit* est amorti sur la durée résiduelle de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables ou lorsque l'instrument est décomptabilisé, le montant résiduel du *day one profit or loss* est enregistré complètement dans le compte de résultats.

1.21. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leurs valeurs résiduelles. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisation :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans
- matériel informatique : 3 à 6 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans
- toitures et façades : 30 ans
- installations techniques : 10 à 20 ans
- agencements et finitions : 10 à 20 ans

Les pertes de change et les frais financiers résultant du financement spécifique ou non de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisés en charges.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charges. Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Les plus-values ou moins-values de cession des immobilisations sont imputées dans le produit net. Les dépenses qui ont pour effet d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier ou qui contribuent à augmenter leur durée de vie sont capitalisées et amorties.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, Dexia peut utiliser pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par Dexia pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si en revanche, la partie utilisée par Dexia n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement, que si la portion utilisée par Dexia ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeurs. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres résultats nets ».

1.22. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultats lorsqu'il survient. Cependant les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Les plus-values ou moins-values de cession des immobilisations incorporelles sont déterminées par référence à leur

valeur comptable et sont enregistrées dans le produit net. Les dépenses qui ont pour effet d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie sont capitalisées et amorties.

1.23. Écarts d'acquisition

1.23.1. Écarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition est la différence entre le prix payé pour l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée et la juste valeur de la part de l'actif acquise par Dexia, évaluée à la date de l'acquisition. Dans le cadre des tests de dépréciation (*impairment tests*), les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être des entités juridiques ou être définies sur la base de critères géographiques ou de secteurs d'activités.

Un changement de pourcentage de détention dans une filiale consolidée est considéré comme une opération entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisée directement en capitaux propres.

1.23.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers, celui-ci est déprécié lorsque sa valeur recouvrable devient inférieure à sa valeur comptable.

1.24. Autres actifs

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs financiers provenant des plans de retraite des salariés. Ils sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, ou en suivant la norme applicable. Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

1.25. Contrats de location

1.25.1. Une entité du groupe Dexia est locataire

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Dexia conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.25.2. Une entité du groupe Dexia est bailleuse

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Dexia enregistre l'investissement net du contrat comme une créance. Les loyers perçus sont reconnus sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net de telle manière que les produits (avant impôt) génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

1.26. Opérations de pensions et prêts de titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession ou *repos*) demeurent au bilan et sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou comme des actifs financiers disponibles à la vente. La contrepartie au passif est incluse sous la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repos*) sont comptabilisés en tant que :

- engagement hors bilan de rendre le titre ; et
- « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas.

La différence entre le prix de vente et le prix d'achat est considérée comme un produit d'intérêts ou une charge d'intérêts. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers figurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers – mesurés à la juste valeur par le résultat ».

1.27. Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti, et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursé est comptabilisée au compte

de résultats sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le classement en dettes de certaines transactions dépend des caractéristiques économiques de celles-ci et non de critères juridiques.

1.28. Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, des prêts et autres dépréciations, des pertes fiscales reportées en avant ; et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et de leur base fiscale. Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours. Un impôt différé actif est constaté uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfiques imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires pourront être imputées.

Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente et de couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

1.29. Avantages au personnel

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des obligations privées notées AA qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent les normes IAS 19 et IFRS 2.

1.29.1. Passifs liés aux retraites

Dexia offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurances ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés par les versements des employés et des différentes sociétés du groupe.

1.29.1.1. Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour estimer les coûts de retraite relatifs aux régimes à prestations définies.

Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du salarié. Dexia a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute et 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan.

Les coûts des amendements du plan sont comptabilisés en produits sur la durée moyenne d'acquisition des prestations.

Les actifs de couverture du régime viennent normalement en déduction de l'engagement de retraite, et c'est le passif ou l'actif ainsi déterminé qui est présenté au bilan. Cependant, si les actifs sont détenus par une société du groupe, ils sont présentés séparément dans les lignes appropriées du bilan de Dexia.

Tout actif comptabilisé est limité au total cumulé des pertes actuarielles nettes non comptabilisées et du coût des services passés, et de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitutions du plan ou de réductions aux futures contributions au plan.

1.29.1.2. Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation de Dexia se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

1.29.2. Autres avantages postérieurs à l'emploi

Certaines sociétés du groupe Dexia offrent à leurs salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie. Cet avantage est en général limité aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraite à prestations définies.

1.29.3. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les primes de jubilé qui seront remises aux salariés après l'accomplissement de périodes de travail spécifiques.

1.29.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où Dexia est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Dexia doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

1.29.5. Avantages payés en actions

Des options sur actions sont octroyées à la direction et à certains employés. Le coût des options est comptabilisé en charges sur la période pendant laquelle elles sont inconditionnellement acquises. La juste valeur de l'option est calculée sur la base de techniques de valorisation ou de données de marché.

Dexia octroie en outre une décote pour les augmentations de capital réservées au personnel. Cette décote est prise en charge en tenant compte du fait que ces actions sont bloquées pour une certaine période.

1.29.6. Droits aux congés

Les droits aux congés annuels et aux jours d'ancienneté sont provisionnés lorsqu'ils sont dus aux salariés. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêté des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.30. Provisions

Selon IAS 37, une provision représente un passif dont le montant et la date d'exigibilité ne sont pas connus avec précision.

Les provisions sont comptabilisées pour leur valeur actualisée quand :

- Dexia a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Pour les provisions sur engagements de prêts, les présomptions ci-dessus sont appliquées de la même manière que pour les dépréciations d'actifs financiers au coût amorti, selon IAS 39.

1.31. Capital et actions propres

1.31.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.31.2. Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés (ils doivent être autorisés). Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêté du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

1.31.3. Actions de préférence

Les actions de préférence qui sont non remboursables et pour lesquelles les dividendes sont déclarés à la discrétion des directeurs, sont comptabilisées en fonds propres.

1.31.4. Actions propres

Les actions de capital de Dexia et les droits d'acquisition acquis par Dexia sont déduits des capitaux propres pour le

montant payé incluant les coûts de transaction nets d'impôts. Les gains et pertes sur ventes d'actions propres sont comptabilisés en débit ou en crédit des capitaux propres.

1.31.5. Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance

Les gains et pertes latents liés aux actifs classés en disponibles à la vente et aux contrats de réassurance avec des éléments de participation discrétionnaire sont classés comme suit :

- comme un passif dans la mesure du rendement garanti aux détenteurs du contrat ;
- comme une composante distincte des fonds propres suivant les caractéristiques discrétionnaires de cette participation bénéficiaire.

1.32. Activités fiduciaires

Lorsque Dexia intervient en qualité de fiduciaire comme agent, administrateur ou intermédiaire, les actifs et les revenus qui en découlent ainsi que les engagements de reprises de tels actifs ne sont pas inclus dans les états financiers.

1.33. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires, des instruments financiers détenus à des fins de transaction, des actifs financiers disponibles à la vente, et des actifs financiers du portefeuille à la juste valeur dont l'échéance est inférieure à trois mois.

1.34. Résultat par action

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par Dexia et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et le résultat net sont ajustés pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés. Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversion sont dans la monnaie et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

1.35. Juste valeur

Les règles et méthodes applicables à la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont expliquées en section 3.1.

2. INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est un ensemble identifiable d'activités de Dexia qui, soit fournit des produits ou services donnés (secteur

d'activités), soit fournit des produits ou services donnés dans un environnement économique donné (secteur géographique), qui est sujet à des risques et à des avantages économiques différents de ceux d'un autre secteur. Les secteurs dont la majorité des produits proviennent de ventes à des clients externes et dont le produit net bancaire, le résultat ou les actifs représentent au moins 10% du total constituent des secteurs présentés séparément.

2.1. Secteurs d'activités (segmentation primaire)

La segmentation de Dexia est définie en retenant l'approche managériale. Ces segments sont le reflet de l'organisation interne de Dexia et sont utilisés par la direction pour prendre les décisions stratégiques et opérationnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Dexia a adapté son information sectorielle sur la base de sa nouvelle organisation et applique IFRS 8 pour la première fois.

L'activité de Dexia est désormais divisée en trois lignes d'activités et un « Group Center » reflétant la structure organisationnelle de Dexia. Elle est présentée de la manière suivante :

- Services financiers aux particuliers ;
- Public and Wholesale Banking ;
- Gestion d'actifs et services divisé en :
 - Gestion d'actifs
 - Services aux investisseurs
 - Assurance
- « Group Center »
 - Trésorerie
 - Portefeuilles obligataires en run-off
 - « Central assets »

Par rapport à la précédente segmentation par secteur d'activités, les principaux changements sont les suivants :

- « Trésorerie et marchés financiers » n'est plus une ligne d'activités mais est désormais réaffectée au « Group Center » et aux lignes d'activités opérationnelles (Structuration, ventes et activités de trading étant alloués aux sous-segments correspondants).
- L'assurance n'est plus divisée entre les services financiers aux particuliers (RCB) et PWB mais est dorénavant incluse dans « Gestion d'actifs et services aux investisseurs ».
- Tous les portefeuilles obligataires en run-off (portefeuilles d'obligations publiques et de produits financiers de FSA, qui étaient auparavant dans PWB ; portefeuilles de credit spread et portefeuilles de négociation de TFM) sont entièrement réaffectés au « Group Center ».
- Les anciennes activités PWB de Turquie, Luxembourg et Slovaquie sont désormais incluses dans RCB.

Les bases d'évaluation des profits et pertes des segments ne se différencient pas de manière matérielle de celles d'IAS 14. Les relations entre les lignes d'activités et en particulier entre les lignes d'activités commerciales, les marchés financiers, la production et les centres de services sont sujettes à des rétrocessions et/ou des transferts analytiques, régis par des *Service Level Agreements* (SLA) sur la base de termes commerciaux et de conditions de marché normaux. Les résultats de chaque ligne d'activités incluent également :

- Les gains provenant de la transformation commerciale, incluant la gestion des coûts de cette transformation et les

fonds propres du groupe alloués à cette activité sur la base moyen et long terme.

- Les intérêts du capital économique: le capital économique est alloué aux lignes d'activités à des fins de gestion interne et le retour sur le capital économique est utilisé pour mesurer la performance de chaque ligne d'activité.
- Les coûts de refinancement.

2.2. Secteurs géographiques (segmentation secondaire)

Bien que les segments d'activités de Dexia soient gérés au niveau mondial, il existe cinq segments géographiques principaux indiqués ci-dessous:

- Belgique
- Luxembourg
- Turquie
- États-Unis
- Autres

3. RÈGLES DE GESTION DES RISQUES ET D'ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Cette section présente l'information relative à l'exposition, à la gestion et au contrôle des risques de Dexia, en particulier des risques primaires associés à l'utilisation d'instruments financiers:

- le risque de marché est le risque lié aux variations des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, cours des actions et différentiels);
- le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance d'une contrepartie ou de changements de rating, en liaison avec l'exposition au crédit sous toutes ses formes, incluant le risque de règlement;
- le risque de financement et de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de faire face à ses paiements à leur échéance, d'emprunter des fonds sur le marché, sur une base certaine ou incertaine à un prix acceptable, afin de faire face à des engagements présents ou futurs.

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers fournissent une base de comparaison avec les instruments comptabilisés au bilan mais n'indiquent pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs ou la juste valeur présente des instruments et de ce fait, n'indiquent pas l'exposition de Dexia au risque de liquidité ou au risque de prix. Les instruments dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) et sont la résultante des fluctuations de sous-jacents (taux d'intérêt, taux de change, risques de crédit ou sur actions). Le montant contractuel ou notionnel cumulé des instruments financiers dérivés, leur possibilité de donner lieu à un dénouement favorable ou défavorable et par conséquent la juste valeur cumulée des dérivés comptabilisés à l'actif ou au passif, peuvent fluctuer de manière importante.

Des hypothèses et des techniques ont été développées afin de fournir une évaluation cohérente des justes valeurs des actifs et passifs du groupe Dexia. Étant donné que d'autres institutions peuvent utiliser d'autres méthodes d'évaluation et d'autres hypothèses, les commentaires sur la juste valeur ne sont pas nécessairement comparables d'un établissement financier à l'autre.

Comme le nouveau plan de transformation de Dexia a mené à une nouvelle segmentation des activités TFM et une nouvelle organisation de Financial Market Risk, des mesures ont été prises pour adapter les normes, principes et procédures d'organisation afin de refléter les nouvelles organisations TFM et BSM dans une perspective de gestion des risques de crédit et de marché.

3.1. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Des prix cotés sur un marché actif (tel qu'une Bourse de valeurs) sont utilisés comme juste valeur car il s'agit de la meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier. Les prix cotés ne sont pas disponibles pour un nombre significatif d'actifs et de passifs financiers détenus ou émis par Dexia. Si un instrument financier donné n'est pas négocié sur un marché actif, il est fait appel à des modèles de valorisation. Un modèle de valorisation reflète ce qu'aurait été le prix de transaction à la date de clôture dans des conditions de marché normales, c'est-à-dire le prix qui aurait été reçu par le détenteur de l'actif financier dans le cas d'une transaction qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée.

Le modèle de valorisation doit essayer de tenir compte de tous les facteurs que les intervenants sur un marché prendraient en considération pour la valorisation d'un actif. Mesurer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché présentes. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les principes de valorisation retenus par Dexia pour ses instruments financiers (instruments mesurés via le résultat, AFS et annexes) peuvent être résumés comme suit.

3.1.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, disponibles à la vente et dérivés)

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur pour lesquels il existe un prix de marché fiable

Si le marché est actif – ce qui implique qu'il y a des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes –, ces prix correspondent à la meilleure juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la classification de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 7, contrairement à l'utilisation de prix sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads de marché.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. Les modèles utilisés par Dexia varient de modèles standard (modèles d'actualisation de flux de trésorerie) à des modèles développés en interne.

Pour être éligibles à l'inclusion dans le niveau 2 des justes valeurs, seules des données observables de marché peuvent être utilisées. Dans ce cas, les données de marché que Dexia intègre dans ses modèles sont soit directement observables (prix – cotations), indirectement observables (spreads) ou des données non observables. Les justes valeurs qui se basent d'une manière significative sur des données non observables seront reportées en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur pour les besoins de publication en annexe.

- Pour les obligations pour lesquelles il n'existe pas de marché liquide, Dexia utilise ses propres modèles. La juste valeur est composée d'un prix de marché et d'un prix de modèle. La pondération entre le prix de marché et la valeur du modèle est basée sur une analyse de la liquidité du marché lié aux caractéristiques de l'obligation.

Dexia a utilisé un modèle basé sur les flux de trésorerie actualisés à l'aide d'un différentiel actualisé incorporant à la fois le risque de crédit et le risque de liquidité. Le spread de crédit est estimé à partir des données spécifiques relatives au titre (secteur, rating, LGD...) et sur la base d'indices CDS liquides. Le spread de liquidité est ajouté au spread de crédit pour obtenir le spread total de l'instrument. Ce spread de liquidité est basé sur l'éligibilité de l'instrument au refinancement auprès des banques centrales.

À la suite de la crise financière de 2008, de nombreux actifs et passifs pour lesquels il existait des prix cotés sont devenus illiquides. Le Risk Management a donc développé des modèles en 2008 pour valoriser ces instruments illiquides et les a classés par niveau. Le Risk Management a ajusté ses classifications entre les niveaux de juste valeur sur la base des textes publiés en mars et mai 2009 par l'IASB.

En ce qui concerne les dérivés structurés, le Risk management continue à mettre en place le plan validé par le comité de direction, qui inclut la *back-testing* des modèles développés en interne, les comparaisons avec les prix externes, le suivi des évolutions de paramètres de liquidité et de marché d'une manière coordonnée avec les départements Front, Middle-office, juridique et Finances.

3.1.2. Instruments financiers mesurés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

Pour les actifs financiers reclassés de Portefeuille de négociation ou disponibles à la vente en Prêts et titres

À la suite de la crise financière, l'IASB a publié un amendement à l'IAS 39 le 13 octobre 2008, permettant la reclassification de certains actifs illiquides. Dexia a profité de cette opportunité pour reclasser certains actifs pour lesquels il n'y avait plus de marché actif ni de prix cotés fiables. Les équipes

de modélisation ont développé et mis en place de nouveaux modèles sur ces actifs devenus et restés illiquides.

3.1.3. Instruments financiers classés en Titres détenus jusqu'à l'échéance et en Prêts et créances dès l'origine

Les prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires, sont valorisés sur la base des principes suivants

Principes généraux:

- la valeur comptable des instruments financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois peut être approximativement estimée comme étant leur juste valeur;
- la valeur des obligations classées en Titres détenus jusqu'à l'échéance et en Prêts et créances est déterminée comme celle des obligations classées en Disponibles à la vente.

Impact des taux d'intérêt:

- la juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires est estimée en comparant les taux d'intérêt de marché d'origine aux taux de marché actuels pour des prêts similaires;
- les cap, floor et options de remboursement anticipé sont inclus pour déterminer la juste valeur des prêts et créances;
- la juste valeur des instruments à taux variable est approximativement estimée par leur valeur comptable.

Impact du risque de crédit:

- le différentiel de crédit reste stable sur la durée de vie de la majeure partie des prêts et créances. Néanmoins, sur la base de l'expérience, on remarque que le différentiel de crédit évolue tout au long de la durée des prêts dans certains portefeuilles. Pour ces derniers, les différentiels de crédit les plus récents sont utilisés afin de calculer la juste valeur. Il n'y a jamais eu de pertes de crédit sur le secteur public dans les pays où Dexia est présent.

3.2. Risque de marché

3.2.1. Définition

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, découlant des risques liés au taux d'intérêt, au cours des actions, au taux de change et autres (inflation et risque CO₂).

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique (spread) lié à l'émetteur. Ce dernier est dû à des variations de spread au sein d'une classe de notation.

Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle de l'action. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises.

Les autres risques de marché ont trait à une perte de valeur potentielle imputable à des variations intervenant sur les marchés organisés ou de gré à gré et non prises en compte dans les définitions précédentes, telles que l'inflation, le carbone (CO₂) et les matières premières.

3.2.2 Gouvernance

Les équipes en charge de la gestion des risques de marchés financiers (*Financial Markets Risk Management – FMRM*) font

office de centre de compétence, couvrant toutes les activités de Trésorerie et de marchés financiers à l'échelle du groupe. FMRM est une filiale intégrée au sein du groupe. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris l'aspect valorisation).

Des politiques, des directives et des procédures documentent et encadrent toutes les activités. FMRM veille à leur application effective. Les équipes risques ont également pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultats et de mesure des risques, ainsi que de garantir une mesure, un reporting et un suivi consolidés des données relatives au risque et aux résultats au niveau du groupe Dexia.

Implantés au niveau des entités opérationnelles, les FMRM locaux sont chargés de l'activité journalière, c'est-à-dire entre autres, l'évaluation et le suivi des risques à l'échelon local (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des triggers...), le reporting local, le rapprochement avec le contrôle de gestion et la comptabilité à l'échelon local, et le rapprochement avec le système d'information local. Chaque entité opérationnelle est également responsable du suivi et du reporting aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

Comités

Le comité des risques de marché et des guidelines (*Market Risk and Guidelines Committee – MRGC*) se réunit tous les mois et traite de nombreuses thématiques : analyse des rapports relatifs aux risques et triggers des résultats⁽¹⁾ et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesures des risques.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques par ligne d'activité au sein de TFM (Trésorerie et marchés financiers).

Le comité des risques de marché de Dexia (*Dexia Market Risk Committee – DMRC*) se réunit tous les deux mois et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

3.2.3. Gestion du risque

Mesures du risque

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la VaR (*Value at Risk*) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre des approches

(1) Les triggers relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats, et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50, 75 et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3, et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

VaR multiples pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- Le risque d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique.
- Le risque d'intérêt spécifique, le risque lié aux actions et les autres risques (inflation et CO₂) sont mesurés au travers d'une VaR historique.

- Les risques non linéaires et les risques particuliers sont mesurés au travers de VaR spécifiques et de VaR historiques, en vue d'une meilleure évaluation de l'exposition à la volatilité du marché.

L'exposition de Dexia au risque de marché, mesurée en termes de *Value at Risk* (VaR), provient principalement du risque de taux général et spécifique (*spread*), reflétant la volatilité actuelle des marchés de crédit, tandis que son exposition au risque de marché résultant des activités de trading en actions, en change et en autres facteurs de risque reste nettement moins élevée.

Dexia utilise le modèle interne de VaR pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de trading.

Les méthodologies VaR sont constamment améliorées. En 2009, les *back-testings* n'ont généré aucune exception pour les risques d'intérêt et de change, le risque lié aux actions et le risque lié au spread de crédit, ce qui prouve que les résultats des back pour les principaux facteurs de risque sont satisfaisants.

En complément aux mesures de VaR et aux triggers de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers (limites en termes de nominal, limites en termes d'échéance et de marchés autorisées, limites en termes de sensibilité aux options (*Greeks*) et analyse de scénarios).

Le *stress testing* gagne en importance dans l'optique d'une gestion rigoureuse du risque, car il entend explorer un éventail d'événements à faible probabilité sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le *stress testing* le quantifie dans une conjoncture anormale.

Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios ont été constamment révisées et mises à jour pendant l'exercice 2009.

Le portefeuille obligataire (bancaire) n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement déféré. Faisant suite au plan de transformation de Dexia, ce portefeuille a été essentiellement mis en *run-off*.

3.3. Gestion du bilan

3.3.1. Définition

Les risques liés à la gestion du bilan (*Balance-Sheet Management – BSM*) comprennent le risque de marché structurel (risque de taux d'intérêt structurel et spécifique – spread de crédit –, risque de change, risque lié aux actions généré au bilan et au hors bilan par les métiers commerciaux) et le risque de liquidité.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique, du risque de change et du risque lié aux actions sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité se définit comme la probabilité que la banque ne soit pas capable de faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et inattendus.

3.3.2. Gouvernance

Comités

L'ensemble des risques BSM sont gérés au travers du comité ALCo du groupe (*Group Asset & Liability Committee*) mensuel. Le comité ALCo du groupe fixe les limites et garantit la cohérence de la stratégie et du cadre de risque global de BSM. Il décide des couvertures à mettre en œuvre (investissements/désinvestissements à réaliser au niveau des activités d'assurance) et valide les mécanismes de prix de cession interne au niveau du groupe. Des comités ALCo locaux existent également au niveau des entités. Ils gèrent les risques spécifiques locaux dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCo du groupe.

Le comité du funding et de la liquidité (*Funding and liquidity Committee – FLC*), par délégation du comité ALCo du groupe, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller l'évolution des besoins de financement à court et long terme et d'élaborer la stratégie de financement globale de Dexia. Il a aussi pour mission d'examiner et d'actualiser les scénarios de « stress » à considérer en matière de liquidité, de mettre en place des plans d'urgence, de proposer des actions correctives visant à améliorer le profil de liquidité, de coordonner le reporting général sur la liquidité à destination des conseils, des agences de notation, des régulateurs, des banques centrales et des gouvernements.

Le FLC se réunit sur une base hebdomadaire et mensuelle (formation élargie).

3.3.3. Gestion du risque

Mesures du risque

Taux d'intérêt

L'objectif de BSM consiste à réduire la volatilité du compte de résultats, de façon à immuniser la marge commerciale générée par les métiers et à préserver la création de valeur globale du groupe.

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe. Un calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM est actuellement utilisé comme indicateur principal. En 2010, Dexia optimisera les calculs d'Earnings at Risk (EaR) dans des scénarios de stress au sein des entités du groupe de manière à intégrer cet indicateur dans le processus décisionnel.

L'exposition au risque, telle qu'elle est mesurée en termes économiques et comptables, se concentre surtout sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à la sensibilité de premier et de second ordre et au risque de comportement. Les calculs de VaR constituent des mesures complémentaires.

Spread de crédit

Le risque de spread de crédit est défini comme le risque de taux d'intérêt spécifique lié à l'émetteur. Ce dernier est dû à des variations de spread au sein d'une classe de notation.

Actions

L'approche de la *Value at Risk* sert à mesurer la sensibilité du portefeuille à des changements défavorables des cours, de la volatilité ou de la corrélation des actions. Le cadre de gestion des risques de marché comprend notamment des mesures *Earnings at Risk* et *Stress Test* qui fournissent une indication de la perte comptable maximale dans différents scénarios probabilistes. Les portefeuilles d'actions des entités bancaires ont été mis en *run-off*. Au sein du périmètre des assurances, un système de préalerte a été instauré dans l'optique de réaffecter les actifs en cas de scénarios de stress, et ce, pour préserver les ratios de solvabilité.

Change (structurel)

La devise de consolidation de Dexia est l'euro mais ses actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans de nombreuses devises. Le comité ALCo du groupe fixe les couvertures à mettre en place, afin de réduire la volatilité des bénéfiques, résultant du risque de change structurel, et d'atténuer la volatilité du ratio de solvabilité liée aux expositions (crédit, participations) en devises étrangères.

Compagnies d'assurances et fonds de pension

Des rapports spécifiques sur les compagnies d'assurances et sur les fonds de pension sont présentés au comité ALCo du groupe. Ils couvrent les facteurs de risque liés au taux d'intérêt, à l'inflation et aux actions. Le calcul des indicateurs de risque repose sur une méthodologie harmonisée au niveau du groupe, assortie de facteurs de gestion du risque spécifiques.

3.3.4. Liquidité

Forte amélioration du profil de liquidité

Des progrès importants ont été accomplis en 2009 en termes de consolidation de la liquidité.

Pour rappel, une garantie sur une partie importante des financements à court et à long terme de Dexia a été accordée en octobre 2008 par les États belge, français et luxembourgeois. Par un avenant signé le 14 octobre 2009, cette garantie a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2010.

Les modifications suivantes ont été apportées au mécanisme :

- le plafond des encours garantis a été abaissé de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards ;
- l'échéance des nouveaux financements à long terme émis a été allongée à quatre ans maximum.

En outre, depuis le 16 octobre 2009, Dexia a renoncé au bénéfice de la garantie pour tous les nouveaux contrats assortis d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des nouveaux contrats à échéance indéterminée. Dexia a aisément pu remplacer ces financements garantis par des financements non garantis.

Le 30 octobre 2009, la Commission européenne a autorisé provisoirement la prolongation de cette garantie sur les financements jusqu'à fin février 2010. Ensuite, dans le cadre de l'accord de la Commission européenne du 5 février 2010, une sortie anticipée du mécanisme de garantie a été annoncée, dont les détails sont exposés au chapitre « Faits marquants 2009 et début 2010 » page 13.

En 2009, le groupe a levé un total de EUR 45,7 milliards de ressources obligataires à moyen et long termes (d'une échéance moyenne de cinq ans). La part des emprunts non

couverts par la garantie des États s'établit à 51 %, en progression constante sur l'année.

Cette bonne performance a été rendue possible par :

- la réouverture du marché des obligations sécurisées au 2^e trimestre 2009, ce qui a permis d'émettre un total d'obligations sécurisées de EUR 13,0 milliards en 2009 via ses trois émetteurs Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia Lettres de Gage Banque ;
- un accès renouvelé au financement non garanti non sécurisé, en particulier à partir du 3^e trimestre 2009, se concrétisant par un volume d'émissions à moyen et long termes non garanties non sécurisées de EUR 10,3 milliards en 2009.

Le profil de financement à court terme s'est également sensiblement amélioré dans la deuxième partie de l'année du fait de l'augmentation progressive des financements levés via le marché du Repo bilatéral et tripartite et d'un accès amélioré à la liquidité non garantie à court terme.

Globalement, le besoin de financement à court terme du groupe a fortement diminué en 2009 du fait de la politique volontariste de réduction du bilan engagée par le groupe depuis le 4^e trimestre 2008 (vente de EUR 15 milliards d'actifs au sein du portefeuille obligataire en *run-off* en 2009, d'une échéance moyenne de 4,5 ans) et de la forte dynamique du programme d'émissions à long terme.

L'ensemble de ces éléments a eu pour conséquence une forte réduction des encours de dette garantie à court et à long terme. Ces encours s'élèvent à EUR 50,4 milliards au 31 décembre 2009, par rapport à un maximum de EUR 95,8 milliards en mai 2009.

En 2010, les efforts de consolidation de la liquidité se poursuivront avec pour objectif une sortie complète de la garantie au 30 juin 2010, ce qui signifie que le groupe n'émettra plus aucun nouveau financement garanti par les États après cette date.

Gestion du risque de liquidité

L'approche de Dexia en matière de gestion du risque de liquidité a été revue à la lumière de la crise financière et de liquidité. Elle est basée sur le principe général selon lequel les besoins de financement futurs de Dexia ne dépassent jamais sa capacité prouvée de financement sécurisé. En d'autres termes, Dexia s'assure que son besoin de financement court terme peut toujours être couvert par l'utilisation d'actifs liquides dans le marché interbancaire.

Dexia veille à maintenir un «buffer» de liquidité suffisant pour faire face aux sorties de cash prévues selon différents scénarios. Ce buffer de liquidité est constitué de titres librement disponibles acceptés en sous-jacent par les banques centrales auxquelles Dexia a accès.

Les besoins de financement futurs sont évalués de façon dynamique et exhaustive, en tenant compte des besoins de liquidité issus des transactions actuelles et prévues (bilan et hors bilan). La capacité de financement sécurisé est déterminée de manière prudente, en tirant les leçons de la crise actuelle. La concordance des besoins de liquidité futurs de Dexia avec sa capacité de financement sécurisé est contrôlée dans le cadre d'un scénario normal ainsi que d'un scénario comportant plusieurs facteurs de stress. Ceux-ci incluent des stress spécifiques à la banque, au marché et combinent également les deux.

La surveillance des besoins de financement à court terme est assurée sur une base journalière. Les besoins de financement à plus long terme (jusqu'à trois ans) sont suivis sur une base mensuelle. Plus généralement, la gestion du risque de liquidité est au cœur même de la définition du plan financier triennal de Dexia. Le résultat de cette surveillance est présenté sur une base hebdomadaire au FLC, qui détermine les grandes orientations de la gestion de la liquidité. Cet encadrement est contrôlé a posteriori et mis à jour régulièrement conformément aux meilleures pratiques de gestion des risques et en intégrant toutes les contraintes réglementaires locales.

La diversité des sources de financement de Dexia permet d'atténuer son risque de liquidité. Les principales sources de financement de Dexia sont :

- les dépôts de la banque de détail (essentiellement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie) ;
- le financement à long terme :
 - les obligations sécurisées
 - les obligations non sécurisées bénéficiant de la garantie des États ou non (notamment les obligations distribuées via les réseaux de Dexia)
- le financement à court terme :
 - les transactions de Repo bilatérales et tripartites ;
 - les appels d'offres des banques centrales ;
 - une grande variété de sources de financement à court terme non sécurisées dont certaines bénéficient de la garantie des États.

Le risque de liquidité de Dexia est géré en utilisant une approche centralisée. Bien que les positions de liquidité soient gérées par les différentes entités du groupe, la stratégie de financement de Dexia est gérée de façon centralisée et intégrée.

Dexia mène aussi des opérations de titrisation, dans le contexte de sa gestion de liquidité, via des opérations de ventes d'actifs à des tiers ou « internes », qui permettent d'améliorer la liquidité et l'éligibilité de certaines classes d'actifs au refinancement auprès des banques centrales.

Depuis le mois de juin 2009, la CBFA a instauré un ratio d'observation *stress test* mensuel sur la liquidité. Ce ratio mesure la position de liquidité d'une banque dans des circonstances exceptionnelles en comparant la liquidité potentiellement requise avec sa liquidité disponible au bilan et au hors bilan. Cette approche combine l'impact d'un choc dit « idiosyncratique » (lié à l'établissement) avec les conséquences d'une crise de liquidité générale.

Les hypothèses de ce stress sont principalement basées sur l'impossibilité de se refinancer en non sécurisé, l'impossibilité de titriser ou de vendre des actifs illiquides, un recours limité ou impossible à certaines sources de financement.

3.4. Risque de crédit

3.4.1. Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

3.4.2. Gouvernance

La direction des risques de Dexia supervise le risque de crédit de Dexia sous l'égide du comité de direction et de comités de risques spécialisés. Elle est chargée d'élaborer les politiques et lignes directrices relatives au risque de crédit, dont le processus de décision et le cadre pour les délégations, et de superviser les processus d'analyse/de notation ainsi que les fonctions de contrôle des expositions. Afin d'optimiser l'adéquation des compétences de chacun au sein de la direction des risques à son domaine d'intervention, la filiale Risques évoluera courant 2010 vers une organisation par centre d'expertise spécialisé en cohérence avec les différents métiers de Dexia (risque de crédit Banque de détail et commerciale, risque de crédit Public and Wholesale Banking et risque de crédit sur opérations de marché) donnant lieu à la mise en place de comités de risques spécialisés par centre d'expertise dont la coordination d'ensemble sera assurée par des comités transversaux.

Comités transversaux

Le comité de politique des risques, organisé sur une base trimestrielle, approuve les règles d'attribution des risques de crédit, qui sont détaillées dans les politiques de risque de crédit. Le comité exécutif des risques, organisé sur une base hebdomadaire, décide de la stratégie en matière de gestion des risques et de l'organisation de la filiale.

Le *Management Credit Committee*, organisé sur une base hebdomadaire, prend les décisions d'engagement sur les grands dossiers ou les dossiers de crédit présentant un risque élevé.

La gestion du risque de crédit s'inscrit dans le cadre plus général du processus d'adéquation interne des fonds propres (cf. partie adéquation par cohérence des fonds propres).

Comités spécialisés par centre d'expertise

Le processus décisionnel appliqué aux transactions est organisé au travers d'une série de comités de crédit. Ceux-ci sont organisés par centre d'expertise spécialisé et approuvent les transactions qui ne sont pas déléguées aux entités. L'ensemble de ces comités opèrent sous la délégation du *Management Credit Committee*. La délégation d'une transaction se fait sur la base de règles de délégation spécifiques, en fonction du type de contrepartie, des niveaux de notation et de l'exposition au risque de crédit. Des sous-comités ont été créés au sein du groupe (entités, filiales et succursales) pour gérer ces transactions. Chaque dossier présenté à un comité de crédit contient une analyse indépendante réalisée par la direction des risques. Les comités de suivi des actifs sous surveillance des centres d'expertise et des entités suivent les actifs « sensibles » mis sous surveillance. Ces comités sont organisés sur une base trimestrielle.

Les comités de défaut des centres d'expertise et des entités qualifient et suivent les contreparties en défaut conformément à Bâle II en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia. Ces comités sont organisés sur une base trimestrielle. Les comités de provisions des centres d'expertise et des entités arrêtent tous les trimestres le montant des provisions affectées et surveillent le coût du risque. Ces comités sont organisés sur une base trimestrielle.

Les comités des notations des centres d'expertise et des entités s'assurent de la correcte application des systèmes de notation

interne ainsi que de l'adéquation des processus de notation. Ces comités sont organisés sur une base trimestrielle.

Le comité des lignes de crédit attribue et contrôle les limites pour certaines contreparties suivies par le centre d'expertise risque crédit sur opérations de marché. Ce comité est organisé sur une base trimestrielle.

3.4.3. Gestion du risque

Dexia gère son risque de crédit en le mesurant, en le contrôlant et en prenant les mesures nécessaires afin de limiter les risques. Les limites de risques de crédit sont définies pour gérer le profil général du risque et limiter les concentrations de risques. Une limite est fixée pour chaque contrepartie conformément aux politiques de risque de crédit. Cette limite représente l'exposition maximale au risque de crédit que Dexia est prêt à accepter pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées. Pour tenir compte des événements les plus récents, des limites spécifiques peuvent être gelées à tout moment par la direction de la gestion des risques.

Dans le cadre de la gestion de ses dérivés, Dexia surveille de manière approfondie les clauses juridiques liées aux conventions de compensation et aux échanges de nantissements. Durant l'année 2009, des efforts importants ont été effectués pour rationaliser les processus d'évaluation des dérivés dans des perspectives de gestion des nantissements et de la réduction des risques de crédit. Des *Credit Default Swaps* sont utilisés dans le contexte d'activité d'intermédiation et de diminution des risques de concentration.

Afin de mesurer son risque de crédit, Dexia s'appuie notamment sur l'ensemble des systèmes de notation interne mis en place dans le cadre de Bâle II. Les analystes du risque crédit sont responsables de l'attribution d'une notation à l'ensemble des contreparties. Chaque notation correspond à une évaluation du niveau de risque de la contrepartie exprimée au travers d'une échelle interne qui, sauf exception dûment justifiée, tient compte du risque éventuel lié au pays dans lequel elle est établie. Lors de l'octroi, la notation interne constitue un élément clé dans la décision du comité de crédit. La revue des notations sur une base annuelle permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi plus régulier qui seront dès lors intégrées à une liste de surveillance revue trimestriellement, conjointement par la direction des risques de crédit et le département commercial, au sein d'un comité de suivi des actifs sous surveillance.

4. ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

L'adéquation des fonds propres du groupe Dexia est gérée en utilisant notamment les règles et ratios établis par le comité de Bâle sur la supervision bancaire (règles et ratios BRI). Les ratios de la Banque des règlements internationaux (BRI) rapportent le montant du capital éligible (en global et Tier 1) avec le total des actifs pondérés. Dexia surveille et effectue un reporting selon les règles de la BRI. La Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) demande à Dexia de lui remettre le calcul des fonds propres nécessaires à la réalisation de son activité suivant la réglementation prudentielle bancaire, d'une part, et suivant la réglementation prudentielle des conglomérats, d'autre part.

Dexia a respecté l'ensemble de ces exigences réglementaires en matière de fonds propres pour toutes les périodes de publication.

4.1. Fonds propres éligibles selon la BRI

Les fonds propres éligibles selon la BRI se décomposent en :

- fonds propres de base (Tier 1 capital) qui comprennent le capital social, les primes, le report à nouveau incluant les profits de l'exercice, les titres hybrides, les écarts de conversion et les intérêts minoritaires diminués des immobilisations incorporelles, des dividendes courus, des actions propres et des écarts d'acquisition ;

- fonds propres complémentaires (Tier 2 capital) qui incluent la part éligible des dettes subordonnées à long terme, diminuée des dettes subordonnées et des actions d'institutions financières. Les fonds propres de base doivent atteindre 4 % et les fonds propres éligibles totaux doivent représenter au moins 8 % du total des actifs pondérés.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, Dexia publie ses états financiers selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. La CBFA a demandé de calculer le ratio sur la base des montants IFRS, avec les principaux ajustements suivants pour Dexia :

- les réserves AFS sur obligations et les réserves de *Cash Flow Hedge* ne sont pas incluses dans les fonds propres ;
- les réserves AFS sur actions sont incluses aux fonds propres complémentaires si elles sont positives (limitées à 90 %) ou déduites des fonds propres de base, si elles sont négatives ;
- certains ajustements IFRS sur les dettes subordonnées, les intérêts minoritaires et les dettes doivent être repris pour refléter les caractéristiques d'absorption de perte de ces instruments ;
- d'autres éléments (entités *ad hoc*, impôts différés...) sont également ajustés en fonction des exigences de la CBFA.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2007, en application de la directive CRD (*Capital Requirement Directive*), la CBFA a adapté la déclinaison du calcul des fonds propres prudentiels. Le principal élément pouvant impacter Dexia est le fait que les éléments actuellement déduits du capital réglementaire total (valeur de mise en équivalence d'établissements financiers, participations qualifiées dans des établissements financiers ou encore créances subordonnées émises par de tels établissements) sont déduits pour 50 % du Tier 1 capital et pour 50 % du capital réglementaire total. Pour ces éléments relatifs aux entreprises d'assurances, la nouvelle règle de déduction ne s'appliquera qu'à partir de janvier 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Dexia calcule ses exigences en fonds propres suivant la réglementation Bâle II et les fonds propres prudentiels sont calculés en conséquence.

4.2. Actifs pondérés selon la BRI

Trois éléments constituent les VPR totales (valeurs pondérées par les risques) – risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Chacun de ces risques est décrit ci-après.

Le risque de crédit est la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif et défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la qualité de crédit d'une

contrepartie. Afin de matérialiser le risque de crédit lié à une contrepartie donnée, Dexia prend en compte trois éléments :

- Probability of Default (PD)
- Exposure at Default (EAD)
- Loss Given Default (LGD).

Le risque de marché est le risque de pertes dues aux changements dans les niveaux de prix de marché, dans la liquidité des instruments, dans la volatilité des prix de marché ou dans les corrélations entre instruments. Le risque de marché traite des changements de paramètres suivants : volatilité des prix et volatilité implicite ainsi que corrélation des prix, taux d'intérêt (généraux et spécifiques), taux de change, cours des actions et des matières premières et liquidité.

Les modèles internes de risque de marché sur les portefeuilles de négociation sont appliqués à toutes les entités du groupe Dexia : Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg. Ceci s'applique au risque général de taux d'intérêt et à l'exposition au risque de change. En termes de modèle interne pour le risque de marché sur le portefeuille de négociation, le groupe Dexia utilise son modèle de VaR interne pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires dans le périmètre de négociation de Dexia Banque Belgique et Dexia Banque Internationale à Luxembourg. Une autre demande d'approbation d'un modèle interne (pour le risque d'actions et le risque de taux d'intérêt spécifique) a été introduite auprès des commissions bancaires nationales.

Comme mentionné précédemment, Dexia a adopté la méthodologie d'évaluation de la VaR (*Value at Risk*), comme l'un des principaux indicateurs de marché. Les principales caractéristiques des modèles de calcul de la VaR utilisés pour chaque sous-portefeuille sont les suivantes :

- la méthode paramétrique est mise en œuvre pour le calcul de la VaR sur les risques généraux de taux d'intérêt (à l'exclusion du risque Vega) et sur le risque de change (à l'exclusion des portefeuilles de dérivés de change). Cette méthodologie consiste dans des calculs de variance et de corrélation pour tous les facteurs de risque et le cadre méthodologique est principalement basé sur la méthode RiskMetrics. La principale hypothèse est que les retours suivent une loi normale de distribution. Dexia calcule un delta normal pour la VaR et utilise également des paramètres delta gamma de VaR pour les actifs dont la convexité est importante et doit être prise en compte ;
- la méthodologie historique de la VaR est utilisée pour les dérivés de change et de taux sur le Vega, pour le risque sur actions et pour le risque de taux d'intérêt spécifique (risque de différentiel de taux). Cette méthodologie consiste dans la distribution de séries statistiques historiques dans le temps d'un portefeuille actuel. La loi normale de distribution n'est pas utilisée ;
- le risque général et spécifique sur actions est couvert par la VaR historique avec évaluation complète ;
- le risque de différentiel de taux est couvert par la VaR historique utilisant des sensibilités. Les deux mesures sont fondées sur l'utilisation de 250 scénarios.

Le risque opérationnel est le risque de pertes directes et indirectes significatives résultant de processus internes, de personnel et/ou de systèmes inadéquats ou défectueux ainsi que d'événements extérieurs.

2. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia

2.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

EN 2008

Dexia se retire de Kommunalkredit Austria AG (précédemment détenue à hauteur de 49 % par Dexia) et prend le contrôle total de Dexia Kommunalkredit Bank AG (précédemment détenue à hauteur de 51 % par Dexia).

Dexia a signé un accord contraignant en vue de la cession de FSA Insurance Holdings Ltd à Assured Guaranty Ltd, un rehausseur de crédit coté à la Bourse de New York. L'activité « Financial Products » ne faisait pas partie de la transaction. Le 20 janvier 2009, les autorités antitrust américaines ont donné leur aval à la cession de l'activité d'assurance de FSA à Assured Guaranty. Dexia a enregistré au 4^e trimestre 2008 l'ensemble des conséquences comptables et prudentielles liées à la cession de FSA Insurance.

EN 2009

Depuis le 1^{er} avril 2009, Dexia ne consolide plus les activités de Financial Security Assurance Holdings Ltd (ci-après dénommée FSA Insurance) vendues à Assured Guaranty Ltd (Assured). Le résultat dégagé par FSA Insurance au premier trimestre 2009 est consolidé en ligne à ligne dans le compte de résultats et ce résultat net est retranché en « Résultat net sur investissements ». La vente a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. Le prix de vente de USD 816,5 millions a été payé partiellement en cash (USD 546 millions) et partiellement avec 21,85 millions d'actions d'Assured comptabilisées dans le portefeuille « Investissements disponibles à la vente » car Dexia n'a pas d'influence notable dans Assured.

À partir du 4^e trimestre 2009, Crédit du Nord n'est plus repris dans les comptes consolidés de Dexia en raison de l'accord conclu avec Société Générale sur la vente de la participation des 20 % détenus dans Crédit du Nord par Dexia pour un montant de EUR 676 millions. Les neuf premiers mois du résultat de Crédit du Nord sont repris dans le résultat annuel de Dexia pour EUR 30 millions.

La transaction génère une plus-value de l'ordre de EUR 153 millions.

Simultanément, Dexia a acquis la participation de 20 % de Crédit du Nord dans Dexia Crédit Local de France Banque pour un montant de EUR 13 millions. À la suite de cette acquisition, Dexia détient 100 % de Dexia Crédit Local de France Banque.

Le 9 décembre 2009, Dexia a confirmé avoir signé un accord portant sur la vente de Dexia Épargne Pension (« DEP ») à BNP Paribas Assurance. DEP, filiale à 100 % de Dexia, propose des produits d'assurance vie en France.

L'opération est soumise à l'approbation des autorités de contrôle compétentes et sa finalisation est attendue dans le courant du premier semestre 2010. Le résultat final réalisé par Dexia sera enregistré à la clôture de la transaction.

En conséquence de cet accord, au 31 décembre 2009, DEP est présenté en « Actifs non courants destinés à être cédés » et en « Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés » pour un montant de l'ordre de EUR 4,3 milliards.

2.2. Principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia ⁽¹⁾

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu (en %)	Méthode de consolidation
PARTICIPATIONS DIRECTES DE DEXIA SA			
Associated Dexia Technology Services SA (ADTS)	23, Atrium Business Park – z.a. Bourmicht L-8070 Bertrange	100	globale
Dexia Funding Luxembourg SA	180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg	100	globale
Dexia Nederland Holding NV	Piet Heinkade 55 NL-1019 GM Amsterdam	100	globale
Dexia Participations Belgique SA	Place Rogier 11 B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Participations Luxembourg SA	69, route d'Esch L-2953 Luxembourg	100	globale
Group DenizBank AS	Büyükdere Cad. No: 106 T-34394 Esentepe/Istanbul	99,85	globale
Group Dexia Bank Nederland NV	Piet Heinkade 55 NL-1019 GM Amsterdam	100	globale
PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE DEXIA BANQUE BELGIQUE SA			
Dexia Auto Lease SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Banque Belgique SA	Boulevard Pachéco 44 – B-1000 Bruxelles	100	globale
Dexia Commercial Finance SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Crédits Logement SA	Boulevard Pachéco 44 – B-1000 Bruxelles	100	globale
Dexia Épargne Pension SA	79, rue de la Victoire – F-75009 Paris	100	globale
Dexia Funding Netherlands NV	Strawinskylaan 3105 – NL-1077 ZX Amsterdam	100	globale
Dexia Insurance Belgium SA	Avenue Livingstone 6 – B-1000 Bruxelles	99,79	globale

(1) Liste complète disponible sur demande.

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu (en %)	Méthode de consolidation
Dexia Insurance Belgium Invest SA	Rue Joseph II 96 – B-1000 Bruxelles	100	globale
Dexia Investment Company SA	Boulevard Pachéco 44 – B-1000 Bruxelles	100	globale
Dexia Investments Ireland SA	6 George's Dock – IRL-IFSC Dublin 1	100	globale
Dexia Lease Belgium SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Lease Services SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Life and Pensions SA	2, rue Nicolas Bové – L-1253 Luxembourg	100	globale
DIS Finance SA	2, rue Nicolas Bové – L-1253 Luxembourg	100	globale
PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG			
Dexia Asset Management Luxembourg SA ⁽¹⁾	136, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg	100	globale
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	69, Route d'Esch L-2953 Luxembourg	99,95	globale
Dexia LdG Banque SA	69, route d'Esch L-1470 Luxembourg	100	globale
RBC Dexia Investor Services Ltd	77 Queen Victoria Street UK-London EC4N 4AY	50	proportionnelle
RBC Dexia Investor Services Bank SA	14, rue Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette	50	proportionnelle
RBC Dexia Investor Services Trust Ltd	77 King Street West Royal Trust Tower 35th floor Toronto, ON, Canada M5W-1P9	50	proportionnelle
PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL SA			
Dexia banka Slovensko	Hodzova 11 – 010 11, Zilina – Slovaquie	85,47	globale
Dexia CLF Banque	1, Passerelle des Reflets Tour Dexia – La Défense 2 F-92919 La Défense Cedex (Paris)	100	globale
Dexia Crediop Spa	Via Venti Settembre 30 I-00187 Roma	70	globale
Dexia Crediop Ireland	6 George's Dock IRL-IFSC Dublin 1	100	globale
Dexia Crédit Local SA	1, Passerelle des Reflets Tour Dexia – La Défense 2 F-92919 La Défense Cedex (Paris)	100	globale
Dexia Delaware LLC	15 East North Street Delaware 19901 Dover – USA	100	globale
Dexia Financial Products Inc.	445 Park Avenue, 5th floor, New York NY 10022 – USA	100	globale
Dexia Holdings Inc.	445 Park Avenue, 5th floor, New York NY 10022 – USA	100	globale
Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Charlottenstrasse 82 D-10969 Berlin	100	globale
Dexia Kommunalkredit Bank AG	Fischhof 3 – A-1010 Wien	100	globale
Dexia Kommunalkredit Bank Polska	ul Sienna 39 00-121 Warszawa – Pologne	100	globale
Dexia Municipal Agency SA	1, Passerelle des Reflets Tour Dexia – La Défense 2 F-92919 La Défense Cedex (Paris)	100	globale
Dexia Sabadell Banco Local	Paseo de las 12 Estrellas 4 Campo de las Naciones E-28042 Madrid	60	globale
Dexia Sofaxis	Route de Créton F-18110 – Vasselay	100	globale
FSA Global Funding Ltd	PO Box 1093GT, Boundary Hall Cricket Square – Grand Cayman Cayman Islands	100	globale
SISL SA	180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg	100	globale

(1) 49 % détenus par Dexia Banque Belgique, 51 % détenus par Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

3. Analyse par métier

3.1. La norme IFRS 8 Segments opérationnels remplace l'IAS 14 Segment Reporting depuis le 1^{er} janvier 2009

Le 1^{er} janvier 2009, Dexia a modifié le reporting de ses activités conformément à sa nouvelle organisation et a appliqué pour la première fois la norme IFRS 8. Pour assurer la comparabilité des données, les chiffres au 31 décembre 2008 ont été retraités.

3.2. Description des différences par rapport aux derniers comptes annuels

La segmentation des activités a été adaptée au nouveau profil et aux nouvelles orientations stratégiques de Dexia. Le groupe s'articule à présent autour de trois métiers représentant des activités opérationnelles centrées sur des franchises commerciales homogènes (Banque de détail et commerciale ou RCB, Public and Wholesale Banking ou PWB, Asset Management and Services ou AMS). Un quatrième métier, dénommé « Group Center » (GC), comprend les activités de trésorerie et les activités mises en *run-off* ainsi que l'ancien segment « Central Assets ».

Par rapport à l'ancienne segmentation, les principaux changements sont :

- L'activité « Trésorerie et marchés financiers » (TFM) n'est plus un métier mais est à présent répartie entre le Group Center et les métiers opérationnels (les activités commerciales, de structuring et de trading étant réallouées aux sous-segments correspondants) ;
- Les activités d'assurance ne sont plus réparties entre RCB et PWB mais font à présent partie de la nouvelle division AMS qui regroupe également les activités Asset Management et Services aux investisseurs ;
- Tous les portefeuilles obligataires mis en *run-off* (les portefeuilles d'obligations du secteur public et les portefeuilles Financial Products de FSA précédemment inclus dans PWB ainsi que les portefeuilles de credit spread et de trading inclus auparavant dans TFM) sont entièrement réalloués au métier Group Center ;
- FSA Insurance est transféré de PWB vers Group Center ;
- Les anciennes activités de Public and Wholesale Banking en Turquie, au Luxembourg et en Slovaquie font à présent partie de Banque de détail et commerciale.

La base de calcul des bénéfices ou des pertes des segments ne diffère pas sensiblement entre IFRS 8 et IAS 14.

ANALYSE PAR MÉTIER	31/12/08			31/12/09		
	Actif	dont investissements dans des entreprises associées	Passif	Actif	dont investissements dans des entreprises associées	Passif
(en millions d'EUR)						
Banque de détail et commerciale	58 375	553	64 164	53 629	48	74 857
Public and Wholesale Banking	231 661	97	25 466	226 143	90	24 500
Asset Management and Services	25 038	23	27 713	23 812	24	24 232
<i>Asset Management</i>	300	1	0	302	1	0
<i>Services aux investisseurs</i>	6 153	0	8 660	6 523	0	8 829
<i>Assurance</i>	18 586	23	19 052	16 987	24	15 402
Group Center	250 411	8	415 437	208 232	9	347 557
<i>Trésorerie</i>	50 347	0	399 770	39 301	0	331 846
<i>Portefeuilles obligataires en run-off</i>	187 686	0	12 515	149 943	0	12 745
<i>Non alloué</i>	12 378	8	3 152	18 988	9	2 966
Sous-total⁽¹⁾	565 483	682	532 779	511 816	171	471 147
Éléments non alloués⁽²⁾	85 523		112 609	65 814		94 495
TOTAL	651 006	682	645 388	577 630	171	565 642

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

(1) *Sous-total Actif* composé de « Prêts et créances sur établissements de crédit », « Prêts et créances sur la clientèle », « Prêts et titres détenus à des fins de transaction », « Prêts et titres disponibles à la vente », « Investissements dans des entreprises associées » et « Autres actifs spécifiques aux compagnies d'assurances ». *Sous-total Passif* composé de « Dettes envers les établissements de crédit », « Dettes envers la clientèle », « Dettes représentées par un titre », « Provisions techniques des sociétés d'assurances ».

(2) *Comprend essentiellement* « VI. Dérivés » et « XII. Autres actifs » ; l'impact en résultat de ces lignes est alloué par segment.

	Produit net	dont résultat net des entreprises associées	dont marge d'intérêts	Résultat net avant impôts	Impôts	Résultat net – part du groupe	dont impact de la crise financière	Résultat net – part du groupe hors impacts de la crise financière
(en millions d'EUR)								
AU 31 DÉCEMBRE 2008								
Banque de détail et commerciale	2 722	40	1 882	235	(64)	184	(251)	435
Public and Wholesale Banking	1 483	(58)	1 237	612	(183)	388	(278)	667
Asset Management and Services	345	0	715	(350)	28	(329)	(651)	323
<i>Asset Management</i>	161	0	4	17	(2)	11	(57)	68
<i>Services aux investisseurs</i>	409	0	85	110	(27)	80	0	80
<i>Assurance</i>	(224)	0	626	(477)	57	(420)	(594)	174
Group Center	(994)	16	2 239	(4 373)	848	(3 570)	(4 687)	1 117
<i>Trésorerie</i>	825	0	991	645	(176)	454	(119)	574
<i>Portefeuilles obligataires en run-off</i>	(1 049)	0	859	(2 257)	137	(2 102)	(2 432)	330
<i>Non alloué</i>	(770)	16	388	(2 762)	886	(1 922)	(2 136)	214
TOTAL	3 556	(1)	6 073	(3 877)	629	(3 326)	(5 868)	2 542

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

	Produit net	dont résultat net des entreprises associées	dont marge d'intérêts	Résultat net avant impôts	Impôts	Résultat net – part du groupe	dont impact de la crise financière	Résultat net – part du groupe hors impacts de la crise financière
(en millions d'EUR)								
AU 31 DÉCEMBRE 2009								
Banque de détail et commerciale	3 035	21	1 979	797	(190)	608	(17)	625
Public and Wholesale Banking	1 482	2	1 193	752	(222)	502	(8)	510
Asset Management and Services	748	2	712	53	26	74	(197)	271
<i>Asset Management</i>	179	0	3	51	(10)	37	3	33
<i>Services aux investisseurs</i>	327	0	59	27	(8)	19	(4)	23
<i>Assurance</i>	242	2	651	(25)	44	19	(196)	214
Group Center	898	14	1 145	(198)	73	(173)	(466)	292
<i>Trésorerie</i>	738	0	753	710	(215)	469	22	447
<i>Portefeuilles obligataires en run-off</i>	(424)	0	204	(915)	400	(514)	(510)	(3)
<i>Non alloué</i>	584	14	188	6	(112)	(128)	22	(151)
TOTAL	6 163	39	5 030	1 403	(314)	1 010	(687)	1 698

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE	31/12/08				31/12/09			
	Investis- sements	Amortisse- ments sur immobi- lisations incorpo- relles et corporelles	Dépré- ciations (1)	Autres charges sans contre- partie de trésorerie (2)	Investis- sements	Amortisse- ments sur immobi- lisations incorpo- relles et corporelles	Dépré- ciations (1)	Autres charges sans contre- partie de trésorerie (2)
(en millions d'EUR)								
Banque de détail et commerciale	0	(48)	(508)	(44)	(150)	(75)	(364)	(6)
Public and Wholesale Banking	(130)	0	(236)	0	(141)	0	(143)	(2)
Asset Management and Services	0	0	(606)	(5)	0	0	499	0
<i>Asset Management</i>	0	0	0	(1)	0	0	0	0
<i>Services aux investisseurs</i>	0	0	(1)	(4)	0	0	(8)	0
<i>Assurance</i>	0	0	(605)	0	0	0	507	0
Group Center	(246)	(248)	(4 482)	(44)	(173)	(223)	(386)	18
<i>Trésorerie</i>	0	(2)	(114)	1	0	(2)	36	0
<i>Portefeuilles obliga- taires en run-off</i>	0	(2)	(1 725)	(1)	0	(1)	(315)	0
<i>Non alloué</i>	(246)	(245)	(2 644)	(43)	(173)	(220)	(107)	18
TOTAL	(376)	(296)	(5 833)	(92)	(464)	(298)	(395)	10

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

(1) Composé de «Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles», «Dépréciations sur titres», «Dépréciations de prêts et provisions pour engagements de crédit» et «Dépréciations d'écarts d'acquisition».

(2) Y compris les coûts, et liés à l'application de IFRS 2, les dotations nettes aux provisions pour restructuration, les dotations nettes aux provisions liées à l'application de l'IAS 19 et les moins-values de réévaluation sur échange d'actifs.

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et/ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché. Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, en ce compris les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur la base de l'encours à moyen et à long terme;

- l'intérêt sur le capital économique : le capital économique est alloué aux lignes de produits commerciales pour des besoins internes et le retour sur le capital économique est utilisé pour mesurer la performance de chaque ligne commerciale;
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment «Group Center» sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	Belgique	France	Luxem- bourg	Turquie	États- Unis	Autres	Total
(en millions d'EUR)							
AU 31 DÉCEMBRE 2008							
Produit net	1 852	186	928	721	(1 069)	938	3 556
AU 31 DÉCEMBRE 2009							
Produit net	2 341	516	612	975	421	1 298	6 163

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

4. Éléments significatifs repris dans le compte de résultats

Les montants détaillés concernent des opérations significatives et/ou inhabituelles. Il s'agit de montants cumulés.

Depuis le 1^{er} avril 2009, Dexia ne consolide plus les activités de Financial Security Assurance Holdings Ltd (ci-après dénommée FSA Insurance) vendues à Assured Guaranty Ltd (Assured). (voir également la Note « II. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation »).

La consolidation du résultat du premier trimestre 2009 de FSA Insurance en ligne à ligne dans le résultat consolidé de Dexia impacte de façon significative certaines rubriques de publication, notamment celles de « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat » pour EUR 478 millions, de « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit » pour EUR -272 millions et de « Charges d'impôts » pour EUR -71 millions. Le résultat net de FSA Insurance (EUR 163 millions) est retranché en « Résultat net sur investissements » de telle sorte que sa contribution dans le résultat net soit de zéro.

Le prix de vente inclut des actions Assured Guaranty. Celles-ci ont été valorisées au cours de USD 8,1 par action au 31 décembre 2008 (cours au moment de la signature de l'accord sur la transaction). Au 30 juin 2009, au moment de la finalisation de la vente, le cours était de USD 12,38. En conséquence, un montant positif de EUR 67 millions a été reconnu en « Résultat net sur investissements » pour présenter le résultat définitif de la vente.

L'impact de la crise hypothécaire aux États-Unis et de la crise financière sur l'activité de Financial Products a conduit à la reconnaissance d'impairments sur le portefeuille FP pour EUR -187 millions. Une récupération d'impôt a été enregistrée pour un montant de EUR 57 millions.

Une charge de EUR 432 millions a été reconnue en marge d'intérêts pour la rémunération de la garantie accordée à Dexia par les États belge, français et luxembourgeois et une charge d'intérêts de EUR 61 millions a été comptabilisée pour la garantie reçue de la part des États belge et français pour le portefeuille de Financial Products et les dettes GIC qui y sont associées.

Un résultat de l'ordre de EUR 153 millions a été réalisé sur la vente de la participation de 20 % dans Crédit du Nord (voir également la note « II. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation »).

En 2009, Dexia a procédé à l'allègement de la taille de son bilan pour un montant d'environ EUR 18 milliards. Ceci a conduit à la reconnaissance d'une perte nette de provisions de EUR 175 millions.

La crise financière a encore généré des impacts dans le résultat net :

- EUR -145 millions pour des ajustements de risque de crédit propre ;
- EUR -231 millions de dépréciations et pertes sur le portefeuille d'actions des assurances ;
- EUR -84 millions de coût du risque sur d'autres portefeuilles ;
- EUR -80 millions d'ajustement de valeur relatifs au risque de crédit sur dérivés conclus avec des assureurs monoline ;

- EUR -89 millions d'ajustement à la valeur de marché de CDS. En 2009, des provisions complémentaires ont été constituées dans les comptes de DBNl pour un montant de EUR 35 millions eu égard au devoir de diligence et au consentement du conjoint (voir également note « 6. Litiges »).

Dans le cadre de l'extension de la garantie des États accordée à Dexia, Dexia n'a pas payé de coupons discrétionnaires sur des titres hybrides Tier 1 classés en intérêts minoritaires.

En conséquence, Dexia Funding Luxembourg et Dexia Crédit Local n'ont pas payé les coupons relatifs à leurs émissions Tier 1 (voir également la note 9.8.), respectivement dus le 2 novembre 2009 et le 18 novembre 2009. Comme les intérêts étaient distribués aux intérêts minoritaires, ceci a conduit à une diminution du résultat des intérêts minoritaires de respectivement EUR 17,5 millions et EUR 20 millions.

Les éléments significatifs repris dans le compte de résultats au 31 décembre 2008 ont été publiés dans le rapport annuel Dexia de 2008.

Les éléments significatifs de 2009 sont présentés dans le rapport de gestion.

5. Événements postérieurs à la clôture

Le 5 février, les États belge, français et luxembourgeois et la Commission européenne ont conclu un accord de principe sur le plan de restructuration du groupe Dexia qui a été définitivement entériné par la nouvelle commission le 26 février 2010.

Il reprend notamment les points suivants :

- Désinvestissement : dans le cadre des négociations avec la Commission européenne, il a été décidé de vendre Dexia Crediop (participation de 70 %) et Dexia banka Slovensko (participation de 85,5 %) d'ici le 31 octobre 2012 ainsi que Dexia Sabadell (participation de 60 %) d'ici le 31 décembre 2013. Dexia s'est également engagé à céder Adinfo (participation de 51 %) d'ici le 31 octobre 2010 et les activités d'assurance en Turquie d'ici le 31 octobre 2012. L'impact de ces décisions sur le résultat de Dexia n'est pas encore déterminé.

- Sortie anticipée de la garantie des États sur les financements : en raison de l'amélioration de ses besoins de financement, Dexia s'affranchira plus tôt que prévu de la garantie des États sur ses financements. Ainsi, Dexia ne fera plus usage de la garantie :

- pour ses contrats de dépôts, notamment les dépôts interbancaires, à compter du 1^{er} mars 2010, en avance par rapport au calendrier convenu avec la Commission européenne ;
- pour ses émissions à court terme après le 31 mai 2010 ;
- pour ses émissions à long terme après le 30 juin 2010.

Conformément à ce qui avait été convenu lors du renouvellement de la garantie en octobre 2009, le montant total des encours garantis ne dépassera pas EUR 100 milliards.

- Restrictions sur les dividendes, les instruments hybrides et les acquisitions pour les deux prochaines années :
 - Dexia n'effectuera aucune acquisition d'institution financière avant la fin 2011.

- Jusqu'à fin 2011, Dexia ne pourra verser de dividendes sur les actions ordinaires que sous forme d'actions.

- Jusqu'à fin 2011, Dexia ne paiera des coupons sur ses instruments de dette subordonnée que s'il existe une obligation contractuelle, et ne procédera à aucun remboursement anticipé (call).

Par ailleurs, Dexia renoncera à l'obligation convertible de EUR 376 millions à laquelle le grand-duché de Luxembourg s'était engagé à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2008.

6. Litiges

6.1. Dexia Bank Nederland NV

6.1.1. CONTEXTE

Les difficultés liées aux activités de leasing d'actions de l'ancienne Banque Labouchere (devenue depuis Dexia Bank Nederland NV, ci-après « DBNl ») sont apparues à l'occasion de la chute rapide et prononcée de la Bourse d'Amsterdam à la fin de 2001. La valeur utilisée pour garantir des emprunts octroyés par DBNl s'est avérée insuffisante pour de nombreux contrats, ce qui a entraîné une dette résiduelle au lieu de la plus-value initialement espérée. Nous nous référons aux informations détaillées contenues dans le rapport annuel 2008 de Dexia (notamment aux pages 93 à 94, y compris les conséquences de la décision de la cour suprême des Pays-Bas en date du 28 mars 2008 concernant la question du consentement du conjoint) et dans les rapports financiers publiés en 2009, qui sont disponibles sur www.dexia.com.

6.1.2. LITIGES SPÉCIFIQUES

Le 5 juin 2009, la cour suprême des Pays-Bas a rendu un jugement important en ce qui concerne les contrats de leasing d'actions de DBNl. De nombreuses charges ont été rejetées, parmi lesquelles les accusations d'erreurs, la publicité mensongère, les abus de circonstances et l'applicabilité de la législation néerlandaise sur le crédit à la consommation.

Toutefois, cette décision affirme également que, de manière générale, DBNl était spécialement tenue d'informer et de prévenir ses clients « en termes clairs et univoques... » des risques liés aux contrats de leasing d'actions, y compris la possibilité d'une dette résiduelle. En outre, elle précise que DBNl a manqué à son devoir de vérification préalable des revenus et de la situation financière des clients avant la conclusion des contrats. Dès lors, DBNl doit accorder une décote de 60 % sur la dette résiduelle totale aux clients qui disposaient d'une capacité financière suffisante à la date de signature du contrat de leasing d'actions. D'autres clients, qui sont confrontés à une charge financière déraisonnable, se voient attribuer – en plus d'une décote sur la dette résiduelle totale – un remboursement de 60 % sur les versements qu'ils ont effectués. La distinction entre ces deux catégories de clients devait encore être interprétée par les juges, au cas par cas, selon les faits.

Par la suite, la cour d'appel d'Amsterdam a rendu quatre jugements détaillés le 1^{er} décembre 2009 concernant la manière précise dont la cour suprême des Pays-Bas aurait dû distinguer ces deux catégories de clients. Les clients qui déclarent

être confrontés à une charge financière déraisonnable sont tenus de fournir des preuves. La cour d'appel a également statué sur d'autres questions, notamment sur le fait que les gains réalisés sur des produits de leasing d'actions antérieurs doivent être pris en compte et sur la date de commencement de l'intérêt juridique.

6.1.3. NOMBRE DE PROCÈS EN COURS

Au 31 décembre 2009, DBNl était toujours concerné par 3 400 procédures civiles. La grande majorité de ces procédures ont toutefois été suspendues. Le nombre de clients en procès diminuera en 2010 en raison d'accords attendus à la suite des jugements de la cour suprême et de la cour d'appel d'Amsterdam.

6.1.4. LITIGES EN GÉNÉRAL

Plusieurs litiges sont survenus entre DBNl et ses clients concernant des produits de leasing d'actions. En ce qui concerne la nature spécifique de ces litiges, Dexia se réfère à ses rapports antérieurs et à ses rapports financiers. D'une manière générale, seuls les quelque 19 000 clients qui ont complété la déclaration de retrait (opt-out) avant le 1^{er} août 2007 et qui n'ont pas accepté de proposition d'accord depuis lors sont toujours habilités à entamer ou poursuivre une procédure à l'encontre de DBNl.

6.1.5. DUTCH SECURITIES INSTITUTE (DSI)

À la fin de 2009, plus aucun dossier n'était encore à l'étude au Grievance Committee de DSI et à la commission d'appel de DSI.

6.1.6. DEPOT LEASE

L'accord Duisenberg ne s'applique pas aux quelque 5 500 clients qui avaient conclu des contrats de leasing liés à un dépôt-titres (« Depot Lease »). À la fin de 2009, des accords ont été conclus avec pratiquement tous les clients concernés. DBNl est confronté à moins de dix procédures pénales impliquant des clients Depot Lease et s'attend à pouvoir régler un grand nombre d'entre elles.

6.1.7. PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

En 2009, DBNl a augmenté ses provisions afin de couvrir les conséquences supposées que pourrait avoir ce jugement relatif au devoir de diligence dans certains cas et certaines circonstances spécifiques. Une provision supplémentaire a été constituée concernant la question du consentement du conjoint, au cas où son appel sur le délai de prescription de trois ans serait rejeté. Toutefois, DBNl continue d'affirmer que dans nombre de ces cas, le délai de prescription de 3 ans a expiré et qu'en conséquence, ceux-ci sont nuls et nonavenus. Les provisions sont adaptées tous les trimestres et peuvent être influencées par les fluctuations de valeur du sous-jacent des contrats de leasing d'actions, le comportement des clients et les jugements futurs.

6.2. Lernout & Hauspie

Dexia Banque est concernée de diverses manières par la faillite de Lernout & Hauspie Speech Products SA (LHSP) et

par ses conséquences. Les détails sont notamment repris dans les rapports annuels de 2007 et 2008.

Les faits importants suivants se sont produits depuis la publication du rapport annuel de 2008.

6.2.1. CRÉANCE SUR LERNOUT & HAUSPIE SPEECH PRODUCTS

Au 31 décembre 2009, Dexia Banque a une créance en USD dans la faillite de LHSP à concurrence d'un montant de EUR 27 926 275,50 en principal (taux de change USD/EUR 1,43985) – dont EUR 176 941,28 d'intérêts réservés – pour laquelle une réduction de valeur de EUR 23 377 584,70 a été comptabilisée. Cette créance trouve son origine dans la participation de l'ancienne Artesia Banking Corporation (ci-après ABC) à un crédit consorsial accordé à LHSP pour un montant de USD 430 000 000 le 5 mai 2000. La part d'ABC était de USD 50 000 000.

La liquidation des actifs de LHSP est soumise à des procédures distinctes en Belgique et aux États-Unis.

Selon les curateurs belges de LHSP, Dexia Banque et les autres créanciers chirographaires ne recevront probablement aucun dividende à la suite de la faillite de LHSP en Belgique.

Dès 2008, Dexia Banque a renoncé à sa créance dans la faillite de LHSP aux États-Unis, en échange de la renonciation par le liquidateur des actifs américains de LHSP (« Litigation Trustee ») à toutes les actions intentées par ce dernier contre Dexia Banque.

6.2.2. CRÉANCE SUR LERNOUT & HAUSPIE INVESTMENT COMPANY

L'encours total de EUR 40 500 000 et les réductions de valeur ont définitivement été extournés en juin 2009.

6.2.3. POURSUITE PÉNALE DE DEXIA BANQUE EN BELGIQUE

Le 4 mai 2007, Dexia Banque a été assignée, avec vingt autres parties, à comparaître devant la cour d'appel de Gand. Dexia Banque est poursuivie en raison du fait que l'ancienne Artesia Banking Corporation (« ABC ») est accusée d'être coauteur de faux dans les comptes annuels de LHSP et d'autres délits, notamment de faux en écriture, délit d'émission et manipulation de cours.

En substance, le ministère public accuse ABC d'avoir aidé et incité LHSP à créer des revenus fictifs en accordant un prêt de USD 20 millions à messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, alors qu'ABC aurait su que la direction de LHSP utiliserait ces fonds pour gonfler le chiffre d'affaires. Le ministère public a requis la condamnation de Dexia Banque à une « forte amende », sans citer de montant. En outre, le ministère public exige la confiscation d'un montant d'environ EUR 29 000 000 à charge de Dexia Banque.

Dexia Banque estime avoir des arguments sérieux pour contester ces accusations.

Les plaidoiries sur le dossier pénal se sont clôturées le 19 décembre 2008. La cour d'appel a délibéré sur le volet pénal le 30 janvier 2009. Aucune date n'a été fixée pour la décision. Le traitement des actions des parties civiles a été reporté pour une durée indéterminée.

Les parties qui prétendent avoir subi des pertes dans le cadre des délits poursuivis, peuvent se porter parties civiles dans le cadre de la procédure pénale et introduire une demande

de dommages-intérêts jusqu'au dernier jour du procès et ce, tant que la procédure pénale n'est pas prescrite. Cela signifie qu'en principe, de nouvelles parties civiles seront encore possibles si la cour d'appel condamne Dexia Banque.

Le 31 décembre 2009, Dexia Banque avait connaissance des demandes de dommages-intérêts suivantes (seules les plus importantes sont mentionnées ci-dessous).

- Environ 15 000 actionnaires individuels, dont les actionnaires représentés par Deminor et Spaarverlies, exigent ensemble environ EUR 318 000 000.

- Les curateurs belges de LHSP SA demandent EUR 744 128 638,37. Cette demande fait partiellement double emploi avec celle d'autres parties. Dans l'état actuel de l'analyse de la banque, ce chevauchement n'est pas de nature à entraîner une réduction substantielle de la demande de la curatelle de LHSP SA.

- Mercator & Noordstar exige EUR 17 662 724.

- Les curateurs de The Learning Kernel SA réclament EUR 7 259 107,06.

- La curatelle de L&H Holding réclame EUR 1 provisionnel pour la perte de valeur de la participation dans LHSP (plus de 12 000 000 actions). La valeur comptable de cette participation au 31 décembre 2000 s'élevait à EUR 51 702 739,05, comme l'attestent les comptes annuels de L&H Holding.

Tous les montants précités s'entendent en principal et il convient d'y ajouter les intérêts. L'ampleur et la date de début de la période des intérêts font encore l'objet d'une discussion.

Dans le pire des cas, le taux d'intérêt à appliquer est le taux légal, qui a fluctué entre 7 et 5,5 % entre 2000 et 2009.

Les diverses parties civiles adoptent une approche différente pour déterminer la date à partir de laquelle les intérêts sont calculés : une date bien déterminée (par exemple, le 9 novembre 2000 – date de suspension de l'action LHSP –, la date d'achat des actions LHSP ou la date de la faillite de LHSP en octobre 2001) ou une moyenne de ces dates.

Jusqu'ici, il est très difficile de déterminer le montant réel des indemnités réclamées, ce notamment pour les raisons suivantes :

- plusieurs parties demandent actuellement des montants à titre provisionnel ;

- il y a des discussions sur le taux d'intérêt et le cours de conversion USD/EUR ;

- le nombre définitif de parties civiles n'est pas encore connu ;

- la preuve du lien causal entre les dommages subis par les investisseurs et la prétendue faute d'ABC est un point extrêmement compliqué.

En octobre 2007, Dexia Banque s'est, à son tour, constituée partie civile contre messieurs Lernout, Hauspie, Willaert et Bastiaens et contre LHSP SA. Dexia Banque réclame des dommages-intérêts pour un montant provisionnel de EUR 2. L'action de Dexia Banque a trait aux pertes subies sur son portefeuille LHSP (Dexia Banque détient toujours 437 000 actions LHSP) et à un montant de EUR 27 926 275,50 que lui doit LHSP dans la cadre d'une facilité de crédit consorsial de USD 430 millions conclue le 5 mai 2000 (voir point 6.2.1. *supra*). La solvabilité de ces parties est cependant douteuse.

6.2.4. PROCÉDURES CIVILES CONTRE DEXIA BANQUE EN BELGIQUE

6.2.4.1. Action des curateurs de LHSP

En juillet 2005, les curateurs belges de LHSP ont intenté une action civile devant le tribunal de commerce d'Ypres contre vingt et une parties, dont Dexia Banque. Ils exigent une indemnisation pour le passif net de la faillite de LHSP. Selon l'évaluation provisoire de la créance par les curateurs, celle-ci se chiffrerait à quelque EUR 439 millions. Cette action fait largement double emploi avec celle qui a été introduite par la curatelle dans le cadre de la procédure pénale et ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin de cette dernière, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

6.2.4.2. Actions individuelles

Certaines actions ont été intentées devant le tribunal de commerce d'Ypres par des groupes d'actionnaires de LHSP à l'encontre de diverses parties, dont Dexia Banque. L'action principale est celle de Deminor, pour le compte de 4 941 investisseurs. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour des pertes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation. En outre, 151 investisseurs affiliés à Spaarverlies ont également intenté des actions au civil. Ces actions, qui font largement double emploi avec celles qui ont été introduites dans le cadre de la procédure pénale, ne devraient pas connaître d'évolution avant la fin de cette dernière, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

6.2.5. PROCÉDURES CIVILES CONTRE DEXIA BANQUE AUX ÉTATS-UNIS

Toutes les procédures introduites aux États-Unis contre Dexia Banque ont été définitivement et intégralement clôturées en 2008.

6.2.6. L&H HOLDING

Le 27 avril 2004, le curateur de L&H Holding a assigné messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, ainsi que la Banque Artesia Nederland (BAN) et Dexia Banque, pour le versement d'un montant de USD 25 millions en principal.

Cette action est liée à un prêt de USD 25 millions octroyé à monsieur Bastiaens par BAN en juillet 2000 pour l'acquisition par monsieur Bastiaens d'actions LHSP détenues par L&H Holding. Le prix de vente de USD 25 millions n'a pas été crédité sur le compte de L&H Holding mais bien sur trois comptes individuels ouverts par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert. Considérant que cet argent était dû à L&H Holding, le curateur de L&H Holding réclame son remboursement.

Cette action ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin de la procédure pénale, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

Dexia Banque conteste vigoureusement le bien-fondé de cette action.

6.2.7. BANQUE ARTESIA NEDERLAND

En octobre 2006, Dexia Banque a vendu sa filiale BAN à General Electric (GE). Dans le cadre de cette opération, il a été convenu essentiellement que Dexia Banque supporterait les conséquences financières de l'affaire LHSP en ce qui concerne BAN, plafonnées à un montant égal au prix payé par GE pour l'achat de BAN.

La majorité des procédures en cours ont trait au prêt octroyé par BAN à monsieur Bastiaens. Elles comprennent l'action intentée par le curateur de L&H Holding devant le tribunal civil (voir point 6.2.6. *supra*).

Elles comprennent également les procédures que BAN, en tant que créancier, a intentées à charge de monsieur Bastiaens et de messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, qui s'étaient portés garants pour monsieur Bastiaens.

La procédure à l'encontre de monsieur Bastiaens est encore en cours. La solvabilité de monsieur Bastiaens est douteuse.

Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert ont été condamnés au remboursement à BAN d'un montant de USD 24 999 999. Ces condamnations sont à présent définitives. La solvabilité de messieurs Lernout, Hauspie et Willaert est douteuse. La seule véritable possibilité de récupération consiste à pouvoir vendre les actions Parvest au profit de BAN.

Plusieurs parties ont cependant fait valoir des droits sur ces actions Parvest, qui avaient été acquises par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert avec le produit de la vente des actions LHSP à monsieur Bastiaens (voir paragraphe 6.2.6. *supra*) : le juge d'instruction, au nom de l'État belge, dans la procédure pénale LHSP, en vue de la confiscation (sur la base du fait que ces actions constituent le produit d'un délit) ; la curatelle de L&H Holding (parce que ces actions ont été acquises par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert avec le prix de vente des actions LHSP propriété de L&H Holding) et KBC Bank (en qualité de créancier de L&H Holding). BAN a également fait saisir ces actions et invoque un droit de gage. C'est le résultat, entre autres, de la procédure pénale qui déterminera à qui ces actions seront finalement attribuées (voir point 6.2.3. *supra*).

En outre, la cour d'appel de Luxembourg a rendu un jugement le 12 juillet 2006 à la requête du Crédit Agricole Indosuez Luxembourg (CAIL) en vertu duquel il a été ordonné à BNP Paribas Luxembourg de fournir les actions Parvest à CAIL pour le 30 juin 2007 ou de payer à CAIL le 30 juin 2007 leur contre-valeur si elles n'étaient pas délivrées à CAIL avant le 1^{er} juillet 2007. La cour d'appel de Luxembourg a condamné BAN à dégager BNP Paribas Luxembourg de toute responsabilité et à l'indemniser de tout dommage découlant de sa condamnation.

Comme la mainlevée des différentes saisies sur les actions Parvest n'a pas été obtenue, BAN en a payé la contre-valeur à BNP Paribas Luxembourg. Dexia Banque a remboursé cette somme (USD 30 039 336,54) à BAN le 9 juillet 2007 en exécution de la garantie précitée au profit de GE (voir le premier alinéa du présent paragraphe).

Tant BNP Paribas Luxembourg que BAN ont fait appel de la décision de la cour d'appel de Luxembourg auprès de la cour de cassation. Ces pourvois en cassation ont entre-temps été rejetés.

Selon l'évaluation effectuée le 20 novembre 2009, les actions Parvest ont une valeur de USD 31 457 469,42.

6.2.8. PROVISIONS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR

Au 31 décembre 2009, le risque de Dexia Banque ayant trait aux actions en cours relatives à des facilités de crédit octroyées dans l'affaire Lernout & Hauspie s'élève à environ EUR 42 284 075,60 – dont EUR 8 746 160,54 d'intérêts réservés (voir les points 6.2.1., 6.2.2. et 6.2.7. *supra*). À la

même date, les réductions de valeur dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie s'élèvent à quelque EUR 29 052 745,21. Dexia Banque s'attend à récupérer la différence, au vu des sûretés fournies.

Dexia Banque n'a pas constitué de provisions pour les actions intentées contre elle en Belgique, et ce, pour les motifs suivants.

- Dans l'état actuel des choses, la banque estime que la probabilité d'une décision judiciaire la condamnant à payer des dommages-intérêts est inférieure à 50 %. Les conseils de la banque pensent que celle-ci peut avancer des arguments solides pour contester les charges retenues contre elle.
- Au civil, Dexia Banque constate que plusieurs citations (Deminor...) réclament des montants provisionnels ou ne justifient pas le montant réclamé.
- Dexia Banque a déposé des conclusions détaillées et a développé ses arguments concernant l'irrecevabilité ou au moins le non-fondé des actions de la majorité des parties civiles. Dexia Banque conteste fermement la recevabilité et le bien-fondé de toutes les actions à sa charge.

6.3. Financial Security Assurance

Financial Security Assurance Holdings Ltd et sa filiale, Financial Security Assurance Inc. (dorénavant dénommée Assured Guaranty Municipal Corp.) (toutes deux désignées sous le sigle FSA), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la Division antitrust du Département de la Justice, des autorités fiscales américaines et de la SEC (Securities and Exchange Commission) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements en vigueur lors de la commercialisation de contrats d'investissement garantis (Guaranteed Investment Contracts ⁽¹⁾ – GICs) conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En lien avec cette procédure, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles FSA, Dexia et/ou Assured Guaranty, ont été assignées en dommages et intérêts, aussi bien lors d'actions de groupe (*class action*) que de procédures individuelles, pour manquements aux lois antitrust et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Parmi ces actions, qui sont actuellement suivies par la US Federal District Court de New York, certaines continuent de citer FSA, Dexia SA et Assured Guaranty, qui, de leur côté, ont demandé leur abandon.

Dans le cadre de la cession de FSA à Assured Guaranty, Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser FSA et Assured Guaranty pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites ci-dessus.

Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que les éventuelles conséquences financières.

6.4. Enquête sur les manquements présumés de la communication financière

Un actionnaire, M. Robert Casanovas, a déposé plainte auprès des parquets de Bruxelles et Paris le 11 mars 2009. Ces plaintes ont donné lieu à l'ouverture de deux enquêtes préliminaires.

M. Casanovas a, par ailleurs, fait délivrer une citation directe à comparaître le 29 octobre 2009 devant le tribunal correctionnel de Paris à la société Dexia SA ainsi qu'à plusieurs dirigeants anciens ou actuels du groupe. Un résumé de ces plaintes ainsi que la position de Dexia sont repris dans le rapport financier du troisième trimestre 2009.

À l'audience du 29 octobre 2009, M. Robert Casanovas et son épouse Mme Marie Christine Guil, qui n'étaient pas présents, se sont désistés de leur instance à l'encontre de la société Dexia SA qui en a pris acte. Ce désistement a eu lieu après que le Procureur de la République de Paris, par une décision en date du 14 octobre 2009, eut classé sans suite la plainte déposée par M. Robert Casanovas et son épouse Mme Marie Christine Guil.

S'agissant de la plainte déposée à Bruxelles, le Procureur du Roi a décidé, le 15 décembre 2009, de classer celle-ci sans suite.

6.5. Dexia banka Slovensko

Dexia banka Slovensko avait constitué une provision de EUR 100 millions en 2008 dans le cadre d'opérations sur devises réalisées par des clients qui se sont révélés dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par ces transactions. En juin 2009, l'un de ces clients a engagé une action en justice à l'encontre de la banque en réclamant EUR 162 millions pour non-respect de la législation et des contrats. Dexia a, de son côté, déposé des conclusions tendant à l'indemnisation du préjudice que lui a fait subir cette contrepartie. La juridiction compétente a désigné un expert pour évaluer le dommage et les procédures de Dexia banka Slovensko et les parties au dossier ont recours à leurs propres experts. D'après l'estimation de l'expert du client, le préjudice de ce dernier s'élèverait à EUR 110 millions, ce que conteste la banque qui, considérant cette action injustifiée, n'a pas constitué de provision complémentaire. À ce stade de la procédure, Dexia n'est pas en mesure de prévoir l'issue du litige.

(1) Les contrats d'investissements garantis (GICs) étaient émis par des filiales de FSA Holdings, en échange de fonds remis par les collectivités publiques américaines ou par des émetteurs de titrisation. Les GICs, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable). Le principal et les intérêts des contrats étaient garantis par FSA Inc. et le restent après le rachat de cette société par Assured Guaranty.

6.6. Dexia Crediop

Des investigations sont en cours en Italie sur le recours des collectivités locales aux produits dérivés et Dexia Crediop a été, comme d'autres établissements bancaires, entendu sur ses activités et pratiques par une commission parlementaire. La banque a répondu aux demandes de documentation dans le cadre des enquêtes en cours. Une action a été engagée par deux clients à l'encontre de la banque.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité. Dans ces contentieux, la question juridique posée consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture. Les deux affaires en cause, dont les enjeux financiers sont modestes, en sont à leur phase initiale. Leur issue ne peut être raisonnablement estimée à ce stade.

6.7. Dexia Israël

En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël invoquant le non-respect de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de *class action* formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la cour suprême. Les parties devront remettre leurs arguments à la mi-2010 pour un jugement en novembre 2010.

7. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

7.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent comme suit :
(échéance inférieure à 90 jours)

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 438	2 668
Prêts et créances sur établissements de crédit	43 700	32 827
Investissements financiers disponibles à la vente	3 195	3 690
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	378	83
Actifs financiers désignés à la juste valeur	4	2
Actifs non courants destinés à être cédés	0	126
TOTAL	49 715	39 396

B. DONT TRÉSORERIE RESTREINTE

	31/12/08	31/12/09
Réserves obligatoires ⁽¹⁾	957	839
Cash collatéraux	26 421	25 144
Autres	2	2
TOTAL	27 380	25 986

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales.

7.2. Caisse et avoirs auprès des banques centrales

ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Trésorerie disponible	714	666
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires en dépôt	768	1 163
Réserves obligatoires en dépôt	966	844
TOTAL	2 448	2 673
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	2 438	2 668

7.3. Prêts et créances sur établissements de crédit

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Comptes nostro et cash collatéraux	31 447	28 367
Conventions de cession-rétrocession	9 387	3 385
Prêts et autres avances	15 210	10 500
Instruments de dettes	5 863	5 233
Prêts dépréciés	111	11
Instruments de dettes dépréciés	9	2
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés	(98)	(9)
Dépréciation collective	(65)	(62)
TOTAL	61 864	47 427
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	43 700	32 827

B. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note « 7.15. Qualité des actifs financiers ».

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

D. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

E. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.4. Prêts et créances sur la clientèle**A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE**

	31/12/08	31/12/09
Secteur public	196 409	185 764
Autres	172 426	167 488
Prêts dépréciés	1 623	2 781
Instruments de dettes dépréciés	1 911	2 026
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés ⁽¹⁾	(2 083)	(2 657)
Dépréciation collective ⁽²⁾	(1 441)	(1 415)
TOTAL	368 845	353 987
dont inclus en location-financement	5 002	5 125

(1) 31/12/2008 : dont EUR 78 millions pour l'activité de share leasing de DBnl et EUR 1 059 millions relatifs à l'activité « Financial Products » de FSA.

31/12/2009 : dont EUR 1 150 millions relatifs à Dexia FP.

(2) 31/12/2008 : dont EUR 76 millions pour l'activité de share leasing de DBnl et EUR 316 millions relatifs à l'activité « Financial Products » de FSA.

31/12/2009 : dont EUR 239 millions relatifs à Dexia FP.

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Cash collatéraux	3 416	3 789
Conventions de cession-rétrocession	4 690	1 158
Prêts et autres avances	259 275	258 183
Instruments de dettes	101 454	90 122
Prêts dépréciés	1 623	2 781
Instruments de dettes dépréciés	1 911	2 026
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés ⁽¹⁾	(2 083)	(2 657)
Dépréciation collective ⁽²⁾	(1 441)	(1 415)
TOTAL	368 845	353 987
dont inclus en location-financement	5 002	5 125

(1) 31/12/2008 : dont EUR 78 millions pour l'activité de share leasing de DBnl et EUR 1 059 millions relatifs à l'activité « Financial Products » de FSA.
31/12/2009 : dont EUR 1 150 millions relatifs à Dexia FP.

(2) 31/12/2008 : dont EUR 76 millions pour l'activité de share leasing de DBnl et EUR 316 millions relatifs à l'activité « Financial Products » de FSA.
31/12/2009 : dont EUR 239 millions relatifs à Dexia FP.

C. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note « 7.15. Qualité des actifs financiers ».

D. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

E. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

F. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.5. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

	31/12/08	31/12/09
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 836	6 362
Actifs financiers désignés à la juste valeur	5 208	3 715
TOTAL	16 044	10 077

7.5.1. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION**A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE**

	31/12/08	31/12/09
Secteur public	1 302	1 200
Établissements de crédit	1 257	377
Autres	8 277	4 784
TOTAL	10 836	6 362
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	378	83

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Prêts	3	0
Obligations émises par des entités publiques	842	1 105
Autres obligations et instruments à revenu fixe	9 834	5 081
Actions et instruments à revenu variable	157	176
TOTAL	10 836	6 362

C. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES OBLIGATIONS ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31/12/08	31/12/09
Bons du Trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales	423	669

D. TITRES NANTIS DANS LE CADRE DE CESSION-RÉTROCESSION AVEC D'AUTRES BANQUES

	31/12/08	31/12/09
	Valeur de marché	Valeur de marché
Inclus dans les obligations émises par des entités publiques ⁽¹⁾	472	570
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	907	259

(1) Les chiffres au 31/12/2008 ont été revus.

E. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

F. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

G. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.5.2. ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR**A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE**

	31/12/08	31/12/09
Secteur public	190	209
Établissements de crédit	512	29
Autres	4 506	3 477
TOTAL	5 208	3 715
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	4	2

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Prêts	67	49
Obligations émises par des entités publiques	184	46
Autres obligations et instruments à revenu fixe	396	394
Actions et instruments à revenu variable	39	31
Assurance – contrats en unités de compte	4 522	3 194
TOTAL	5 208	3 715

C. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES OBLIGATIONS ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31/12/08	31/12/09
Bons du Trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales	30	0

D. TITRES NANTIS DANS LE CADRE DE CESSIION-RÉTROCESSION AVEC D'AUTRES BANQUES

	31/12/08 Valeur de marché	31/12/09 Valeur de marché
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	1	0

E. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

F. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

Pour les actifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans les situations suivantes :

- 1) dans le cadre de l'activité d'assurance, pour les passifs comportant un dérivé implicite non étroitement lié aux caractéristiques du contrat hôte et pour lequel le rendement est lié à l'investissement dans un groupe spécifique d'actifs d'assureurs (contrats en unités de compte) ;
- 2) l'option de juste valeur est utilisée comme méthode alternative pour réduire la volatilité en compte de résultats quand,

à la date d'acquisition, un risque existe de ne pas rencontrer les exigences de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non cotés classés dans l'option de juste valeur, les instruments de valorisation utilisés et les procédures suivies sont fixés par le Risk Management groupe.

L'instrument de valorisation est un modèle de flux de trésorerie actualisés dans lequel la valeur actualisée nette est déterminée par un taux d'intérêt basé sur des taux de marché disponibles, applicables à des actifs similaires et à des émetteurs ayant un rating de crédit semblable.

7.6. Investissements financiers

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/08	31/12/09
Secteur public	53 359	45 578
Établissements de crédit	55 876	43 508
Autres	14 842	15 751
Investissements financiers dépréciés	2 613	1 267
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS AVANT DÉPRÉCIATION	126 690	106 104
Moins :		
Dépréciation spécifique et collective sur investissements financiers dépréciés ⁽¹⁾	(1 661)	(853)
TOTAL	125 029	105 251
Dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	3 195	3 690

(1) Plusieurs dépréciations spécifiques ont été comptabilisées en 2008, principalement sur Lehman Brothers, sur les banques islandaises et sur Washington Mutual.

B. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note « 7.15. Qualité des actifs financiers ».

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

D. ANALYSE PAR NATURE (INVESTISSEMENTS FINANCIERS AVANT DÉPRÉCIATION)

	Investissements disponibles à la vente		Investissements détenus jusqu'à leur échéance		TOTAL	
	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09
Prêts	46	43	0	0	46	43
Obligations émises par des entités publiques	46 294	41 023	1 147	887	47 441	41 910
Autres obligations et instruments à revenu fixe	73 761	59 838	820	679	74 581	60 517
Actions et instruments à revenu variable	4 622	3 634	0	0	4 622	3 634
TOTAL	124 723	104 538	1 967	1 565	126 690	106 104

E. OBLIGATIONS CONVERTIBLES INCLUSES DANS LE PORTEFEUILLE DISPONIBLE À LA VENTE (POSITIONS SUPÉRIEURES À EUR 50 MILLIONS)

Néant.

F. TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES

	31/12/08	31/12/09
Du portefeuille « Disponibles à la vente » au portefeuille « Détenus jusqu'à leur échéance » ⁽¹⁾	(304)	0
Impact sur les fonds propres du transfert vers le portefeuille « Détenus jusqu'à leur échéance »	(1)	0

(1) Reclassement par DenizBank de bons émis par l'État turc.

G. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

H. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.7. Reclassement des actifs financiers (IAS 39 amendée)

Date de reclassement	De « Détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances » (1)	De « Détenus à des fins de transaction » vers « Disponibles à la vente » (2)	De « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances » (3)
Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008	6 591	2 704	90 784
Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2008 (A)	6 342	2 655	95 522
Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2008 (B)	6 298	2 651	93 399
MONTANT NON PRIS EN PRODUIT NET (1)&(2) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	(44)	(4)	n.a.
MONTANT NON COMPTABILISÉ DANS LA RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (3) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	n.a.	n.a.	(2 123)
Amortissement de la prime/décote par le résultat durant l'exercice	28	12	n.a.
Amortissement de la prime/décote par la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente durant l'exercice	n.a.	n.a.	293
Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008	6 591	2 704	90 784
Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} janvier 2009	0	0	874
Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2009 (A)	5 214	589	83 763
Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2009 (B)	5 070	713	83 201
MONTANT CUMULÉ NON PRIS EN PRODUIT NET (1)&(2) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	(144)	124	n.a.
MONTANT CUMULÉ NON COMPTABILISÉ DANS LA RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (3) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	n.a.	n.a.	(562)
Amortissement de la prime/décote par le résultat durant l'exercice	103	59	n.a.
Amortissement de la prime/décote par la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente durant l'exercice	n.a.	n.a.	892

Dexia a décidé d'appliquer à certains actifs l'amendement des normes IAS 39 & IFRS 7 – Reclassement d'actifs financiers. Plus particulièrement, après la faillite de Lehman Brothers et la crise financière qui s'en est suivie, Dexia a considéré que les prix observés de certains actifs financiers n'étaient plus représentatifs d'une « juste valeur » mais de cours en situation de stress ou encore de cours indicatifs produits par des courtiers. Au regard de ces circonstances exceptionnelles, Dexia a choisi de reclasser certains actifs de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » aux rubriques « Investissements disponibles à la vente » ou « Prêts et créances » (sous réserve que les critères soient respectés), car ils ne sont plus détenus dans un but de vente à court terme. Par ailleurs, à la suite de son changement d'intention, Dexia a également reclassé certains actifs d'« Investissements disponibles à la vente » en « Prêts et créances » (à condition que les critères soient respectés). Le reclassement en « Prêts et créances » reflète l'intention et la capacité de Dexia de détenir ces actifs financiers dans un avenir prévisible. Les reclassements ont été opérés en date du 1^{er} octobre 2008 (voir rapport annuel Dexia 2008) et du 1^{er} janvier 2009.

Au 1^{er} janvier 2009, le groupe a reclassé certains actifs de la rubrique « Investissements disponibles à la vente » vers la rubrique « Prêts et créances », essentiellement dans le portefeuille des sociétés d'assurances. Le groupe a identifié des actifs, éligibles au sens de l'amendement, pour lesquels il y avait un changement clair d'intention de gestion et pour lesquels existait

la capacité de les détenir dans un avenir prévisible plutôt que de les vendre ou les négocier dans le court terme. Ces actifs ont été reclassés à leur juste valeur à la date de reclassement.

Le taux d'intérêt effectif à la date de reclassement était compris dans une fourchette de 2,4 % à 37,1 %. La valeur de remboursement des actifs reclassés au 1^{er} trimestre 2009 s'élevait à EUR 1 061 millions.

Si ce reclassement n'avait pas été opéré, en 2009, un mouvement positif de EUR 129 millions aurait été reconnu pour ces actifs dans les réserves de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

Impacts des reclassifications de 2008 et 2009 sur les fonds propres et le résultat de 2009

Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » aux rubriques « Prêts et créances » et « Investissements disponibles à la vente »

La différence entre le montant comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée résiduelle de l'actif. L'impact en résultat de cet amortissement est publié dans la ligne « Amortissement de la prime/décote par le résultat durant l'exercice ».

La différence entre le « montant comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2009 » et la juste valeur représente

les changements cumulés de juste valeur depuis la date de reclassement jusqu'à la clôture. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la prime/décote depuis la date de reclassement. La différence est positive pour les actifs détenus à des fins de transaction reclassés en « Investissements disponibles à la vente » en raison du retour à plus de liquidité sur les marchés et de la diminution des spreads en 2009, tandis qu'en ce qui concerne les actifs détenus à des fins de transaction reclassés en « Prêts et créances », les marchés sont restés illiquides et la différence, calculée par des modèles de valorisation, est estimée négative.

Transfert de la rubrique « Investissements disponibles à la vente » à la rubrique « Prêts et créances »

Dexia dispose d'un portefeuille « Investissements disponibles à la vente » particulier en ce sens qu'il est composé de titres à très longue échéance. Il en résulte que de petites variations de spreads induisent des changements de valeur significatifs. Le transfert vers les rubriques « Prêts et créances » ne concerne que des actifs financiers non dépréciés pour lesquels aucun cours de marché actif n'était disponible, et ceci à la condition complémentaire que Dexia ait l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible.

La seule exception concerne certaines obligations du portefeuille Financial products (voir rapport annuel Dexia 2008).

En matière de coût du risque, s'il n'y avait pas eu de reclassement des titres d'« Investissements disponibles à la vente » vers « Prêts et créances », Dexia aurait comptabilisé une perte supplémentaire avant impôt estimée à EUR 108 millions. Celle-ci reprend le montant net de dotations et d'utilisations de provisions collectives et de provisions spécifiques.

Si une dépréciation est avérée sur un actif financier initialement comptabilisé en « Investissements disponibles à la vente » et reclassé en « Prêts et créances » en application de IAS 39 amendée, toute différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des cash-flows futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif à la date de reclassification, est reconnue dans les comptes comme une perte de dépréciation. En conséquence, tout montant encore non amorti reconnu dans la réserve de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente est également reconnu en charges. Ces dernières représentent essentiellement les pertes non économiques qui seront amorties dans la marge d'intérêt future.

La diminution de la valeur comptable des actifs reclassés provient essentiellement de remboursements anticipés ou partiels, d'échéances ou de ventes réalisées dans le cadre d'optimisation de la gestion du bilan.

Comparativement à 2008, la diminution de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète la diminution des spreads de crédit et de liquidité sur les marchés.

Impacts du reclassement sur la marge d'intérêt

Aucun impact pour les actifs reclassés des « Investissements disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances » car l'amortissement de la prime/décote de l'actif est exactement compensé par l'amortissement de la réserve de juste valeur gelée. Pour les actifs reclassés des « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les « Investissements disponibles à la vente » ou les « Prêts et créances », l'impact en marge d'intérêt pour l'année 2009 s'élève à EUR 162 millions.

7.8. Investissements dans des entreprises associées

A. VALEUR COMPTABLE

	2008	2009
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	861	682
- Acquisitions	34	0
- Cessions ⁽¹⁾	(5)	(392)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties) ⁽²⁾	(41)	(7)
- Part du résultat avant impôt	31	55
- Part de l'impôt	(20)	(15)
- Dividendes payés	(47)	(33)
- Variation des écarts d'acquisition (voir ci-dessous)	(1)	(142)
- Part des gains ou pertes latents ou différés	(121)	22
- Écarts de conversion	2	0
- Dépréciation comptabilisée	(12)	0
- Autres	1	1
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	682	171

(1) Crédit du Nord en 2009.

(2) Principalement Kommunalkredit Austria AG en 2008.

B. ÉCARTS D'ACQUISITION INCLUS DANS LA VALEUR COMPTABLE

	2008	2009
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER	229	210
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties) ⁽¹⁾	(19)	0
- Cessions ⁽²⁾	0	(178)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	210	33
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER	(46)	(41)
- Comptabilisés	(12)	0
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties) ⁽¹⁾	17	0
- Cessions ⁽²⁾	0	36
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(41)	(6)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	169	27

(1) Principalement Kommunalkredit Austria AG.

(2) Crédit du Nord.

C. LISTE DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Entreprises associées	2008	2008	2009	2009	Référence au site web
	Valeur comptable	Juste valeur de l'investissement	Valeur comptable	Juste valeur de l'investissement	
Crédit du Nord	507	700	0	0	www.groupe-credit-du-nord.com
SLF Finances SA	64	64	64	64	www.slf.be
Popular Banca Privada	46	58	48	64	www.popularbancaprivada.es
TOTAL	617	822	112	128	

7.9. Immobilisations corporelles**A. VALEUR NETTE COMPTABLE**

	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			Immeubles de placement	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Location simple		
COÛTS D'ACQUISITION							
AU 1^{ER} JANVIER 2008		1 994	3	1 134	69	88	4 217
- Acquisitions		183	0	126	11	49	376
- Dépenses ultérieures		11	0	0	0	0	103
- Cessions		(123)	0	(22)	0	(12)	(172)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)		(15)	0	0	0	0	(15)
- Transferts et annulations		0	0	(85)	0	(1)	(111)
- Écarts de conversion		(4)	0	(15)	(15)	0	(34)
COÛT D'ACQUISITION							
AU 31 DÉCEMBRE 2008 (A)		2 046	3	1 138	65	124	4 364
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2008		(519)	0	(845)	(42)	(31)	(1 960)
- Comptabilisés		(72)	0	(79)	(8)	(17)	(194)
- Cessions		1	0	18	0	7	34
- Transferts et annulations		6	0	68	0	0	93
- Écarts de conversion		1	0	6	9	0	16
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008 (B)		(583)	0	(832)	(41)	(41)	(2 011)
VALEUR NETTE COMPTABLE							
AU 31 DÉCEMBRE 2008 (A)+(B)		1 463	3	306	24	83	2 353

	Terrains et bâtiments		Mobiliers de bureau et autres équipements			Immeubles de placement	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Location simple		
COÛT D'ACQUISITION							
AU 1^{ER} JANVIER 2009	2 046	3	1 137	65	124	988	4 363
- Acquisitions	186	0	88	14	43	134	464
- Dépenses ultérieures	5	0	0	0	0	27	32
- Cessions	(123)	0	(80)	0	(18)	(11)	(233)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(5)	0	(1)	0	0	(1)	(8)
- Transferts et annulations	(68)	0	(19)	0	(9)	(25)	(122)
- Écarts de conversion	1	0	0	0	0	0	1
- Autres	0	0	0	0	1	0	1
COÛT D'ACQUISITION							
AU 31 DÉCEMBRE 2009 (A)	2 041	3	1 124	78	141	1 112	4 499
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2009	(583)	0	(831)	(41)	(42)	(513)	(2 010)
- Comptabilisés	(81)	(1)	(71)	(9)	(20)	(73)	(256)
- Repris	0	0	1	0	0	0	1
- Cessions	17	0	36	0	10	8	71
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	1	0	1	0	0	1	2
- Transferts et annulations	15	0	20	0	8	47	90
- Écarts de conversion	0	0	0	0	0	0	(1)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009 (B)	(632)	(1)	(845)	(50)	(44)	(531)	(2 103)
VALEUR NETTE COMPTABLE							
AU 31 DÉCEMBRE 2009 (A)+(B)	1 409	2	279	28	96	581	2 396

B. JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/08	31/12/09
Juste valeur soumise à évaluation indépendante	0	58
Juste valeur non soumise à évaluation indépendante	509	522
TOTAL	509	581

C. DÉPENSES

	31/12/08	31/12/09
Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles	51	3

D. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES RELATIVES AUX IMMEUBLES DE PLACEMENT À LA CLÔTURE

Néant.

7.10. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

	Écarts d'acquisition positifs	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2008	2 276	629	617	3 522
- Acquisitions	0	91	58	149
- Cessions	0	(2)	(1)	(3)
- Transferts et annulations	(50)	(3)	(5)	(58)
- Écarts de conversion	(290)	(1)	(57)	(348)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2008 (A)	1 936	714	612	3 262
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2008	(226)	(463)	(309)	(998)
- Comptabilisés	(12)	(62)	(74)	(148)
- Transferts et annulations	50	3	6	59
- Écarts de conversion	2	0	16	18
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008 (B)	(186)	(522)	(361)	(1 069)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2008 (A)+(B)	1 750	192	251	2 193

(1) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des achats de logiciels ainsi que des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'acquisition du groupe DenizBank.

	Écarts d'acquisition positifs	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2009	1 936	714	612	3 262
- Acquisitions	0	85	48	133
- Cessions	0	(2)	(1)	(3)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(10)	0	(1)	(11)
- Transferts et annulations	0	(1)	(27)	(28)
- Écarts de conversion	0	3	(1)	2
- Autres	0	0	(1)	(1)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2009 (A)	1 926	800	628	3 353
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2009	(186)	(521)	(361)	(1 069)
- Comptabilisés	(6)	(62)	(68)	(135)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	8	0	1	9
- Cessions	0	0	1	1
- Transferts et annulations	0	1	19	20
- Écarts de conversion	(2)	(1)	0	(2)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009 (B)	(186)	(583)	(408)	(1 176)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2009 (A)+(B)	1 740	217	220	2 177

(1) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des achats de logiciels, ainsi que des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'acquisition du groupe DenizBank.

7.11. Actifs fiscaux

	31/12/08	31/12/09
Courants / payés d'avance	160	200
Impôts différés – actif (voir note 9.2.)	3 979	2 718
TOTAL	4 139	2 919

Les impôts différés actifs (IDA) sont constitués pour EUR 1,95 milliard (EUR 3,1 milliards en 2008) d'IDA trouvant leur origine dans la réserve négative de juste valeur des obligations disponibles à la vente et pour EUR 0,15 milliard (EUR 0,2 mil-

liard en 2008) d'IDA résultant de la réserve négative de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

Le solde est relatif à d'autres éléments, notamment des pertes fiscales récupérables et des provisions.

7.12. Autres actifs

	31/12/08	31/12/09
Autres actifs	1 804	1 713
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	194	182
TOTAL	1 998	1 895

A. AUTRES ACTIFS

Analyse par nature	31/12/08	31/12/09
Produits à recevoir	106	109
Charges payées d'avance	89	60
Débiteurs divers	1 232	902
Actifs de régimes de retraite ⁽¹⁾	17	19
Contrats de construction à long terme	1	0
Stocks	4	18
Impôts d'exploitation	82	76
Autres actifs	273	529
TOTAL	1 804	1 713

(1) Voir la note 8.6 i.

B. AUTRES ACTIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Analyse par nature (coûts d'acquisition et part des réassureurs)	31/12/08	31/12/09
Part des réassureurs dans les réserves techniques	87	76
Créances résultant de transactions d'assurance directes	64	50
Primes à émettre	1	0
Autres actifs d'assurance	42	57
Actifs d'assurance dépréciés	1	0
Moins:		
Dépréciation spécifique	(1)	0
TOTAL	194	182

7.13. Actifs non courants destinés à être cédés

	31/12/08	31/12/09
Actifs de filiales destinées à la vente ⁽¹⁾	6 225	4 296
Actifs corporels et incorporels destinés à la vente	33	54
Autres actifs	2	1
TOTAL	6 260	4 350

(1) 2008 : FSA Inc., 2009 : Dexia Épargne Pension. Voir la note « 9.5.C. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés ».

7.14. Contrats de location

7.14.1. DEXIA EN TANT QUE BAILLEUR

A. LOCATIONS-FINANCEMENTS

Investissement brut en locations-financements	31/12/08	31/12/09
À moins d'un an	1 033	1 124
Entre 1 an et 5 ans	2 308	2 075
Supérieur à 5 ans	2 615	2 760
SOUS-TOTAL (A)	5 956	5 959
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS SUR LOCATIONS-FINANCEMENTS (B)	962	835
INVESTISSEMENT NET EN LOCATIONS-FINANCEMENTS (A)-(B)	4 994	5 124

Investissement net en locations-financements	31/12/08	31/12/09
À moins d'un an	848	957
Entre 1 an et 5 ans	1 949	1 756
Supérieur à 5 ans	2 197	2 412
TOTAL	4 994	5 124

	31/12/08	31/12/09
Montant des créances irrécouvrables sur locations-financements incluses dans la provision pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	31	37
Juste valeur estimée des locations-financements	4 780	4 849
Provision cumulée pour loyers minimums irrécouvrables	19	27

B. LOCATIONS SIMPLES

Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples irrévocables	31/12/08	31/12/09
À moins d'un an	36	41
Entre 1 an et 5 ans	94	92
Au-delà de 5 ans	55	48
TOTAL	185	181
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	1	1

7.14.2. DEXIA EN TANT QUE LOCATAIRE

A. LOCATIONS-FINANCEMENTS

Les montants sont négligeables – voir la note 7.9.

B. LOCATIONS SIMPLES

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables	31/12/08	31/12/09
À moins d'un an	99	108
Entre 1 an et 5 ans	314	268
Supérieur à 5 ans	273	232
TOTAL	686	608

Montant minimal des recettes de sous-locations attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan	10	8

Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice		
- Loyers minimums	159	177
- Sous-loyers	(7)	(3)
TOTAL	152	175

7.15. Qualité des actifs financiers

Analyse des prêts et titres ordinaires	Montant brut (A)	
	31/12/08	31/12/09
Prêts et créances ordinaires sur établissements de crédit	61 907	47 485
Prêts et créances ordinaires sur la clientèle	368 835	353 252
Investissements financiers ordinaires détenus jusqu'à leur échéance	1 967	1 565
Investissements financiers ordinaires disponibles à la vente	122 110	103 272
- dont instruments à revenu fixe	118 976	100 094
- dont actions	3 134	3 178
Dépréciation collective sur des prêts non spécifiquement dépréciés (-)	(1 506)	(1 477)
TOTAL	553 313	504 097

Analyse des prêts et titres dépréciés	Montant brut (B)		Provision spécifique sur prêts (C)		Total (B)+(C)	
	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09
Prêts et créances sur établissements de crédit dépréciés	120	13	(98)	(9)	22	4
Prêts et créances sur la clientèle dépréciés	3 534	4 807	(2 083)	(2 657)	1 451	2 151
Investissements financiers dépréciés disponibles à la vente	2 613	1 267	(1 661)	(853)	952	413
- dont instruments à revenu fixe	1 125	810	(817)	(652)	308	158
- dont actions	1 488	457	(844)	(201)	644	256
TOTAL	6 267	6 087	(3 842)	(3 519)	2 425	2 568

Ordinaires + dépréciés	Montant brut (A)+(B)		Provision spécifique sur prêts (C)		Total (A)+(B)+(C)	
	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09
Prêts et créances sur établissements de crédit	62 027	47 498	(98)	(9)	61 929	47 489
Prêts et créances sur la clientèle	372 369	358 059	(2 083)	(2 657)	370 286	355 402
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	1 967	1 565	0	0	1 967	1 565
Investissements financiers disponibles à la vente	124 723	104 538	(1 661)	(853)	123 062	103 685
- dont instruments à revenu fixe	120 101	100 904	(817)	(652)	119 284	100 252
- dont actions	4 622	3 634	(844)	(201)	3 778	3 433
Dépréciation collective sur des prêts non dépréciés (-)	(1 506)	(1 477)	0	0	(1 506)	(1 477)
TOTAL	559 580	510 184	(3 842)	(3 519)	555 738	506 665

8. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

8.1. Dettes envers les établissements de crédit

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
À vue	13 197	3 356
À terme	12 393	9 852
Conventions de cession-rétrocession	35 331	31 512
Banques centrales	120 559	54 502
Autres emprunts	31 712	24 502
TOTAL	213 192	123 724

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.2. Dettes envers la clientèle

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Dépôts à vue	30 874	34 174
Comptes d'épargne	26 072	33 859
Dépôts à terme	42 587	24 217
Autres dépôts de la clientèle	2 807	5 489
TOTAL DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	102 340	97 739
Conventions de cession-rétrocession	9 314	20 180
Autres emprunts	3 074	3 030
TOTAL DES EMPRUNTS À LA CLIENTÈLE	12 388	23 211
TOTAL	114 728	120 950

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.3. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat

	31/12/08	31/12/09
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	273	275
Passifs financiers désignés à la juste valeur	18 679	19 070
TOTAL	18 952	19 345

8.3.1. PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Obligations émises par des entités publiques	216	191
Autres obligations	7	12
Actions	50	72
TOTAL	273	275

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.3.2. PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Passifs non subordonnés	15 135	15 520
Passifs subordonnés ⁽¹⁾	347	353
Contrats en unités de compte	3 197	3 197
TOTAL	18 679	19 070

(1) Liste disponible sur demande.

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

Pour les passifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans les situations suivantes :

1) Dans le cadre de l'activité d'assurance, pour les passifs comportant un dérivé implicite non étroitement lié aux caractéristiques du contrat hôte et pour lequel le rendement est lié à l'investissement dans un groupe spécifique d'actifs d'assureurs (contrats en unités de compte).

Pour éviter la volatilité des fonds propres et du résultat, Dexia a désigné à la juste valeur par le résultat, les actifs et passifs – contrats en unité de compte (branche 23).

2) Par Dexia Financial Products Inc. et FSA Global Funding Ltd, pour les passifs pour lesquels les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou courent le risque de ne pas l'être; l'option de juste valeur est utilisée

comme une alternative en vue de réduire la volatilité dans le compte de résultats.

Les classes de passifs suivantes sont soumises à un classement dans le cadre de l'option de juste valeur :

a) les passifs à taux fixe qui constituent des contrats de funding fortement adaptés, notamment aux demandes sur mesure requises par des investisseurs (activités GIC). Le spread de crédit propre est calculé au moyen d'un spread repris dans le benchmark;

b) les dettes à taux fixe de FSA Global Funding.

Le spread de crédit utilisé est celui du financement à long terme de Dexia.

3) Dans le cas d'émission de dettes comprenant des dérivés incorporés.

La juste valeur des instruments financiers non cotés a été déterminée à l'aide d'outils de pricing et de procédures définies par le Risk Management groupe.

Les outils de pricing sont des modèles d'actualisation de cash-flows qui permettent de déterminer la valeur actuelle sur la base d'une courbe de taux applicable pour des titres aux caractéristiques équivalentes et prenant en considération nos propres ratings de crédit.

8.4. Dettes représentées par un titre**A. ANALYSE PAR NATURE**

	31/12/08	31/12/09
Certificats de dépôt	16 466	33 246
Bons d'épargne	5 011	13 136
Dettes convertibles	3	2
Obligations non convertibles	166 640	166 681
TOTAL	188 120	213 065

La liste des dettes convertibles est disponible sur demande.

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.5. Dettes subordonnées

A. ANALYSE PAR NATURE

Voir également la note 9.4.C. dans laquelle sont décrits les engagements pris par Dexia en matière d'émissions Tier 1 et Upper Tier 2.

Dettes subordonnées non convertibles	31/12/08	31/12/09
Emprunts perpétuels subordonnés	823	732
Autres	3 352	3 146
TOTAL	4 175	3 879

Liste disponible sur demande.

	31/12/08	31/12/09
Capital hybride et actions privilégiées remboursables	232	232

Instrument de capital hybride émis le 6 juillet 2001 par Dexia Banque Internationale à Luxembourg : emprunt perpétuel de EUR 225 millions à un taux d'intérêt de 6,821 %, remboursement annuel possible au plus tôt à partir du 6 juillet 2011.

B. ANALYSE DES DETTES SUBORDONNÉES ET CONVERTIBLES EN ACTIONS DEXIA

Néant.

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

D. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.6. Provisions et autres obligations

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08	31/12/09
Litiges ⁽¹⁾	248	329
Restructurations	181	160
Régimes de retraite à prestations définies	676	686
Autres obligations postérieures à l'emploi	52	54
Autres avantages à long terme du personnel	36	39
Provision pour engagements de crédit hors bilan ⁽²⁾	121	152
Contrats onéreux	54	52
Autres provisions (hors assurances) ⁽³⁾	119	109
TOTAL ⁽⁴⁾	1 487	1 581

(1) Provisions pour litiges, y compris les provisions pour les litiges liés au personnel, aux impôts, à la gestion et autres.

(2) Y compris les provisions relatives au dossier Legio Lease chez Dexia Bank Nederland en 2008 et 2009, pour respectivement EUR 81 et 109 millions.

(3) Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour la remise en état d'immobilier, de matériel et d'outillage ainsi qu'un certain nombre de provisions pour des événements non matériels.

(4) Les litiges présentant les risques les plus significatifs sont analysés en détail dans la note « 6. Litiges ».

B. ANALYSE DES MOUVEMENTS

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions
AU 1^{er} JANVIER 2008	228	125	732	110	28	130
Écarts de change	5	(1)	(1)	(2)	0	1
Provisions complémentaires	113	91	112	158	35	88
Montants non utilisés annulés	(108)	(2)	(19)	(1)	(2)	(4)
Utilisations au cours de l'année	(55)	(32)	(60)	(72)	(7)	(30)
Transferts	65	0	0	(72)	0	(66)
AU 31 DÉCEMBRE 2008	248	181	764	121	54	119

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions
AU 1^{er} JANVIER 2009	248	181	764	121	54	119
Écarts de change	(4)	0	1	(3)	0	(1)
Provisions complémentaires	106	57	105	58	5	24
Montants non utilisés annulés	(49)	(34)	(29)	(6)	0	(19)
Utilisations au cours de l'année	(14)	(44)	(65)	(6)	(7)	(14)
Transferts	43	0	3	(12)	0	0
AU 31 DÉCEMBRE 2009	329	160	778	152	52	109

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE

Voir la note 12.6.

D. PROVISIONS POUR RÉGIMES DE PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

a. Variation de la valeur actualisée des engagements	31/12/08	31/12/09
1. Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 948	1 897
2. Coût des services rendus dans l'année	88	81
3. Coût financier	103	105
4. Contributions des salariés	7	7
5. Ajustements	2	(2)
6. Perte (gain) actuariel(le)	(140)	183
7. Prestations	(118)	(69)
8. Primes payées	(4)	(4)
9. Acquisitions/désinvestissements	18	0
10. Réductions de régimes	0	(8)
11. Liquidations de régimes	0	(195)
12. Écarts de change	(7)	5
13. ENGAGEMENTS À LA FIN DE L'ANNÉE	1 897	2 001

b. Variation des actifs des régimes	31/12/08	31/12/09
1. Juste valeur des actifs à l'ouverture	1 380	1 287
2. Rentabilité attendue des actifs des régimes	79	65
3. Gain (perte) actuariel(le) sur les actifs des régimes	(141)	47
4. Contributions de l'employeur	83	95
5. Contributions des membres	6	6
6. Prestations	(118)	(69)
7. Primes payées	(4)	(4)
8. Liquidations de régimes	0	(195)
9. Acquisitions/désinvestissements	9	0
10. Écarts de change	(7)	5
11. JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA FIN DE L'ANNÉE	1 287	1 237

c. Montants repris au bilan	31/12/08	31/12/09
1. Valeur actualisée des obligations financées	1 357	1 390
2. Juste valeur des actifs des régimes	1 287	1 237
3. Déficit (excédent) des plans financés	70	153
4. Valeur actualisée des obligations non financées	540	611
5. Gain (perte) actuariel(le) net(te) non comptabilisé(e)	130	(16)
6. Gain (coût) des services passés non comptabilisés	0	1
7. Effet de la limite du § 58(b)	7	9
8. PASSIF (ACTIF) NET	747	758
Montants repris au bilan		
1. Passif	764	780
2. Actif	(17)	(22)
3. PASSIF (ACTIF) NET	747	758

d. Composantes de la charge	31/12/08	31/12/09
Montants repris au compte de résultats		
1. Coût des services rendus durant la période	88	82
2. Charge d'intérêts	103	106
3. Rentabilité attendue des actifs des régimes	(79)	(65)
4. Amortissement services passés y compris coût § 58(a)	3	(1)
5. Amortissement gain/perte net(te) y compris § 58(a)	(10)	(11)
6. Effet de la limite du § 58(b)	1	2
7. Réduction des régimes perte (gain) comptabilisée	0	(8)
8. TOTAL CHARGE DES RÉGIMES PRISE EN RÉSULTAT	106	105
Rendement effectif des actifs		
Rendement effectif des actifs des régimes	(62)	112
Rendement effectif des actifs de remboursement	0	5

e. Réconciliation du bilan	31/12/08	31/12/09
1. Passif (actif) reconnu au bilan au début de l'exercice	714	747
2. Charges prises en résultat pendant l'exercice	106	105
3. Montants pris en fonds propres pendant l'exercice (SORIE)	0	0
4. Contributions de l'employeur pendant l'exercice	62	60
5. Prestations directes de la société pendant l'exercice	21	35
6. Droit aux remboursements	0	0
7. Acquisitions/désinvestissements	9	0
8. Ajustement pour écart de change – gain/perte	1	1
9. PASSIF (ACTIF) À LA FIN DE L'EXERCICE (1)+(2)+(3)-(4)-(5)+(6)+(7)+(8)	747	758

f. Actifs des régimes	Pourcentage des plans d'actifs	
	31/12/08	31/12/09
Catégories d'actifs		
1. Instruments de capitaux propres	13,03 %	12,32 %
2. Instruments de dettes	85,07 %	84,94 %
3. Biens immobiliers	0,34 %	0,33 %
4. Autres ⁽¹⁾	1,56 %	2,41 %

(1) Comprend les polices d'assurance qualifiantes.

g. Historique des pertes et des gains	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09
1. Écart entre le rendement effectif et le rendement attendu des plans d'actifs				
a. En montant	(28)	(44)	(141)	47
b. En pourcentage des plans d'actifs	-2,00 %	-3,00 %	-11,00 %	4,00 %
2. Écart entre les hypothèses retenues et les paramètres observés pour les engagements				
a. En montant	(31)	(53)	(5)	(18)
b. En pourcentage de la valeur actualisée des passifs liés à des régimes	-1,00 %	-3,00 %	0,00 %	-1,00 %

h. Fourchette des hypothèses retenues pour le calcul de la marge

	31/12/08					
	Taux d'actualisation	Inflation	Rentabilité attendue des actifs	Rentabilité attendue des obligations	Rentabilité attendue sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	5,00 % – 5,75 %	2,25 %	5,00 % – 5,60 %	5,00 % – 5,75 %	8,00 % – 8,75 %	2,25 % – 5,25 %
Suisse	3,25 %	1,30 %	3,75 %	3,25 %	6,25 %	2,50 %
Royaume-Uni	6,40 %	3,20 %	6,78 %	6,00 %	8,10 %	4,70 %

	31/12/09					
	Taux d'actualisation	Inflation	Rentabilité attendue des actifs	Rentabilité attendue des obligations	Rentabilité attendue sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	3,50 % – 5,00 %	2,50 %	4,20 % – 5,55 %	2,95 % – 4,68 %	5,95 % – 7,68 %	2,50 % – 5,50 %
Suisse	3,25 %	0,90 %	3,50 %	3,25 %	6,70 %	2,50 %
Royaume-Uni	5,70 %	3,60 %	6,74 %	4,20 %	8,40 %	4,70 %

Commentaires sur les hypothèses

La rentabilité sur les actions tient compte d'une prime de risque.

Le rendement attendu des actifs est fonction de la répartition du portefeuille.

i. Réconciliation avec les états financiers

	2008	2009
Obligations à long terme		
Passifs nets liés à des régimes à prestations définies	676	686
Passifs nets liés à d'autres engagements postérieurs à la retraite	52	54
Passifs nets liés à d'autres avantages à long terme	36	39
Total passifs nets repris dans les états financiers ⁽¹⁾	764	779
Total passifs nets calculé par des actuaires	764	780
TOTAL PASSIFS NETS POUR RÉGIMES DE RETRAITE NON SIGNIFICATIFS	0	(1)
Actifs nets liés à des régimes à prestations définies repris dans les états financiers ⁽²⁾	17	19
Total des actifs nets analysés par des actuaires	17	22
TOTAL DES ACTIFS NETS POUR RÉGIMES DE RETRAITE NON SIGNIFICATIFS	0	(3)

(1) Voir la note 8.6.A.

(2) Voir la note 7.12.A.

j. Concentration

Certains plans de retraite du groupe Dexia sont assurés auprès d'Ethias.

La juste valeur des actifs de ces régimes s'élève à EUR 954 millions au 31/12/2008 et à EUR 870 millions au 31/12/2009.

Sensibilité aux changements des taux d'intérêt

Une augmentation/diminution des taux d'intérêt de 25 points de base aurait les conséquences suivantes sur les montants 2009 : Les engagements à fin 2009 diminueraient/augmenteraient de 2,8%/2,9 % mais les montants figurant en provisions pour les plans de pension resteraient inchangés puisque les gains et pertes actuariels absorberaient l'écart.

Le coût des services rendus en 2010 diminuerait/augmenterait de 3,2%/3,3 %, la charge d'intérêts augmenterait/diminuerait de 2,0%/2,2 % et la rentabilité attendue des actifs du régime augmenterait/diminuerait de 5,1%/5,1 %.

La charge totale nette des régimes devrait diminuer/augmenter en 2010 entre 3,6 et 4,4 % car une diminution de 25 points de base induirait une augmentation plus grande des pertes actuarielles. Sans tenir compte de l'amortissement, la diminution/augmentation de la charge totale nette des régimes serait de 3,5/3,4 %.

E. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les contributions aux régimes légaux de retraite ne sont pas reprises dans ces montants.

Le montant comptabilisé en charges pour les régimes à cotisations définies est de EUR 26,7 millions pour 2009 en comparaison avec EUR 30 millions pour 2008.

8.7. Dettes fiscales

Analyse par nature	31/12/08	31/12/09
Impôt courant sur les bénéfices	231	207
Impôt différé passif (voir la note 9.2.)	71	31
TOTAL	302	238

8.8. Autres passifs

	31/12/08	31/12/09
Autres passifs (sauf relatifs aux activités d'assurance)	4 230	4 350
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	163	235
TOTAL	4 393	4 585

A. AUTRES PASSIFS

	31/12/08	31/12/09
Charges à payer	238	529
Produits constatés d'avance	311	408
Subventions	84	91
Créditeurs divers	2 369	2 116
Autres montants attribués reçus	1	1
Salaires et charges sociales (dus)	316	291
Dividende dû aux actionnaires	115	101
Impôts d'exploitation	159	165
Autres passifs	637	649
TOTAL	4 230	4 350

B. AUTRES PASSIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/08	31/12/09
Dépôts dus aux cessionnaires	32	31
Dettes résultant de transactions d'assurance directe	111	189
Dettes résultant de transactions de réassurance	20	14
TOTAL	163	235

8.9. Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés

	31/12/08	31/12/09
Passifs de filiales destinées à la vente ⁽¹⁾	5 691	4 332
TOTAL	5 691	4 332

(1) 2008: FSA Inc., 2009: Dexia Épargne Pension. Voir la note «9.5.C. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés».

9. Autres notes annexes au bilan consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

9.1. Dérivés

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/08		31/12/09	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés détenus à des fins de transaction	45 408	42 094	30 585	31 891
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	3 214	22 605	4 674	17 438
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	1 332	2 508	811	1 285
Dérivés de couverture de portefeuille couvert en taux	5 238	8 627	4 658	7 728
Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans une entité étrangère	21	0	0	22
TOTAL	55 213	75 834	40 728	58 364

B. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/08				31/12/09			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	83 489	83 366	3 409	2 215	82 149	82 641	1 331	1 530
Foreign exchange forward	33 276	33 557	813	764	40 518	40 484	555	461
Foreign exchange future	8	9	0	1	17	16	1	0
Cross currency swap	34 910	34 997	1 835	1 270	28 555	28 988	750	1 029
Foreign exchange option	14 886	14 412	744	174	1 665	1 682	23	38
Foreign exchange forward rate agreement	0	0	0	0	19	20	0	0
Autres	409	391	17	6	11 375	11 451	2	2
Dérivés de taux d'intérêt	917 943	928 812	35 263	35 586	789 390	821 490	26 958	28 378
Option-cap-floor-collar-swaption	33 027	40 618	546	798	55 414	88 517	788	999
Interest rate swap	819 942	819 963	34 432	34 633	687 041	688 008	26 133	27 348
Forward rate agreement	61 042	64 006	185	150	36 092	33 787	35	28
Forward	5	2	0	0	5	2	0	0
Interest future	3 918	3 517	51	5	10 838	11 089	2	2
Autres	9	706	49	0	0	87	0	1
Dérivés sur actions	13 937	12 152	2 754	2 869	5 125	6 250	437	455
Equity forward	8	30	14	0	8	33	17	6
Equity future	15	10	1	1	34	7	0	0
Equity option	6 294	6 920	390	474	1 853	2 750	221	231
Warrant	0	0	0	0	54	107	2	5
Autres	7 620	5 192	2 349	2 394	3 176	3 353	197	213
Dérivés de crédit	28 367	19 316	3 976	1 416	22 414	20 373	1 856	1 524
Credit default swap	28 367	19 316	3 976	1 416	18 741	16 700	1 803	1 319
Total return swap	0	0	0	0	3 673	3 673	53	205
Dérivés sur matières premières	62	46	6	8	35	22	3	4
TOTAL	1 043 798	1 043 692	45 408	42 094	899 113	930 776	30 585	31 891

C. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

	31/12/08				31/12/09			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	45 383	47 596	1 030	4 096	32 341	34 008	1 104	3 020
Cross currency swap	43 383	45 580	1 018	4 066	26 328	27 795	1 077	2 498
Foreign exchange option	2 000	2 016	12	30	0	0	0	0
Foreign exchange forward rate agreement	0	0	0	0	6 013	6 213	27	522
Dérivés de taux d'intérêt	201 291	200 874	1 897	18 055	186 781	186 573	3 157	14 209
Option-cap-floor-collar-swaption	731	455	48	9	498	400	4	9
Interest rate swap	192 111	191 970	1 849	18 046	186 283	186 173	3 153	14 200
Interest future	8 449	8 449	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions	10 669	11 442	272	450	9 387	10 005	395	207
Equity option	0	879	0	26	91	792	48	26
Autres	10 669	10 563	272	424	9 296	9 213	347	181
Dérivés de crédit	45	48	0	3	17	20	0	2
Credit default swap	45	48	0	3	17	20	0	2
Dérivés sur matières premières	71	71	15	1	62	62	18	0
TOTAL	257 459	260 031	3 214	22 605	228 588	230 668	4 674	17 438

D. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/08				31/12/09			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	3 170	2 824	548	315	2 909	2 371	241	316
Foreign exchange forward	823	896	2	1	149	146	0	0
Cross currency swap	2 347	1 928	544	314	2 687	2 140	239	316
Foreign exchange forward rate agreement	0	0	0	0	73	85	0	0
Autres	0	0	2	0	0	0	2	0
Dérivés de taux d'intérêt	126 146	126 050	784	2 193	50 424	46 924	570	969
Interest rate swap	126 146	126 050	784	2 193	49 924	46 924	570	967
Forward rate agreement	0	0	0	0	500	0	0	2
TOTAL	129 316	128 874	1 332	2 508	53 333	49 295	811	1 285

E. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE PORTEFEUILLE COUVERT EN TAUX

	31/12/08				31/12/09			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	992	871	2	179	282	244	2	14
Dérivés de taux d'intérêt	458 580	461 579	5 236	8 448	379 720	379 710	4 656	7 714
TOTAL	459 572	462 450	5 238	8 627	380 002	379 954	4 658	7 728

F. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ENTITÉ ÉTRANGÈRE

	31/12/08				31/12/09			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	356	335	21	0	366	388	0	22

9.2. Impôts différés

A. ANALYSE

	31/12/08	31/12/09
IMPÔT DIFFÉRÉ – ACTIF (PASSIF)	3 908	2 688
dont :		
Impôt différé – passif	(71)	(31)
Impôt différé – actif	4 550	4 302
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(571)	(1 583)

B. MOUVEMENTS

	2008	2009
AU 1^{ER} JANVIER	685	3 908
Mouvements de l'exercice :		
- Montants comptabilisés en compte de résultats ⁽¹⁾	890	107
- Éléments directement imputés aux fonds propres	2 806	(1 297)
- Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	(6)	0
- Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	(5)	0
- Écarts de change	66	(31)
- Autres mouvements ⁽²⁾	(528)	1
AU 31 DÉCEMBRE	3 908	2 688

(1) En 2009, les impôts différés relatifs au 1^{er} trimestre 2009 des activités d'assurance de FSA Holdings sont comptabilisés en « Actifs non courants destinés à être cédés ». En conséquence, un montant de EUR 184 millions, repris dans le compte de résultats, n'est pas repris dans cette ligne (voir la note 11.15.).

(2) En 2008, le mouvement le plus significatif provient du transfert des impôts différés liés aux activités d'assurance de FSA Holdings en actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés.

Impôt différé provenant d'actifs du bilan	31/12/08	31/12/09
Trésorerie, prêts et provisions pour perte sur prêts	(2 061)	(1 549)
Titres	1 702	1 177
Dérivés	(1 772)	(1 686)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(177)	(181)
Autres actifs et passifs spécifiques aux activités d'assurance	1	0
Autres	6	13
TOTAL	(2 301)	(2 226)

Impôt différé provenant de passifs du bilan	31/12/08	31/12/09
Dérivés	4 507	3 771
Emprunts, dépôts et émission de dettes représentées par un titre	1 159	933
Provisions	97	98
Retraites	114	113
Autres actifs et passifs spécifiques aux activités d'assurance	(35)	(5)
Pertes fiscales récupérables	1 080	1 665
Crédit d'impôt reporté	6	17
Provisions non imposables	(111)	(114)
Entités ayant un statut fiscal spécial	(161)	(110)
Autres	124	129
TOTAL	6 780	6 497

C. DATE D'EXPIRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS – ACTIFS NON COMPTABILISÉS

Nature	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	Total
Différences temporelles	0	0	0	(1 220)	(1 220)
Pertes fiscales récupérables	(6)	(4)	(194)	(143)	(347)
Crédit d'impôt reporté	0	0	(16)	0	(16)
TOTAL	(6)	(4)	(210)	(1 363)	(1 583)

9.3. Contrats d'assurance**A. CONTRATS SUR LA VIE****A.1. Revenus et dépenses****Primes perçues**

	31/12/08				31/12/09			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD ⁽¹⁾		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD ⁽¹⁾	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Primes brutes souscrites	421	313	2 753	53	329	315	1 092	34
Primes cédées aux réassureurs	(6)	(57)	0	0	(3)	(80)	(4)	0
Variation des réserves brutes pour primes non acquises (RPNA)	(2)	0	0	0	(2)	0	0	0
PRIMES NETTES APRÈS RÉASSURANCE	413	256	2 753	53	324	235	1 088	34

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

Dépenses sur sinistres

	2008				2009			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Sinistres bruts payés	(176)	(115)	(1 227)	(19)	(194)	(144)	(943)	(30)
Réserves pour sinistres au 1 ^{er} janvier	18	5	34	0	36	10	22	0
Variation de l'ouverture liée aux variations de périmètre	(1)	(1)	0	0	0	0	0	0
Réserves pour sinistres au 31 décembre	(36)	(10)	(22)	0	(39)	(6)	(26)	0
Réserves pour sinistres transférées	0	0	0	0	1	0	(1)	0
Part des réassureurs	3	16			3	32	1	0
SINISTRES NETS ENCOURUS	(192)	(105)	(1 215)	(19)	(193)	(108)	(946)	(30)

Variations des réserves techniques

1) Variation de la réserve pour assurance vie

	2008				2009			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Réserve pour assurance vie au 1 ^{er} janvier	3 974	911	9 450	306	2 755	808	12 059	269
Variation de l'ouverture liée aux taux de conversion et aux variations de périmètre	(228)	(169)	(89)	(66)	(1)	(47)	0	0
Réserve pour assurance vie au 31 décembre	(2 755)	(808)	(12 059)	(269)	(2 710)	(871)	(12 656)	(280)
<i>Dont Dexia Épargne Pension au 31 décembre 2009</i>	0	0	0	0	(251)	0	(3 672)	(149)
Réserve pour assurance vie transférée	(58)	(33)	0	0	(262)	(22)	(54)	(5)
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 1 ^{er} janvier	(12)	(7)	0	0	(13)	(3)	0	0
Variation de l'ouverture liée aux taux de conversion et aux variations de périmètre	2	4	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 31 décembre	13	3	0	0	8	3	31	0
<i>Dont Dexia Épargne Pension au 31 décembre 2009</i>	0	0	0	0	1	0	31	0
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie transférée	(1)	0	0	0	171	0	(198)	0
VARIATION NETTE DE LA RÉSERVE POUR ASSURANCE VIE	935	(99)	(2 698)	(29)	(52)	(132)	(817)	(16)

2) Variation de la réserve de participation aux bénéficiaires

	2008				2009			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Réserve de participation aux bénéficiaires au 1 ^{er} janvier	10	13	91	2	13	6	9	1
Réserve de participation aux bénéficiaires au 31 décembre	(13)	(6)	(9)	(1)	(5)	(8)	(74)	(1)
Réserve de participation aux bénéficiaires transférée	0	0	0	0	(12)	0	9	(1)
VARIATION NETTE DE LA RÉSERVE DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICIAIRES	(3)	7	82	1	(4)	(2)	(56)	(1)

A.2. ACTIF ET PASSIF

Réserves brutes

	31/12/08				31/12/09			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Réserve d'assurance vie normes locales	2 755	808	12 059	269	2 710	871	12 656	280
Part de Dexia Épargne Pension transférée en passifs destinés à la vente	0	0	0	0	(249)	0	(3 672)	(149)
Réserves résultant des ajustements de comptabilité reflet	0	1	0	0	0	5	0	0
TOTAL DE LA RÉSERVE D'ASSURANCE VIE	2 755	809	12 059	269	2 461	876	8 983	131
Réserves pour sinistres	36	10	23	1	39	6	26	0
Primes brutes non acquises (UPR)	1	0	0	0	5	0	0	0
Autres réserves techniques	13	7	9	1	5	8	74	1
TOTAL DES RÉSERVES BRUTES	2 805	826	12 091	271	2 511	891	9 083	132

Part des réassureurs

	31/12/08				31/12/09			
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD	
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises
Part des réassureurs dans les réserves d'assurance vie	13	3	0	0	8	3	31	0
Part de Dexia Épargne Pension transférée en actifs destinés à la vente	0	0	0	0	(1)	0	(31)	0
Part des réassureurs dans les réserves pour sinistres	2	0	0	0	1	0	0	0
PART TOTALE DES RÉASSUREURS	15	3	0	0	8	3	0	0

Participation discrétionnaire incluse dans les fonds propres

	31/12/08			31/12/09		
	Contrats de placement avec EPD			Contrats de placement avec EPD		
	Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
Participation discrétionnaire nette incluse dans les fonds propres	0	0	0	1	0	1

Les contrats d'assurance ou les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, qui comportent des dérivés incorporés nécessitant d'être séparés et évalués à la juste valeur par le compte de résultats, se limitent à deux produits dont le montant est non significatif.

Réconciliation des variations de la réserve d'assurance vie

	2008			2009		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 1^{ER} JANVIER	14 057	13	14 044	15 892	16	15 876
Primes nettes acquises/primes à recevoir	3 295	20	3 275	1 545	44	1 501
Réserves complémentaires résultant des ajustements de comptabilité reflet	34	0	34	4	0	4
Sinistres payés	(1 464)	(18)	(1 446)	(1 226)	(10)	(1 216)
Résultats sur décès et vie	(131)	(3)	(128)	(74)	5	(79)
Allocation des intérêts techniques	637	4	633	487	(1)	488
Autres variations	(533)	0	(533)	(59)	(11)	(48)
Variation due à Dexia Épargne Pension ⁽¹⁾	0	0	0	(4 070)	(33)	(4 037)
Variation du périmètre de consolidation	(3)	0	(3)	(47)	0	(47)
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE	15 892	16	15 876	12 453	10	12 443

(1) Dexia Épargne Pension est transféré en actifs destinés à être cédés et en passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés.

B. CONTRATS NON VIE

B.1. REVENUS ET DÉPENSES

Primes perçues

	31/12/08	31/12/09
Primes brutes souscrites	417	453
Primes cédées aux réassureurs	(33)	(34)
PRIMES NETTES APRÈS RÉASSURANCE (A)	384	419
Variation des réserves brutes pour primes non acquises	(9)	(6)
Part des réassureurs dans la variation des réserves pour primes non acquises	1	0
VARIATION DES RÉSERVES NETTES POUR PRIMES NON ACQUISES (RPNA) (B)	(8)	(6)
TOTAL DES PRIMES NETTES ACQUISES (A)+(B)	376	413

Dépenses sur sinistres

	2008	2009
Sinistres bruts payés	(217)	(265)
Réserve pour sinistres au 1 ^{er} janvier	600	631
Réserve pour sinistres au 31 décembre	(631)	(667)
Part des réassureurs	14	10
SINISTRES NETS ENCOURUS	(234)	(291)

Variation des autres réserves d'assurance non vie

	2008	2009
Autres réserves d'assurance non vie au 1 ^{er} janvier	19	19
Autres réserves d'assurance non vie au 31 décembre	(19)	(21)
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie au 1 ^{er} janvier	(1)	(1)
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie au 31 décembre	1	1
VARIATION NETTE DU PASSIF D'ASSURANCE	0	(2)

B.2. ACTIF ET PASSIF**Réserves brutes**

	31/12/08	31/12/09
Réserves pour sinistres	564	610
Réserves pour frais internes de règlement de sinistres (FIRS)	31	23
Réserves pour sinistres encourus mais non comptabilisés (ENC)	36	34
Total des réserves pour sinistres	631	667
Autres réserves techniques	19	21
Réserve pour primes non acquises (RPNA)	96	102
TOTAL DES RÉSERVES BRUTES	746	790

Part des réassureurs

	31/12/08	31/12/09
Part des réassureurs dans les réserves pour sinistres	65	61
Part des réassureurs dans le total des réserves pour sinistres	65	61
Part des réassureurs dans les autres réserves techniques	1	1
Part des réassureurs dans les réserves RPNA	3	3
PART TOTALE DES RÉASSUREURS	69	65

Réconciliation des variations des réserves pour sinistres

	2008			2009		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
Réserve pour sinistres au 1 ^{er} janvier	600	63	537	631	66	565
Sinistres des années précédentes payés	(113)	(5)	(108)	(117)	(8)	(109)
Variation des charges pour sinistres par rapport aux exercices précédents	(29)	(22)	(7)	(44)	1	(45)
Passif sur sinistres de l'année courante	173	30	143	197	3	194
RÉSERVES POUR SINISTRES						
AU 31 DÉCEMBRE	631	66	565	667	62	605

Évolution des sinistres

Année de liquidation	Année de survenance					
	Précédent	2005	2006	2007	2008	2009
2005	433	240				
2006	334	129	237			
2007	278	75	133	267		
2008	235	60	77	145	285	
2009	197	48	57	77	168	330

9.4. Transactions avec des parties liées

A. TRANSACTION AVEC DES PARTIES LIÉES

	Principaux dirigeants ⁽¹⁾		Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité ⁽²⁾		Filiales		Entreprises associées		Coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur	
	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	31/12/09
Prêts ⁽³⁾	0	0	1 777	1 674	6	2	234	217	64	32
Intérêts perçus	0	0	52	72	0	0	12	12	3	1
Dépôts ⁽³⁾	3	2	1 744	1 675	6	96	304	104	2 676	838
Intérêts payés	0	0	(32)	(39)	0	(7)	(7)	(2)	(135)	(25)
Commissions nettes	0	0	1	0	0	1	4	19	(11)	(9)
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe ⁽⁴⁾	0		347	349	0	9	44	63	1 737	1 709
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe	0	0	507	740	1 853	0	4	9	15	30

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

(2) Nous faisons ici référence aux principaux actionnaires de Dexia (2008-2009) : Arcofin, Holding Communal et la Caisse des dépôts et consignations. Dexia applique IAS 24 § 25 pour ces transactions conclues aux conditions générales de marché.

En conséquence, les transactions avec les États belge et français ne sont pas présentes dans le tableau A.

Toutefois, les transactions importantes non conclues à des conditions de marché sont décrites au point 9.4.C.

(3) Les transactions avec des parties liées sont conclues aux conditions du marché.

(4) Parties inutilisées des lignes de crédit.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés à des parties liées.

Le groupe Dexia n'a pas effectué de transaction d'investissement supérieure à EUR 25 millions avec des parties liées.

B. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

	31/12/08	31/12/09
Avantages à court terme	9	5
Avantages postérieurs à l'emploi	3	1
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiements fondés sur des actions	2	0

Les détails par personne sont publiés aux pages 39 à 42 de ce rapport annuel.

« Avantages à court terme » comprend le salaire, le bonus et les autres avantages. Le paiement des bonus est soumis à certaines conditions et est partiellement différé, comme expliqué en page 41.

« Avantages postérieurs à l'emploi » : comprend les engagements de pension calculés en conformité avec la norme IAS 19.

« Paiements fondés sur des actions » comprend les coûts des *stock options* et la décote accordée dans le cadre des augmentations de capital réservées à la direction.

C. TRANSACTIONS AVEC LES ÉTATS BELGE ET FRANÇAIS

Structure de l'actionnariat à l'issue de l'augmentation de capital du 3 octobre 2008

Le 3 octobre 2008, Dexia a procédé à une augmentation de capital de EUR 6 milliards, souscrite par l'État fédéral belge, les Régions flamande, wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, l'État français ainsi que par les actionnaires historiques de référence (Holding Communal, Arcofin, Ethias, la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances).

Les souscriptions ont été réparties de la manière suivante :

- L'État fédéral belge, via la Société de Participation et d'Investissement, a investi EUR 1 milliard ;
- Les trois Régions belges ont investi au total EUR 1 milliard (EUR 500 millions investis par la Région flamande, EUR 350 millions par la Région wallonne et EUR 150 millions par la Région de Bruxelles-Capitale) ;
- L'État français, via la Société de Prise de Participation de l'État, a investi EUR 1 milliard ;
- La Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances ont investi EUR 2 milliards ; et
- Les autres actionnaires de référence ont investi au total EUR 1 milliard (EUR 500 millions pour Holding Communal, EUR 350 millions pour Arcofin et EUR 150 millions pour Ethias).

À l'issue de cette opération, l'État fédéral belge détient 5,73 % du capital de Dexia, l'État français 5,73 %, la Région flamande 2,87 %, la Région wallonne 2,01 % et la Région de Bruxelles-Capitale 0,86 % (les détentions cumulées des 3 Régions atteignant 5,73 %).

Dispositif de garantie des financements de Dexia

Le 9 décembre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia une Convention de Garantie Autonome précisant les modalités de mise en œuvre du Protocole d'accord conclu le 9 octobre 2008 entre les trois États et Dexia. En vertu de cette Convention de Garantie, les trois gouvernements garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia SA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique et Dexia Crédit Local (ainsi que certaines de leurs succursales et entités d'émission) de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à des financements contractés ou émis entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009 et arrivent à échéance au plus tard le 31 octobre 2011.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- 60,5 % pour l'État belge ;
- 36,5 % pour l'État français ; et
- 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

Outre la Convention de Garantie, les trois États et Dexia ont signé un « mémorandum opérationnel » complétant ladite convention sur des aspects opérationnels et de procédure.

Ce mémorandum prévoit notamment un processus de suivi quotidien des montants garantis, comprenant la publication journalière du montant global garanti et, dans le cadre des émissions obligataires garanties de Dexia, un système de certificats d'éligibilité permettant aux États d'émettre, à la demande de Dexia, des certificats confirmant la couverture de chaque émission obligataire par le mécanisme de garantie.

Le 19 novembre 2008, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie pour une période de 6 mois à compter du 3 octobre 2008, période renouvelée automatiquement en cas de soumission d'un plan de restructuration jusqu'à ce que la Commission se prononce définitivement sur ce plan. En mars 2009, les trois États ont confirmé la prolongation de la garantie, conformément à la décision de la Commission européenne du 13 mars 2009.

En date du 14 octobre 2009, par un Avenant à la Convention de Garantie du 9 décembre 2008 précitée, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia, d'autre part, ont convenu de prolonger le dispositif de garantie pour une durée d'un an, couvrant les financements contractés ou émis au plus tard le 31 octobre 2010. Cette prolongation s'est accompagnée de certains aménagements au dispositif de garantie, visant à limiter au strict minimum l'intervention étatique et à permettre une sortie ordonnée du mécanisme de garantie à un horizon crédible. Ces aménagements comprennent notamment :

- la réduction du plafond des encours garantis de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards, avec un engagement de Dexia de faire ses meilleurs efforts pour limiter l'utilisation de la garantie à EUR 80 milliards ;
- l'extension à 4 ans de l'échéance maximale des nouveaux financements contractés ou émis sous la garantie ainsi révisée ; et
- la renonciation par Dexia au bénéfice de la garantie, à compter du 16 octobre 2009, pour tous les nouveaux contrats d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des contrats à durée indéterminée.

Aux termes de la Convention de Garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- pour les financements ayant une échéance inférieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, calculée sur l'encours moyen des financements garantis, et
- pour les financements ayant une échéance égale ou supérieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, augmentée de la plus petite des deux valeurs suivantes : soit la médiane des *CDS spreads* de Dexia à 5 ans calculée sur la période débutant le 1^{er} janvier 2007 et s'achevant le 31 août 2008, soit la médiane des *CDS spreads* à 5 ans de l'ensemble des établissements de crédit ayant une notation de crédit à long terme équivalente à celle de Dexia, calculée sur l'encours moyen des financements garantis.

La prolongation et l'aménagement de la garantie ainsi prévus par l'Avenant du 14 octobre 2009 ont été autorisés par voie d'une décision intérimaire de la Commission européenne pour une période de 4 mois à compter du 30 octobre 2009 (soit jusqu'au 28 février 2010) ou jusqu'à décision définitive, si celle-ci intervient avant l'expiration de ladite période de 4 mois, de la Commission européenne dans le cadre de la procédure ouverte le 13 mars 2009 au titre du contrôle des aides d'État.

Dans le cadre d'un accord distinct daté du 17 mars 2010, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia, d'autre part, ont modifié et complété de la manière suivante l'Avenant à la Convention de Garantie du 14 octobre 2009 afin de refléter les termes de la décision définitive de la Commission européenne dans le cadre de la procédure des aides d'État du 26 février 2009. Les changements comprennent:

(i) l'avancement de la date limite pour contracter ou émettre des financements garantis au 31 mai 2010 (pour les financements dont la maturité est inférieure à 12 mois) et au 30 juin 2010 (pour les financements dont la maturité est supérieure à 12 mois) ;

(ii) l'avancement de la date d'expiration de la garantie des dépôts (et assimilés) au 1^{er} mars 2010 ;

(iii) l'augmentation progressive prorata temporis de la rémunération versée par Dexia au titre de la garantie lorsque l'encours des financements garantis dépasse certains plafonds (de 50 points de base dans la mesure où le montant dépasse EUR 60 milliards mais n'est pas supérieur à EUR 70 milliards, de 65 points de base dans la mesure où le montant dépasse EUR 70 milliards mais n'est pas supérieur à EUR 80 milliards, et de 80 points de base si le montant est supérieur à EUR 80 milliards). Au 31 décembre 2009, l'encours total des obligations de remboursement garanties par les trois États s'élevait à EUR 50 milliards, et Dexia a versé une rémunération totale de EUR 432 millions au titre de cette garantie.

Tous les accords susmentionnés, le montant total de l'encours des obligations de remboursement garanties ainsi que la liste des émissions obligataires certifiées peuvent être consultés sur le site www.dexia.com.

Garantie du portefeuille « Financial Products »

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. L'activité Financial Products de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia.

Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de Financial Products.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de Garantie relative au portefeuille « Financial Products » de FSA Asset Management LLC et la Convention de Garantie de Remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions sont les suivantes :

- Dexia SA et Dexia Crédit Local SA (« DCL ») ont conclu une convention d'option de vente (*put agreement*) en vertu de laquelle FSAM a le droit de vendre à Dexia et/ou DCL certains actifs contenus dans le portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 en cas de survenance de certains éléments déclencheurs (défaut sur actif, défaut de liquidité, défaut de collatéral ou insolvabilité de Dexia).

- Les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre de la convention d'option de vente dans la

limite d'un montant global de USD 16,98 milliards, et de respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.

- Le portefeuille faisant l'objet de cette option de vente est celui de FSAM après déduction de certains actifs (les « actifs exclus ») pour une valeur de USD 4,3 milliards, de sorte que la valeur faciale des actifs compris dans le portefeuille couvert par le *put* s'élève à USD 11,2 milliards au 31 décembre 2009. Dexia s'engage donc à couvrir une première tranche de pertes de USD 4,5 milliards, dont USD 2 milliards environ étaient déjà provisionnés au 31 décembre 2009 (USD 1,804 milliard au titre du portefeuille de Financial Products et une provision générale pour dépréciation de RMBS américains de USD 344 millions).

- Les États peuvent recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auront payés au titre de leur garantie. Ce recours des États s'exerce soit en numéraire soit sous la forme d'instruments constitutifs de fonds propres de Dexia (actions ordinaires ou parts bénéficiaires).

- Dexia a ainsi émis à chacun des États des droits de souscription (warrants) d'une durée de 5 ans, permettant aux États d'être remboursés par l'émission de nouveaux titres à la suite de l'apport de leurs créances à Dexia. L'annulation et la réémission des warrants existants pour une nouvelle période de 5 ans seront soumises chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence de réémission des warrants, une pénalité s'appliquera (majoration de la commission de garantie pendant deux ans de 500 points de base par an).

- À la demande des États, Dexia peut également émettre des parts bénéficiaires en lieu et place des actions. Ces parts seront émises contre un prix d'émission égal au prix d'exercice des warrants, ne seront pas assorties de droits de vote, donneront droit à un dividende spécial et seront assorties d'une option de conversion en actions ordinaires de Dexia, à raison d'une part pour une action. Les modalités des parts bénéficiaires ont été approuvées le 24 juin 2009 par les actionnaires de Dexia réunis en assemblée extraordinaire et sont exposées dans l'article 4bis des Statuts de Dexia.

- Dexia paie semestriellement aux États une commission de garantie de 1,13 % par an, calculée sur l'encours moyen du portefeuille de FSAM (hors actifs exclus) sur une période de 6 mois, plus une commission de 0,32 % par an calculée sur le plus petit des montants suivants : (i) le montant total des passifs au titre des contrats de dépôts garantis (*Guaranteed Investment Contracts*) et (ii) l'encours moyen du portefeuille de FSAM (hors actifs exclus) sur une période de 6 mois.

- La garantie des États au titre des défauts sur actifs ou de l'insolvabilité de Dexia expire en 2035, sauf si les parties décident de la prolonger. La garantie au titre des défauts de liquidité ou de collatéral expire quant à elle le 31 octobre 2011. Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Au 31 décembre 2009, Dexia a reconnu une charge d'intérêts d'EUR 61 millions pour cette garantie.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de Financial Products figure dans le Rapport Spécial du Conseil d'administration du 12 mai 2009, disponible sur le site Internet de Dexia (www.dexia.com).

9.5. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées

A. ACQUISITIONS IMPORTANTES

Il n'y a pas eu d'acquisition significative ni en 2008 ni en 2009.

B. CESSIONS IMPORTANTES

Année 2008

En juin 2008, le groupe a vendu Omega 8-10, société propriétaire de l'immeuble Omega Court.

Année 2009

En mars 2009, Experta Trust Services Jersey Ltd a été vendu. Les montants ne sont pas significatifs.

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé un accord pour vendre l'activité d'assurance de FSA Holdings à Assured Guaranty Ltd. Conformément à IFRS 5, l'activité d'assurance de FSA Holdings a été comptabilisée comme activité incluse dans un groupe destiné à être cédé à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour les actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés au 31 décembre 2008, voir la note 9.6.C. du rapport annuel de Dexia 2008.

La vente a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. Le prix de vente de USD 816,5 millions a été payé en partie en numéraire (USD 546 millions) et en partie en actions Assured (21,85 millions d'actions).

Les actifs et passifs cédés sont les suivants :	2008	2009
	Omega 8-10	Activité d'assurance de FSA Holdings
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	8
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	76
Prêts et créances sur la clientèle	0	18
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	0
Investissements financiers	0	4 464
Dérivés	0	79
Actifs fiscaux	0	554
Autres actifs	13	1 987
Dettes envers les établissements de crédit	(8)	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	0	0
Dérivés	0	(673)
Dettes représentées par un titre	0	(543)
Provisions techniques des sociétés d'assurances	0	(1 399)
Autres passifs	(1)	(4 027)
ACTIF NET	4	543
Produit de la vente (reçu en numéraire)	7	398
Moins : coût de la transaction	0	(19)
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	0	(8)
PRODUIT NET ENCAISSÉ SUR LA VENTE	7	371

C. ACTIFS ET PASSIFS INCLUS DANS DES GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Année 2008

L'activité d'assurance de FSA Holdings a été comptabilisée comme activité incluse dans un groupe destiné à être cédé, au 1^{er} octobre 2008 (le contrat a été signé le 14 novembre 2008).

Le contrat de cession avec Assured Guaranty prévoit la liquidation du prix d'achat pour moitié en numéraire (USD 361 millions) et pour moitié en actions Assured Guaranty (44,6 millions d'actions). À la signature du contrat, la valeur des actions était égale à USD 361 millions (valorisation sur le cours d'Assured Guaranty à la date de signature, soit USD 8,10 par action).

À la finalisation du contrat, Assured Guaranty a l'option de substituer un paiement en cash au paiement en actions initialement prévu. Cette option est limitée à 22,3 millions des 44,6 millions d'actions prévues. Un montant de USD 8,1 remplace une action. Comme le nombre et la valeur des actions au moment de la finalisation du contrat sont actuellement incertains, c'est la valeur de USD 8,1 par action qui a été utilisée pour des motifs comptables.

Les actifs et passifs de cette activité sont présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif, la différence entre les fonds propres vendus et le prix de vente a été comptabilisée en « Résultat net sur investissements ».

Le résultat du quatrième trimestre 2008 est consolidé dans chaque ligne du compte de résultats, comme pour les trimestres précédents car Dexia détient toujours le contrôle de cette activité mais le résultat économique généré à partir du 1^{er} octobre 2008 est pour Assured Guaranty. En effet, le prix est basé sur les fonds propres au 30 septembre 2008 sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Les détails et chiffres sont publiés dans le rapport annuel de Dexia 2008 (voir la note 9.6.C.).

Année 2009

Conformément à IFRS 5, les actifs et passifs de Dexia Épargne Pension (DEP) ont été comptabilisés comme activité incluse dans un groupe destiné à être cédé, au 31 décembre 2009.

Le 9 décembre 2009, Dexia a signé un accord relatif à la vente de Dexia Épargne Pension à BNP Paribas Assurance.

La transaction devrait être finalisée dans le courant du premier semestre 2010.

Les actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés se déclinent comme suit :	2009
	DEP
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126
Prêts et créances sur établissements de crédit	2
Prêts et créances sur la clientèle	377
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 658
Investissements financiers	2 066
Autres actifs	66
Actifs non courants destinés à être cédés	4 295
Dettes envers les établissements de crédit	(109)
Dettes subordonnées	(108)
Provisions techniques des sociétés d'assurances	(4 072)
Autres passifs	(43)
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	(4 332)
ACTIF NET	(37)

9.6. Fonds propres

Par catégorie d'actions	2008	2009
Nombre d'actions autorisées non émises	352 542 645	1 760 513 402
Nombre d'actions émises et libérées	1 762 478 783	1 762 478 783
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
Valeur de l'action	pas de valeur nominale	pas de valeur nominale
En circulation au 1 ^{er} janvier	1 178 576 763	1 762 478 783
Nombre d'actions émises	606 160 256	0
Nombre d'actions annulées	(22 258 236)	0
En circulation au 31 décembre	1 762 478 783	1 762 478 783
Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital	0	0
Nombre d'actions propres	293 570	293 570
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre d'options sur actions et de contrats de vente d'actions	293 570	293 570

Voir la note 9.4.C. pour les warrants accordés aux États belge et français.

Voir la note 9.7. pour les plans d'options sur actions.

9.7. Paiements fondés sur des actions

Plan d'options sur actions Dexia	31/12/08	31/12/09
	Nombre d'options ⁽¹⁾	Nombre d'options ⁽¹⁾
Encours au début de la période	62 824 793	71 787 214
Octroyées au début de la période	10 559 805	0
Exercées au cours de la période ⁽²⁾	(106 600)	0
Expirées au cours de la période	(1 490 784)	(544 498)
Encours à la fin de la période	71 787 214	71 242 716
Pouvant être exercées à la fin de la période	40 352 840	49 972 641

(1) L'encours des options comprend aussi les options octroyées aux employés de Dexia Crédit Local en 1999.

(2) Le prix d'exercice moyen pondéré pour 2008 était de EUR 11,60 par action.

Fourchette de prix d'exercice (EUR)	31/12/08			31/12/09		
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne (années)	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne (années)
10,09	7 093 355	-	9,50	7 093 355	-	8,50
10,97 – 11,37	7 752 122	11,37	4,56	7 752 122	11,37	3,56
11,88 – 13,66	17 844 143	13,18	5,90	17 609 369	13,20	4,86
13,81 – 14,58	3 083 963	14,58	2,00	3 083 963	14,58	1,00
15,17 – 15,88	184 074	-	0,83	0	-	0,00
17,23 – 17,86	5 269 212	17,86	3,00	5 269 212	17,86	2,00
18,03 – 18,20	10 059 822	18,03	6,41	10 059 822	18,03	5,41
18,62 – 21,25	10 177 973	-	7,42	10 052 323	18,67	6,42
23,25	10 322 550	-	8,50	10 322 550	-	7,50

Plan d'options sur actions Dexia	Plan 2008	Plan 2008	Plan 2008
	Employés Dexia	Employés Dexia	Employés Dexia
Date d'octroi	30/06/08	30/06/08	23/09/08
Nombre d'instruments octroyés	6 945 450	3 466 450	147 905
Prix d'exercice	10,09	12,65	10,09
Cours de l'action à la date d'octroi	10,28	10,28	10,20
Durée contractuelle (années)	10 ans	10 ans	10 ans
Conditions d'acquisition des droits	⁽¹⁾	⁽¹⁾	⁽²⁾
Liquidation	Actions Dexia	Actions Dexia	Actions Dexia
Juste valeur par instrument à la date d'octroi	1,72	0,9	3,62
Modèle de valorisation	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾

(1) Les conditions d'acquisition de droits sont les suivantes : 40 % immédiatement et 20 % annuellement pendant les trois années suivantes.

(2) Les droits sont acquis à la date d'octroi.

(3) La juste valeur des plans est obtenue auprès d'une tierce partie non liée au groupe.

	31/12/08	31/12/09
Liquidations en actions	21	9
Liquidations en espèces ⁽¹⁾	(16)	0
Liquidations alternatives	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	5	9
Dettes pour liquidations en espèces ⁽¹⁾	0	0
Dettes pour liquidations alternatives	0	0
TOTAL DU PASSIF	0	0

(1) Plan d'intéressement de FSA. En 2008, en raison de la baisse des actions Dexia, la provision constituée dans le passé a été reprise.

9.8. Intérêts minoritaires – fonds propres de base

Au 1^{er} janvier 2008	1 721
- Augmentation de capital	97
- Dividendes	(62)
- Résultat net de la période	78
- Variation du périmètre de consolidation	(79)
- Autres	1
AU 31 DÉCEMBRE 2008 ⁽¹⁾	1 756
Au 1^{er} janvier 2009	1 756
- Augmentation de capital	2
- Dividendes	(10)
- Résultat net de la période	79
- Variation du périmètre de consolidation	(14)
AU 31 DÉCEMBRE 2009 ⁽¹⁾	1 813

(1) Ce montant comprend :

- les titres perpétuels subordonnés non cumulatifs de EUR 700 millions, émis par DCL, pour un montant de EUR 698 millions ;

- les titres perpétuels subordonnés non cumulatifs de EUR 500 millions, émis par Dexia Funding Luxembourg, pour un montant de EUR 498 millions.

Dans le cadre de l'extension de la garantie des États accordée à Dexia, Dexia s'est engagé à ne pas payer de coupons discrétionnaires sur des titres hybrides Tier 1 comptabilisés en intérêts minoritaires.

En conséquence, Dexia Funding Luxembourg et Dexia Crédit Local n'ont pas payé les coupons relatifs à leurs émissions Tier 1, respectivement dus le 2 novembre 2009 et le 18 novembre 2009. Ceci conduit à une diminution de EUR 37 millions déclarés dans les dividendes distribués aux intérêts minoritaires en 2009 en comparaison avec les montants déclarés en 2008.

9.9. Contribution par activité

	31/12/08				31/12/09			
	Secteur bancaire et autres activités	FSA	Autres sociétés d'assurances ⁽¹⁾	TOTAL	Secteur bancaire et autres activités	FP	Autres sociétés d'assurances ⁽¹⁾	TOTAL
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 448	0	0	2 448	2 673	0	0	2 673
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	61 805	0	59	61 864	47 011	19	397	47 427
III. Prêts et créances sur la clientèle	359 498	7 543	1 804	368 845	345 551	6 312	2 124	353 987
IV. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	11 522	0	4 522	16 044	6 882	0	3 195	10 077
V. Investissements financiers	108 263	1 711	15 055	125 029	90 416	1 732	13 103	105 251
VI. Dérivés	54 991	217	5	55 213	40 299	426	3	40 728
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 938	0	0	3 938	3 579	0	0	3 579
VIII. Investissements dans des entreprises associées	652	0	30	682	139	0	32	171
IX. Immobilisations corporelles	2 144	0	209	2 353	2 233	1	162	2 396
X. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	2 061	1	131	2 193	2 053	1	123	2 177
XI. Actifs fiscaux	2 839	1 047	253	4 139	1 989	831	99	2 919
XII. Autres actifs	1 727	10	261	1 998	1 652	2	241	1 895
XIII. Actifs non courants destinés à être cédés	35	6 225	0	6 260	55	0	4 295	4 350
TOTAL ACTIF	611 923	16 754	22 329	651 006	544 532	9 324	23 774	577 630
I. Dettes envers les établissements de crédit	213 074	46	72	213 192	123 636	84	4	123 724
II. Dettes envers la clientèle	108 181	6 344	203	114 728	116 941	3 509	500	120 950
III. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	9 608	6 147	3 197	18 952	12 085	4 139	3 121	19 345
IV. Dérivés	76 029	(196)	1	75 834	57 917	447	0	58 364
V. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 543	0	0	1 543	1 939	0	0	1 939
VI. Dettes représentées par un titre	188 120	0	0	188 120	213 065	0	0	213 065
VII. Dettes subordonnées	4 360	0	47	4 407	4 063	0	48	4 111
VIII. Provisions techniques des sociétés d'assurances	3	0	16 736	16 739	16	0	13 392	13 408
IX. Provisions et autres obligations	1 197	0	290	1 487	1 156	106	319	1 581
X. Dettes fiscales	274	0	28	302	231	0	7	238
XI. Autres passifs	4 035	72	286	4 393	4 236	7	342	4 585
XII. Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	0	5 691	0	5 691	0	0	4 332	4 332
TOTAL DES DETTES	606 424	18 104	20 860	645 388	535 285	8 292	22 065	565 642

(1) Groupe Dexia Insurance Belgium SA et DenizEmeklilik ve Hayat AS.

	31/12/08				31/12/09			
	Secteur bancaire et autres activités	FSA ⁽¹⁾	Autres sociétés d'assurances ⁽¹⁾	TOTAL	Secteur bancaire et autres activités	FSA-FP ⁽¹⁾	Autres sociétés d'assurances ⁽²⁾	TOTAL
Marge d'intérêts	5 230	224	619	6 073	4 369	1	660	5 030
Dividendes	59	1	111	171	59	1	54	114
Résultat net des entreprises associées	(1)	0	0	(1)	36	0	3	39
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat	(493)	(119)	(2)	(614)	(258)	343	(24)	61
Résultat net sur investissements	(898)	(1 910)	(707)	(3 515)	282	(129)	(130)	23
Honoraires et commissions nets	1 402	(4)	33	1 431	1 208	(2)	22	1 228
Primes et produits techniques des activités d'assurance	4	459	4 114	4 577	4	28	2 678	2 710
Charges techniques des activités d'assurance	1	(120)	(4 394)	(4 513)	(15)	(3)	(3 041)	(3 059)
Autres résultats nets d'exploitation	(71)	17	1	(53)	23	(5)	(1)	17
PRODUIT NET	5 233	(1 452)	(225)	3 556	5 708	234	221	6 163
Frais de personnel	(1 890)	(26)	(105)	(2 021)	(1 720)	(20)	(107)	(1 847)
Frais généraux et administratifs	(1 221)	(85)	(84)	(1 390)	(1 015)	(16)	(58)	(1 089)
Frais du réseau	(309)	0	(61)	(370)	(306)	0	(60)	(366)
Amortissements	(285)	(2)	(9)	(296)	(275)	(1)	(22)	(298)
Frais d'acquisition reportés	0	(42)	0	(42)	0	(7)	0	(7)
COÛTS	(3 705)	(155)	(259)	(4 119)	(3 316)	(44)	(247)	(3 607)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 528	(1 607)	(484)	(563)	2 392	190	(26)	2 556
Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit	(1 589)	(1 703)	0	(3 292)	(577)	(503)	(16)	(1 096)
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(10)	0	0	(10)	(51)	0	0	(51)
Dépréciation d'écarts d'acquisition	(5)	(7)	0	(12)	(6)	0	0	(6)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	(76)	(3 317)	(484)	(3 877)	1 758	(313)	(42)	1 403
Charges d'impôts	40	532	57	629	(404)	58	32	(314)
RÉSULTAT NET	(36)	(2 785)	(427)	(3 248)	1 354	(255)	(10)	1 089
Part des minoritaires dans le résultat	96	(18)	0	78	79	0	0	79
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(132)	(2 767)	(427)	(3 326)	1 275	(255)	(10)	1 010

(1) Au 31 décembre 2008, la colonne reprend les informations pour tout le groupe FSA alors qu'au 31 décembre 2009, la colonne reprend 3 mois de résultats des activités vendues de FSA en ligne à ligne mais compensés dans la ligne « Résultat net sur investissements » et le résultat complet des activités de Financial Products.

(2) Groupe Dexia Insurance Belgium SA et DenizEmeklilik ve Hayat AS.

La contribution aux états financiers est présentée sous IFRS après élimination des postes et transactions intragroupe et, par conséquent, ne correspond pas aux états financiers DIB qui publie sur la base des normes belges.

9.10. Contribution des coentreprises dans les états financiers

	31/12/08	31/12/09
Total actif	9 586	9 531
Total des dettes	9 279	9 224
	31/12/08	31/12/09
Produit net	428	342
Coûts	(299)	(296)
Résultat brut d'exploitation	129	46
Résultat net	95	29
Part des minoritaires dans le résultat	3	0
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	92	29

Principalement le groupe RBC-DIS.

9.11. Taux de change

		31/12/08		31/12/09	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	2,0305	1,7506	1,6028	1,7641
Dollar canadien	CAD	1,6943	1,5655	1,5104	1,5830
Franc suisse	CHF	1,4861	1,5787	1,4832	1,5076
Couronne (Tchéquie)	CZK	26,8551	25,0188	26,4515	26,5315
Couronne danoise	DKK	7,4488	7,4553	7,4423	7,4464
Euro	EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Livre sterling	GBP	0,9535	0,8018	0,8879	0,8908
Dollar de Hong Kong	HKD	10,8275	11,4473	11,1648	10,8220
Forint	HUF	265,2744	250,3233	270,6846	281,7823
Shekel	ILS	5,2880	5,2337	5,4491	5,4740
Yen	JPY	126,6890	151,4854	133,4453	130,5573
Peso mexicain	MXN	19,3270	16,3725	18,8445	18,8996
Couronne norvégienne	NOK	9,7371	8,2804	8,2997	8,7083
Dollar néo-zélandais	NZD	2,4253	2,0913	1,9811	2,2081
Couronne suédoise	SEK	10,8841	9,6779	10,2514	10,5881
Dollar Singapour	SGD	2,0130	2,0689	2,0195	2,0241
Nouvelle lire turque	TRY	2,1332	1,9053	2,1427	2,1505
Dollar US	USD	1,3971	1,4707	1,4399	1,3962

9.12. Rémunération du commissaire aux comptes

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations du commissaire obtenues pour ses prestations au sein de l'ensemble du groupe Dexia.

DELOITTE	Prestations effectuées pour le groupe Dexia	
	31/12/08	31/12/09
a) Mission d'audit des comptes	8 ⁽¹⁾	9 ⁽²⁾
b) Mission de certification	0	1 ⁽³⁾
c) Conseils fiscaux	0	0
d) Due diligence	0	0
e) Autres missions (autre que certification)	1	0
TOTAL	9	10

(1) Ce montant comprend EUR 1 million d'honoraires relatifs à des missions complémentaires liées à la crise financière.

(2) Ce montant comprend EUR 1 million d'honoraires relatifs à des missions complémentaires non budgétées.

(3) Ce montant comprend principalement la certification dans le cadre de la garantie d'État.

10. Notes sur les éléments hors bilan

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

10.1. Opérations en délai d'usance

	31/12/08	31/12/09
Actifs à livrer	7 129	9 299
Passifs à recevoir	17 707	13 049

10.2. Garanties

	31/12/08	31/12/09
Garanties données à des établissements de crédit	2 868	3 019
Garanties données à la clientèle	14 236	15 751
Garanties reçues d'établissements de crédit	1 149	653
Garanties reçues de la clientèle	49 551	59 506
Garanties des États ⁽¹⁾	59 345	58 554

(1) Voir la note 9.4.C.

10.3. Engagements de crédit

	31/12/08	31/12/09
Lignes non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	957	895
Lignes non utilisées ouvertes à la clientèle	86 206	72 979
Lignes non utilisées obtenues d'établissements de crédit	9 649	16 321
Lignes non utilisées obtenues de la clientèle	5	50

10.4. Autres engagements

	31/12/08	31/12/09
Activité d'assurance – engagements donnés	6	1
Activité d'assurance – engagements reçus	31	28
Activité bancaire – engagements donnés ⁽¹⁾	198 239	165 728
Activité bancaire – engagements reçus ⁽¹⁾	91 670	86 387

(1) Les chiffres au 31 décembre 2008 ont été revus.

11. Notes annexes au compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

11.1. Intérêts perçus – Intérêts payés

	31/12/08	31/12/09
INTÉRÊTS PERÇUS	107 859	63 980
a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur	27 947	18 653
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	210	58
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 412	835
Prêts et créances sur la clientèle	13 804	13 144
Investissements financiers disponibles à la vente	9 245	4 257
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	106	116
Intérêts sur actifs dépréciés	55	86
Autres	115	157
b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur	79 912	45 327
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 224	370
Actifs financiers désignés à la juste valeur	60	25
Dérivés détenus à des fins de transaction	44 802	29 558
Dérivés utilisés à des fins de couverture	33 826	15 374
INTÉRÊTS PAYÉS	(101 786)	(58 951)
a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur	(22 119)	(11 121)
Dettes envers les établissements de crédit	(7 283)	(1 917)
Dettes envers la clientèle	(5 989)	(1 972)
Dettes représentées par un titre	(8 330)	(6 516)
Dettes subordonnées	(441)	(158)
Intérêts sur actions privilégiées et capital hybride	(15)	(15)
Dépenses liées aux montants garantis par les États	(36)	(493)
Autres	(25)	(50)
b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur	(79 667)	(47 831)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	(8)	(5)
Passifs financiers désignés à la juste valeur	(560)	(624)
Dérivés détenus à des fins de transaction	(44 936)	(29 616)
Dérivés utilisés à des fins de couverture	(34 163)	(17 586)
INTÉRÊTS NETS PERÇUS	6 073	5 029

11.2. Dividendes

	31/12/08	31/12/09
Investissements financiers disponibles à la vente	166	112
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4	1
Actifs financiers désignés à la juste valeur	1	1
TOTAL	171	114

11.3. Résultat net des entreprises associées

	31/12/08	31/12/09
Résultat avant impôt des entreprises associées	31	55
Part de l'impôt	(20)	(15)
Dépréciation d'écarts d'acquisition ⁽¹⁾	(12)	0
TOTAL	(1)	39

(1) Kommunalkredit Austria AG.

11.4. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat

	31/12/08	31/12/09
Résultat net du portefeuille de transaction	(1 015)	(96)
Résultat net de la comptabilité de couverture	168	(47)
Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats et résultat des dérivés liés ⁽¹⁾	(10)	70
Variation du risque de crédit propre	426	(154)
Activités de change et différences de change	(183)	289
TOTAL	(614)	61
(1) Parmi lesquels des dérivés détenus à des fins de transaction inclus dans une stratégie d'option de juste valeur	576	(240)

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/08	31/12/09
Couverture de juste valeur	82	7
<i>Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert</i>	14 943	(4 760)
<i>Changement de la juste valeur des dérivés de couverture</i>	(14 861)	4 768
Couverture de flux de trésorerie	3	(1)
<i>Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité</i>	3	(1)
Discontinuité de couverture de flux de trésorerie (les flux de trésorerie ne sont plus attendus)	1	5
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	3
<i>Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité</i>	0	3
Couverture de portefeuille couvert en taux	82	(61)
<i>Changement de juste valeur de l'élément couvert</i>	3 171	(1 383)
<i>Changement de juste valeur des dérivés de couverture</i>	(3 089)	1 322
TOTAL	168	(47)
Discontinuité de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (les flux de trésorerie sont toujours attendus) – montants comptabilisés en marge d'intérêt	15	11

11.5. Résultat net sur investissements

	31/12/08	31/12/09
Gains sur prêts et créances	265	91
Gains sur actifs financiers disponibles à la vente	619	691
Gains sur immobilisations corporelles	8	17
Gains sur actifs et passifs destinés à être cédés	12	6
Gains sur passifs	27	74
Autres gains	0	3
Total des gains	931	882
Pertes sur prêts et créances	(205)	(144)
Pertes sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	(1 705)	(1 406)
Pertes sur investissements détenus jusqu'à l'échéance	0	(1)
Pertes sur immobilisations corporelles	(8)	(15)
Pertes sur passifs	(9)	(50)
Autres pertes	0	(1)
Total des pertes	(1 927)	(1 617)
Dépréciation nette	(2 519)	758
TOTAL	(3 515)	23

(1) Voir la note « 9.5.C. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés ».

DÉPRÉCIATION DES TITRES

	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
Au 31 décembre 2008			
Titres disponibles à la vente	(2 612)	93	(2 519)
TOTAL	(2 612)	93	(2 519)
Au 31 décembre 2009			
Titres disponibles à la vente	(99)	857	758
TOTAL	(99)	857	758

11.6. Honoraires et commissions perçus et versés

	31/12/08			31/12/09		
	Perçus	Versés	Net	Perçus	Versés	Net
Gestion d'OPCVM	387	(19)	368	289	(19)	270
Administration d'OPCVM	138	(15)	123	114	(12)	102
Activité d'assurance	74	(5)	69	62	(4)	58
Activité de crédit	189	(21)	168	173	(13)	160
Achat et vente de titres	106	(22)	84	100	(15)	86
Achat et vente de parts d'OPCVM	35	(9)	26	20	(4)	16
Services de paiement	253	(81)	172	263	(89)	174
Commissions à des intermédiaires non exclusifs	26	(19)	7	24	(19)	5
Ingénierie financière	38	(6)	32	30	(1)	29
Services sur titres autres que la garde	38	(8)	30	33	(7)	26
Conservation	195	(44)	151	166	(37)	129
Émissions et placements de titres	24	(4)	20	26	(2)	24
Commissions de services sur titrisation	1	0	1	0	0	0
Banque privée	31	(10)	21	29	(6)	24
Compensation et règlement-livraison	8	(12)	(4)	19	(10)	9
Prêts de titres	74	(28)	46	47	(16)	31
Autres	139	(22)	117	112	(28)	84
TOTAL	1 756	(325)	1 431	1 507	(279)	1 228

Les honoraires et commissions relatifs aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur par le résultat, ne sont pas matériels.

11.7. Marge technique des activités d'assurance

PRIMES ET PRODUITS TECHNIQUES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/08	31/12/09
Primes et cotisations perçues	4 416	2 252
Sinistres encourus – part des réassureurs	30	51
Variations des réserves techniques – part des réassureurs	7	(5)
Autres revenus techniques	124	414
REVENUS	4 577	2 710

CHARGES TECHNIQUES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/08	31/12/09
Primes perçues transférées au réassureur	(216)	(125)
Primes et cotisations payées	(170)	(148)
Sinistres encourus	(1 754)	(1 575)
Ajustements des réserves techniques	(1 864)	(1 129)
Autres dépenses techniques	(509)	(82)
DÉPENSES	(4 513)	(3 059)

11.8. Autres résultats nets d'exploitation

	31/12/08	31/12/09
Impôt lié à l'exploitation	3	2
Loyers perçus	43	51
Autres revenus bancaires	5	21
Autres revenus d'autres activités ⁽¹⁾	287	284
Autres revenus	338	358
Impôt lié à l'exploitation	(42)	(37)
Entretien et réparation des immeubles de placement ayant généré un revenu au cours de l'exercice suivant	(1)	(2)
Autres frais bancaires	(49)	(9)
Autres dépenses d'autres activités ⁽²⁾	(299)	(292)
Autres dépenses	(391)	(340)
TOTAL	(53)	17

(1) Comprend les autres revenus opérationnels, les reprises de provisions pour litiges légaux ou autres et les subsides.

(2) Comprend les autres dépenses opérationnelles pour les leasings opérationnels (autres que les loyers et loyers conditionnels), les réductions de valeur et amortissements sur le mobilier et les équipements donnés en leasing opérationnel, les autres dépenses opérationnelles, les provisions pour litiges légaux ou autres et les réductions de valeur et amortissement sur immeubles de placement.

11.9. Frais de personnel

	31/12/08	31/12/09
Rémunérations et salaires	1 445	1 360
Sécurité sociale et coûts d'assurance	352	325
Charges de retraite – régimes à prestations définies	66	48
Charges de retraite – régimes à cotisations définies	30	27
Autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Charges des rémunérations en actions ⁽¹⁾	5	9
Avantages à long terme du personnel	(6)	4
Coûts de restructuration	13	1
Autres coûts	115	72
TOTAL	2 021	1 847

(1) Voir la note 9.7.

(ETP moyen)	31/12/08			31/12/09		
	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total
Cadres supérieurs	476	24	500	440	20	460
Salariés	24 892	2 663	27 555	24 076	2 714	26 790
Autres	42	2	44	29	1	30
TOTAL	25 410	2 689	28 099	24 545	2 735	27 280

(ETP moyen)	31/12/08							
	Belgique	France	Luxembourg	Turquie	Autres Europe	USA	Autres	Total
Cadres supérieurs	291	38	74	23	43	15	17	501
Salariés	9 268	2 506	3 207	8 035	2 420	597	1 521	27 554
Autres	4	12	0	0	9	14	5	44
TOTAL	9 563	2 556	3 281	8 058	2 472	626	1 543	28 099

(ETP moyen)	31/12/09							
	Belgique	France	Luxembourg	Turquie	Autres Europe	USA	Autres	Total
Cadres supérieurs	273	38	68	23	36	7	15	460
Salariés	8 895	2 384	3 076	8 453	2 210	225	1 547	26 790
Autres	3	17	0	0	5	0	5	30
TOTAL	9 171	2 439	3 144	8 476	2 251	232	1 567	27 280

11.10. Frais généraux et administratifs

	31/12/08	31/12/09
Charges d'occupation des locaux	79	82
Locations simples (sauf charges informatiques)	117	110
Honoraires professionnels	208	162
Marketing, publicité et relations publiques	123	100
Charges informatiques	195	197
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	77	58
Entretien et réparations	15	15
Coûts de restructuration autres que ceux liés au personnel	45	(18)
Assurances (sauf liées aux pensions)	19	18
Transport de fonds	58	56
Taxes liées à l'exploitation	103	107
Autres frais généraux et administratifs	351	204
TOTAL	1 390	1 089

11.11. Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

	31/12/08	31/12/09
Amortissements des terrains et des bâtiments	79	90
Amortissements des autres immobilisations corporelles	88	82
Amortissements des immobilisations incorporelles	129	127
TOTAL	296	298

11.12. Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit

Dépréciation collective	31/12/08			31/12/09		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts	(1 169)	58	(1 111)	(416)	412	(5)
Rehaussement de crédit (réserve collective)	(37)	0	(37)	0	0	0
TOTAL	(1 206)	58	(1 148)	(416)	412	(5)

Dépréciation spécifique	31/12/08				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(98)	0	(11)	0	(109)
Prêts et créances sur la clientèle	(421)	86	(11)	9	(337)
Débiteurs divers ⁽¹⁾	(283)	2	0	0	(281)
Autres actifs	(1)	0	0	0	(1)
Engagements	(163)	8	0	0	(155)
Provision spécifique liée à l'activité de rehaussement de crédit ⁽²⁾	(862)	8	(407)	0	(1 261)
TOTAL	(1 828)	104	(429)	9	(2 144)

(1) Publié à la ligne XII. de l'actif.

(2) Lié à FSA Inc.

Dépréciation spécifique	31/12/09				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	93	(6)	0	87
Prêts et créances sur la clientèle	(1 037)	272	(93)	9	(850)
Débiteurs divers ⁽¹⁾	(9)	2	0	0	(7)
Engagements	(58)	8	0	0	(49)
Provision spécifique liée à l'activité de rehaussement de crédit	(272)	0	0	0	(272)
TOTAL	(1 376)	376	(99)	9	(1 091)

(1) Publié à la ligne XII. de l'actif.

11.13. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/08	31/12/09
Dépréciation des immeubles de placement	0	(51)
Dépréciation des autres immobilisations corporelles	0	1
Dépréciation des actifs destinés à être cédés	(4)	0
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(6)	(1)
TOTAL	(10)	(51)

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque les critères de constitution de celles-ci sont remplis. Une revue des conditions de marché et des conditions de vente est effectuée de manière régulière, au moins une fois par an. Si la perte attendue sur la cession est inférieure à la dépréciation existante, une reprise de dépréciation est enregistrée.

11.14. Dépréciation d'écarts d'acquisition

	31/12/08	31/12/09
Dépréciation d'écarts d'acquisition	(12)	(6)

L'écart d'acquisition sur Dexia Bank Denmark A/S et celui sur Financial Security Assurance Holdings Ltd ont été revus et dépréciés en 2008.

L'écart d'acquisition sur Dexia banka Slovensko et celui sur Dexia Kommunalkredit Bank Polska ont été revus et dépréciés en 2009.

11.15. Charges d'impôts

	31/12/08	31/12/09
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	(328)	(248)
Impôt différé	917	(126)
Impôt sur le résultat de l'exercice (A)	589	(375)
Impôt sur les bénéfices de l'année précédente	68	40
Impôt différé de l'année précédente	(33)	52
Provision pour litiges fiscaux	5	(31)
Autres charges d'impôts (B)	40	61
TOTAL (A)+(B)	629	(314)

TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Le taux normal d'imposition applicable en Belgique en 2008 et en 2009 était de 33,99 %.

Le taux d'imposition effectif de Dexia était de 15,3 % en 2008 et de 27,3 % en 2009.

La différence entre le taux normal et le taux effectif peut s'analyser comme suit :

	31/12/08	31/12/09
Résultat net avant impôt	(3 877)	1 403
Bénéfices et pertes des sociétés mises en équivalence	(1)	39
Dépréciation d'écarts d'acquisition	(12)	(6)
Base de l'impôt	(3 864)	1 370
Taux d'impôt légal	33,99 %	33,99 %
Charge fiscale sur la base du taux légal	(1 313)	466
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions	21	(133)
Effet fiscal de produits non taxables ⁽¹⁾	(308)	(357)
Effet fiscal des charges non déductibles fiscalement	665	192
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales précédemment non comptabilisées	0	(4)
Effet fiscal sur un bénéfice imposable non comptabilisé précédemment en compte de résultats	(5)	0
Effet fiscal du retraitement d'impôts différés actifs non comptabilisés	454	314
Effet fiscal d'un changement de taux d'impôt	4	0
Éléments imposés à un taux réduit	(56)	(60)
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôts légale	(51)	(44)
Impôt sur le résultat de l'exercice	(589)	374
Base de l'impôt	(3 864)	1 370
Taux d'imposition effectif	15,3 %	27,3 %

(1) Principalement plus-values non taxables sur cessions d'actions.

11.16. Résultat par action

DE BASE

Le résultat de base par action est obtenu en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions propres.

	31/12/08	31/12/09
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(3 326)	1 010
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	1 310	1 762
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action)	(2,54)	0,57

DILUÉ

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant que les options attribuées aux salariés ont été converties en actions ordinaires.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Les actions potentielles calculées de la façon décrite ci-dessus sont considérées comme dilutives uniquement si leur conversion en actions ordinaires diminue le résultat par action.

Aucun ajustement n'a été apporté à la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère dans la mesure où il n'existe aucun instrument financier convertible en actions Dexia.

	31/12/08	31/12/09
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(3 326)	1 010
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions)	1 310	1 762
Ajustement pour options sur actions (millions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action dilué (millions)	1 310	1 762
Résultat par action dilué (exprimé en EUR par action)	(2,54)	0,57

12. Notes annexes sur l'exposition au risque

(en millions d'EUR – Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

Comme demandé par IFRS 7 § 34, les notes annexes sont basées sur l'information fournie en interne aux principaux dirigeants de l'entité.

12.1. Juste valeur

A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable.

A.1. Juste valeur des actifs

	31/12/08			31/12/09		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 448	2 448	0	2 673	2 673	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	61 864	59 550	(2 314)	47 427	46 018	(1 409)
Prêts et créances sur la clientèle	368 845	371 206	2 361	353 987	349 069	(4 918)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 836	10 836	0	6 362	6 362	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	5 208	5 208	0	3 715	3 715	0
Actifs financiers disponibles à la vente	123 062	123 062	0	103 685	103 685	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	1 967	2 009	42	1 565	1 686	121
Dérivés	55 213	55 213	0	40 728	40 728	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 938	3 938	0	3 579	3 579	0
Investissements dans des entreprises associées	682	887	205	171	187	16
Autres actifs ⁽¹⁾	10 683	10 683	0	9 387	9 387	0
Actifs non courants destinés à être cédés	6 260	6 285	25	4 350	4 423	73
TOTAL	651 006	651 325	319	577 629	571 512	(6 117)

(1) Comprend les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition, les actifs fiscaux et les autres actifs.

La ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » correspond à la réévaluation du risque de taux d'intérêt des actifs qui font l'objet d'une couverture de portefeuille. Ces actifs figurent dans les lignes « Prêts et créances sur établissements de crédit » et « Prêts et créances sur la clientèle ».

A.2. Juste valeur des dettes

	31/12/08			31/12/09		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	213 192	210 669	(2 523)	123 724	121 157	(2 567)
Dettes envers la clientèle	114 728	114 889	161	120 950	120 740	(210)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	273	273	0	275	275	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	18 679	18 679	0	19 070	19 070	0
Dérivés	75 834	75 834	0	58 364	58 364	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 543	1 543	0	1 939	1 939	0
Dettes représentées par un titre	188 120	184 742	(3 378)	213 065	208 788	(4 277)
Dettes subordonnées	4 407	4 378	(29)	4 111	3 912	(199)
Autres passifs ⁽¹⁾	22 921	22 921	0	19 811	19 811	0
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	5 691	5 691	0	4 332	4 332	0
TOTAL	645 388	639 619	(5 769)	565 641	558 388	(7 253)

(1) Comprend les provisions techniques des sociétés d'assurances, les provisions et autres obligations, les dettes fiscales et les autres passifs.

À l'exception des « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » et des « Passifs financiers désignés à la juste valeur », l'écart de spread dû à notre propre qualité de crédit a été considéré inchangé pour la détermination de la juste valeur.

La ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » correspond à la réévaluation du risque de taux d'intérêt des passifs qui font l'objet d'une couverture de portefeuille. Ces passifs figurent dans les lignes « Dettes envers les établissements de crédit », « Dettes envers la clientèle » et « Dettes représentées par un titre ».

B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**B.1. Actifs**

	31/12/08				31/12/09			
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 692	2 409	1 735	10 836	1 432	1 607	3 323	6 362
Actifs financiers désignés à la juste valeur	4 803	380	25	5 208	3 308	197	210	3 715
Actifs financiers disponibles à la vente	39 097	64 301	19 664	123 062	32 946	18 796	51 943	103 685
Dérivés	335	54 383	495	55 213	25	37 464	3 239	40 728
TOTAL	50 927	121 473	21 919	194 319	37 711	58 064	58 715	154 490

(1) Juste valeur basée sur des prix de marché sur un marché actif.

(2) Juste valeur basée sur des paramètres observables sur le marché.

(3) Juste valeur basée sur des modèles de valorisation dont certains paramètres importants ne sont pas observables sur le marché.

B.2. Dettes

	31/12/08				31/12/09			
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	271	2	0	273	212	62	1	275
Passifs financiers désignés à la juste valeur	3 865	8 667	6 147	18 679	0	15 691	3 379	19 070
Dérivés	297	74 464	1 073	75 834	3	54 492	3 869	58 364
TOTAL	4 433	83 133	7 220	94 786	215	70 245	7 249	77 709

(1) Juste valeur basée sur des prix de marché sur un marché actif.

(2) Juste valeur basée sur des paramètres observables sur le marché.

(3) Juste valeur basée sur des modèles de valorisation dont certains paramètres importants ne sont pas observables sur le marché.

Dexia a revu l'analyse de juste valeur présentée en 2008 pour les raisons suivantes :

- La publication par l'IASB, en mars 2009, de l'amendement à IFRS 7 – Amélioration de la communication en matière d'instruments financiers et, en mai 2009, d'un exposé-sondage en matière de mesure de la juste valeur. Ces textes appréhendent mieux la classification en niveau 1, 2 ou 3 et clarifient la classification d'un instrument financier en niveau 3 sur la base du principe «La juste valeur obtenue est classée dans son ensemble au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble».
- Pour les actifs financiers non cotés sur un marché, Dexia a développé des modèles internes pour déterminer la juste valeur. Ceux-ci intègrent les paramètres de risques, dont les

plus importants sont repris dans la section Sensibilité ci-après. Par le passé, le risque de crédit était appréhendé comme l'élément non observable le plus important – bien que limité – sur la juste valeur de l'instrument financier. Ceci s'explique par le fait que les contreparties de Dexia sont essentiellement des gouvernements, des autorités publiques et des banques. Toutefois, après analyse des nouveaux textes publiés, Dexia a accordé davantage d'importance au risque de liquidité. En effet, celui-ci a un impact important sur la juste valeur en raison du *business model* de Dexia, axé sur le financement à long terme.

La révision de la classification en matière de juste valeur n'a pas d'impact sur la mesure des instruments financiers. Elle a un impact en matière d'information communiquée dans les notes.

C. TRANSFERTS ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

C.1. Actifs

	31/12/09	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	321	32
Actifs financiers disponibles à la vente	33	1 105
Dérivés	130	0
TOTAL	484	1 137

C.2. Dettes

	31/12/09	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	1
TOTAL	0	1

D. RÉCONCILIATION NIVEAU 3

D.1. Actifs

	31/12/09		
	Clôture déc. 2008	Adaptations selon la nouvelle définition	Solde d'ouverture
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 735	2 724	4 459
Actifs financiers désignés à la juste valeur	25	159	184
Actifs financiers disponibles à la vente	19 664	32 706	52 370
Dérivés	495	4 539	5 034
TOTAL	21 919	40 128	62 047

	31/12/09											
	Ouverture	Gains/ pertes en compte de résultats	Gains/ pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règle- ment	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	Modifications du périmètre de consolidation	Différences de conversion	Autres (¹)	Clôture
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 459	1 086	0	260	(2 321)	(99)	0	(224)	0	162	0	3 323
Actifs financiers désignés à la juste valeur	184	(32)	0	173	(15)	0	0	(102)	0	2	0	210
Actifs financiers disponibles à la vente	52 370	851	1 124	1 209	(1 509)	(1 211)	1 841	(2 408)	(2)	(171)	(151)	51 943
Dérivés	5 034	404	0	5	(734)	(1 618)	0	(52)	0	200	0	3 239
TOTAL	62 047	2 309	1 124	1 647	(4 579)	(2 928)	1 841	(2 786)	(2)	193	(151)	58 715

(1) Les actifs de Dexia Épargne pension sont transférés en Actifs non courants destinés à être cédés.

D.2. Dettes

	31/12/09		
	Clôture déc. 2008	Adaptations selon la nouvelle définition	Solde d'ouverture
Passifs financiers désignés à la juste valeur	6 147	(2 816)	3 331
Dérivés	1 073	3 770	4 843
TOTAL	7 220	954	8 174

	31/12/09							
	Ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Achats	Propres émissions	Règlement	Sortie du niveau 3	Différences de conversion	Clôture
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	1	0	0	0	0	1
Passifs financiers désignés à la juste valeur	3 331	29	0	88	(69)	0	0	3 379
Dérivés	4 843	(707)	0	0	(63)	(5)	(199)	3 869
TOTAL	8 174	(678)	1	88	(132)	(5)	(199)	7 249

La colonne « Adaptations selon la nouvelle définition » reprend les reclassifications suivantes :

D'une part, les reclassifications du niveau 3 (tel que déclaré en 2008) vers le niveau 2 :

- pour les « Passifs financiers désignés à la juste valeur » car l'importance du risque de crédit propre eu égard à la juste valeur n'est pas matérielle ;
- pour certains dérivés car, en application de l'IFRS 7 revu, les données utilisées dans le modèle de prix peuvent être considérées comme observables.

D'autre part, les reclassifications du niveau 2 vers le niveau 3 :

- pour les instruments financiers contenant en majorité des dérivés incorporés non étroitement liés aux caractéristiques du contrat hôte, pour lesquels un changement dans les paramètres de risques (comme par exemple le prix des actions) provoque une modification importante de la juste valeur ;
- pour certains actifs financiers, essentiellement des obligations, pour lesquels la prime de liquidité est devenu l'élément le plus important dans la détermination de la juste valeur, justifiant dès lors la classification en niveau 3 ;

- pour la majorité des dérivés complexes en application de la définition publiée dans l'IFRS 7 amendée. Notons que les produits complexes sont en grande partie des structures parfaitement adossés.

L'évolution des montants déclarés en niveau 3 pendant l'année 2009 s'explique comme suit :

- certains marchés, comme notamment celui des obligations foncières en France et en Allemagne se sont redressés en 2009. Leur juste valeur est passée de niveau 3 à niveau 2 ;
- la colonne « Gains et pertes dans le compte de résultats » ne peut être analysée, comme telle, isolément. En effet, certains actifs et passifs au coût amorti ou en niveau 1 ou 2 peuvent être couverts par des dérivés classés en niveau 3. Nous référons ici à la note « 11.4. Résultat de la comptabilité de couverture » pour avoir une vue économique de l'impact en compte de résultats ;
- l'amélioration des modèles développés en interne et le résultat positif des *back-testing* ont généré des transferts entre niveaux, essentiellement du niveau 3 vers le niveau 2 ;
- la revue par niveau plus détaillée en 2009 a permis d'identifier que certains titres senior de banques, considérés comme liquides, et par conséquent classés en niveau 2, étaient devenus illiquides. Ils ont donc été transférés en niveau 3 ;
- les ventes importantes et les faibles achats d'instruments financiers sont essentiellement expliqués par les décisions du Management :

(i) d'arrêter les activités de trading pour compte propre ;

(ii) de diminuer le portefeuille obligataire de Dexia.

Toutefois, l'impact en résultat est relativement limité en raison du fait que les instruments financiers structurés sont complètement couverts, pour le risque de taux d'intérêt mais également pour les risques attachés à la structure par l'utilisation de dérivés parfaitement adossés.

E. SENSIBILITÉ À DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES DE L'ÉVALUATION EN NIVEAU 3

Dexia utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer le prix en *mark-to-model*. La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation du spread, lorsque Dexia utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- les spreads de crédit : en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité : en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;

- l'illiquidité de l'instrument financier : en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et/ou en incorporant une analyse des différences entre les prix acheteurs-vendeurs pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en niveau 3. Les impacts majeurs sont les suivants :

- Pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente, la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente est estimée varier entre EUR -189 millions et EUR +377 millions.
- Les *Negative Basis Trade* (NBT) sont considérés par le marché comme un produit unique. En conséquence, l'obligation et le CDS qui s'y rapporte sont testés ensemble. L'hypothèse ayant un impact sur la juste valeur est celle portant sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT au travers de l'écart de prix acheteur-vendeur. Sur la base du nombre important de dénouements anticipés de NBT en 2009, et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, l'impact positif (résultat de dénouement anticipé médian de 2009) est de EUR +5 millions alors que l'impact négatif (résultat de dénouement anticipé le plus négatif de 2009) donne un montant de EUR -18 millions.

Dexia a testé l'impact de différents paramètres non observables pour ses dérivés, tels que les devises exotiques, la volatilité des taux d'intérêt (*vega* non observable et *smile*) et corrélation, incertitudes du modèle, extrapolation pour le long terme, les sensibilités des actions (*vega* non observable, volatilité des dividendes, corrélation...). Les impacts majeurs sont relatifs à la corrélation aux options sur CMS estimée à EUR +8 millions (scénario positif) et EUR -8 millions (scénario négatif) et au spread de crédit sur CDS, pour lequel l'impact avant taxes est estimé à EUR +32 millions (scénario positif) ou à EUR -28 millions (scénario négatif).

F. DIFFÉRENCE ENTRE LES PRIX DE TRANSACTION ET LES VALEURS MODÉLISÉES (GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION, DIFFÉRÉ (DAY ONE PROFIT))

Aucun montant matériel n'a été reconnu au titre de DOP (*Day One Profit*) différé tant au 31 décembre 2008 qu'au 31 décembre 2009.

Le DOP est reconnu immédiatement en résultat sur des produits simples, comme les swaps de taux d'intérêt ou des produits complexes (comme les transactions structurées) qui sont parfaitement adossés.

Le DOP reconnu immédiatement en résultat s'élève à EUR 45 millions au 31 décembre 2008 et à EUR 23 millions au 31 décembre 2009. Les montants sont comptabilisés dans le résultat net du portefeuille de transaction (annexe 11.4.).

12.2. Exposition au risque de crédit

A. ANALYSE DE L'EXPOSITION DU GROUPE DEXIA

L'exposition au risque de crédit est publiée en conformité avec l'information à la direction et reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c.-à-d. la valeur comptable après déduction des dépréciations spécifiques);
- la valeur de marché pour les produits dérivés;
- le montant total des engagements hors bilan, soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

L'exposition au risque de crédit est ventilée par région géographique et par catégorie de contrepartie en tenant compte

des garanties obtenues. Ceci signifie que lorsque l'exposition est garantie par un tiers dont le risque de crédit est moins pondéré (au sens bâlois) que l'emprunteur direct, l'exposition est alors reportée sur la région et sur le secteur d'activité du garant. Cependant, ce principe de substitution n'a pas été appliqué au portefeuille de Dexia FP. Dans les tableaux ci-dessous, il n'a pas été tenu compte de la garantie octroyée par les États français et belge sur ce portefeuille.

L'exposition au risque de crédit est basée sur un périmètre comprenant les filiales du groupe Dexia consolidées globalement et 50 % de la joint venture RBC Dexia Investor Services.

Exposition par zone géographique	31/12/08	31/12/09
Belgique	116 081	110 645
France	112 391	103 520
Allemagne	42 741	40 085
Italie	64 799	58 263
Luxembourg	12 780	12 725
Autres pays de l'UE	122 876	110 934
Reste de l'Europe	15 419	14 005
Turquie	15 480	10 629
États-Unis et Canada	106 255	82 262
Amérique du Sud et Amérique centrale	4 115	3 950
Sud-Est asiatique	6 084	3 483
Japon	21 610	15 072
Autres ⁽¹⁾	19 379	20 558
TOTAL ⁽²⁾	660 011	586 131

(1) Inclut des entités supranationales comme la Banque centrale européenne.

(2) L'exposition de FSA Inc. au 31 décembre 2008 est publiée dans le rapport annuel 2008 de Dexia.

Exposition par catégorie de contrepartie	31/12/08	31/12/09
États	78 800	74 518
Secteur public local	298 989	265 223
Sociétés privées	57 095	49 949
Assureurs monoline	14 766	11 056
ABS/MBS	52 213	36 272
Financement de projets	16 986	17 508
Particuliers, PME, indépendants	45 619	45 197
Institutions financières	94 375	85 812
Autres	1 168	596
TOTAL ⁽¹⁾	660 011	586 131

(1) L'exposition de FSA Inc. au 31 décembre 2008 est publiée dans le rapport annuel 2008 de Dexia.

B. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

	31/12/08	31/12/09
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	119 592	101 441
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	594	490
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	10 976	6 056
Prêts et créances (au coût amorti)	381 373	359 846
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	1 906	1 611
Dérivés	11 488	8 111
Autres instruments financiers – au coût	2 056	1 801
Engagements de prêts octroyés	81 672	68 624
Engagements de garanties octroyés	50 355	38 152
TOTAL	660 011	586 131

Dexia détient des collatéraux financiers et physiques.

L'ensemble des collatéraux financiers se compose de cash collatéraux, de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations *investment grade* (essentiellement des émetteurs souverains ou bancaires AAA-AA).

Les collatéraux physiques comprennent surtout des hypothèques sur immeubles résidentiels ou sur des petits immeubles commerciaux et des gages sur divers actifs (créances, fonds de commerce).

Seuls les collatéraux financiers éligibles par Bâle II et directement détenus par Dexia sont pris en considération.

Les collatéraux détenus couvrent principalement les prêts et créances ainsi que les engagements hors bilan.

C. QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS FINANCIERS NI EN SOUFFRANCE NI DÉPRÉCIÉS

Comme le système de notation interne de Dexia n'est pas encore complètement mis en place chez DenizBank et en raison du fait que peu de notations externes sont disponibles en Turquie, les expositions de DenizBank sont présentées dans une colonne séparée. Le maintien des scorings internes de DenizBank ainsi que le maintien des systèmes de suivi des risques de crédit ont permis de conserver une vision complète des risques du portefeuille.

	31/12/08					
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade	Non noté	DenizBank	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	71 091	46 634	598	699	404	119 426
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	138	323	22	111	0	594
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	7 349	3 048	23	543	9	10 972
Prêts et créances (au coût amorti)	195 050	138 196	23 627	12 164	8 134	377 170
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	821	835	29	107	114	1 906
Dérivés	5 546	3 866	962	799	21	11 194
Autres instruments financiers – au coût	13	20	0	1 826	196	2 056
Engagements de prêts octroyés	51 851	22 351	4 023	2 915	458	81 599
Engagements de garanties octroyés	28 787	11 502	1 932	2 842	5 164	50 227
TOTAL	360 647	226 776	31 216	22 005	14 499	655 143

	31/12/09					
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade	Non noté	DenizBank	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	45 857	46 327	5 220	585	1 035	99 023
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	82	238	20	149	0	490
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	2 862	2 518	208	403	50	6 040
Prêts et créances (au coût amorti)	176 716	132 982	31 579	8 316	9 038	358 633
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	563	677	1	0	370	1 611
Dérivés	3 250	3 764	555	434	39	8 042
Autres instruments financiers – au coût	98	47	21	1 614	15	1 795
Engagements de prêts octroyés	41 828	18 059	4 292	1 768	2 393	68 340
Engagements de garanties octroyés	18 557	13 927	2 264	873	2 428	38 051
TOTAL	289 813	218 539	44 161	14 143	15 368	582 024

Les notations indiquées sont soit des notations internes, soit externes. En effet, Dexia utilise la méthode avancée basée sur les notations internes (AIRBA – *Advanced Internal Ratings Based Approach*), pour le calcul de ses exigences en fonds propres dans le cadre du Pilier 1 de Bâle II. Par ailleurs, le risque de crédit des positions ABS est calculé selon la méthode *Ratings Based Approach*, basée sur les notations externes (Fitch, Standard & Poors ou Moody's) et une partie du portefeuille, essentiellement DenizBank, voit son risque de crédit calculé conformément à la méthode standard.

Qualité de crédit des actifs financiers de DenizBank

En 2009, la gestion et le suivi des risques de crédit de DenizBank ont continué à être davantage intégrés dans la gestion globale des risques de crédit de Dexia, notamment avec la poursuite du développement des modèles de notation internes spécifiques aux acteurs turcs qui sont destinés à couvrir les principales catégories d'actifs et à une participation accrue dans les différents comités au niveau du groupe.

La qualité de crédit moyenne des actifs financiers de DenizBank reste étroitement liée au rating du gouvernement turc (rating interne: BB- positive (monnaie étrangère) / BB+ positive (monnaie locale)). En effet, un actif financier ne peut pas bénéficier d'une notation supérieure à celle de l'État où il est émis.

Le portefeuille de DenizBank étant constitué à 90 % d'actifs turcs, la plupart des actifs financiers de DenizBank sont donc dans la catégorie « non investment grade ».

Détail sur la qualité de crédit des actifs financiers les plus importants:

- Le portefeuille Corporate & MidCorporate est entièrement composé de contreparties turques ou qui y sont liées. Le risque crédit de ce portefeuille est donc étroitement lié à l'évolution de l'économie turque. Chacune de ces contreparties est annuellement notée par un système de notation interne conforme aux exigences de Bâle II, spécifiquement développé pour les contreparties turques et dont la calibration a été réalisée sur la base d'une notation moyenne située entre B+ et BB- ;

- Les actifs financiers de DenizBank sur les institutions financières à fin 2009 sont principalement constitués de banques internationales de type « investment grade ». Le reste des expositions sont essentiellement des encours sur des banques turques, ayant une notation moyenne BB ;

- Les expositions sur le gouvernement central et assimilés sont uniquement liées au risque souverain turc ;

- Les expositions sur le secteur public local ont une notation située entre B et BB-, conséquence des règles fixées par le comité de crédit de Dexia en matière de sélection d'actifs ;

- Le profil de risque crédit du portefeuille Retail & PME est suivi par le centre d'expertise retail du groupe Dexia et est notamment inclus dans les revues trimestrielles de risque de cette activité. Des modèles spécifiques de PD (Probabilité de défaut) et de LGD (Perte en cas de défaut) ont été développés ou sont en cours de développement pour les parties Retail & PME (incluant l'agriculture) et seront déployés durant l'exercice 2010.

D. VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS DONT LES CONDITIONS ONT ÉTÉ RENÉGOCIÉES ET QUI AUTREMENT SERAIENT EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS

Aucune opération majeure n'est concernée par ce point, Dexia étant principalement actif dans le secteur public.

E. ACTIFS FINANCIERS QUI SONT SOIT EN SOUFFRANCE SOIT DÉPRÉCIÉS

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré par contrat.

Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, la totalité du contrat est considérée comme étant en souffrance.

	31/12/08				
	Actifs en souffrance mais non dépréciés			Montant comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques	Garanties détenues pour actifs en souffrance ou individuellement dépréciés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours		
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	1	0	0	1 125	0
Prêts et créances (au coût amorti) ⁽¹⁾	1 482	398	382	3 653	1 479
Autres instruments financiers	21	5	9	329	0
TOTAL	1 504	403	391	5 107	1 479

Les chiffres au 31 décembre 2008 ont été revus.

(1) Au 31 décembre 2008, le montant comptable des actifs financiers individuellement dépréciés comprend un montant de EUR 1 919 millions pour des instruments de dettes comptabilisés dans la rubrique « Prêts et créances ».

	31/12/09				
	Actifs en souffrance mais non dépréciés			Montant comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques	Garanties détenues pour actifs en souffrance ou individuellement dépréciés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours		
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	1	0	0	810	0
Prêts et créances (au coût amorti) ⁽¹⁾	1 112	399	769	4 820	1 724
Autres instruments financiers	0	3	3	335	0
TOTAL	1 113	402	772	5 965	1 724

(1) Le montant des actifs financiers individuellement dépréciés comprend un montant de EUR 2 028 millions pour des instruments de dettes comptabilisés dans la rubrique « prêts et créances » dont EUR 1 780 millions relatifs à Dexia FP. Pour ceux-ci, aucun collatéral n'est déclaré dans cette note. Toutefois, ce montant bénéficie du mécanisme de garantie des États belge et français décrit dans la note 9.4.

Les garanties détenues sont essentiellement des hypothèques sur immeubles résidentiels ou commerciaux et sur d'autres actifs (créances, fonds de commerce).

Les actifs en souffrance relèvent essentiellement des services aux particuliers et aux entreprises. Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés conformément à la méthodologie décrite dans les principes comptables, note 1.8.

F. GARANTIES ET AUTRES REHAUSSEMENTS DE CRÉDIT OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION DES GARANTIES DÉTENUES

Nature des actifs obtenus au cours de la période en prenant possession de garanties détenues	Valeur comptable	
	31/12/08	31/12/09
Trésorerie	203	22
Instruments de dettes	1 391	4
Prêts et créances	1	0
Terrains, bâtiments et mobilier	26	42
Immeubles de placement	0	58
Autres	4	0
TOTAL	1 625	126

Habituellement, Dexia n'a pas l'intention de garder les garanties et convertit les garanties obtenues en trésorerie en se basant sur les procédures légales propres à chaque pays en matière de saisie immobilière et de saisie mobilière.

En 2008, les montants renseignés en Trésorerie et en Instruments de dettes représentent les montants de collatéraux obtenus dans le cadre de la faillite de Lehman Brothers. Les Instruments de dettes ont été obtenus dans le cadre d'un contrat tripartite de cession-rétrocession avec Euroclear. La Trésorerie représente des collatéraux obtenus sur dérivés pour EUR 85 millions et sur convention tripartite de cession-rétrocession avec Euroclear pour EUR 109 millions.

G. MOUVEMENTS SUR CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES DE CRÉDIT

	01/01/08	Utilisa- tions	Dota- tions	Reprises	Autres ⁽¹⁾	31/12/08	Recou- virements	Charges directement constatées en compte de résultats
DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES POUR ACTIFS FINANCIERS	1 009	(98)	3 131	(179)	(21)	3 842	10	(22)
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	0	98	0		98	0	(11)
Prêts et créances sur la clientèle	817	(70)	421	(86)	1 001	2 083	10	(11)
Actifs financiers disponibles à la vente	192	(28)	2 612	(93)	(1 022)	1 661		
- dont instruments à revenu fixe	35	(2)	1 811	(8)	(1 019)	817		
- dont actions	157	(26)	801	(85)	(3)	844		
DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES ENCOURUES MAIS NON RAPPORTÉES SUR ACTIFS FINANCIERS	419	(11)	1 169	(58)	(13)	1 506		
TOTAL	1 428	(109)	4 300	(237)	(34)	5 348	10	(22)

(1) Dans les dépréciations spécifiques pour actifs évalués individuellement, un montant de EUR 1 045 millions a été reclassé de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle » en raison de l'application de IAS 39 amendée.

	01/01/09	Utilisa- tions	Dota- tions	Reprises	Autres	31/12/09	Recou- virements	Charges directement constatées en compte de résultats
DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES POUR ACTIFS FINANCIERS	3 842	(736)	1 135	(592)	(130)	3 519	9	(99)
Prêts et créances sur établissements de crédit	98	0	0	(93)	4	9	0	(6)
Prêts et créances sur la clientèle	2 083	(85)	1 036	(272)	(105)	2 657	9	(93)
Actifs financiers disponibles à la vente	1 661	(651)	99	(227)	(29)	853		
- dont instruments à revenu fixe	817	(13)	7	(133)	(26)	652		
- dont actions	844	(638)	92	(94)	(3)	201		
DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES ENCOURUES MAIS NON RAPPORTÉES SUR ACTIFS FINANCIERS	1 506	(16)	361	(356)	(18)	1 477		
TOTAL	5 348	(752)	1 496	(948)	(148)	4 996	9	(99)

H. RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET CRÉANCES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

31/12/08			
Exposition au risque de crédit (1)	Montant par lequel tous les dérivés de crédit atténuent l'exposition maximum au risque de crédit déclarée en (1)	Variation de la juste valeur des prêts et créances imputable aux changements du risque de crédit des actifs financiers	
		Montant de la période	Montant cumulé
67	0	0	0

31/12/09			
Exposition au risque de crédit (1)	Montant par lequel tous les dérivés de crédit atténuent l'exposition maximum au risque de crédit déclarée en (1)	Variation de la juste valeur des prêts et créances imputable aux changements du risque de crédit des actifs financiers	
		Montant de la période	Montant cumulé
49	0	1	1

Aucun dérivé de crédit n'est détenu en vue de limiter l'exposition au risque de crédit.

Dexia estime la juste valeur des actifs en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs des actifs sur la base d'un taux intégrant l'incertitude qui y est liée.

La modification du spread de crédit n'est pas significative et le risque de crédit n'est pas couvert.

I. RISQUE DE CRÉDIT DES PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

31/12/08			
Valeur comptable	Variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit du passif		Écart entre la valeur comptable du passif financier et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
	Montant de la période	Montant cumulé	
18 679	(474)	(474)	215

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

En 2008, l'abaissement de la notation de FSA Inc. et l'augmentation du coût lié à la liquidité ont conduit à la reconnaissance d'une augmentation du risque de crédit propre de EUR 356 millions. Ce montant a été considéré pour sa totalité comme changement du risque de crédit de la dette en raison de la difficulté à distinguer le risque de crédit du risque de liquidité. De plus, un montant de EUR 118 millions a été comptabilisé pour la variation du risque de crédit propre sur les dettes structurées non cotées de Dexia Banque Belgique et de Dexia Banque Internationale à Luxembourg (voir également la note « 8.3. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat – Passifs financiers désignés à la juste valeur »).

31/12/09			
Valeur comptable	Variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit du passif		Écart entre la valeur comptable du passif financier et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
	Montant de la période	Montant cumulé	
19 070	161	(313)	170

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

La variation de la période provient de la diminution du spread de crédit de Dexia.

12.3. Instruments de garantie

A. ACTIFS REÇUS EN GARANTIE POUVANT ÊTRE VENDUS OU REDONNÉS EN GARANTIE

Actifs détenus au titre de garantie	Garanties reçues au 31/12/2008		Garanties reçues au 31/12/2009	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie
Actions	1 100	0	795	0
Instruments de dettes	22 377	10 658	4 930	1 795
Prêts et créances	1 931	1 708	2 466	2 387
TOTAL	25 408	12 366	8 191	4 182

Les chiffres au 31 décembre 2008 ont été revus.

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession-rétrocession et de prêts de titres. Des liquidités sont obtenues comme collatéral dans le cadre de conventions standardisées de type *Credit Support Annex* (CSA).

Les conditions d'utilisation et de restitution des actifs reçus en garantie sont définies soit dans les contrats standard de type OSLA (*Overseas Securities Lending Agreement*), éventuellement amendés par le département juridique, soit dans des contrats directement rédigés par ce département. La réutilisation de garantie reçue est une pratique courante du marché.

B. ACTIFS FINANCIERS APPORTÉS EN GARANTIE

Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31/12/2008		Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31/12/2009	
pour des passifs	pour des passifs éventuels	pour des passifs	pour des passifs éventuels
195 319	0	144 713	0

Les chiffres au 31 décembre 2008 ont été revus.

Les actifs donnés en garantie couvrent essentiellement des conventions de cession-rétrocession et des prêts obtenus auprès des banques centrales et de la Banque centrale européenne. La valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie n'est pas limitée aux montants effectivement empruntés.

Des liquidités sont données comme collatéral dans le cadre de conventions standardisées de type *Credit Support Annex* (CSA).

La valeur de remboursement des emprunts dans le cadre de conventions de cession-rétrocession s'élève à EUR 44 milliards au 31 décembre 2008 et à EUR 53 milliards au 31 décembre 2009.

12.4. Risque de taux d'intérêt: répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne sont déclarés dans la colonne « À vue ou sur demande » car les informations établies ici considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses basées sur des données comportementales observées. Cette dernière approche est réalisée dans la sensibilité de BSM (voir la note 12.5.).

a. Actif	31/12/08									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 193	245	0	0	0	0	10	0	0	2 448
Prêts et créances sur établissements de crédit	13 975	35 186	5 072	3 719	2 915	0	403	756	(162)	61 864
Prêts et créances sur la clientèle	19 501	63 211	58 376	57 690	155 767	665	3 551	13 608	(3 524)	368 845
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6	7 761	1 870	1 051	2 405	158	90	(2 505)	0	10 836
Actifs financiers désignés à la juste valeur	9	285	189	70	132	4 566	9	(52)	0	5 208
Actifs financiers disponibles à la vente	685	34 464	10 460	19 532	55 671	3 343	1 849	(1 281)	(1 661)	123 062
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0	505	249	491	670	0	52	0	0	1 967
Dérivés							8 663	46 550	0	55 213
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 938		3 938
Investissements dans des entreprises associées						682				682
Immobilisations corporelles						2 353				2 353
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						2 193				2 193
Actifs fiscaux						4 139				4 139
Autres actifs	389	554	84	51	159	1 031	0	15	(285)	1 998
Actifs non courants destinés à être cédés						6 270	0	0	(10)	6 260
TOTAL	36 758	142 211	76 300	82 604	217 719	25 400	14 627	61 029	(5 642)	651 006

Les chiffres au 31 décembre 2008 ont été revus.

b. Dettes	31/12/08								Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	
Dettes envers les établissements de crédit	78 439	121 837	5 900	2 153	4 128	0	550	185	213 192
Dettes envers la clientèle	65 063	35 607	7 798	3 257	2 032	56	943	(28)	114 728
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3	4	45	61	146	12	5	(3)	273
Passifs financiers désignés à la juste valeur	35	3 016	4 844	3 369	3 641	3 198	210	366	18 679
Dérivés							9 997	65 837	75 834
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 543	1 543
Dettes représentées par un titre	305	56 270	31 035	45 181	50 381	0	2 884	2 064	188 120
Dettes subordonnées	0	843	908	911	1 370	137	103	135	4 407
Provisions techniques des sociétés d'assurances						16 739			16 739
Provisions et autres obligations						1 487			1 487
Dettes fiscales						302			302
Autres passifs	2 033	995	128	67	181	985	4	0	4 393
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés						5 006	0	685	5 691
TOTAL	145 878	218 572	50 658	54 999	61 879	27 922	14 696	70 784	645 388

c. Position nette	31/12/08					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	(109 120)	(76 361)	25 642	27 605	155 840	(2 522)

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des dérivés.

a. Actif	31/12/09										
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total	
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 466	202	0	0	0	0	5	0	0	2 673	
Prêts et créances sur établissements de crédit	13 721	23 075	2 676	5 008	2 247	0	128	643	(71)	47 427	
Prêts et créances sur la clientèle	15 923	73 054	63 229	51 067	140 864	1 236	2 855	9 831	(4 072)	353 987	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6	2 947	1 119	631	1 826	177	24	(368)	0	6 362	
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	358	97	82	61	3 143	4	(30)	0	3 715	
Actifs financiers disponibles à la vente	657	21 680	9 458	18 356	48 261	2 522	1 559	2 046	(853)	103 686	
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0	381	180	194	760	0	50	0	0	1 565	
Dérivés							8 129	32 599	0	40 728	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 579		3 579	
Investissements dans des entreprises associées						171				171	
Immobilisations corporelles							2 396			2 396	
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition							2 177			2 177	
Actifs fiscaux							2 919			2 919	
Autres actifs	428	651	233	26	40	800	0	19	(302)	1 895	
Actifs non courants destinés à être cédés							4 395	0	35	(80)	4 350
TOTAL	33 201	122 348	76 992	75 364	194 059	19 936	12 754	48 354	(5 378)	577 630	

Rapport de gestion

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Informations complémentaires

b. Dettes	31/12/09								
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Dettes envers les établissements de crédit	19 536	59 127	42 003	1 450	1 184	2	267	155	123 724
Dettes envers la clientèle	74 262	33 570	6 046	4 729	1 462	41	791	49	120 950
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4	102	5	52	98	13	1	0	275
Passifs financiers désignés à la juste valeur	323	1 745	2 165	8 161	3 086	3 121	250	219	19 070
Dérivés							10 081	48 283	58 364
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 939	1 939
Dettes représentées par un titre	2 525	58 135	33 720	59 128	54 485	0	2 969	2 103	213 065
Dettes subordonnées	418	855	377	855	1 281	138	98	89	4 111
Provisions techniques des sociétés d'assurances							13 408		13 408
Provisions et autres obligations							1 581		1 581
Dettes fiscales							238		238
Autres passifs	1 996	1 386	105	38	101	955	4	0	4 585
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés							4 332	0	4 332
TOTAL	99 064	154 920	84 421	74 413	61 697	23 829	14 461	52 837	565 642

c. Position nette	31/12/09					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	(65 863)	(32 572)	(7 429)	951	132 362	(3 893)

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des dérivés.

12.5. Risques de marché et Balance-Sheet Management (BSM)

Mesures des risques de marché au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾:

a) Activités Trésorerie et marchés financiers

- Risques de l'activité de trading: risque général de taux, risque de change, actions, risque de spread et autres risques (inflation, CO₂) sont contraints par des limites *Value at Risk* (VaR);
- *Cash and Liquidity Management* (CLM) – uniquement banking – suivi au moyen de la VaR et en limite de sensibilité de taux d'intérêt;
- Sensibilité du spread de crédit du portefeuille obligataire suivie au moyen de sensibilités au spread de crédit.

b) Gestion de bilan (BSM)

- Le risque de taux d'intérêt est suivi via les limites de sensibilité et *Value at Risk* (VaR) indicative pour BSM et pour les activités Dexia FP;
- Le risque de spread de crédit est suivi via les sensibilités au spread de crédit;
- L'exposition en actions est suivie via les limites *Value at Risk* (VaR).

A. ACTIVITÉS TRÉSORERIE ET MARCHÉS FINANCIERS (TFM)

Les activités de Trésorerie et marchés financiers de Dexia sont principalement orientées comme fonction de support pour le groupe.

TFM gère les activités de trading et les positions hors du portefeuille de négociation liées aux activités de gestion de trésorerie.

En raison de la réorientation des activités de TFM, le Risk Policy Committee du 7 novembre 2008 a décidé de réduire les limites VaR de TFM.

La limite globale TFM a été réduite de EUR 178 millions à EUR 130 millions au 4^e trimestre 2008 et de EUR 130 millions à EUR 100 millions à partir du 1^{er} trimestre 2009.

TFM gère également le portefeuille obligataire du *banking book* qui est largement mis en *run-off*.

(1) Les mesures appliquées au 31 décembre 2008 sont décrites dans le rapport annuel Dexia 2008.

a. Activité de trading et CLM

En 2009, le groupe Dexia a calculé

- une VaR taux d'intérêt et une VaR taux de change principalement basées sur une méthode paramétrique (99 %, 10 jours), complétée par une VaR historique *full valuation* pour mesurer le risque des dérivés de change et le risque de volatilité des taux d'intérêt;
- une VaR actions sur la base de la méthode historique *full valuation*;

- une VaR historique pour le spread de crédit, basée sur les sensibilités;

- une VaR historique pour le risque d'inflation basée sur les sensibilités et une VaR historique *full valuation* pour le risque CO₂.

Le détail de la VaR utilisée par le groupe Dexia est repris ci-dessous.

Il ne comprend pas la VaR du portefeuille obligataire partie *banking book* étant donné que ce portefeuille est suivi en sensibilité de spread et non pas en VaR (cf. *infra*).

VaR – 99 % 10 jours (en millions d'EUR)

		2008															
		IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading and Banking) ⁽³⁾				EQT ⁽⁴⁾ Trading				Spread Trading				Autres risques ⁽⁵⁾			
		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Par facteur risque	Moyenne	30,0	43,6	38,4	62,7	6,5	7,7	7,5	7,7	60,0	79,4	78,0	75,9	1,8	1,3	2,4	3,7
	Maximum	37,1	52,1	48,0	90,6	14,4	12,2	11,3	11,9	78,4	91,1	116,0	112,7	3,5	2,4	3,0	5,9
Global	Moyenne									126,6							
	Maximum									179,1							
	Fin de période									127,5							
	Limite									3T: 178; 4T: 130							

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR et FX : hors BSM.

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, matières premières et CO₂.

	2009																
	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading and Banking) ⁽³⁾				EQT ⁽⁴⁾ Trading				Spread Trading				Autres risques ⁽⁵⁾				
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
Par facteur	Moyenne	58,9	24,0	17,2	20,3	6,3	5,6	4,2	2,4	43,4	43,4	42,0	28,6	4,9	4,4	4,6	4,4
risque	Maximum	86,5	32,3	23,1	26,3	7,6	9,7	8,6	4,5	59,2	51,2	47,3	37,7	7,8	5,3	5,1	4,7
Global	Moyenne	78,4															
	Maximum ⁽⁶⁾	137,8															
	Fin de période	45,7															
	Limite	1T : 130 ; 2T, 3T & 4T : 100															

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR et FX : hors BSM.

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, matières premières et CO₂.

(6) Dépassement de limite temporaire en janvier dû à une volatilité importante des spreads BMA sur les TOB.

Les risques de *Cash and Liquidity Management* (CLM) sont également suivis au moyen de limites de sensibilité.

Après la décision du Risk Policy Committee de novembre 2008 de réduire drastiquement la limite de la sensibilité au taux d'intérêt (alors positionnée à EUR 424 millions) au 31 décembre 2008, la sensibilité au taux d'intérêt était de EUR -200 millions pour une limite de EUR 200 millions par pour cent. Au 31 décembre 2009, la sensibilité de CLM était de EUR -81 millions pour une limite de EUR 200 millions par pour cent.

b. Portefeuille obligataire (partie banking – portefeuille largement en run-off) Exposition (en milliards d'EUR)

	2008	2009
Portefeuille obligataire	181,2	165,5

Sensibilité au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille obligataire est couvert, son objectif étant le spread de crédit. En conséquence, la sensibilité de ce portefeuille aux variations de taux d'intérêt est très limitée.

Sensibilité du spread de crédit

Cette mesure estime (en millions d'EUR) la sensibilité de la juste valeur si le spread augmente de 1 point de base. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du spread de crédit du portefeuille obligataire TFM. Au 31 décembre 2009, il inclut également les activités en obligations de CLM et DMA.

	2008	2009
Total TFM credit spread partie banking	(130)	(116) ⁽¹⁾

(1) 2009 : dont EUR -16,1 millions/pb de sensibilité de spread provient du portefeuille Public Finance de Crediop, qui n'est toutefois pas en run-off.

B. BSM – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, ACTIONS ET RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT

BSM est sous la gestion directe et le contrôle de l'ALCo groupe (comité ALM) et du Funding and Liquidity Committee.

La sensibilité mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux augmente de 1 % sur l'ensemble de la courbe (pour mieux appréhender la courbe, l'augmentation de 1 % est composée de 10 points de base multipliés par 10).

Pour le calcul de la sensibilité, la durée résiduelle du portefeuille jusqu'à la prochaine date de refixation des taux est établie à partir d'hypothèses déduites du comportement de la clientèle et ne correspond pas à la date conventionnelle de remboursement (voir note 12.4.).

a. Établissements financiers et compagnies d'assurances hors Dexia Financial Products (Dexia FP)

		2008											
		Taux d'intérêt ^{(2) (3)}				Actions ⁽⁴⁾				Credit spread ^{(5) (6)}			
(en millions d'EUR)		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Établissements financiers BSM ⁽¹⁾	Sensibilité	(185)	(282)	(177)	(197)					(16)	(15)	(15)	(16)
	VaR 99 % 10 jours	68	125	111	161	94	96	76	66				
Compagnies d'assurances	Sensibilité	9	5	8	8					n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	VaR mitigée 99 % 10 jours					118	127	112	137				

(1) ALM délégué et CLM exclus.

(2) Sensibilité à une variation de 1 %.

(3) Au 31 décembre 2008, la limite en sensibilité au taux d'intérêt pour BSM s'élevait à EUR 486 millions par pour cent.

(4) Le risque lié au portefeuille actions est détaillé plus loin.

(5) Sensibilité à une variation de 1 point de base.

(6) n.d. : non disponible.

		2009											
		Taux d'intérêt ^{(2) (3)}				Actions ⁽⁴⁾				Credit spread ⁽⁵⁾			
(en millions d'EUR)		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Établissements financiers BSM ⁽¹⁾	Sensibilité	(158)	(201)	(97)	(104)					(16)	(15)	(16)	(16)
	VaR 99 % 10 jours	169	170	195	173	53	45	37	16				
Compagnies d'assurances	Sensibilité	(48)	(53)	(77)	(99)					(13)	(12)	(13)	(13)
	VaR mitigée 99 % 10 jours					53	80	142	119				

(1) CLM exclu.

(2) Sensibilité à une variation de 1 %.

(3) Au 31 décembre 2009, la limite en sensibilité au taux d'intérêt pour BSM s'élevait à EUR 400 millions par pour cent.

(4) Le risque lié au portefeuille actions est détaillé plus loin.

(5) Sensibilité à une variation de 1 point de base.

BSM actions – Sensibilité des actions cotées

La *Value at Risk* (VaR) indique la modification potentielle de la valeur de marché, tandis que la notion de *Earnings at Risk* (EaR) représente l'impact sur le résultat comptable de la survenance du scénario de VaR.

La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle qui peut être subie avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de dix jours.

A. Établissements financiers ⁽¹⁾ (portefeuille BSM)	Valeur de marché	VaR	% VaR	EaR	Valeur d'acquisition
31/12/08	396	66	16,7 %	(69)	493
31/03/09	318	53	17,0 %	(64)	472
30/06/09	281	45	16,0 %	(29)	323
30/09/09 ⁽²⁾	516	37	17,0 %	(13)	377
31/12/09 ^{(2) (3)}	503	16	9,0 %	0	316

(1) La gestion des actions des établissements financiers mis en run-off a été déléguée à TFM.

(2) La valeur de marché comprend EUR 292 millions et EUR 336 millions, respectivement au 30 septembre 2009 et au 31 décembre 2009 (non inclus dans la VaR) pour la position Assured Guaranty.

(3) La limite VaR du portefeuille BSM – partie banking s'élève à EUR 70 millions au 31 décembre 2009 (la limite ne comprend pas la position en Assured Guaranty) ; elle était de EUR 120 millions au 31 décembre 2008.

B. Portefeuille des compagnies d'assurances ^{(1) (2)}	Valeur de marché	VaR	VaR mitigée ⁽³⁾	% VaR	EaR	Valeur d'acquisition
31/12/08	1 601	225	137	14,1 %	(307)	2 408
31/03/09	1 101	85	53	5,0 %	(286)	1 689
30/06/09	947	97	80	8,0 %	(213)	1 303
30/09/09	1 167	151	142	12,0 %	(144)	1 353
31/12/09	1 435	149	119	8,0 %	(52)	1 541

(1) La limite VaR du portefeuille des compagnies d'assurances s'élève à EUR 160 millions au 31 décembre 2009. Cette limite s'applique à la VaR mitigée et non pas à la VaR qui, elle, comprend également des risques qui ne sont pas portés par Dexia mais par les détenteurs de police. Cette limite est inchangée par rapport à la situation de décembre 2008.

(2) La limite VaR de EUR 160 millions se compose de EUR 130 millions pour les compagnies d'assurances (DIS) et de EUR 30 millions pour les fonds de pension dont le risque est considéré être porté par Dexia (Defined Benefit Plans pour les employés Dexia).

(3) La VaR mitigée prend en compte la répartition des risques entre les assureurs et les assurés.

b. Sensibilité au taux d'intérêt et au spread de crédit de Dexia Financial Products (Dexia FP)

Le portefeuille de Dexia FP comprend principalement des *assets-backed securities* en USD, des titres d'organismes et d'État américains et des *mortgage-backed securities*.

Ces actifs font partie du portefeuille mis en *run-off*.

Les passifs et actifs qui sous-tendent l'activité FP GIC sont couverts par des swaps de taux d'intérêt ou des futures.

Certaines catégories d'actifs et de passifs sont couvertes économiquement, sans utilisation de dérivés.

Le portefeuille de Dexia FP s'élève à EUR 10,9 milliards au 31 décembre 2009. Le risque de taux d'intérêt s'élevait à EUR -6,2 millions par pour cent (par rapport à une limite de EUR 42 millions par pour cent) tandis que la sensibilité au spread était de EUR -4,4 millions par point de base.

12.6. Risque de liquidité

L'approche de Dexia en matière de gestion du risque de liquidité a été revue à la lumière de la crise financière et de liquidité actuelle. Le principe général en est que les besoins de financement futurs de Dexia ne doivent jamais dépasser sa capacité prouvée de financement garanti.

Nous renvoyons à la note 3.3.4. des principes comptables.

Depuis 2009, Dexia est soumis à un reporting de liquidité auprès du régulateur belge (CBFA).

Le ratio de liquidité se trouve dans la section B et les mesures pour améliorer la liquidité se trouvent dans la section C.

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne figurent dans la colonne « À vue ou sur demande » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

A. RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE JUSQU'À LA DATE DE REMBOURSEMENT

Actif	31/12/08						Intérêts courus	Ajuste- ment à la juste valeur	Dépré- ciation	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote									
	À vue ou sur de- mande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéter- minée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 193	245	0	0	0	0	10	0	0	2 448
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 196	29 503	4 142	6 076	6 881	69	403	756	(162)	61 864
Prêts et créances sur la clientèle	14 385	15 434	25 790	82 486	216 450	665	3 551	13 608	(3 524)	368 845
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2	376	1 687	4 361	6 667	158	90	(2 505)	0	10 836
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	4	91	321	269	4 566	9	(52)	0	5 208
Actifs financiers disponibles à la vente	130	3 065	8 034	35 178	74 062	3 686	1 849	(1 281)	(1 661)	123 062
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0	170	183	767	795	0	52	0	0	1 967
Dérivés							8 663	46 550	0	55 213
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 938		3 938
Investissements dans des entreprises associées						682				682
Immobilisations corporelles						2 353				2 353
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						2 193				2 193
Actifs fiscaux						4 139				4 139
Autres actifs	348	568	86	51	166	1 049	0	15	(285)	1 998
Actifs non courants destinés à être cédés						6 270	0	0	(10)	6 260
TOTAL	31 254	49 365	40 013	129 240	305 290	25 830	14 627	61 029	(5 642)	651 006

Les chiffres au 31 décembre 2008 ont été revus.

Dettes	31/12/08							Intérêts courus	Ajuste- ment à la juste valeur	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéter- minée				
Dettes envers les établissements de crédit	72 533	123 139	5 024	4 505	7 256	0	550	185	213 192	
Dettes envers la clientèle	64 529	27 685	8 554	6 153	6 836	56	943	(28)	114 728	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2	4	45	61	147	12	5	(3)	273	
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	716	2 284	4 661	7 244	3 198	210	366	18 679	
Dérivés							9 997	65 837	75 834	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 543	1 543	
Dettes représentées par un titre	271	31 275	19 560	68 197	63 869	0	2 884	2 064	188 120	
Dettes subordonnées	0	28	165	689	2 332	955	103	135	4 407	
Provisions techniques des sociétés d'assurances	19	238	719	3 959	11 754	50			16 739	
Provisions et autres obligations							1 487		1 487	
Dettes fiscales							302		302	
Autres passifs	1 954	1 025	106	67	181	1 056	4	0	4 393	
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés							5 006	0	685	5 691
TOTAL	139 308	184 110	36 457	88 292	99 619	12 122	14 696	70 784	645 388	

	31/12/08						
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indé- terminée	
Gap net de liquidité	(108 054)	(134 745)	3 556	40 948	205 671	13 708	

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

La liquidité d'une banque résulte de la différence entre les échéances contractuelles d'actifs et de passifs. C'est pourquoi Dexia publie l'analyse des actifs, alors qu'elle n'est pas requise dans le cadre des IFRS 7. Ceci permet la présentation du gap net de liquidité (besoins de liquidité).

Une banque utilise des produits dérivés pour couvrir ses risques. Les *cash-flows* dépendent par conséquent de l'évolu-

tion de l'indice sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, *credit spreads*, etc.) pour lequel les *cash-flows* attendus peuvent fluctuer sensiblement. Étant donné que Dexia recourt à des produits dérivés pour ses activités bancaires et de trading, l'introduction de ces *cash-flows* attendus dans le tableau rendrait les chiffres moins pertinents pour les lecteurs. C'est pourquoi Dexia mentionne la valeur de marché du produit dérivé à sa juste valeur, comme c'est le cas pour les ajustements en juste valeur d'autres actifs et passifs financiers.

Actif	31/12/09									
	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Déprécia- tion	Total
	À vue ou sur de- mande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéter- minée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 295	373	0	0	0	0	5	0	0	2 673
Prêts et créances sur établissements de crédit	13 360	19 719	1 903	7 304	4 441	0	128	643	(71)	47 427
Prêts et créances sur la clientèle	13 700	13 338	17 689	69 862	229 548	1 236	2 855	9 831	(4 072)	353 987
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4	79	761	1 106	4 579	177	24	(368)	0	6 362
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	2	172	277	147	3 143	4	(30)	0	3 715
Actifs financiers disponibles à la vente	321	3 337	7 959	27 613	58 695	3 008	1 559	2 046	(853)	103 685
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0	101	78	504	833	0	50	0	0	1 566
Dérivés							8 129	32 599	0	40 728
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 579		3 579
Investissements dans des entreprises associées						171				171
Immobilisations corporelles						2 396				2 396
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						2 177				2 177
Actifs fiscaux						2 919				2 919
Autres actifs	311	649	233	29	139	817	0	19	(302)	1 895
Actifs non courants destinés à être cédés						4 395	0	35	(80)	4 350
TOTAL	29 991	37 598	28 795	106 695	298 382	20 439	12 754	48 354	(5 378)	577 630

Rapport de gestion

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Informations complémentaires

Dettes	31/12/09							Intérêts courus	Ajuste- ment à la juste valeur	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote									
	À vue ou sur de- mande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéter- minée				
Dettes envers les établisse- ments de crédit	18 766	49 588	42 207	5 134	7 605	2	267	155	123 724	
Dettes envers la clientèle	73 570	30 373	4 647	8 427	3 052	41	791	49	120 950	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	102	5	54	101	12	1	0	275	
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	760	1 082	7 472	6 166	3 121	250	219	19 070	
Dérivés							10 081	48 283	58 364	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 939	1 939	
Dettes représentées par un titre	474	32 720	24 153	79 651	70 995	0	2 969	2 103	213 065	
Dettes subordonnées	1	334	35	717	1 942	895	98	89	4 111	
Provisions techniques des sociétés d'assurances	9	149	408	4 872	7 912	58			13 408	
Provisions et autres obligations							1 581		1 581	
Dettes fiscales							238		238	
Autres passifs	1 891	1 481	112	38	101	958	4	0	4 585	
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés							4 332	0	4 332	
TOTAL	94 711	115 507	72 649	106 365	97 874	11 238	14 461	52 837	565 642	

	31/12/09					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indé- terminée
Gap net de liquidité	(64 720)	(77 909)	(43 854)	330	200 508	9 201

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

La liquidité d'une banque résulte de la différence entre les échéances contractuelles d'actifs et de passifs. C'est pourquoi Dexia publie l'analyse des actifs, alors qu'elle n'est pas requise dans le cadre des IFRS 7. Ceci permet la présentation du gap net de liquidité (besoins de liquidité).

Une banque utilise des produits dérivés pour couvrir ses risques. Les *cash-flows* dépendent par conséquent de l'évolu-

tion de l'indice sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, *credit spreads*, etc.) pour lequel les *cash-flows* attendus peuvent fluctuer sensiblement. Étant donné que Dexia recourt à des produits dérivés pour ses activités bancaires et de trading, l'introduction de ces *cash-flows* attendus dans le tableau rendrait les chiffres moins pertinents pour les lecteurs. C'est pourquoi Dexia mentionne la valeur de marché du produit dérivé à sa juste valeur, comme c'est le cas pour les ajustements en juste valeur d'autres actifs et passifs financiers.

B. RATIO D'OBSERVATION CBFA (COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES)

	31/12/09			
	Liquidité requise	Liquidité disponible	Excès de liquidité	Ratio Stress Test
1 semaine	(33 100)	71 600	38 500	46 %
1 mois	(64 800)	71 600	6 800	91 %

Le ratio d'observation *stress test* CBFA d'application sur une base mensuelle depuis le 30 juin 2009, permet de mesurer la position de liquidité d'une banque dans des circonstances exceptionnelles en comparant la liquidité potentiellement requise avec la liquidité disponible au bilan et au hors bilan de cet établissement.

Le scénario combine l'impact d'un choc idiosyncratique lié à l'établissement avec les conséquences d'une crise de liquidité générale.

Les hypothèses principales du stress sont les suivantes :

- impossibilité de se refinancer en *unsecured* ;
- titrisation ou vente d'actifs illiquides impossible ;
- recours possible aux banques centrales de l'Eurosystème sur la base de la mise en garantie d'actifs éligibles auprès de celles-ci (*haircuts* entre 5 et 30 %) ;
- pas de recours possible aux lignes de crédits ou aux garanties obtenues auprès de tiers ;
- 100 % de retraits sur les clients *wholesale* sur leurs dépôts immédiatement exigibles mais aussi à l'échéance sur leurs dépôts à terme.

La liquidité potentiellement requise est obtenue par différence entre les flux de liquidité entrants et sortants liés à des engagements contractuels existants diminués des sorties liées au retrait et au non-renouvellement des dépôts.

La liquidité potentiellement disponible s'obtient en convertissant en espèces le matelas de liquidité disponible.

Un ratio inférieur à 100 % signifie que l'établissement est capable de faire face aux circonstances extrêmes du scénario concerné, ce qui est le cas du groupe Dexia.

C. ACTIONS ENTREPRISES POUR AMÉLIORER LA LIQUIDITÉ DE DEXIA

En 2009, les efforts du groupe pour réduire le *gap* de liquidité ont été conséquents notamment en matière de *deleveraging* (vente d'actifs) pour EUR 16,5 milliards avec une échéance moyenne de 4,5 ans et en matière d'émissions long terme avec et sans garantie d'État (50%/50%) pour EUR 46 milliards avec une échéance moyenne de 5 ans.

12.7. Risque de change

	31/12/08				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Actif	449 027	39 055	107 465	55 459	651 006
Passif	453 412	24 478	134 424	38 692	651 006
POSITION NETTE AU BILAN	(4 385)	14 577	(26 959)	16 767	0

	31/12/09				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Actif	430 282	29 848	67 994	49 506	577 630
Passif	443 102	19 212	74 304	41 012	577 630
POSITION NETTE AU BILAN	(12 820)	10 636	(6 310)	8 494	0

La position bilantaire est couverte par des dérivés, de sorte que presque toutes les positions de change sont fermées.

12.8. Risques d'assurance

Les activités d'assurance sont exercées dans le groupe Dexia par le groupe DIS (voir principes comptables, point 1.11.).

Le groupe DIS est actif en assurance vie (80 % des primes émises) et non vie et n'a pas de concentration majeure de risques. Certains risques sont réassurés (voir la note 9.3.).

Compte tenu de ses activités, de la réassurance d'une partie de ses risques et de la taille des activités du groupe DIS par rapport au total des activités et des risques du groupe Dexia, une modification des variables d'assurance n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière du groupe Dexia.

Dexia SA

Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les états financiers consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des états financiers consolidés

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Dexia SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2009, le compte de résultats consolidé, la variation des fonds propres consolidés, l'état consolidé du résultat global et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le bilan consolidé s'élève à EUR 577 630 millions et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à EUR 1 010 millions.

L'établissement des états financiers consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables

en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des méthodes comptables, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des états financiers consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2009, et de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année clôturée à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers consolidés :

- le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les états financiers consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement

futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Anvers, le 1^{er} avril 2010

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par

Frank Verhaegen

Bernard De Meulemeester

Bilan	218
Hors bilan	219
Compte de résultats	220
Annexe aux comptes annuels	221
Rapport du commissaire sur les comptes annuels	244

Comptes sociaux

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Bilan

(avant affectation du résultat)

ACTIF (en EUR)	31/12/08	31/12/09
ACTIFS IMMOBILISÉS	28 368 527 711	28 311 697 399
I. Frais d'établissement	8 760 308	6 320 373
II. Immobilisations incorporelles	3 214 898	4 460 437
III. Immobilisations corporelles	2 442 275	2 055 224
B. Installations, machines et outillage	117 010	94 656
C. Mobilier et matériel roulant	2 028 424	1 751 069
E. Autres immobilisations corporelles	296 841	209 499
IV. Immobilisations financières	28 354 110 230	28 298 861 365
A. Entreprises liées	28 353 319 650	28 298 051 207
1. Participations	24 882 425 655	24 880 923 728
2. Créances	3 470 893 995	3 417 127 479
C. Autres immobilisations financières	790 580	810 158
2. Créances et cautionnements en numéraire	790 580	810 158
ACTIFS CIRCULANTS	144 272 403	436 214 840
V. Créances à plus d'un an	44 235 576	40 505 613
B. Autres créances	44 235 576	40 505 613
VII. Créances à un an au plus	27 530 313	52 210 512
A. Créances commerciales	3 385 163	2 455 752
B. Autres créances	24 145 150	49 754 760
VIII. Placements de trésorerie	182 529	315 469 173
B. Autres placements	182 529	315 469 173
IX. Valeurs disponibles	24 359 941	18 116 499
X. Comptes de régularisation	47 964 044	9 913 043
TOTAL DE L'ACTIF	28 512 800 114	28 747 912 239

PASSIF		31/12/08	31/12/09
(en EUR)			
CAPITAUX PROPRES		24 464 780 922	24 370 965 752
I.	Capital	8 089 020 254	8 089 020 254
	A. Capital souscrit	8 089 020 254	8 089 020 254
II.	Primes d'émission	13 617 667 343	13 617 667 343
IV.	Réserves	1 500 746 683	1 542 980 946
	A. Réserve légale	530 700 511	572 934 774
	D. Réserves disponibles	970 046 172	970 046 172
V.	Bénéfice reporté	412 661 386	1 215 112 379
V. bis	Bénéfice/Perte (-) de l'exercice ⁽¹⁾	844 685 256	(93 815 170)
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		21 212 877	55 534 467
VII.	A. Provisions pour risques et charges	21 212 877	55 534 467
	2. Charges fiscales	1 782 450	-
	4. Autres risques et charges	19 430 427	55 534 467
DETTES		4 026 806 315	4 321 412 020
VIII.	Dettes à plus d'un an	200 000 000	-
	A. Dettes financières	200 000 000	-
	5. Autres emprunts	200 000 000	-
IX.	Dettes à un an au plus	3 794 906 864	4 308 170 603
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	-	200 000 000
	B. Dettes financières	3 593 022 030	3 862 857 740
	1. Établissements de crédit	3 593 022 030	3 862 857 740
	C. Dettes commerciales	61 382 635	62 791 488
	1. Fournisseurs	61 382 635	62 791 488
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	25 285 479	18 522 886
	1. Impôts	567 925	313 743
	2. Rémunérations et charges sociales	24 717 554	18 209 143
	F. Autres dettes	115 216 720	163 998 489
X.	Comptes de régularisation	31 899 451	13 241 417
TOTAL DU PASSIF		28 512 800 114	28 747 912 239

(1) Voir la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Hors bilan

(en EUR)		31/12/08	31/12/09
Droits et engagements divers :			
Garantie temporaire reçue des États français, belge et luxembourgeois		PM	PM
Garantie des États français et belge relative au portefeuille Financial Products		-	PM
Garanties personnelles constituées pour compte de tiers		39 300	45 600
Garantie personnelle constituée pour compte de Dexia Funding Lux SA		500 000 000	500 000 000
Garanties réelles constituées sur avoirs propres		16 093	13 972
Devises USD achetées à terme à recevoir		-	97 758 197
Devises EUR achetées à terme à recevoir (swap de devises et d'intérêts)		141 168 500	141 168 500
Devises USD vendues à terme à livrer (swap de devises et d'intérêts)		96 078 863	93 226 225
Engagement d'émission d'actions liés aux stock options (prix d'exercice)		1 142 895 058	1 141 694 336
Engagement d'émission d'actions au profit des États belge et français		-	PM
Engagement envers Financial Security Assurance Holdings Ltd (« FSA »)		214 730 513	-
Engagement envers Dexia Bank Nederland NV		PM	PM

Compte de résultats

(en EUR)	31/12/08	31/12/09
I. Ventes et prestations	2 678 323	7 926 197
D. Autres produits d'exploitation	2 678 323	7 926 197
II. Coût des ventes et des prestations	(205 760 229)	(167 797 864)
B. Services et biens divers	(150 908 175)	(133 671 022)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	(48 728 103)	(40 580 189)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(5 818 831)	(5 879 606)
F. Provisions pour risques et charges : dotations/utilisations et reprises	180 866	13 226 809
G. Autres charges d'exploitation	(485 986)	(893 856)
III. Perte d'exploitation	(203 081 906)	(159 871 667)
IV. Produits financiers	1 435 928 155	111 000 792
A. Produits des immobilisations financières	1 361 054 516	62 594 834
B. Produits des actifs circulants	61 376 214	3 950 759
C. Autres produits financiers	13 497 425	44 455 199
V. Charges financières	(168 915 282)	(86 443 868)
A. Charges des dettes	(164 734 184)	(72 452 681)
C. Autres charges financières	(4 181 098)	(13 991 187)
VI. Bénéfice/Perte (-) courant(e) avant impôts	1 063 930 967	(135 314 743)
VII. Produits exceptionnels	20 000	24 610 006
D. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	20 000	6
E. Autres produits exceptionnels	0	24 610 000
VIII. Charges exceptionnelles	(284 146 133)	(50 037 098)
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	(284 146 133)	0
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	0	(49 330 849)
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	(706 249)
IX. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice avant impôts	779 804 834	(160 741 835)
X. Impôts sur le résultat	64 880 422	66 926 665
A. Impôts	(1 785 058)	0
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	66 665 480	66 926 665
XI. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice	844 685 256	(93 815 170)
XIII. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice à affecter	844 685 256	(93 815 170)
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	412 661 386	1 215 112 379
Bénéfice/Perte (-) de l'exercice à affecter	844 685 256	(93 815 170)
BÉNÉFICE À AFFECTER	1 257 346 642	1 121 297 209

Annexe aux comptes annuels

1. Présentation des comptes annuels

Dexia SA présente ses comptes annuels avant affectation. L'exercice 2009 clôture avec une perte de EUR 93,8 millions. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent est de EUR 1 215,1 millions. Il en résulte que le bénéfice total à affecter est de EUR 1 121,3 millions.

2. Comptes annuels et plan comptable

Dexia SA, compagnie financière, est une société de droit belge dont les instruments financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé belge et est donc soumise au droit commun des comptes annuels tel que déposé dans le Code des sociétés et son arrêté d'exécution du 30 janvier 2001.

Le plan comptable est conforme dans sa teneur, sa présentation et sa numérotation au plan comptable visé par l'arrêté royal du 12 septembre 1983. Les comptes prévus au plan comptable qui sont sans objet pour l'entreprise ne figurent pas dans la publication.

Les comptes annuels sont présentés en EUR.

3. Règles d'évaluation

3.1. Règles générales

3.1.1. LÉGISLATION

Les règles d'évaluation sont conformes à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Si la législation prévoit des options ou autorise une dérogation, les règles d'évaluation figurant ci-dessous mentionnent l'option qui a été retenue ou si une telle dérogation a été appliquée.

3.1.2. CONVERSION DES DEVICES EN EUR

Les avoirs, dettes, droits et engagements monétaires libellés en devises sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction des cours moyens indicatifs du jour de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction du cours de la date de l'opération.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction du cours de la date de la prise en résultat.

3.2. Actif

3.2.1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (RUBRIQUE I.)

Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis linéairement par tranche annuelle de 20 %.

3.2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBRIQUE II.)

Les achats de licences, les coûts externes liés au développement de logiciels et à la confection du site web du groupe Dexia sont portés à l'actif en immobilisations incorporelles lorsque la valeur d'acquisition est au moins égale à EUR 495,79 par article, ou, si la livraison s'effectue par livraisons partielles de moins de EUR 495,79, lorsque le montant global atteint le critère de EUR 495,79.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période maximale de cinq ans.

Par ailleurs, les frais internes afférents au développement et à l'exploitation des logiciels et du site web sont entièrement pris en charge de l'exercice comptable au cours duquel ils ont été exposés.

3.2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE III.)

Le cas échéant, des amortissements exceptionnels sont pratiqués afin d'aligner la valeur comptable des immobilisations sur leur valeur d'utilisation pour l'entreprise et ce, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques.

Les amortissements exceptionnels font l'objet de reprise s'ils ne sont plus justifiés.

3.2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE IV.)

Les participations, actions et parts sont portées au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur d'apport. Les frais accessoires d'acquisition sont mis à charge de l'exercice d'acquisition.

Des réductions de valeur sont enregistrées s'il apparaît une moins-value ou une dépréciation durable. Celles-ci ressortent de la position, de la rentabilité ou des prévisions de la société dans laquelle sont détenues les actions et/ou parts.

Les participations, actions et parts peuvent également être réévaluées. Il faut pour cela que leur valeur, déterminée sur la base de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

Les créances figurant sous les immobilisations financières sont évaluées selon les mêmes principes que les créances à plus d'un an et à un an au plus.

3.2.5. CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS (RUBRIQUES V. ET VII.)

Les créances doivent être inscrites au bilan à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est incertain.

3.2.6. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES (RUBRIQUES VIII. ET IX.)

L'avoir en compte est évalué à la valeur nominale.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition tandis que les frais accessoires d'acquisition de ces titres sont mis à charge de l'exercice.

À la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Toutefois, les actions propres acquises en vue d'être annulées sont valorisées à leur prix d'acquisition car elles ne peuvent être détruites qu'après accord de l'assemblée générale.

3.3. Passif

3.3.1. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION (RUBRIQUE III.)

Les participations et actions qui font partie des immobilisations financières peuvent être réévaluées lorsque leur valeur, établie sur la base de leur utilité pour l'entreprise, excède de façon certaine et durable leur valeur comptable.

Les plus-values de réévaluation sont maintenues dans cette rubrique jusqu'à la réalisation des actifs concernés ou leur incorporation au capital.

3.3.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (RUBRIQUE VII.)

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévisibles ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.3.3. DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS (RUBRIQUES VIII. ET IX.)

Les dettes sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

3.4. Rubriques hors bilan

Les rubriques hors bilan sont mentionnées pour la valeur nominale des droits et engagements figurant au contrat ou, à défaut, pour leur valeur estimée.

4. Note sur les comptes annuels

Dexia SA est une société de tête transfrontalière qui dispose de deux établissements stables situés à Paris et au Luxembourg. D'un point de vue comptable, les comptes statutaires de Dexia SA intègrent les comptes de Bruxelles, siège social de Dexia SA, ainsi que ceux des deux établissements stables.

4.1. Total du bilan (avant affectation)

Le total du bilan s'élève à EUR 28 748 millions au 31 décembre 2009 par rapport à EUR 28 513 millions au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 1 %.

4.2. Actif

ACTIFS IMMOBILISÉS

4.2.1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Tous les frais liés aux augmentations de capital sont portés à l'actif sous la rubrique « Frais d'établissement » et amortis sur une période de cinq ans.

La valeur comptable nette des frais d'établissement est de EUR 6,3 millions.

Les frais d'établissement comprennent les honoraires et commissions de courtage directement liés aux augmentations de capital ainsi que les dépenses concernant les plans d'actionnariat des années antérieures, lesquels s'adressent à l'ensemble des collaborateurs du groupe répartis dans les différents pays d'implantation du groupe Dexia.

4.2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'élevaient à EUR 4,5 millions et concernent l'acquisition et la mise au point de logiciels ainsi que les coûts externes liés au site web de Dexia. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire sur trois ans.

4.2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les actifs corporels dont la valeur comptable nette est de EUR 2,1 millions ont une valeur d'acquisition brute de EUR 9 millions.

Les installations, les machines et le mobilier contribuent à cette valeur d'acquisition brute pour EUR 3,8 millions et sont amortis linéairement sur une période de dix ans.

Le matériel bureautique et informatique représente un investissement brut de EUR 4,7 millions, amorti au taux linéaire de 25 %.

Les autres immobilisations corporelles ont une valeur comptable nette s'élevant à EUR 0,2 million et concernent l'aménagement des locaux pris en location (valeur d'acquisition brute de EUR 0,5 million) dont l'amortissement s'étale linéairement sur la durée des baux.

4.2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations dans les entreprises liées

La rubrique « Participations », représentant EUR 24 882,4 millions au 31 décembre 2008, s'élève à EUR 24 880,9 millions au 31 décembre 2009.

Elle est constituée des participations suivantes :

EUR 10 114,0 millions :	100 % dans Dexia Crédit Local SA, Paris, France.
EUR 8 997,0 millions :	100 % dans Dexia Banque Belgique SA, Bruxelles, Belgique.
EUR 2 644,4 millions :	95,39 % dans Dexia Participation Belgique SA, Bruxelles, Belgique, qui détient 99,84 % de DenizBank AS.
EUR 1 751,8 millions :	57,68 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA (Dexia BIL), Luxembourg.
EUR 1 279,2 millions :	99,99 % dans Dexia Participation Luxembourg SA, Luxembourg, qui détient 42,23 % de Dexia BIL.
EUR 93,0 millions :	100 % dans Dexia Nederland Holding NV, Amsterdam, Pays-Bas.
EUR 1,5 million :	99,40 % dans Associated Dexia Technology Services SA (ADTS), Luxembourg.
PM :	10 % dans Dexia Holdings Inc., New York, États-Unis, holding qui détient 100 % de Dexia FP Holdings Inc.

Il a été décidé de procéder en 2008 à une réduction de valeur de EUR 284,1 millions sur la participation détenue dans Dexia Holdings Inc., laquelle figurait à l'actif pour son coût historique correspondant à EUR 284,1 millions. Cette évaluation tient compte de la situation financière de Dexia Holdings Inc. et de ses perspectives futures en termes de rentabilité dans le contexte économique actuel particulièrement difficile.

PM : 100 % dans Dexia Management Services Ltd, Londres, Royaume-Uni.

PM : 100 % dans Dexia Funding Luxembourg, Luxembourg.

PM : 0,01 % dans Deniz Faktoring, Istanbul, Turquie.

Au 31 décembre 2008, Dexia SA détenait une participation de EUR 1,5 million dans Dexia Employee Benefits SA, Bruxelles, filiale à 100 % de Dexia SA. Le 15 juillet 2009, Dexia Employee Benefits a réduit son capital à concurrence de EUR 0,8 million par remboursement en espèces et a ensuite été mise en liquidation. La clôture de la liquidation a eu lieu le 28 décembre 2009 et a généré une moins-value de EUR 0,7 million dans le chef de Dexia SA (voir rubrique 4.5.3.).

Créances sur les entreprises liées

Cette rubrique, qui est de EUR 3 417,1 millions, concerne des prêts subordonnés consentis à des entités du groupe.

Autres immobilisations financières

Dexia SA a versé EUR 0,8 million au titre de garantie locative pour les locaux sis dans la Tour Dexia - CBX.

ACTIFS CIRCULANTS

4.2.5. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Autres créances

Depuis 2002, l'établissement stable parisien de Dexia SA est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France, lequel réunit, au 31 décembre 2009, les sociétés suivantes :

- CBX Gestion
- CBXIA1
- CBXIA2
- CLF Marne-la-Vallée Participation
- Compagnie pour le Foncier et l'Habitat
- Dexia Assuréco
- Dexia Bail
- Dexia CLF Avenir
- Dexia CLF Développement
- Dexia CLF Immo
- Dexia CLF Organisation
- Dexia Crédit Local
- Dexia Éditions
- Dexia Établissement Stable Paris
- Dexia Habitat
- Dexia Finance
- Dexia Flobail
- Dexia Investissements
- Dexia Municipal Agency
- Dexia Projets
- Dexiarail
- Dexia Sofaxis
- Dexint Développement
- Éoliennes Galerne (antérieurement Dexia CLF Energy)
- Floral
- Genebus Lease (antérieurement Dexia CLF Energia)
- Guide Pratique de la Décentralisation

Étant donné que les engagements souscrits par Dexia Crédit Local et ses filiales permettent à Dexia, par l'intermédiaire de son établissement stable, de réaliser des économies d'impôt temporaires, il a été convenu que les ressources ainsi dégagées

par l'établissement stable seraient prêtées aux différentes filiales du groupe d'intégration fiscale ayant permis de dégager ces économies d'impôt et ce, par le biais d'avances dites de « différé fiscal ».

Le total des avances de différé fiscal accordées par l'établissement stable dont l'échéance contractuelle est postérieure au 31 décembre 2010, s'élève à EUR 40,5 millions au 31 décembre 2009.

4.2.6. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Créances commerciales

La rubrique « Créances commerciales » concerne des créances commerciales à charge de filiales du groupe (EUR 2,1 millions), des créances hors groupe (EUR 0,3 million) et des avances versées aux fournisseurs pour le solde (EUR 0,1 million).

Autres créances

En 2000, l'acquisition du groupe américain Financial Security Assurance par le siège social avait été partiellement couverte par un contrat de swap de devises et d'intérêts contracté auprès de Dexia Crédit Local pour un montant de USD 134,2 millions (EUR 93,2 millions au 31 décembre 2009) contre EUR 141,2 millions, lequel vient à échéance le 12 juillet 2010.

À la suite de la réduction de valeur actée sur la participation détenue dans Dexia Holdings Inc., actionnaire du groupe Dexia FP Holdings, et afin de couvrir le risque découlant de ce swap, le siège de Dexia SA a conclu une opération d'achat de USD 134,2 millions à terme pour EUR 97,8 millions se dénouant le 12 juillet 2010 également.

Le résultat découlant de cette couverture spécifique s'en trouve définitivement fixé et donne lieu à une créance de EUR 43,4 millions.

L'établissement stable de Dexia SA à Paris est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France. Il est, à ce titre, seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe dans le cadre de l'intégration fiscale, étant entendu que les impôts dus par les sociétés prenant part à la consolidation fiscale doivent être versés à l'établissement stable. Au 31 décembre 2009, l'établissement stable de Paris a une créance de EUR 0,7 million vis-à-vis des autorités fiscales françaises en tant que tête de groupe de l'intégration fiscale française.

Par ailleurs, à dater du 1^{er} janvier 2007, l'établissement stable de Dexia SA au Luxembourg est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale au Luxembourg. Il est, dès lors, à ce titre, aussi le seul redevable de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal dus par les sociétés faisant partie du groupe intégré au Luxembourg. Les sociétés faisant partie du groupe intégré fiscalement au Luxembourg sont :

- BIL Ré SA
- Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA
- Dexia SA, Luxembourg branch
- Dexia Participation Luxembourg SA
- Experta Corporate and Trust Services SA
- Société Luxembourgeoise de Leasing BIL Lease

Au 31 décembre 2009, l'établissement stable luxembourgeois détient une créance de EUR 3,4 millions sur les sociétés prenant part à la consolidation fiscale au Luxembourg, cette créance correspondant à l'impôt dû par ces sociétés sur leur part dans le résultat fiscal consolidé.

Le siège social a, pour sa part, une créance d'impôt sur le fisc belge correspondant à EUR 0,3 million de précompte professionnel.

Le règlement de travail prévoit que les appointements soient payés anticipativement. Ceux-ci représentent une créance de EUR 0,9 million au 31 décembre 2009.

En outre, l'établissement stable de Paris a une créance résultant de l'attribution de dividendes sur les titres Assured Guaranty Ltd qu'il détient en portefeuille de placement (EUR 0,7 million). À cela s'ajoutent des créances qu'il détient sur des filiales du groupe pour un montant de EUR 0,3 million.

4.2.7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Autres placements

L'établissement stable de Paris a en portefeuille des titres d'Assured Guaranty Ltd, représentant 11,87 % du capital de celle-ci et ce, pour une valeur de EUR 256,6 millions. Ces titres proviennent de la cession de Financial Security Assurance Holdings Ltd par Dexia Holdings Inc. à Assured Guaranty Ltd et ont été vendus par Dexia Holdings Inc. à l'établissement stable de Dexia SA à Paris.

On recense également, sous cette rubrique, un dépôt à terme du siège social représentant EUR 58,7 millions et des strips VVPR Dexia valant EUR 0,2 million.

4.2.8. VALEURS DISPONIBLES

Le montant disponible des avoirs en compte et en caisse s'élève à EUR 18,1 millions.

4.2.9. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les charges à reporter s'élèvent à EUR 0,5 million et les produits acquis atteignent EUR 9,4 millions.

Parmi les produits acquis figurent les proratas d'intérêts relatifs aux prêts subordonnés consentis aux entités du groupe (EUR 8,9 millions), au swap de devises et d'intérêts en cours avec Dexia Crédit Local (EUR 0,2 million) et aux avances de différé fiscal (EUR 0,1 million) ainsi que des prestations pour services rendus à d'autres entités du groupe (EUR 0,2 million).

4.3. Passif

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2009, les fonds propres de la société de tête, tenant compte du résultat 2009 avant affectation, s'élèvent à EUR 24 371 millions et se composent des éléments suivants.

4.3.1. CAPITAL

Le capital souscrit au 31 décembre 2009, s'élevant à EUR 8 089 millions, est inchangé par rapport au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, le capital est ainsi représenté par 1 762 478 783 actions dont 16 018 872 actions physiques, 1 278 959 732 actions dématérialisées et 467 500 179 actions nominatives. Le nombre total de strips VVPR Dexia s'élève à 684 333 504.

4.3.2. PRIMES D'ÉMISSION

Chacune des augmentations de capital est assortie d'une prime d'émission et le total de ces primes s'élève à EUR 13 617,7 millions au 31 décembre 2009.

4.3.3. RÉSERVES ET BÉNÉFICE REPORTÉ

La rubrique « Réserves » comprend la réserve légale (EUR 572,9 millions) et une réserve disponible s'élevant à EUR 970 millions.

Le bénéfice reporté, tenant compte de la répartition de l'exercice 2008, s'élève à EUR 1 215,1 millions.

4.3.4. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2009, la perte s'élève à EUR -93,8 millions. Cette perte est la résultante des dividendes reçus des entités opérationnelles de Dexia, lesquels ont été réduits à EUR +0,3 million, des résultats financiers (EUR +24,3 millions), des résultats exceptionnels (EUR -25,4 millions) et du produit net d'impôt (EUR +66,9 millions) dont sont déduits les frais de fonctionnement de la société de tête (EUR -159,9 millions).

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

4.3.5. PROVISION POUR CHARGES FISCALES

La provision pour risque d'impôt de EUR 1,8 million dotée en 2008 afin de tenir compte d'un éventuel redressement a fait l'objet d'une reprise (voir paragraphe « 4.5.4. Impôts sur le résultat »).

4.3.6. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Succédant à Dexia Crédit Local au titre de tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France, Dexia, par l'intermédiaire de son établissement stable, a repris vis-à-vis de l'ancienne tête de groupe des engagements initialement souscrits par Dexia Crédit Local dans le cadre d'opérations à effet de levier fiscal réalisées en France et agréées par les autorités fiscales françaises. Ces opérations ont pour incidence, au titre de l'exercice 2009, la réalisation d'une économie d'impôt de EUR 0,2 million (économie immédiate en trésorerie) incluse dans le montant de EUR 62,7 millions, mentionné au paragraphe « 4.5.4. Impôts sur le résultat », et la constitution d'une provision d'un montant égal.

En outre, durant l'exercice 2009, une reprise de provisions pour risques et charges de l'ordre de EUR 13,4 millions a été

opérée à la suite de l'abandon de créance réalisé au profit d'une filiale prenant part à l'intégration fiscale conformément à l'engagement initialement souscrit par Dexia Crédit Local vis-à-vis de celle-ci (voir rubrique 4.5.2 « Résultat financier »). Cet abandon s'inscrit dans le cadre d'une opération à effet de levier fiscal agréée par les autorités fiscales françaises et correspond à des économies fiscales précédemment réalisées.

Le 1^{er} février 2010, Dexia SA et Dexia Crédit Local ont confirmé dans une lettre de confort, leur intention de faire en sorte que Dexia Holdings Inc. soit en mesure de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis de tiers. Cette lettre de confort a été établie en faveur de Dexia Holdings Inc. en tant que filiale directe de Dexia SA et de Dexia Crédit Local, et Dexia Holdings Inc. en est le seul bénéficiaire. Dexia SA et Dexia Crédit Local prennent cet engagement à titre individuel et non conjointement, en proportion de leur participation directe dans Dexia Holdings Inc. (à savoir respectivement 10 % et 90 % à ce jour). Les pertes économiques attendues chez Dexia Holdings Inc. sont supérieures au total des fonds propres.

Considérant cet engagement et les risques de pertes ou de charges qui pourraient en découler, Dexia SA a constitué au 31 décembre 2009 une provision pour autres risques et charges exceptionnels s'élevant à EUR 49,3 millions.

Tenant compte de ce qui précède, le solde des provisions pour autres risques et charges au 31 décembre 2009 est de EUR 55,5 millions en lieu et place de EUR 19,4 millions au 31 décembre 2008.

DETTES

4.3.7. DETTES À UN AN AU PLUS

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Il s'agit d'un emprunt de EUR 200 millions dû à une société du groupe, lequel viendra à échéance début 2010.

Dettes financières

Ces dettes concernent des financements à court terme conclus auprès de sociétés du groupe pour une contre-valeur correspondant à EUR 3 862,8 millions et des découverts sur comptes à vue à concurrence de EUR 0,1 million.

Dettes commerciales

Les factures des fournisseurs non encore payées s'élèvent à EUR 11,2 millions et les factures à recevoir à EUR 51,6 millions. Parmi les dettes commerciales figurent des transactions intra-groupe à raison de EUR 23,6 millions.

Dettes fiscales, salariales et sociales

Sont inventoriées sous cette rubrique :

- la TVA à payer (EUR 0,3 million) ;
- les dettes relatives aux rémunérations et charges sociales (EUR 18,2 millions).

Autres dettes

Comme déjà précisé, l'établissement stable de Dexia SA est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France. L'établissement stable est donc seul redevable auprès des autorités fiscales françaises de l'impôt sur les sociétés et de

l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe fiscal en France.

Pour les filiales, l'appartenance au groupe d'intégration fiscale est neutre par rapport à la situation fiscale qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. En effet, les sociétés filiales se doivent de verser à l'établissement stable leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale. Pour l'année 2009, les acomptes versés par les filiales excèdent l'impôt estimé dont elles sont redevables envers la tête de groupe. C'est la raison pour laquelle l'établissement stable a, au 31 décembre 2009, une dette de EUR 3,9 millions envers les sociétés filiales prenant part à l'intégration fiscale française.

La dette due aux États français et belge au titre de commission de garantie donnée à Dexia SA (voir rubrique 4.4.6.) pour la période du 30 juin au 30 décembre 2009 équivaut à EUR 58 millions.

Le solde des dividendes restant à payer pour les exercices antérieurs est de EUR 101,3 millions.

Le reliquat de EUR 0,8 million concerne d'autres dettes diverses dont EUR 0,7 million dû à d'autres sociétés du groupe.

4.3.8. COMPTES DE RÉGULARISATION

Il s'agit exclusivement de charges à imputer dont le détail est le suivant :

- charges financières sur swap de devises et d'intérêts (EUR 3,1 millions);
- charges financières liées aux emprunts auprès de sociétés du groupe (EUR 8,7 millions);
- prorata de frais généraux à rattacher à l'exercice comptable 2009 (EUR 1,4 million).

4.4. Droits et engagements hors bilan

Dexia SA a des engagements significatifs qui sont mentionnés en hors bilan :

4.4.1. Le 2 novembre 2006, Dexia SA a émis une garantie subordonnée dans le cadre d'une émission subordonnée « hybrid Tier 1 » de Dexia Funding Luxembourg SA (DFL), filiale à 100% de Dexia SA (titres perpétuels non cumulatifs à taux fixe/flottant garantis, pour un montant global de EUR 500 millions). Cette garantie subordonnée a été émise au profit des détenteurs de titres qui ont souscrit lesdits titres subordonnés et couvre le paiement par DFL (i) de tout coupon auquel il n'a pas été renoncé conformément aux conditions de l'émission ainsi que (ii) du prix de remboursement en cas de liquidation ou de faillite de DFL (ou de situations similaires) ou (iii) du prix de remboursement en cas de rachat conformément aux conditions de l'émission.

4.4.2. L'acquisition du groupe américain Financial Security Assurance a été partiellement couverte par un contrat de swap de devises et d'intérêts contracté auprès de Dexia Crédit Local pour un montant de USD 134,2 millions (EUR 93,2 millions au 31 décembre 2009) contre EUR 141,2 millions à terme. Le risque lié à ce swap a été couvert par un contrat en

sens inverse prévoyant l'achat de USD 134,2 millions à terme pour un montant de EUR 97,8 millions.

4.4.3. Au 31 décembre 2009, le nombre d'options attribuées et non encore exercées était de 71 242 718. Tenant compte des prix d'exercice, cette opération génère un hors bilan de EUR 1 142 millions.

4.4.4. Le 18 mai 2005, Dexia SA a racheté 100% des titres de Dexia Nederland Holding NV à Dexia Financière SA sur la base d'une valorisation de ceux-ci à EUR 93 millions sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune consentie à Dexia BIL et à Dexia Banque, autres actionnaires de Dexia Financière, au cas où la valeur de Dexia Nederland Holding, comprenant la participation en DBnl, devait être revue à la hausse à la suite des décisions favorables en faveur de DBnl.

4.4.5. Le 5 décembre 2002, Dexia SA s'est engagé envers sa filiale Dexia Bank Nederland NV et envers chacune des entités qui seraient issues de la scission de Dexia Bank Nederland, à l'exclusion de toute autre personne, à faire en sorte que Dexia Bank Nederland ou les entités soient à tout moment en mesure de faire face à leurs engagements vis-à-vis de tiers et à poursuivre leurs activités, en ce compris le maintien de leurs relations avec les titulaires de compte et les autres clients; cet engagement avait notamment pour but d'empêcher que des tiers soient préjudiciés du fait de la scission de Dexia Bank Nederland; la modification ou le retrait de cet engagement était soumis à l'accord préalable de la DNB (De Nederlandsche Bank); la vente de Kempen & Co NV à un groupe d'investisseurs financiers et au management a été finalisée le 15 novembre 2004; dans le cadre de cette vente, Dexia SA a reconfirmé par une lettre datée du même jour son engagement envers Dexia Bank Nederland, laquelle reste une filiale à 100% de Dexia à l'exclusion de toute autre personne; outre les garanties habituelles données aux acheteurs auxquelles Dexia SA est également tenu, Dexia SA tiendra Kempen & Co indemne des risques relatifs aux contrats de leasing d'actions vendus par Dexia Bank Nederland NV, anciennement Labouchere, et s'est engagé à indemniser Kempen & Co pour les dommages résultant d'un nombre limité et identifié d'éléments.

4.4.6. TRANSACTIONS AVEC LES ÉTATS BELGE ET FRANÇAIS

Structure de l'actionariat à l'issue de l'augmentation de capital du 3 octobre 2008

Le 3 octobre 2008, Dexia a procédé à une augmentation de capital de EUR 6 milliards, souscrite par l'État fédéral belge, les Région flamande, wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, l'État français ainsi que par les actionnaires historiques de référence (Holding Communal, Arcofin, Ethias, la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances).

Les souscriptions ont été réparties de la manière suivante :

- L'État fédéral belge, via la Société de Participation et d'Investissement, a investi EUR 1 milliard;
- Les trois Régions belges ont investi au total EUR 1 milliard (EUR 500 millions investis par la Région flamande, EUR 350 millions par la Région wallonne et EUR 150 millions par la Région de Bruxelles-Capitale);
- L'État français, via la Société de Prise de Participation de l'État, a investi EUR 1 milliard;
- La Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances ont investi EUR 2 milliards; et

- Les autres actionnaires de référence ont investi au total EUR 1 milliard (EUR 500 millions pour Holding Communal, EUR 350 millions pour Arcofin et EUR 150 millions pour Ethias).

À l'issue de cette opération, l'État fédéral belge détient 5,73 % du capital de Dexia, l'État français 5,73 %, la Région flamande 2,87 %, la Région wallonne 2,01 % et la Région de Bruxelles-Capitale 0,86 % (les détentions cumulées des trois Régions atteignant 5,73 %).

Dispositif de garantie des financements de Dexia

Le 9 décembre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia une Convention de Garantie Autonome précisant les modalités de mise en œuvre du Protocole d'accord conclu le 9 octobre 2008 entre les trois États et Dexia. En vertu de cette Convention de Garantie, les trois gouvernements garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia SA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belge et Dexia Crédit Local (ainsi que certaines de leurs succursales et entités d'émission) de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à des financements contractés ou émis entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009 et arrivent à échéance au plus tard le 31 octobre 2011.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge;
- (ii) 36,5 % pour l'État français; et
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

Outre la Convention de Garantie, les trois États et Dexia ont signé un « mémorandum opérationnel » complétant ladite convention sur des aspects opérationnels et de procédure. Ce mémorandum prévoit notamment un processus de suivi quotidien des montants garantis, comprenant la publication journalière du montant global garanti et, dans le cadre des émissions obligataires garanties de Dexia, un système de certificats d'éligibilité permettant aux États d'émettre, à la demande de Dexia, des certificats confirmant la couverture de chaque émission obligataire par le mécanisme de garantie.

Le 19 novembre 2008, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie pour une période de six mois à compter du 3 octobre 2008, période renouvelée automatiquement en cas de soumission d'un plan de restructuration jusqu'à ce que la Commission se prononce définitivement sur ce plan. En mars 2009, les trois États ont confirmé la prolongation de la garantie, conformément à la décision de la Commission européenne du 13 mars 2009.

En date du 14 octobre 2009, par un Avenant à la Convention de garantie du 9 décembre 2008 précitée, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia, d'autre part, ont convenu de prolonger le dispositif de garantie pour une durée d'un an, couvrant les financements contractés ou émis au plus tard le 31 octobre 2010. Cette prolongation s'est accompagnée de certains aménagements au dispositif de garantie, visant à limiter au strict minimum l'intervention étatique et à permettre une sortie ordonnée du mécanisme

de garantie à un horizon crédible. Ces aménagements comprennent notamment :

- (i) la réduction du plafond des encours garantis de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards, avec un engagement de Dexia de faire ses meilleurs efforts pour limiter l'utilisation de la garantie à EUR 80 milliards;
- (ii) l'extension à quatre ans de l'échéance maximale des nouveaux financements contractés ou émis sous la garantie ainsi révisée; et
- (iii) la renonciation par Dexia au bénéfice de la garantie, à compter du 16 octobre 2009, pour tous les nouveaux contrats d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des contrats à durée indéterminée.

Aux termes de la Convention de Garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) pour les financements ayant une échéance inférieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, calculée sur l'encours moyen des financements garantis, et
- (ii) pour les financements ayant une échéance égale ou supérieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, augmentée de la plus petite des deux valeurs suivantes : soit la médiane des *CDS spreads* de Dexia à 5 ans calculée sur la période débutant le 1^{er} janvier 2007 et s'achevant le 31 août 2008, soit la médiane des *CDS spreads* à 5 ans de l'ensemble des établissements de crédit ayant une notation de crédit à long terme équivalente à celle de Dexia, calculée sur l'encours moyen des financements garantis.

La prolongation et l'aménagement de la garantie ainsi prévus par l'Avenant du 14 octobre 2009 ont été autorisés par voie d'une décision intérimaire de la Commission européenne pour une période de 4 mois à compter du 30 octobre 2009 (soit jusqu'au 28 février 2010) ou jusqu'à décision définitive, si celle-ci intervient avant l'expiration de ladite période de 4 mois, de la Commission européenne dans le cadre de la procédure ouverte le 13 mars 2009 au titre du contrôle des aides d'État.

Dans le cadre d'un accord distinct daté du 17 mars 2010, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia, d'autre part, ont modifié et complété de la manière suivante l'Avenant à la Convention de Garantie du 14 octobre 2009 afin de refléter les termes de la décision définitive de la Commission européenne dans le cadre de la procédure des aides d'État du 26 février 2009. Les changements comprennent :

- (i) l'avancement de la date limite pour contracter ou émettre des financements garantis au 31 mai 2010 (pour les financements dont la maturité est inférieure à 12 mois) et au 30 juin 2010 (pour les financements dont la maturité est supérieure à 12 mois);
- (ii) l'avancement de la date d'expiration de la garantie des dépôts (et assimilés) au 1^{er} mars 2010;
- (iii) l'augmentation progressive *pro rata temporis* de la rémunération versée par Dexia au titre de la garantie lorsque l'encours des financements garantis dépasse certains plafonds (de 50 points de base dans la mesure où le montant dépasse EUR 60 milliards mais n'est pas supérieur à EUR 70 milliards, de 65 points de base dans la mesure où le montant dépasse EUR 70 milliards mais n'est pas supérieur à EUR 80 milliards, et de 80 points de base si le montant est supérieur à EUR 80 milliards).

Au 31 décembre 2009, l'encours total des obligations de remboursement garanties par les trois États s'élevait à EUR 50 milliards, et Dexia a déjà versé aux États une rémunération totale de EUR 432 millions au titre de cette garantie.

Tous les accords susmentionnés, le montant total de l'encours des obligations de remboursement garanties ainsi que la liste des émissions obligataires certifiées peuvent être consultés sur le site www.dexia.com.

Garantie du portefeuille « Financial Products »

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. L'activité Financial Products de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia.

Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de Financial Products.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de Garantie relative au portefeuille « Financial Products » de FSA Asset Management LLC et la Convention de Garantie de Remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions sont les suivantes :

- Dexia SA et Dexia Crédit Local SA (« DCL ») ont conclu une convention d'option de vente (*put agreement*) en vertu de laquelle FSAM a le droit de vendre à Dexia et/ou à DCL certains actifs contenus dans le portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 en cas de survenance de certains éléments déclencheurs (défaut sur actif, défaut de liquidité, défaut de collatéral ou insolvabilité de Dexia).

- Les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre de la convention d'option de vente dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards, et de respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.

- Le portefeuille faisant l'objet de cette option de vente est celui de FSAM après déduction de certains actifs (les « actifs exclus ») pour une valeur de USD 4,3 milliards, de sorte que la valeur faciale des actifs compris dans le portefeuille couvert par le *put* s'élève à USD 11,2 milliards au 31 décembre 2009. Dexia s'engage donc à couvrir une première tranche de pertes de USD 4,5 milliards, dont USD 2 milliards environ étaient déjà provisionnés au 31 décembre 2009 (USD 1,804 milliard au titre du portefeuille de Financial Products et une provision générale pour dépréciation de RMBS américains de USD 344 millions).

- Les États peuvent recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auront payés au titre de leur garantie. Ce recours des États s'exerce soit en numéraire soit sous la forme d'instruments constitutifs de fonds propres de Dexia (actions ordinaires ou parts bénéficiaires).

- Dexia a ainsi émis à chacun des États des droits de souscription (warrants) d'une durée de cinq ans, permettant aux États d'être remboursés par l'émission de nouveaux titres à la suite de l'apport de leurs créances à Dexia. L'annulation et la réémission des warrants existants pour une nouvelle période

de cinq ans seront soumises chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence de réémission des warrants, une pénalité s'appliquera (majoration de la commission de garantie pendant deux ans de 500 points de base par an).

- À la demande des États, Dexia peut également émettre des parts bénéficiaires en lieu et place des actions. Ces parts seront émises contre un prix d'émission égal au prix d'exercice des warrants, ne seront pas assorties de droits de vote, donneront droit à un dividende spécial et seront assorties d'une option de conversion en actions ordinaires de Dexia, à raison d'une part pour une action. Les modalités des parts bénéficiaires ont été approuvées le 24 juin 2009 par les actionnaires de Dexia réunis en assemblée extraordinaire et sont exposées dans l'article 4*bis* des statuts de Dexia.

- Dexia paie semestriellement aux États une commission de garantie de 1,13 % par an, calculée sur l'encours moyen du portefeuille de FSAM (hors actifs exclus) sur une période de 6 mois, plus une commission de 0,32 % par an calculée sur le plus petit des montants suivants : (i) le montant total des passifs au titre des contrats de dépôts garantis (*Guaranteed Investment Contracts*) et (ii) l'encours moyen du portefeuille de FSAM (hors actifs exclus) sur une période de 6 mois.

- La garantie des États au titre des défauts sur actifs ou de l'insolvabilité de Dexia expire en 2035, sauf si les parties décident de la prolonger. La garantie au titre des défauts de liquidité ou de collatéral expire, quant à elle, le 31 octobre 2011.

Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de Financial Products figure dans le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009, disponible sur le site Internet de Dexia (www.dexia.com).

4.4.7. LITIGES

4.4.7.1. Dexia Bank Nederland NV

4.4.7.1.1. Contexte

Les difficultés liées aux activités de leasing d'actions de l'ancienne Banque Labouchere (devenue depuis Dexia Bank Nederland NV, ci-après « DBnl ») sont apparues à l'occasion de la chute rapide et prononcée de la Bourse d'Amsterdam à la fin de 2001. La valeur utilisée pour garantir des emprunts octroyés par DBnl s'est avérée insuffisante pour de nombreux contrats, ce qui a entraîné une dette résiduelle au lieu de la plus-value initialement espérée. Nous nous référons aux informations détaillées contenues dans le rapport annuel 2008 de Dexia (notamment aux pages 142 à 143, y compris les conséquences de la décision de la cour suprême des Pays-Bas en date du 28 mars 2008 concernant la question du consentement du conjoint) et dans les rapports financiers publiés en 2009, qui sont disponibles sur www.dexia.com.

4.4.7.1.2. Litiges spécifiques

Le 5 juin 2009, la cour suprême des Pays-Bas a rendu un jugement important en ce qui concerne les contrats de leasing d'actions de DBnl. De nombreuses charges ont été rejetées, parmi lesquelles les accusations d'erreurs, la publicité

mensongère, les abus de circonstances et l'applicabilité de la législation néerlandaise sur le crédit à la consommation.

Toutefois, cette décision affirme également que, de manière générale, DBnl était spécialement tenue d'informer et de prévenir ses clients « en termes clairs et univoques... » des risques liés aux contrats de leasing d'actions, y compris la possibilité d'une dette résiduelle. En outre, elle précise que DBnl a manqué à son devoir de vérification préalable des revenus et de la situation financière des clients avant la conclusion des contrats. Dès lors, DBnl doit accorder une décote de 60 % sur la dette résiduelle totale aux clients qui disposaient d'une capacité financière suffisante à la date de signature du contrat de leasing d'actions. D'autres clients, qui sont confrontés à une charge financière déraisonnable, se voient attribuer – en plus d'une décote sur la dette résiduelle totale – un remboursement de 60 % sur les versements qu'ils ont effectués. La distinction entre ces deux catégories de clients devait encore être interprétée par les juges, au cas par cas, selon les faits.

Par la suite, la cour d'appel d'Amsterdam a rendu quatre jugements détaillés le 1^{er} décembre 2009 concernant la manière précise dont la cour suprême des Pays-Bas aurait dû distinguer ces deux catégories de clients. Les clients qui déclarent être confrontés à une charge financière déraisonnable sont tenus de fournir des preuves. La cour d'appel a également statué sur d'autres questions, notamment sur le fait que les gains réalisés sur des produits de leasing d'actions antérieurs doivent être pris en compte et sur la date de commencement de l'intérêt juridique.

4.4.7.1.3. Nombre de procès en cours

Au 31 décembre 2009, DBnl était toujours concerné par 3 400 procédures civiles. La grande majorité de ces procédures ont toutefois été suspendues. Le nombre de clients en procès diminuera en 2010 en raison d'accords attendus à la suite des jugements de la cour suprême et de la cour d'appel d'Amsterdam.

4.4.7.1.4. Litiges en général

Plusieurs litiges sont survenus entre DBnl et ses clients concernant des produits de leasing d'actions. En ce qui concerne la nature spécifique de ces litiges, Dexia se réfère à ses rapports antérieurs et à ses rapports financiers. D'une manière générale, seuls les quelque 19 000 clients qui ont complété la déclaration de retrait (*opt-out*) avant le 1^{er} août 2007 et qui n'ont pas accepté de proposition d'accord depuis lors sont toujours habilités à entamer ou poursuivre une procédure à l'encontre de DBnl.

4.4.7.1.5. Dutch Securities Institute (DSI)

À la fin de 2009, plus aucun dossier n'était encore à l'étude au Grievance Committee de DSI et à la commission d'appel de DSI.

4.4.7.1.6. Depot Lease

L'accord Duisenberg ne s'applique pas aux quelque 5 500 clients qui avaient conclu des contrats de leasing liés à un dépôt-titres (« Depot Lease »). À la fin de 2009, des accords ont été conclus avec pratiquement tous les clients concernés. DBnl est confronté à moins de dix procédures pénales impliquant des clients Depot Lease et s'attend à pouvoir régler un grand nombre d'entre elles.

4.4.7.1.7. Provisions au 31 décembre 2009

En 2009, DBnl a augmenté ses provisions afin de couvrir les conséquences supposées que pourrait avoir ce jugement relatif au devoir de diligence dans certains cas et certaines circonstances spécifiques. Une provision supplémentaire a été constituée concernant la question du consentement du conjoint, au cas où son appel sur le délai de prescription de trois ans serait rejeté. Toutefois, DBnl continue d'affirmer que dans nombre de ces cas, le délai de prescription de 3 ans a expiré et qu'en conséquence, ceux-ci sont nuls et non avenues. Les provisions sont adaptées tous les trimestres et peuvent être influencées par les fluctuations de valeur du sous-jacent des contrats de leasing d'actions, le comportement des clients et les jugements futurs.

4.4.7.2. Lernout & Hauspie

Dexia Banque est concernée de diverses manières par la faillite de Lernout & Hauspie Speech Products SA (LHSP) et par ses conséquences. Les détails sont notamment repris dans les rapports annuels de 2007 et 2008.

Les faits importants suivants se sont produits depuis la publication du rapport annuel de 2008.

4.4.7.2.1. Créance sur Lernout & Hauspie Speech Products

Au 31 décembre 2009, Dexia Banque a une créance en USD dans la faillite de LHSP à concurrence d'un montant de EUR 27 926 275,50 en principal (taux de change USD/EUR 1,43985) – dont EUR 176 941,28 d'intérêts réservés – pour laquelle une réduction de valeur de EUR 23 377 584,70 a été comptabilisée. Cette créance trouve son origine dans la participation de l'ancienne Artesia Banking Corporation (ci-après ABC) à un crédit consortial accordé à LHSP pour un montant de USD 430 000 000 le 5 mai 2000. La part d'ABC était de USD 50 000 000.

La liquidation des actifs de LHSP est soumise à des procédures distinctes en Belgique et aux États-Unis.

Selon les curateurs belges de LHSP, Dexia Banque et les autres créanciers chirographaires ne recevront probablement aucun dividende à la suite de la faillite de LHSP en Belgique.

Dès 2008, Dexia Banque a renoncé à sa créance dans la faillite de LHSP aux États-Unis, en échange de la renonciation par le liquidateur des actifs américains de LHSP (« Litigation Trustee ») à toutes les actions intentées par ce dernier contre Dexia Banque.

4.4.7.2.2. Créance sur Lernout & Hauspie Investment Company

L'encours total de EUR 40 500 000 et les réductions de valeur ont définitivement été extournés en juin 2009.

4.4.7.2.3. Poursuite pénale de Dexia Banque en Belgique

Le 4 mai 2007, Dexia Banque a été assignée, avec vingt autres parties, à comparaître devant la cour d'appel de Gand. Dexia Banque est poursuivie en raison du fait que l'ancienne Artesia Banking Corporation (« ABC ») est accusée d'être coauteur de faux dans les comptes annuels de LHSP et d'autres délits,

notamment de faux en écriture, délit d'émission et manipulation de cours.

En substance, le ministère public accuse ABC d'avoir aidé et incité LHSP à créer des revenus fictifs en accordant un prêt de USD 20 millions à messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, alors qu'ABC aurait su que la direction de LHSP utiliserait ces fonds pour gonfler le chiffre d'affaires. Le ministère public a requis la condamnation de Dexia Banque à une « forte amende », sans citer de montant. En outre, le ministère public exige la confiscation d'un montant d'environ EUR 29 000 000 à charge de Dexia Banque.

Dexia Banque estime avoir des arguments sérieux pour contester ces accusations.

Les plaidoiries sur le dossier pénal se sont clôturées le 19 décembre 2008. La cour d'appel a délibéré sur le volet pénal le 30 janvier 2009. Aucune date n'a été fixée pour la décision. Le traitement des actions des parties civiles a été reporté pour une durée indéterminée.

Les parties qui prétendent avoir subi des pertes dans le cadre des délits poursuivis, peuvent se porter parties civiles dans le cadre de la procédure pénale et introduire une demande de dommages-intérêts jusqu'au dernier jour du procès et ce, tant que la procédure pénale n'est pas prescrite. Cela signifie qu'en principe, de nouvelles parties civiles seront encore possibles si la cour d'appel condamne Dexia Banque.

Le 31 décembre 2009, Dexia Banque avait connaissance des demandes de dommages-intérêts suivantes (seules les plus importantes sont mentionnées ci-dessous).

- Environ 15 000 actionnaires individuels, dont les actionnaires représentés par Deminor et Spaarverlies, exigent ensemble environ EUR 318 000 000.

- Les curateurs belges de LHSP SA demandent EUR 744 128 638,37. Cette demande fait partiellement double emploi avec celle d'autres parties. Dans l'état actuel de l'analyse de la banque, ce chevauchement n'est pas de nature à entraîner une réduction substantielle de la demande de la curatelle de LHSP SA.

- Mercator & Noordstar exige EUR 17 662 724.

- Les curateurs de The Learning Kernel SA réclament EUR 7 259 107,06.

- La curatelle de L&H Holding réclame EUR 1 provisionnel pour la perte de valeur de la participation dans LHSP (plus de 12 000 000 actions). La valeur comptable de cette participation au 31 décembre 2000 s'élevait à EUR 51 702 739,05, comme l'attestent les comptes annuels de L&H Holding.

Tous les montants précités s'entendent en principal et il convient d'y ajouter les intérêts. L'ampleur et la date de début de la période des intérêts font encore l'objet d'une discussion.

Dans le pire des cas, le taux d'intérêt à appliquer est le taux légal, qui a fluctué entre 7 et 5,5 % entre 2000 et 2009.

Les diverses parties civiles adoptent une approche différente pour déterminer la date à partir de laquelle les intérêts sont calculés : une date bien déterminée (par exemple, le 9 novembre 2000 – date de suspension de l'action LHSP –, la date d'achat des actions LHSP ou la date de la faillite de LHSP en octobre 2001) ou une moyenne de ces dates.

Jusqu'ici, il est très difficile de déterminer le montant réel des indemnités réclamées, ce notamment pour les raisons suivantes :

- plusieurs parties demandent actuellement des montants à titre provisionnel ;

- il y a des discussions sur le taux d'intérêt et le cours de conversion USD/EUR ;

- le nombre définitif de parties civiles n'est pas encore connu ;

- la preuve du lien causal entre les dommages subis par les investisseurs et la prétendue faute d'ABC est un point extrêmement compliqué.

En octobre 2007, Dexia Banque s'est, à son tour, constituée partie civile contre messieurs Lernout, Hauspie, Willaert et Bastiaens et contre LHSP SA. Dexia Banque réclame des dommages-intérêts pour un montant provisionnel de EUR 2. L'action de Dexia Banque a trait aux pertes subies sur son portefeuille LHSP (Dexia Banque détient toujours 437 000 actions LHSP) et à un montant de EUR 27 926 275,50 que lui doit LHSP dans la cadre d'une facilité de crédit consorsial de USD 430 millions conclue le 5 mai 2000 (voir point 4.4.7.2.1. *supra*). La solvabilité de ces parties est cependant douteuse.

4.4.7.2.4. Procédures civiles contre Dexia Banque en Belgique

4.4.7.2.4.1. Action des curateurs de LHSP

En juillet 2005, les curateurs belges de LHSP ont intenté une action civile devant le tribunal de commerce d'Ypres contre vingt et une parties, dont Dexia Banque. Ils exigent une indemnisation pour le passif net de la faillite de LHSP. Selon l'évaluation provisoire de la créance par les curateurs, celle-ci se chiffrerait à quelque EUR 439 millions. Cette action fait largement double emploi avec celle qui a été introduite par la curatelle dans le cadre de la procédure pénale et ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin de cette dernière, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

4.4.7.2.4.2. Actions individuelles

Certaines actions ont été intentées devant le tribunal de commerce d'Ypres par des groupes d'actionnaires de LHSP à l'encontre de diverses parties, dont Dexia Banque. L'action principale est celle de Deminor, pour le compte de 4 941 investisseurs. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour des pertes qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation. En outre, 151 investisseurs affiliés à Spaarverlies ont également intenté des actions au civil. Ces actions, qui font largement double emploi avec celles qui ont été introduites dans le cadre de la procédure pénale, ne devraient pas connaître d'évolution avant la fin de cette dernière, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

4.4.7.2.5. Procédures civiles contre Dexia Banque aux États-Unis

Toutes les procédures introduites aux États-Unis contre Dexia Banque ont été définitivement et intégralement clôturées en 2008.

4.4.7.2.6. L&H Holding

Le 27 avril 2004, le curateur de L&H Holding a assigné messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, ainsi que la Banque Artesia Nederland (BAN) et Dexia Banque, pour le versement d'un montant de USD 25 millions en principal.

Cette action est liée à un prêt de USD 25 millions octroyé à monsieur Bastiaens par BAN en juillet 2000 pour l'acquisition par monsieur Bastiaens d'actions LHSP détenues par L&H

Holding. Le prix de vente de USD 25 millions n'a pas été crédité sur le compte de L&H Holding mais bien sur trois comptes individuels ouverts par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert. Considérant que cet argent était dû à L&H Holding, le curateur de L&H Holding réclame son remboursement.

Cette action ne devrait pas connaître d'évolution avant la fin de la procédure pénale, en vertu du principe selon lequel le criminel tient le civil en état.

Dexia Banque conteste vigoureusement le bien-fondé de cette action.

4.4.7.2.7. Banque Artesia Nederland

En octobre 2006, Dexia Banque a vendu sa filiale BAN à General Electric (GE). Dans le cadre de cette opération, il a été convenu essentiellement que Dexia Banque supporterait les conséquences financières de l'affaire LHSP en ce qui concerne BAN, plafonnées à un montant égal au prix payé par GE pour l'achat de BAN.

La majorité des procédures en cours ont trait au prêt octroyé par BAN à monsieur Bastiaens. Elles comprennent l'action intentée par le curateur de L&H Holding devant le tribunal civil (voir point 4.4.7.2.6. *supra*).

Elles comprennent également les procédures que BAN, en tant que créancier, a intentées à charge de monsieur Bastiaens et de messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, qui s'étaient portés garants pour monsieur Bastiaens.

La procédure à l'encontre de monsieur Bastiaens est encore en cours. La solvabilité de monsieur Bastiaens est douteuse. Messieurs Lernout, Hauspie et Willaert ont été condamnés au remboursement à BAN d'un montant de USD 24 999 999. Ces condamnations sont à présent définitives. La solvabilité de messieurs Lernout, Hauspie et Willaert est douteuse. La seule véritable possibilité de récupération consiste à pouvoir vendre les actions Parvest au profit de BAN.

Plusieurs parties ont cependant fait valoir des droits sur ces actions Parvest, qui avaient été acquises par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert avec le produit de la vente des actions LHSP à monsieur Bastiaens (voir paragraphe 4.4.7.2.6. *supra*) : le juge d'instruction, au nom de l'État belge, dans la procédure pénale LHSP, en vue de la confiscation (sur la base du fait que ces actions constituent le produit d'un délit) ; la curatelle de L&H Holding (parce que ces actions ont été acquises par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert avec le prix de vente des actions LHSP propriété de L&H Holding) et KBC Bank (en qualité de créancier de L&H Holding). BAN a également fait saisir ces actions et invoque un droit de gage. C'est le résultat, entre autres, de la procédure pénale qui déterminera à qui ces actions seront finalement attribuées (voir point 4.4.7.2.3. *supra*).

En outre, la cour d'appel de Luxembourg a rendu un jugement le 12 juillet 2006 à la requête du Crédit Agricole Indosuez Luxembourg (CAIL) en vertu duquel il a été ordonné à BNP Paribas Luxembourg de fournir les actions Parvest à CAIL pour le 30 juin 2007 ou de payer à CAIL le 30 juin 2007 leur contre-valeur si elles n'étaient pas délivrées à CAIL avant le 1^{er} juillet 2007. La cour d'appel de Luxembourg a condamné BAN à dégager BNP Paribas Luxembourg de toute responsabilité et à l'indemniser de tout dommage découlant de sa condamnation.

Comme la mainlevée des différentes saisies sur les actions Parvest n'a pas été obtenue, BAN en a payé la contre-valeur à BNP Paribas Luxembourg. Dexia Banque a remboursé cette

somme (USD 30 039 336,54) à BAN le 9 juillet 2007 en exécution de la garantie précitée au profit de GE (voir le premier alinéa du présent paragraphe).

Tant BNP Paribas Luxembourg que BAN ont fait appel de la décision de la cour d'appel de Luxembourg auprès de la cour de cassation. Ces pourvois en cassation ont entre-temps été rejetés.

Selon l'évaluation effectuée le 20 novembre 2009, les actions Parvest ont une valeur de USD 31 457 469,42.

4.4.7.2.8. Provisions et réductions de valeur

Au 31 décembre 2009, le risque de Dexia Banque ayant trait aux actions en cours relatives à des facilités de crédit octroyées dans l'affaire Lernout & Hauspie s'élève à environ EUR 42 284 075,60 – dont EUR 8 746 160,54 d'intérêts réservés (voir les points 4.4.7.2.1., 4.4.7.2.2. et 4.4.7.2.3. *supra*). À la même date, les réductions de valeur dans le cadre du dossier Lernout & Hauspie s'élèvent à quelque EUR 29 052 745,21. Dexia Banque s'attend à récupérer la différence, au vu des sûretés fournies.

Dexia Banque n'a pas constitué de provisions pour les actions intentées contre elle en Belgique, et ce, pour les motifs suivants.

- Dans l'état actuel des choses, la banque estime que la probabilité d'une décision judiciaire la condamnant à payer des dommages-intérêts est inférieure à 50 %. Les conseils de la banque pensent que celle-ci peut avancer des arguments solides pour contester les charges retenues contre elle.
- Au civil, Dexia Banque constate que plusieurs citations (Deminor...) réclament des montants provisionnels ou ne justifient pas le montant réclamé.
- Dexia Banque a déposé des conclusions détaillées et a développé ses arguments concernant l'irrecevabilité ou au moins le non-fondé des actions de la majorité des parties civiles. Dexia Banque conteste fermement la recevabilité et le bien-fondé de toutes les actions à sa charge.

4.4.7.3. Financial Security Assurance

Financial Security Assurance Holdings Ltd et sa filiale, Financial Security Assurance Inc. (dorénavant dénommée Assured Guaranty Municipal Corp.) (toutes deux désignées sous le sigle FSA), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la Division antitrust du Département de la Justice, des autorités fiscales américaines et de la SEC (Securities and Exchange Commission) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements en vigueur lors de la commercialisation de contrats d'investissement garantis (Guaranteed Investment Contracts⁽¹⁾ – GICs) conclus avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

(1) Les contrats d'investissements garantis (GICs) étaient émis par des filiales de FSA Holdings, en échange de fonds remis par les collectivités publiques américaines ou par des émetteurs de titrisation. Les GICs, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable). Le principal et les intérêts des contrats étaient garantis par FSA Inc. et le restent après le rachat de cette société par Assured Guaranty.

En lien avec cette procédure, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles FSA, Dexia et/ou Assured Guaranty, ont été assignées en dommages et intérêts, aussi bien lors d'actions de groupe (« class action ») que de procédures individuelles, pour manquements aux lois antitrust et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Parmi ces actions, qui sont actuellement suivies par la U.S. Federal District Court de New York, certaines continuent de citer FSA, Dexia SA et Assured Guaranty, qui, de leur côté, ont demandé leur abandon.

Dans le cadre de la cession de FSA à Assured Guaranty, Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser FSA et Assured Guaranty pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites ci-dessus.

Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que les éventuelles conséquences financières.

4.4.7.4. Enquête sur les manquements présumés de la communication financière

Un actionnaire, M. Robert Casanovas, a déposé plainte auprès des parquets de Bruxelles et Paris le 11 mars 2009. Ces plaintes ont donné lieu à l'ouverture de deux enquêtes préliminaires.

M. Casanovas a, par ailleurs, fait délivrer une citation directe à comparaître le 29 octobre 2009 devant le tribunal correctionnel de Paris à la société Dexia SA ainsi qu'à plusieurs dirigeants anciens ou actuels du groupe. Un résumé de ces plaintes ainsi que la position de Dexia sont repris dans le rapport financier du troisième trimestre 2009.

À l'audience du 29 octobre 2009, M. Robert Casanovas et son épouse Mme Marie Christine Guil, qui n'étaient pas présents, se sont désistés de leur instance à l'encontre de la société Dexia SA qui en a pris acte. Ce désistement a eu lieu après que le Procureur de la République de Paris, par une décision en date du 14 octobre 2009, eut classé sans suite la plainte déposée par M. Robert Casanovas et son épouse Mme Marie Christine Guil.

S'agissant de la plainte déposée à Bruxelles, le Procureur du Roi a décidé, le 15 décembre 2009, de classer celle-ci sans suite.

4.4.7.5. Dexia banka Slovensko

Dexia banka Slovensko avait constitué une provision de EUR 100 millions en 2008 dans le cadre d'opérations sur devises réalisées par des clients qui se sont révélés dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par ces transactions. En juin 2009, l'un de ces clients a engagé une action en justice à l'encontre de la banque en réclamant EUR 162 millions pour non-respect de la législation et des contrats. Dexia a, de son côté, déposé des conclusions tendant à l'indemnisation du préjudice que lui a fait subir cette contrepartie. La juridiction compétente a désigné un expert pour évaluer le dommage et les procédures de Dexia banka Slovensko et les parties au dossier ont recours à leurs

propres experts. D'après l'estimation de l'expert du client, le préjudice de ce dernier s'élèverait à EUR 110 millions, ce que conteste la banque qui, considérant cette action injustifiée, n'a pas constitué de provision complémentaire. À ce stade de la procédure, Dexia n'est pas en mesure de prévoir l'issue du litige.

4.4.7.6. Dexia Crediop

Des investigations sont en cours en Italie sur le recours des collectivités locales aux produits dérivés et Dexia Crediop a été, comme d'autres établissements bancaires, entendu sur ses activités et pratiques par une commission parlementaire. La banque a répondu aux demandes de documentation dans le cadre des enquêtes en cours. Une action a été engagée par deux clients à l'encontre de la banque.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité. Dans ces contentieux, la question juridique posée consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture. Les deux affaires en cause, dont les enjeux financiers sont modestes, en sont à leur phase initiale. Leur issue ne peut être raisonnablement estimée à ce stade.

4.4.7.7. Dexia Israël

En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël invoquant le non-respect de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de class action formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la cour suprême. Les parties devront remettre leurs arguments à la mi-2010 pour un jugement en novembre 2010.

4.5. Compte de résultats

4.5.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation concernent des récupérations de frais auprès de sociétés du groupe (EUR 7,8 millions) ainsi que des réductions structurelles en matière de pré-compte professionnel (EUR 0,1 million).

Les services et biens divers s'élevant à EUR 150,9 millions au 31 décembre 2008 diminuent de 11% pour atteindre EUR 133,7 millions, ce qui traduit l'objectif de réduction des coûts que le groupe Dexia s'est imposé.

Cette rubrique comprend les honoraires payés aux consultants, prestataires externes, experts, réviseurs ainsi qu'aux filiales du groupe pour leurs prestations, soit EUR 58,4 millions en comparaison de EUR 82,1 millions en 2008 correspondant à une diminution de 29%.

La Dexia Corporate University dont l'objectif est de développer des programmes de formation de haut niveau destinés aux collaborateurs de l'ensemble du groupe Dexia a généré un coût de EUR 1 million en regard de EUR 1,7 million en 2008.

Les autres frais de fonctionnement (location immeubles, télécommunications, déplacements, formations, cotisations et fournitures...) ont été réduits à EUR 29,7 millions par rapport à EUR 33,9 millions en 2008.

Les frais d'impression et de publicité liés à la diffusion de l'information sont de EUR 1,3 million en comparaison de EUR 2,9 millions en 2008 tandis que les frais liés au plan de transformation du groupe sont de EUR 41,5 millions.

Les rémunérations directes et indirectes attribuées aux administrateurs s'élèvent à EUR 1,8 million.

Le coût des rémunérations et charges sociales, qui passe de EUR 48,7 millions à EUR 40,6 millions, connaît une décroissance de 17 % alors que le nombre moyen de personnes employées directement par Dexia est constant (260 ETP en 2009 par rapport à 261 ETP en 2008). Cette diminution des coûts provient de la réduction, voire de la suppression, des rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de Dexia SA.

Les amortissements sur frais d'établissement représentent EUR 3,4 millions, les amortissements sur actifs incorporels se montent à EUR 1,9 million et ceux se rattachant aux immobilisés corporels s'élèvent à EUR 0,6 million.

4.5.2. RÉSULTAT FINANCIER

Les produits des immobilisations financières comprennent les dividendes versés par une entité du groupe (EUR 0,3 million) ainsi que les intérêts perçus et à recevoir dans le cadre des emprunts subordonnés (EUR 62,3 millions).

Les produits des actifs circulants incluent les intérêts générés par le swap de devises et d'intérêts conclu avec Dexia Crédit Local (EUR 2,3 millions), par les avances de différé fiscal (EUR 0,3 million) ainsi que les dividendes provenant des actions Assured Guaranty détenues en portefeuille de placements (EUR 1,4 million).

Les autres produits financiers résultent de la mise en place d'une couverture spécifique du risque lié au swap de devises et d'intérêts conclu avec Dexia Crédit Local (voir rubriques 4.2.6. et 4.4.2.) générant un gain de change de EUR 43,4 millions lié à la dévaluation du dollar par rapport à l'euro durant la durée du contrat.

S'y ajoutent des différences de change positives sur le dollar à concurrence de EUR 0,7 million et un remboursement de commissions versées au titre de provision pour le paiement des dividendes en 2007 et en 2008 (EUR 0,4 million).

Les intérêts payés et dus relatifs aux emprunts et avances consentis par les entités du groupe s'élèvent à EUR 65,4 millions. Les charges financières relatives au swap de devises et d'intérêts conclu avec Dexia Crédit Local sont de EUR 6,9 millions et les autres charges d'intérêts atteignent EUR 0,2 million.

Les autres charges financières englobent les commissions liées au paiement des dividendes des années antérieures par les organismes payeurs que sont Dexia Banque, Dexia BIL et Caceis (EUR 0,1 million) et les frais de gestion du service titres (EUR 0,5 million).

À cela s'ajoute un abandon de créance consenti par l'établissement stable de Paris à une filiale prenant part à l'intégration fiscale en conformité avec l'engagement initialement souscrit par Dexia Crédit Local au titre de tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France (EUR 13,4 millions). Cet abandon, qui s'inscrit dans le cadre d'une opération à effet de levier fiscal agréée par les autorités fiscales françaises, a, par ailleurs, donné lieu à une reprise de provision pour risques et charges de même grandeur (voir ci-avant rubrique « 4.3.6. Provisions pour autres risques et charges »).

4.5.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Faisant suite à une communication de la Commission européenne datée du 8 octobre 2009 (« State Aid : Commission recalls rules concerning Tier 1 and Tier 2 capital transactions for banks subject to a restructuring aid investigation »), Dexia Funding Lux n'a pas procédé au paiement des intérêts relatifs à son émission subordonnée « hybrid Tier 1 » pour laquelle Dexia SA a émis une garantie subordonnée (voir rubrique 4.4.1. ci-avant). Les conditions d'émission de l'emprunt subordonné prévoient que les intérêts payés à Dexia Funding Lux par les entités du groupe Dexia, auxquelles ont été prêtés les fonds reçus par DFL, doivent être payés au garant de l'émission, en l'occurrence Dexia SA. Il en découle qu'un produit exceptionnel de EUR 24,6 millions a été comptabilisé chez Dexia SA au titre de sa qualité de garant dans le cadre de cette émission tel que le prévoit le prospectus d'émission de cet emprunt subordonné.

Les charges exceptionnelles comprennent la dotation à la provision pour risques et charges exceptionnels de EUR 49,3 millions en relation avec la filiale directe Dexia Holdings Inc. détenue par Dexia SA à 10 % (voir rubrique 4.3.6.).

À cela s'ajoute une moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés de EUR 0,7 million liée à la clôture de liquidation de Dexia Employee Benefits SA, filiale à 100 % de Dexia SA (voir rubrique 4.2.4.).

4.5.4. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En 2008, une provision pour risque fiscal (EUR 1,8 million) avait été dotée tenant compte de la réglementation fiscale belge en matière d'excédents de revenus définitivement taxés, selon laquelle ceux-ci n'étaient pas reportables à une période ultérieure. Ce point ayant entretemps fait l'objet d'un arrêt de la Cour européenne de justice (C.d.J. du 12 février 2009), lequel précise que la législation belge est en contradiction avec la directive Mère-Filiale, ladite provision a fait l'objet d'une reprise en 2009.

Les autres régularisations d'impôts trouvent leur origine dans le fait que les établissements stables de Paris et Luxembourg sont, chacun, tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale dans leur pays respectif. En effet, les économies d'impôt réalisées par chaque groupe d'intégration sont enregistrées auprès de ces établissements stables et considérées comme gain immédiat de l'exercice (EUR 2,4 millions au Luxembourg et EUR 62,7 millions en France).

4.5.5. Perte de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2009 clôture avec une perte s'élevant à EUR 93,8 millions.

4.6. Frais d'établissement

(en EUR)	Montants
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/08	8 760 308
Mutations de l'exercice :	
- nouveaux frais engagés	938 701
- amortissements	(3 378 636)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/09	6 320 373
Dont frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	6 320 373

4.7. Immobilisations incorporelles (licences)

(en EUR)	Montants
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/08	9 565 061
Mutations de l'exercice :	
- acquisitions, y compris la production immobilisée	3 145 899
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/09	12 710 960
AMORTISSEMENTS AU 31/12/08	6 350 163
Mutations de l'exercice :	
- actés	1 900 360
AMORTISSEMENTS AU 31/12/09	8 250 523
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/09	4 460 437

4.8. Immobilisations corporelles

(en EUR)	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/08	568 411	7 785 993	499 737
Mutations de l'exercice :			
- acquisitions, y compris la production immobilisée		227 524	13 833
- cessions et désaffectations		(94 121)	
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/09	568 411	7 919 396	513 570
AMORTISSEMENTS AU 31/12/08	451 401	5 757 569	202 896
Mutations de l'exercice :			
- actés	22 354	477 081	101 175
- annulés à la suite de cessions et désaffectations		(66 323)	
AMORTISSEMENTS AU 31/12/09	473 755	6 168 327	304 071
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/09	94 656	1 751 069	209 499

4.9. Immobilisations financières

1. ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

(en EUR)	Montants
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/08	25 166 571 788
Mutations de l'exercice :	
- cessions et retraits	(1 501 927)
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/09	25 165 069 861
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/08	284 146 133
Mutations de l'exercice :	
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/09	284 146 133
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/09	24 880 923 728

2. CRÉANCES

(en EUR)	1. Entreprises liées	2. Autres entreprises
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/08	3 470 893 995	790 580
Mutations de l'exercice :		
- additions		83 589
- remboursements		(64 011)
- différences de change	(53 766 516)	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/09	3 417 127 479	810 158

4.10. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du siège et, pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%					
Associated Dexia Technology Services SA - SE ⁽¹⁾ 23, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange Actions ordinaires	1 491	99,40	0,60	31/12/2008	EUR	1 573 534	56 090
Deniz Faktoring - SE ⁽¹⁾ Rihtim Caddesi - Karaköy 26 T-Istanbul Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31/12/2008	TRY	77 678 299	20 149 721
Dexia Banque Belgique SA Boulevard Pachéco 44 B-1000 Bruxelles BE 0403.201.185 Actions ordinaires	359 412 609	100,00	0,00	31/12/2008	EUR	5 624 371 446	147 072 836
Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA - SE ⁽¹⁾ 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg Actions ordinaires	1 163 720	57,68	42,27	31/12/2008	EUR	1 920 091 474	82 613 897
Dexia Crédit Local SA - SE ⁽¹⁾ 1, passerelle des Reflets Tour Dexia – La Défense 2 F-92919 Paris Actions ordinaires	87 045 743	100,00	0,00	31/12/2008	EUR	1 241 813 555	(4 936 685 153)
Dexia Funding Luxembourg SA - SE ⁽¹⁾ 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg Actions ordinaires	31	100,00	0,00	31/12/2008	EUR	4 607	45 581
Dexia Holdings Incorporated - SE ⁽¹⁾ 31 West 52nd street New York, NY 10019, USA Actions ordinaires	1	10,00	90,00	31/12/2008	USD	3 484 323 636	35 313 869
Dexia Management Services Ltd - SE ⁽¹⁾ 4 Battle Bridge Lane Shackleton House, 2nd floor UK-London SE1 2RB Actions ordinaires	10 000	100,00	0,00	31/12/2008	GBP	73 759	8 924
Dexia Nederland Holding NV - SE ⁽¹⁾ Piet Heinkade 55 NL-1919 GM Amsterdam Actions ordinaires	50 000	100,00	0,00	31/12/2008	EUR	452 147 000	(44 116 000)
Dexia Participation Belgique SA Place Rogier 11 B-1210 Bruxelles BE 0882.068.708 Actions ordinaires	103 515	95,39	4,61	31/12/2008	EUR	2 768 934 104	(1 564 653)
Dexia Participation Luxembourg SA - SE ⁽¹⁾ 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg Actions ordinaires	25 759	99,99	0,01	31/12/2008	EUR	1 408 358 098	127 842 363

(1) SE : société étrangère

4.11. Placements de trésorerie : autres placements

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Actions et parts	0	256 599 975
- Valeur comptable augmentée du montant non appelé	0	256 599 975
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis :	0	58 686 669
- d'un mois au plus	0	58 686 669
Autres placements de trésorerie	182 529	182 529

4.12. Comptes de régularisation de l'actif

(en EUR)	Exercice
Charges à reporter	515 753
Produits acquis : intérêts	9 197 086
Produits acquis : refacturation de frais	200 204

4.13. État du capital et structure de l'actionnariat

A. CAPITAL SOCIAL

	Montants (en EUR)
CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/08	8 089 020 254
Modifications au cours de l'exercice :	-
CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/09	8 089 020 254

B. REPRÉSENTATION DU CAPITAL

	Montants (en EUR)	Nombre d'actions
Catégories d'actions		
- Actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune 1/1 762 478 783 ^e du capital social	8 089 020 254	1 762 478 783
- Actions nominatives		467 500 179
- Actions au porteur		1 294 978 604

C. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR

	Montant du capital détenu (en EUR)	Nombre d'actions correspondantes
- la société elle-même	0	0
- ses filiales	1 347 486	293 570

D. ENGAGEMENTS D'ÉMISSION D' ACTIONS

	Montant du capital (en EUR)	Nombre d'actions correspondantes
Suite à l'exercice de droits de souscription		
- nombre de droits de souscription en circulation		71 242 718
- montant du capital à souscrire	327 004 076	
- nombre maximum correspondant d'actions à émettre		71 242 718

E. CAPITAL AUTORISÉ NON SOUSCRIT

	Montant (en EUR)
	8 080 000 000

F. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Caisse des dépôts et consignations : 17,61 %
 Holding Communal : 14,51 %
 Groupe Arco : 14,25 %
 Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) : 5,73 %
 Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) : 5,73 %
 Groupe Ethias : 5,04 %
 CNP Assurances : 2,96 %

4.14. Provisions pour autres risques et charges

	Exercice
Engagement en qualité de tête de groupe d'intégration fiscale (France)	6 203 618
Couverture des fonds propres négatifs du groupe Dexia Holdings Inc.	49 330 849

4.15. État des dettes

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle

(en EUR)	Échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières	200 000 000	0	0
5. Autres emprunts	200 000 000	0	0
TOTAL	200 000 000	0	0

4.16. Dettes fiscales, salariales et sociales

(en EUR)	Exercice
Impôts	
a) Dettes fiscales échues	0
b) Dettes fiscales non échues	313 743
c) Dettes fiscales estimées	0
Rémunérations et charges sociales	
a) Dettes échues envers l'Office national de sécurité sociale	0
b) Autres dettes salariales et sociales	18 209 143

4.17. Comptes de régularisation du passif

(en EUR)	Exercice
Charges à imputer : intérêts	11 872 170
Charges à imputer : frais généraux	1 369 247

4.18. Résultats d'exploitation

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	90 949	137 998
CHARGES D'EXPLOITATION		
Travailleurs inscrits au registre du personnel en Belgique		
a) Nombre total à la date de clôture	252	245
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	234,2	234,7
c) Nombre d'heures effectivement prestées	367 047	352 431
Frais de personnel		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	34 101 047	27 219 704
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	9 468 227	8 318 393
c) Primes patronales pour assurances extralégales	4 266 663	4 301 373
d) Autres frais de personnel	892 166	740 719
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	397 443	141 690
Utilisations et reprises	578 309	13 368 499
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	469 717	866 929
Autres	16 269	26 927
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
a) Nombre total à la date de clôture	1	0
b) Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	1,9	0
c) Nombre d'heures effectivement prestées	3 352	0
d) Frais pour l'entreprise	132 665	0

4.19. Résultats financiers

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Ventilation des autres produits financiers		
Différences de change	11 384 428	662 289
Produit résultant d'une opération de couverture	2 112 997	43 410 303
Remboursement de provisions pour commissions liées à la mise en paiement des dividendes	0	377 949
Autres produits financiers	0	4 658
Ventilation des autres charges financières		
Frais de mise en paiement des dividendes	2 492 757	76 214
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants	0	13 367 151
Différences de change	11 001	8 315
Écart de conversion de devises	874 992	13 429
Autres charges financières diverses	687 371	144 581
Frais liés à l'achat d'actions propres	114 977	0
Frais de gestion du service titres	0	381 497

4.20. Résultats exceptionnels

(en EUR)	Exercice
Ventilation des autres produits exceptionnels	
Rémunération liée à la qualité de garant de Dexia SA dans le cadre d'une émission de titres	24 610 000

4.21. Impôts sur le résultat

(en EUR)	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	0
a) Impôts et précomptes dus ou versés	397
b) Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	397
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	0
a) Suppléments d'impôts dus ou versés	0
b) Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	0
Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	
La provision pour risques et charges exceptionnels n'est pas déductible fiscalement en Belgique.	
Sources de latences fiscales	
Latences actives	198 088 977
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	38 454 231
Autres latences actives	
- Excédents de revenus définitivement taxés	157 946 221
- Excédents d'amortissements	1 688 525

4.22. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	30 808	928 784
2. par l'entreprise	69 888	37 181
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	14 128 371	10 199 604
2. précompte mobilier	110 137 267	0

4.23. Droits et engagements hors bilan

(en EUR)	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	500 045 600
Dont :	
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	500 045 600
Marché à terme	
- Devises achetées (à recevoir)	238 926 697
- Devises vendues (à livrer)	93 226 225

Litiges importants et autres engagements important

Voir note sur les comptes annuels rubrique 4.4.

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

Les membres du personnel bénéficient d'un régime complémentaire de pension de retraite et de survie pour lequel des primes tant patronales que personnelles ont été versées à une assurance groupe. Identiquement, Dexia a versé des primes pour l'alimentation de régimes de pension de retraite et de survie complémentaires, au bénéfice de certains membres du comité de direction.

5. Relations financières

5.1. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

(en EUR)	Entreprises liées	
	Exercice précédent	Exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	28 353 319 650	28 298 051 207
Participations	24 882 425 655	24 880 923 728
Créances subordonnées	3 470 893 995	3 417 127 479
CRÉANCES	50 249 322	46 359 446
À plus d'un an	44 235 576	40 505 613
À un an au plus	6 013 746	5 853 833
PLACEMENTS DE TRESORERIE	0	58 686 669
Créances	0	58 686 669
DETTES	3 820 949 561	4 091 069 598
A plus d'un an	200 000 000	0
A un an au plus	3 620 949 561	4 091 069 598
GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagement d'entreprises liées	500 000 000	500 000 000
AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	214 730 513	0
RÉSULTATS FINANCIERS		
Produits des immobilisations financières	1 361 054 516	62 594 834
Produits des actifs circulants	61 374 836	2 576 806
Charges des dettes	164 731 595	72 451 555
Autres charges financières	2 364 425	13 650 827
CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS		
Plus-values réalisées	20 000	6
Moins-values réalisées	0	706 249

5.2. Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

Néant

5.3. Relations financières avec les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs	1 792 759
---------------------	-----------

5.4. Relations financières avec le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié

Émoluments du commissaire	320 650
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	
Autres missions d'attestation	443 991

6. Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

7. Bilan social

7.1. État des personnes occupées en 2009

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL EN BELGIQUE

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	204,0	44,0	234,7 (ETP)	234,2 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	342 192	10 239	352 431 (T)	367 047 (T)
Frais de personnel (en EUR)	33 750 907	1 009 874	34 760 781 (T)	42 183 759 (T)

2. À la date de clôture de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	200	45	231,4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	199	45	230,4
Contrat à durée déterminée	1	-	1,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes	120	27	139,0
de niveau secondaire	9	-	9,0
de niveau supérieur non universitaire	12	3	14,1
de niveau universitaire	99	24	115,9
Femmes	80	18	92,4
de niveau secondaire	5	1	5,8
de niveau supérieur non universitaire	25	6	28,5
de niveau universitaire	50	11	58,1
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	24	14	34,3
Employés	176	31	197,1

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	0	0
Nombre d'heures effectivement prestées	0	0
Frais pour l'entreprise (en EUR)	0	0

7.2. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

A. ENTRÉES

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	12	2	13,4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	11	2	12,4
Contrat à durée déterminée	1	-	1,0

B. SORTIES

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	16	5	18,4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	15	5	17,4
Contrat à durée déterminée	1	-	1,0
d. Par motif de fin de contrat			
Licenciement	3	1	3,6
Autres motifs	13	4	14,8
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

7.3. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	119	87
Nombre d'heures de formation suivies	1 830	1 806
Coût net pour l'entreprise (en EUR)	298 223	294 312
- dont coût brut directement lié aux formations (en EUR)	298 223	294 312
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	56	56
Nombre d'heures de formation suivies	119	141
Coût net pour l'entreprise (en EUR)	66 012	77 939

Dexia SA

Rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Dexia SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 28 747 912 (000) et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 93 815 (000).

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 1^{er} avril 2010

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par

Frank Verhaegen

Bernard De Meulemeester

Informations complémentaires

Attestation de la personne responsable

Je soussigné, Pierre Mariani, administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA, atteste que, à ma connaissance :

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} avril 2010

Pour le comité de direction

Pierre Mariani
Administrateur délégué et président du comité de direction
Dexia SA

Données générales

Dénomination

La société est dénommée « Dexia ».

Siège social

Le siège de la société est établi en Belgique à l'adresse suivante : place Rogier 11 à 1210 Bruxelles (RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296).

Forme juridique, constitution, durée

La société est une société anonyme de droit belge qui fait publiquement appel à l'épargne. Elle a été constituée le 15 juillet 1996 pour une durée illimitée. La société a deux établissements stables, l'un situé en France et l'autre au Luxembourg.

Objet social

L'article 3 des statuts est libellé comme suit :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

1. l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, de quelque manière que ce soit, de toutes participations dans des sociétés ou toutes autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, existantes ou à constituer, qui exercent des activités d'établissement de crédit, d'entreprises d'assurance ou de réassurance ou qui exercent des activités financières, industrielles, commerciales ou civiles, administratives ou techniques, de même que de toutes sortes d'actions, d'obligations, de fonds publics et tous autres instruments financiers de quelque nature que ce soit ;

2. la fourniture de services d'assistance ou de gestion administrative, commerciale et financière et l'accomplissement de tous travaux d'étude au bénéfice de tiers et en particulier au bénéfice de sociétés et autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, de même que la fourniture de prêts, avances, garanties ou cautions, sous quelque forme que ce soit ;

3. l'accomplissement de toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles, en ce compris l'acquisition, la gestion, la location et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation. »

Lieux où peuvent être consultés les documents destinés au public

Les statuts de la société sont disponibles au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles et au siège de la société.

Les rapports sur l'exercice ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés sont déposés à la Banque nationale de Belgique. Ces documents peuvent également être obtenus au siège de la société.

Les décisions relatives aux nominations et démissions des membres du conseil d'administration sont publiées à l'Annexe au Moniteur belge. Les avis financiers concernant la société sont publiés sur son site internet (www.dexia.com). Les convocations aux assemblées générales sont publiées sur le site internet et dans les journaux financiers, la presse quotidienne et périodique.

Principales implantations de Dexia

Adinfo

Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 81 74
www.adinfo.be

Associated Dexia Technology Services

23, ZA Bourmicht
L-8070 Bertrange
Tél. : + 352 4590 3093

Ausbil Dexia Ltd

Veritas House – Level 23
207 Kent Street
Sydney NSW 2000
Australie
Tél. : + 61 2 925 90 200
www.ausbil.com.au

CBX.IA 2

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77

Corona

Avenue de la Métrologie 2
B-1130 Bruxelles
Tél. : + 32 7 815 14 15
www.corona.be

DenizBank AG Austria

Thomas-Klestil-Platz 1
A-1030 Wien
Tél. : + 43 505 105 2020
Fax : + 43 505 105 2029

DenizBank AS

Büyükdere Cad. No. 106
34394 Esentepe/Istanbul
Turquie
Tél. : + 90 212 355 08 00
www.denizbank.com

Dexia Asset Management Belgium

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 52 42
www.dexia-am.com

Dexia Asset Management France

40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08
Tél. : + 33 1 53 93 40 00
www.dexia-am.com

**Dexia Asset Management
Luxembourg SA**

136, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
Tél. : + 352 2797-1
www.dexia-am.com

**Dexia Asset Management
Luxembourg SA
Canadian Representative Office**

155, Wellington Street West
6th Floor
Toronto, Ontario
MSV 3L3
Tél. : +1 416 974 9055

**Dexia Asset Management
Luxembourg SA
Middle East Representative Office**

Bahrain Financial Harbour West,
Financial center
West Harbour Tower, Level 23
King Faisal Highway
PO Box 75766
Manama
Royaume de Bahreïn
Tél. : + 973 17 509 900

**Dexia Asset Management
Luxembourg SA
Succursale de Genève**

2, rue de Jargonnant
CH-1207 Genève
Tél. : + 41 22 707 90 00
www.dexia-am.com

**Dexia Asset Management
Luxembourg SA
Sucursale en España**

Calle Ortega y Gasset, 26
E-28006 Madrid
Tél. : + 34 91 360 94 75
www.dexia-am.com

**Dexia Asset Management
Luxembourg SA
Succursale italiana**

Corso Italia 1
I-20122 Milano
Tél. : + 39 02 31 82 83 61
www.dexia-am.com

**Dexia Asset Management
Luxembourg SA
Zweigniederlassung Deutschland**

An der Welle 4
D-60422 Frankfurt
Tél. : + 49 69 7593 8823

**Dexia Asset Management
Nederlands bijkantoor**

Lichtenauerlaan 102-120
NL-3062 ME Rotterdam
Tél. : + 31 10 204 56 53
www.dexia-am.com

Dexia Bail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06

**Dexia Bank Belgium
Dublin Branch**

6 George's Dock
IRL-IFSC Dublin 1
Tél. : + 353 16 45 50 31

**Dexia Bank Belgium
London Branch**

Shackleton House, Hay's Galleria
4 Battle Bridge Lane
UK-London SE1 2GZ
Tél. : + 44 20 7556 3060

Dexia Bank Denmark A/S

Grønningen 17
DK-1270 København K
Tél. : + 45 33 46 11 00
www.dexia-bank.dk

Dexia Bank Nederland

Piet Heinkade 55
Postbus 808
NL-1000 AV Amsterdam
Tél. : + 31 900 339 4222
www.dexiabank.nl

Dexia banka Slovensko

Hodzova 11
01011, Zilina
Slovaquie
Tél. : + 421 41 51 11 101, 102
www.dexia.sk

Dexia Banque Belgique

Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 11 11
www.dexia.be
www.axionweb.be

**Dexia Banque Internationale
à Luxembourg**

69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg
Tél. : + 352 4590 1
www.dexia-bil.lu

Dexia Banque Privée Suisse SA

Beethovenstraße 48
Postfach 2192
CH-8022 Zürich
Tél. + 41 1 286 92 92
www.dexia-privatebank.ch

**Dexia BIL
Singapore Branch**

Raffles Place # 29-01
Republic Plaza
Singapore 048619
Tél. : + 65 6 222 76 22
www.dexia-bil.lu

Dexia CLF Banque

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 72200
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 88 02

Dexia CLF Régions Bail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06

Dexia Commercial Finance

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
Tél. : + 32 2 282 66 33
www.dexia-factors.be

Dexia Crediop

Via Venti Settembre, 30
I-00187 Roma
Tél. : + 39 06 47 71 1
www.dexia-crediop.it

Dexia Crédit Local

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77
www.dexia-creditlocal.fr

**Dexia Crédit Local
Canada Branch**

800 Square Victoria, Bureau 1620
CP 201, Montréal (Québec)
Canada H4Z 1 E3
Tél. : + 1 514 868 1200

**Dexia Crédit Local
Dublin Branch**

6 George's Dock
IRL-IFSC Dublin 1
Tél. : + 353 1 670 27 00

**Dexia Crédit Local
New York Branch**

445 Park Avenue
New York, NY 10022
USA
Tél. : + 1 212 515 70 00
www.dexia-americas.com

Dexia Crédits Logement

Siège social
Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Sièges d'exploitation
• Chaussée de Dinant 1033
B-5100 Wépion
Tél. : + 32 81 46 82 11
Fax : + 32 81 46 05 55
• H. Consciencestraat 6
B-8800 Roeselare
Tél. : + 32 51 23 21 11
Fax : + 32 51 23 21 45

Dexia Flobail

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 84 06

Dexia FP Holdings Inc.

445, Park Avenue, 5th Floor
New York, NY 100 22
Tél. : + 1 212 826 01 00

Dexia Habitat

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77

Dexia Ingénierie Sociale

13, rue Croquechâtaigne
BP 30064
F-45380 La Chapelle St Mesmin
Tél. : + 33 2 36 56 00 00
assurance@dexia-is.com

Dexia Insurance Belgium

Avenue Livingstone 6
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 286 76 11
www.dwlap.be

Dexia Investment Company

Boulevard Pachéco 44
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 71 94

Dexia Investments Ireland

6 George's Dock
IRL-IFSC Dublin 1
Tél. : + 353 1 645 50 00
www.dexia-investments.ie

Dexia Israel Bank Ltd

19 Ha'arbaha Str. – Hatihon Building
PO Box 709
61200 Tel Aviv
Israël
Tél. : + 972 3 764 76 00

**Dexia Kommunalbank
Deutschland AG**

Charlottenstraße 82
D-10969 Berlin
Tél. : + 49 30 25 59 8-0
www.dexia.de

Dexia LdG Banque SA

69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
Tél. : + 352 4590-3639

Dexia Lease Belgium

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 37 08
www.dexialease.be

Dexia Lease Services

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 38 36

Dexia Life & Pensions Luxembourg

2, rue Nicolas Bové
L-1253 Luxembourg
Tél. : + 352 262 54 41
www.dexia-life.com

Dexia Location Longue Durée

22, rue des Deux Gares
F-92564 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : + 33 1 57 69 55 55
www.dexia-ldd.fr

Dexia Municipal Agency

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
TSA 92202
F-92919 La Défense Cedex
Tél. : + 33 1 58 58 77 77

**Dexia Private Financial
Services SAM**

Les Boulingrins
5bis, avenue Princesse Alice
MC-98000 Monaco

Dexia Public Finance Bank

Shackleton House
4 Battle Bridge Lane
UK-London SE1 2RB
Tél. : + 44 207 378 77 57
www.uk-dexia.com

Dexia Re

2, rue Nicolas Bové
L-1253 Luxembourg
Tél. : + 352 227 343 1

Dexia Real Estate Capital Markets

1180 NW Maple Street Suite 202
Issaquah, WA 98027
USA
Tél. : + 1 425 313 46 00
www.dexia-cmbms.com

Dexia Sabadell

Paseo de las Doce Estrellas 4
Campo de las Naciones
E-28042 Madrid
Tél. : + 34 91 721 33 10
www.dexasabadell.es

Dexia Sofaxis

Route de Creton
F-18100 Vasselay
Tél. : + 33 2 48 48 10 10
www.dexia-sofaxis.com

Elantis

Siège social et siège d'exploitation
Rue des Clarisses 38
B-4000 Liège
Tél. : + 32 4 232 45 45
Siège d'exploitation
Boulevard Saint-Michel 50
B-1040 Bruxelles
Tél. : + 32 2 732 12 12
www.elantis.be

Eurco Ltd/Eurco Re Ltd

6, George's Dock
IRL-Dublin 1
Tél. : + 353 1851 5200

Eurco SA

2, rue Nicolas Bové
L-1253 Luxembourg
Tél. : + 352 227 343 1

**Experta Corporate and
Trust Services SA**

283, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
Tél. : + 352 26 92 55 1
www.experta.lu

**Funds Management Services
Hoche SA**

105, rue Réaumur
F-75002 Paris
Tél. : + 33 1 70 37 83 00
www.rbcdexia-is.com

Popular Banca Privada SA

José Ortega y Gasset 29
E-28006 Madrid
Tél. : + 34 914 18 93 40
www.popularbancaprivada.com

**RBC Dexia Investor Services
Australia PTY Limited**

2 Park Street, Level 17
Sydney, NSW 2000
Australie
Tél. : + 61 2 826 50 00

**RBC Dexia Investor Services Bank
France SA**

105, rue Réaumur
F-75002 Paris
Tél. : + 33 1 70 37 83 00
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
Bank SA**

14, porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette
Tél. : + 352 26 05 1
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
Bank SA, Esch-sur-Alzette,
Zürich Branch**

Badenerstraße 567
PO Box 101
CH-8066 Zürich
Tél. + 41 44 405 97 00
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
Belgium SA**

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
Tél. : + 32 2 222 06 01
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
Cayman Limited**

Royal Bank House
4th Floor
24 Shedden Road
PO Box 1586
Grand Cayman KY1-1110
Tél. : + 352 2605 6761
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
España SA**

Fernando el Santo 20
E-28010 Madrid
Tél. : + 34 91 360 99 00
www.rbcdexia-is.es

**RBC Dexia Investor Services
Holding (Hong Kong) Limited**

51/F, Central Plaza
18 Harbour Road
Wanchai, Hong Kong
Tél. : + 852 2978 5656
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
Ireland Ltd**

George's Quay House
43 Towsend Street
IRL-Dublin 2
Tél. : +353 1 613 04 00
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
Italia S.p.A**

Via Messina 38
I-20154 Milano
Tél. : + 39 02 33 62 31
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
Limited**

77 Queen Victoria Street
UK-London EC4V 4AY
Tél. : + 44 207 002 2700
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Investor Services
(Malaysia) SDN.BHD**

Prima Avenue, Block 3508
Jalan Teknokrat 6
63000 Cyberjaya
Malaysia
Tél. : + 603 8686 3888

**RBC Dexia Investor Services
Netherlands NV**

Piet Heinkade 55
NL-1019 GM Amsterdam
Tél. : + 31 20 348 50 05
www.rbcdexia-is.com

**RBC Dexia Trust Services Singapore
Limited**

20 Cecil Street
#28-01 Equity Plaza
Singapore 049705
Tél. : + 65 6823 5000
www.rbcdexia-is.com

RBC Dexia Investor Services Trust

Royal Trust Tower, 35th Floor
77 King Street West
Toronto, ON MW 1P9
Canada
Tél. : +1 416 955 62 51
www.rbcdexia-is.com

Sepia

Avenue Livingstone 6
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 2 286 63 27

SISL

180, rue des Aubépines
L-1145 Luxembourg
Tél. : + 352 45 90 33 09

**Société Luxembourgeoise
de Leasing BIL Lease**

48, rue d'Eich
L-1460 Luxembourg
Tél. : + 352 22 77 33 1
www.dexia-bil.lu

Le rapport annuel 2009 de Dexia est une publication de la direction de la Communication financière du groupe.
Ce document est également disponible en néerlandais et en anglais.
Il peut être commandé sur simple demande au siège de Dexia à Bruxelles ou à Paris ou par le biais du site internet : www.dexia.com.

Dexia SA

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC GKCC BE BB
RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296

À Paris

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
F-92919 La Défense Cedex

À Luxembourg

69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

CONTACTS

Service presse

E-mail : pressdexia@dexia.com
Tél. Bruxelles : + 32 2 213 50 81
Tél. Paris : + 33 1 58 58 59 05

Investor Relations

E-mail : dexia.investor-relations@dexia.com
Tél. Bruxelles : + 32 2 213 57 46
Tél. Paris : + 33 1 58 58 85 97

Site Internet

www.dexia.com

CALENDRIER FINANCIER

Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2009

12 mai 2010

Résultats au 31 mars 2010

12 mai 2010

Résultats au 30 juin 2010

6 août 2010

Résultats au 30 septembre 2010

10 novembre 2010

Résultats au 31 décembre 2010

24 février 2011

Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2010

11 mai 2011

Crédits photographiques : Marc Vanderslagmolen – **Conception :** édit&moi

Réalisation : Nord Compo – 7, rue de Fives – BP 123 – F-59653 Villeneuve d'Ascq – Tél. : + 33 3 20 41 40 01 – **Impression :** Bema-Graphics – Wommelgem – Belgique

